« Arts et Spectacles »

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14895 – 7 F

JEUDI 17 DÉCEMBRE 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Les dilemmes d'Israël

FRAPPER et négocier. La stratégie n'est pas nouvelle. Mais au lendemain de l'enlèvement, puis du meurtre d'un garde-frontière par des islamistes qui font preuve d'une audace croissante dans la lutte contre l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza, elle a été réaffirmée avec force par le premier ministre, M. Itzhak Rabin. Frapper les uns, négocier avec les autres. L'essentiel, s'il s'agit de préserver les chances de paix au Proche Orient, est que l'ancien général qui gouverne l'Etat juif ne se trompe pas d'ennemi.

Sans remonter à l'époque pas si lointaine – au milieu des années quatre-vingt – où les dirigeants israéliens trouvaient judicieux de fermer les yeux sur les activités des islamistes afin de contrer l'influence des révolutionnaires laïcs de l'OLP, personne ne peut nier que la montée en puissance du Mouvement de la résistance islamique (Hamas) dans les territoires occupés est due, pour une grande part, aux atermoiements qui, après la guerre du Golfe, ont pendant longtemps empêché tout progrès tangible dans les négociations de Washington.

LANCÉ en octobre 1991 à Madrid, le processus de paix n'a produit aucun changement notable dans la vie quotidienne des deux millions de Palestiniens qui vivent dans les territoires.

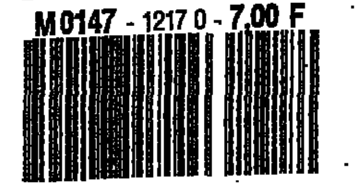
Si vous refusez l'option d'une grande Jordanie, disait-on jadis aux dirigeants israéliens, vous aurez l'OLP. Si vous refusez de négocier ouvertement avec l'OLP, avertissent aujourd'hui les « colombes » qui nichent – et c'est heureux – jusqu'au sein du gouvernement, vous aurez les Hamas et autres Djihad islamique. En théorie, les termes du dilemme auquel est confronté M. Rabin peuvent paraître clairs et nets. D'un côté, les intégristes rejettent jusqu'à l'existence même de l'Etat juif sur une partie de la Palestine historique et s'opposent avec force aux pourparlers de paix. De l'autre, l'OLP, sous la direction de M. Yasser Arafat, a accepté l'existence d'Israël il y a quatre ans déjà et ne lutte plus que pour l'établissement, à côté d'Israël, d'un autre Etat pour les Palestiniens. Autant qu'on puisse en juger, le gouvernement travailliste, en place depuis cinq mois, a fini par prendre son parti de ces incontournables réalités.

CEPENDANT, en cinq ans d'intifada et de cruelle répression sous la houlette de la droite nationaliste la plus figée, les positions des belligérants, sur le terrain, se sont d'autant plus radicalisées que les violences, les injustices et les morts se sont accumulés. Favorable au processus de paix, l'OLP a peu à peu abandonné le terrain de la lutte armée aux adversaires de la négociation. L'engrenage est dangereux. Apparaissant aujourd'hui comme l'organisation la plus modérée dans l'arène palestinienne, la centrale de M. Yasser Arafat est dans une position d'autant plus délicate qu'elle n'a rien à offrir de concret à ses mandants.

Dans les deux camps, une périlleuse course contre la montre est engagée entre extrémistes et modérés. Sachant qu'il est impossible de signer un accord de paix avec toute autre organisation que l'OLP, le gouvernement de M. Rabin serait bien inspiré de reconnaître enfin ses partenaires de négociations pour ce qu'ils sont : des membres de l'OLP. A défaut, les « décembre noir » risquent de se multiplier.

Lire page 6 l'article de PATRICE CLAUDE

M 0147 - 1217 0 - 7,00 F



Le PS ayant renoncé à la mise en accusation de M. Fabius dans l'affaire du sang

Haute Cour : les députés se prononcent sur les cas de Mme Dufoix et de M. Hervé

L'Assemblée nationale devait se prononcer, mercredi 16 décembre, en fin d'après-midi, sur la mise en accusation de Mme Dufoix, ancien ministre des affaires sociales, et de M. Hervé, ancien secrétaire d'Etat à la santé, devant la Haute Cour de justice, pour les fautes qui leur sont imputées dans l'affaire du sang contaminé. Le PS a renoncé à demander la mise en accusation de M. Fabius, ancien premier ministre, la droite ne l'ayant pas inclus dans le texte voté, la semaine dernière, au Sénat. En revanche, les socialistes exigent d'amender la résolution du Sénat afin d'en retirer l'incrimination d'homicide involontaire et de ne conserver que celle de non-assistance à personne en danger.

par Patrick Jarreau

Deux poids, deux mesures : en renonçant à demander eux-mêmes la mise en accusation de M. Laurent Fabius devant la Haute Cour et en acceptant de participer à celle de Mme Georgina Dufoix et de M. Edmond Hervé, les socialistes prennent le risque de donner l'impression qu'ils sacrifient deux personnalités de second rang afin de protéger leur premier secrétaire. Un ancien premier ministre, jeune, ayant forgé son crédit dans le redressement accompli par la gauche au pouvoir de 1984 à 1986, attelé aujourd'hui à la tâche de limiter l'ampleur de la défaite prévisible du PS aux élections législatives et, en ce sens, dépositaire de l'avenir de son parti, doit être mis à l'abri. Deux anciens ministres peuvent, eux, être chargés de la responsabilité politique mise en cause, à juste titre ou non, dans l'affaire du sang contaminé. Selon que vous serez puissant ou misérable...

La récapitulation de la ligne de conduite suivie par M. Fabius depuis deux mois est, pour lui, peu flatteuse. Le 11 octobre, il qualifie d'« *ignominie* » l'initiative du RPR visant à le traduire devant la Haute Cour de justice avec Mme Dufoix et M. Hervé. Le 31 octobre, il proclame sa volonté de s'expliquer, mais refuse la Haute Cour et réclame un « jury d'honneur ». Dans les jours qui suivent, il propose une modification de la Constitution afin que les ministres ou anciens ministres puissent être jugés par les tribunaux ordinaires pour des faits relatifs à l'exercice de leurs fonctions.

Lire la suite page 10

Lire aussi

- **Un entretien avec M. Bernard Kouchner**
- **La décision du groupe socialiste** par GILLES PARIS et PASCALE ROBERT-DIARD
- **L'état de l'information en 1985** par BERTRAND LE GENDRE — *pages 10 et 11*
- *La chronique de* DANIEL SCHNEIDERMANN — *page 23*

Autour de Dubrovnik un champ de ruines...

Les forces serbo-monténégrines ont semé la désolation dans les environs de l'ancienne Raguse

DUBROVNIK

de notre envoyé spécial

« Le premier jour, ils ont pillé ; le deuxième ils ont commencé à détruire » : cette vieille habitante de Slano, l'une des rares à ne pas avoir fui, se souvient de ce jour qui a vu les troupes serbo-monténégrines – alors « fédérales » – déferler sur la petite station balnéaire lovée au fond d'une étroite baie, entre mer et montagne, à une quarantaine de kilomètres au nord-ouest de Dubrovnik. C'était en octobre 1991 ; un *char, raconte-t-elle, a pris* position sur la grand-place, prélude à un pillage en règle des centres commerciaux bien approvisionnés – la population de 1 300 habitants quadruplait presque en période estivale. Puis, petit à petit, les soldats ont entrepris de tout casser.

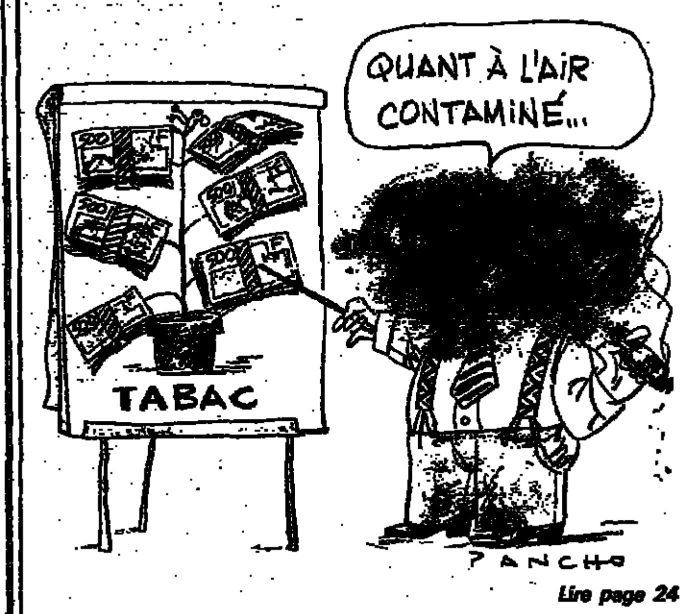
Aujourd'hui, il ne reste plus de Slano que des hôtels saccagés et des carcasses de bâtisses brûlées. Cette œuvre de destruction, leurs auteurs y ont mis un soin extrême. Les maisons ont été comme soigneusement évidées. Les façades nues se dressent le long du front de mer, leurs fenêtres laissant apparaître le vide. Au sol, des amas de décombres : les restes de charpente brûlée sont recouverts de ciment et de tuiles cassées auxquels se mêlent vaisselle brisée, armatures de meubles métalliques... Et, pour que nul ne l'ignore, les démolisseurs ont signé leur forfait. Un nom écrit en grandes lettres noires revient sur plusieurs bâtiments détruits et monuments profanés : « Marko ». Sur une maison, à l'entrée nord de Slano, a été peinte une grande inscription : *« Parti radical serbe »*. Le tout est agrémenté des quatre célèbres « S » cyrilliques encadrant une croix : *« Seule l'Union sauvera les Serbes »*.

Des Slano, il y en a des dizaines dans la région de Dubrovnik, occupée de longs mois durant par les forces serbo-monténégrines.

YVES HELLER

Lire la suite page 3 ainsi que les articles de JACQUES ISNARD et de FRANÇOISE NIÉTO

La campagne pour le tabac



Lire page 24

Baidoa, ville libérée

Plusieurs centaines de soldats américains et français du corps expéditionnaire en Somalie sont entrés dans la « cité de la mort »

BAIDOA

de notre envoyé spécial

Des habitants avaient pris soin de le préciser sur une banderole : *« Nous sommes contents de cette intervention. »* Des femmes poussaient quelques youyous, frappaient dans leurs mains, essayaient de danser. Les enfants en guenilles riaient, s'émerveillant de tant de journalistes, de camions, d'hélicoptères.

D'autres ramassaient les mégots encore allumés pour tirer une ultime bouffée, et tous s'esclaffèrent en voyant des soldats noirs à bord des jeeps et des blindés. Mais, dans l'ensemble, c'est une foule immobile, heureuse et silencieuse qui a accueilli le premier convoi de 650 militaires américains et français venus prendre position à Baidoa.

Les premières unités d'un détachement composé de quatre-vingts véhicules et blindés sont arrivées à 6 h 15, *« l'heure de la plus belle lumière »*, à la satisfaction des télévisions du monde entier accourues sur place avec valises satellites et salles de maquillage pour couvrir en direct ce deuxième événement de l'opération « Rendre l'espoir ».

Pour les habitants de Baidoa, c'était l'heure de profiter des seuls instants de fraîcheur de la journée, de promener leurs ânes pour faire les provisions d'eau et d'aller au marché avec des bouquets d'un qat euphorisant et fraîchement cueilli.

DOMINIQUE LE GUILLEDOUX

Lire la suite et nos informations page 6

Les violences xénophobes en Allemagne

Un entretien avec le président de la communauté juive allemande

Lire page 2

Election présidentielle en Corée du Sud

Un « Ross Perot coréen » face aux « deux Kim »

Lire page 5 l'article de PHILIPPE PONS

Acquittement demandé pour Richard Roman

Le « chemin de croix » d'un avocat général

Lire page 9 l'article de MAURICE PEYROT

IBM supprimera 25 000 emplois en 1993

Une conséquence de la crise informatique mondiale

Lire page 16 l'article de CAROLINE MONNOT

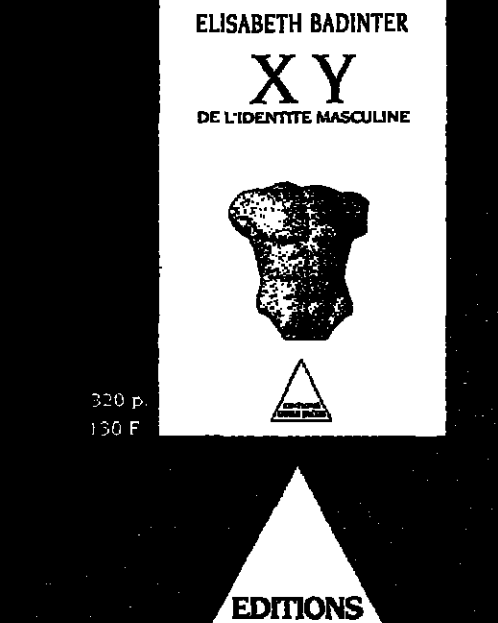
POINT

Les étrangers et l'emploi

Le Haut Conseil à l'intégration souligne, *dans son deuxième* rapport statistique, les ravages du chômage, chez les étrangers, qui compromettent les processus d'intégration, et propose une fermeté accrue à l'égard de toutes les manifestations d'illégalité.

page 12

Le sommaire complet se trouve page 24



ÉDUCATION ◆ CAMPUS

L'alchimie délicate de la formation des maîtres

Créés expérimentalement en 1990, les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) ont été généralisés à la rentrée 1991. Entre savoirs et savoir-faire, compétences académiques et compétences professionnelles, l'équilibre des contenus de formation reste à trouver.

Lire page 13 l'article de JEAN-MICHEL DUMAY

ARTS ET SPECTACLES

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 485 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Xénophobie

Un entretien avec M. Ignatz Bubis

« Les règles définissant la citoyenneté allemande sont mauvaises » nous déclare le président de la communauté juive d'Allemagne

M. Ignatz Bubis, soixante-cinq ans, promoteur immobilier à Francfort, membre du parti libéral FDP, a été élu président du Conseil central des juifs en Allemagne au mois de septembre. La communauté juive allemande, qui compte environ trente mille personnes, est actuellement traumatisée par les agressions dont sont victimes les demandeurs d'asile et par les profanations de cimetières israélites.

« Quelle gravité accorder à l'explosion de violence en Allemagne ?

– Il faut la prendre au sérieux. Pour le moment, cette violence est le fait d'une petite minorité. Mais il y a trop de gens qui applaudissent et beaucoup qui se taisent, comme si cela ne les regardait pas. L'exception a été les manifestations à Berlin, Bonn. Entre le 8 et le 15 novembre, il y a eu de nombreuses manifestations rassemblant plusieurs centaines de milliers de personnes. Cela a été un signe positif. Je pense qu'on peut rapidement venir à bout de cette violence si l'Etat met en œuvre de manière appropriée tous ses moyens.

– Est-ce que cette violence raciste a une dimension particulière en Allemagne ?

– Oui, à cause du passé. On doit également dire que toutes ces manifestations d'extrémisme de droite et d'antisémitisme sont accompagnées ici de plus de violence que dans d'autres pays. Je n'ai pas d'explication. Mais c'est un fait. On est plus sensible parce que ce qui s'est passé en Allemagne sous le nazisme ne s'est passé dans aucun autre pays européen.

– Comment expliquez-vous l'attirance des jeunes pour ces symboles nazis ?

– Naguère, une partie de la jeunesse s'orientait vers l'extrême gauche. Mais avec l'effondrement du communisme, avec l'éclatement du l'URSS, les événements en Chine, le radicalisme de droite est peut-être devenu à la mode. On ne peut pas dire non plus que tout cela – l'antisémitisme, le racisme, la xénophobie – n'a pas existé avant. Mais ils n'avaient pas l'ampleur prise ces derniers temps. Différentes causes peuvent être avancées : la fin du communisme, je ne peux pas non plus exclure que la réunification allemande ait aussi favorisé l'émergence de ces phénomènes – le fait que la confiance en soi soit montée ; qu'on soit maintenant souverain, qu'il n'y ait plus de statut d'occupation... On a renvoyé les troupes soviétiques et on se demande maintenant ce que les Américains viennent faire ici. En Allemagne, les étrangers deviennent tout d'un coup un problème, suscité naturellement par l'arrivée de nombreux immigrants, demandeurs d'asile... Mais cette xénophobie va plus loin, elle concerne également les Allemands de Russie qui viennent ici... Et il y a cette amertume : nous avons l'unification politique sans une réelle unification sociale, ce qui suscite envies et jalousie.

– Que doit faire le gouvernement ?

– D'abord il faut combattre la violence. C'est la priorité. Il serait plus convenable de dépenser son énergie à combattre efficacement les auteurs d'actions violentes que de la consacrer à se disputer sur la réforme du droit d'asile. C'est un encouragement aux fauteurs de violence, parce qu'ils ont le sentiment que, par leur action, ils ont obtenu une évolution à leurs yeux favorable de la discussion sur ce droit d'asile. Nous n'avons pas besoin de nouvelles lois : il suffit d'appliquer efficacement celles qui sont en vigueur.

« L'Etat doit protéger tous ses citoyens »

– Est-ce que le problème d'intégration des étrangers en Allemagne n'est pas lié à la notion de germanitude, de droit du sang ?

– Je pense que les règles définissant la citoyenneté allemande, figurant dans l'article 116 de la Constitution, sont mauvaises. D'après cet article, on est allemand en raison de son appartenance à la nation définie par les liens du sang. Ainsi quelqu'un peut être né en Allemagne et n'avoir pas la possibilité d'obtenir la nationalité, à la différence des Etats-Unis ou de la France. Pourtant, sur les cinq millions d'étrangers qui vivent en Allemagne, au moins un million sont nés en Allemagne.

– Qu'est-ce qu'un juif allemand ou un jeune Turc né en Allemagne peut espérer dans la situation actuelle ?

– En ce moment, on se demande beaucoup où tout cela va mener. C'est pourquoi il faut demander à la politique, à l'Etat d'être actifs. L'Etat *doit protéger tous ses citoyens.*

» Si la violence prend fin, les problèmes n'en seront pas résolus pour autant. C'est difficile d'éduquer un peuple dans la tolérance. Je ne veux pas dire que le peuple dans son ensemble est intolérant. Mais force est de constater que ces dernières années, en Allemagne et ailleurs, s'est répandu un certain chauvinisme, un certain égoïsme... Se préoccuper de réduire d'une demi-heure son temps de travail est plus important que de se soucier des autres. Une bonne partie de la population ne se sent pas concernée par les attaques contre les foyers. Après tout, ce ne sont que des demandeurs d'asile...

– Que répondez-vous à ceux qui préconisent de répondre à la violence par la violence ?

– C'est fou. Ce serait une erreur. L'Etat a le monopole de la violence. Cela ne rimerait à rien qu'aujourd'hui les juifs s'arment, demain les Turcs, puis les Kurdes et un jour *après les Croates*, les Serbes... Ce serait le chaos. Mais l'Etat doit réagir pour qu'on n'en arrive pas là. Les juifs ne vont certainement pas s'armer de manière organisée, mais je peux m'imaginer que l'un ou l'autre essaye de s'armer. Je suis contre, parce que cela ne peut conduire qu'au bain de sang.

– Est-ce que l'extrémisme de droite peut se propager dangereusement ?

– Je ne pense pas qu'un tel mouvement ait une chance en Allemagne de prendre le pouvoir. Mais il est très important que les partis politiques trouvent un consensus sur la manière de contrer la violence, de stopper les extrémistes de droite et de résoudre le problème de l'afflux de demandeurs d'asile sans porter préjudice en même temps à ceux qui ont véritablement droit au statut de réfugié.

– Les politiciens n'ont-ils pas reconnu le danger ?

– J'ai l'impression que chacun a d'abord cherché à consolider sa position politique. Ils n'ont pas reconnu la gravité de la situation. Ça n'a commencé qu'avec les attentats de Sachsenhausen, Ravensbrück et maintenant avec Mölln. Les partis politiques et le gouvernement ont alors seulement pris conscience de la gravité de la situation.

– Et vous-même ?

– Pour moi, je suis conscient de la gravité de la situation depuis Hoyerswerda (1). Elle est la suite d'une erreur de comportement politique. A *Hoyerswerda*, les *gens qui ont lancé* des cocktails Molotov contre le centre de réfugiés ont été laissés libres. Les réfugiés ont été évacués et on s'est mis à discuter de la modification de l'article 16 de la Constitution. Cela a été un encouragement aux fauteurs de violence pour commettre d'autres forfaits..

» Ce qui m'est arrivé avec *M. Schmidt (2) vient de ce que, pour* une grande partie de la population, le juif est encore un étranger, qu'il soit né ici ou non ; peut-être moins étranger par la culture que le Vietnamien ou l'Afghan, mais il reste un étranger.

– Est-ce que cela est spécifique à l'Allemagne et peut avoir à voir avec l'idée de germanitude ?

– Oui. Cela a à voir avec l'idée de germanitude. *Ici, on dit toujours les* Allemands et les juifs. Je ne sais pas si en France on dit les Français et les juifs. On dit les juifs français. Ici, on ne peut être qu'allemand d'une manière absolue. La nationalité et le lien du sang vont de pair. Cela vient de là.

– Cela veut-il dire que, dans les discussions sur une nouvelle politique d'immigration, le changement du code de la nationalité est aussi important que le droit d'asile ?

– Oui. J'essaye d'obtenir de tous les partis politiques qu'ils modifient le code de la nationalité pour que toute personne née en Allemagne puisse être reconnue comme allemande. (...) J'ai conseillé le Parti social-démocrate et le Parti libéral dans la discussion actuelle – la CDU n'était pas prête à cela pour l'instant, mais son attitude pourrait changer si cette mesure intervenait en même temps qu'une modification restrictive du droit d'asile.

« Il faut savoir résister et tenir »

– En France, en Israël, nombreux sont les juifs qui se demandent s'il est encore convenable pour un juif de vivre en Allemagne...

– Oui. Oui... on ne doit pas se laisser pousser dans la corne du bélier par quelques milliers de violents et quelques... millions d'antisémites. il ne faut pas se laisser intimider. Il faut savoir résister et tenir.

– Est-ce ce qui vous a incité à rester ici après la guerre ?

– Oui. Je n'ai jusqu'ici pas de raison de regretter d'être resté en Allemagne. *Je me sens chez moi* à Francfort et ne souhaiterais vivre nulle part ailleurs.

– Et que répondez-vous aux gens de votre propre communauté qui se demandent s'il ne faudrait pas partir ?

– Je ne peux dire à personne de rester ici, je ne peux d'ailleurs pas me le permettre, parce que la responsabilité est trop grande. Mais je peux dire à tous que moi, je n'ai aucune raison de partir, et, je pense, on peut rester.

– Que pensez-vous de l'attitude du chancelier Kohl qui s'est prévalu de la « grâce de la naissance tardive » ?

– Le chancelier voulait dire qu'il ne savait ce qu'il aurait fait s'il était né plus tôt, et ne cherchait pas pour *lui* une excuse. C'est au moins ce qu'il a dit après. J'ai reproché au chancelier l'affaire de sa visite au cimetière de Bitburg, parce que c'était une question de sensibilité, non pas à cause des gens qui sont enterrés là, mais à cause des insignes SS qui étaient sur les tombes. Mais on ne peut reprocher au chancelier d'approuver l'antisémitisme. On peut lui reprocher la lenteur de ses réactions face aux événements récents. Il a réagi plus fort contre les manifestations d'antisémitisme que quand il s'agissait des demandeurs d'asile. Je ne trouve pas cela bien non plus. Dans tous les cas, ce sont des droits de l'homme qui ont été atteints.

– On a parfois le sentiment que l'on a réagi ici à cause des réactions à l'étranger ?

– C'est malheureusement vrai. »

Propos recueillis par
HENRI DE BRESSON

(1) Première attaque contre un foyer d'immigrés au printemps 1992.

(2) Conseiller municipal ayant dénié le droit à M. Bubis, en tant que juif dont le pays est Israël, de se mêler des affaires de *Rostock*.

REVUES FRÉDÉRIC GAUSSEN

Le fantôme des réfugiés

La multiplication des conflits accroît la masse des personnes déplacées. Désormais directement concernée, l'Europe devra affronter le problème d'une véritable politique des réfugiés.

RÉFUGIÉS fuyant la guerre, la misère, l'oppression, la violence, la dictature... de tous côtés les tristes cortèges des exilés se multiplient. On estime à dix-huit millions, sur la surface de la Terre, le nombre de ces errants. Si la plupart se trouvent dans les pays troublés du Sud, ces mouvements menacent maintenant de déstabiliser le continent européen. L'explosion de l'ex-Yougoslavie et la honteuse politique de « purification ethnique » ont abouti à chasser de leurs villes et de leurs villages des centaines de milliers de personnes qu'aucun pays voisin ne souhaite accueillir. Et la crainte grandit que la décomposition de l'ex-URSS engendre de vastes migrations, accélérées par les affrontements ethniques, l'effondrement économique et la multiplication des dictatures.

Ces phénomènes nouveaux suscitent, chez les peuples et les responsables politiques, des réactions contradictoires, allant de la compassion et la solidarité au repli sur soi et la xénophobie, au gré des pressions médiatiques et des mouvements d'opinion. François Jean, de Médecins sans frontières, relève, dans un article d'*Esprit* intitulé « Le fantôme des réfugiés », le danger de ces oscillations et estime que ce n'est pas l'aide humanitaire, pour respectable qu'elle soit, qui permettra de résoudre le problème. *« Le conflit yougoslave a balayé l'illusion que l'activisme humanitaire pourrait remplacer la volonté politique »*, affirme-t-il. C'est pourquoi il plaide pour *« une politique des réfugiés »*, qui obligerait leurs gouvernements à expliquer leurs intentions, en faisant la part des intérêts économiques, des impératifs de la sécurité internationale et des devoirs d'assistance des démocraties. Pour lui, l'attitude incohérente des pays occidentaux face aux « boat people » montre qu'on ne peut laisser aux médias et à l'émotion populaire le soin de désigner les bonnes causes et de faire le tri entre les « bons » *réfugiés* et les « *mauvais* » *immigrés*. *« La réponse internationale à la question des réfugiés a certes toujours été sous-tendue par des considérations politiques,* écrit-il ; *jamais pourtant elle n'avait été si émotionnelle, conjoncturelle, télévisuelle, passant indifféremment de l'engouement à l'oubli et du silence à l'indignation. »*

Harmoniser les politiques migratoires

C'est une telle politique au niveau européen qu'appelle de ses vœux Catherine Withol de Wenden, chercheuse au CNRS, dans *Hommes et migrations*. Après avoir décrit la diversité des législations dans les principaux pays de la Communauté, concernant le contrôle de l'immigration et le droit de la nationalité, elle souligne la nécessité d'harmoniser les politiques migratoires entre les Douze pour *« le droit de séjour, l'accès à l'emploi, le droit au regroupement familial, l'accès à la fonction publique et l'accès à la citoyenneté locale »*. Elle insiste également sur la nécessité de réexaminer la coopération avec le tiers-monde et les pays de l'Est et de développer *« une politique d'information et non pas d'opinion sur l'immigration »*. Cette évolution est d'autant plus nécessaire qu'il faut s'attendre, avec l'effondrement des pays de l'Est, à des mouvements de nature nouvelle : *« migrations pendulaires »* dans les régions frontières ; séjours temporaires de cadres à la recherche de travail qualifié ; *« regroupement de diasporas »*, comme c'est déjà le cas pour les Allemands.

Pour nécessaire qu'elle soit, l'approche par les démographes ou les géopoliticiens des phénomènes migratoires en termes de « flux » et de « stocks » de populations a évidemment quelque chose d'inhumain – voire d'indécent – en faisant oublier les *innombrables drames individuels* qu'ils recouvrent. C'est cette dimension personnelle que l'on trouve dans les articles réunis par la revue *Hermès* sous le titre « Exil et mémoire », à l'intérieur d'un vaste numéro sur le thème : « Espaces publics, traditions et communauté ». Deux chercheuses chiliennes décrivent les troubles qu'ont éprouvés leurs compatriotes, lorsque l'arrivée de Pinochet au pouvoir *les a contraints au départ* – mais aussi lorsque, bien plus tard, ils sont retournés chez eux, dans un pays traumatisé par quinze ans de dictature et qui avait changé sans eux.

Coupable d'avoir choisi la vie

Pour ceux qui ont échappé à la répression, explique Ana Vasquez-Bonfman, la culpabilité d'avoir fui se mêle au désarroi de la confrontation avec un monde inconnu. *« C'est le sentiment de culpabilité qui va marquer tout l'exil. L'exilé se sent coupable de rien et de tout... de ce qu'il dit mais surtout de ce qu'il n'a pas fait. Au fond de lui-même, avec un langage sans mots, chacun s'avoue d'avoir eu peur de mourir... En dernière instance, si l'exilé était coupable de quelque chose, ce serait d'avoir choisi la vie. »*

D'abord perçu comme une parenthèse, l'exil se vit comme un campement provisoire dans l'attente du retour. Mais un retour hypothétique, qui, comme celui d'Ulysse, est sans cesse contrarié par les agressions extérieures et par la tentation d'abandonner la lutte. Plus le temps passe, plus l'éloignement géographique s'accentue, plus les liens affectifs avec le pays d'origine se distendent. Et lorsque le retour tant attendu se produit enfin, une fois passées les joies des retrouvailles, le « revenu » peu mesurer, dans le regard de ses compatriotes et dans les difficultés quotidiennes de la réinsertion, les effets indélébiles de l'éloignement. Le retour au pays, *« un deuxième exil »*, écrit Cristina Hurtado-Beca. L'exilé découvre peu à peu qu'il est un étranger chez lui. Sentiment particulièrement fort chez les femmes qui, souvent, après avoir connu le libéralisme des sociétés occidentales, se retrouvent dans un univers archaïque, machiste et hiérarchisé, qu'elles ne peuvent plus supporter.

Mais si l'exil est toujours une épreuve, il témoigne aussi de l'énergie humaine, du désir irrépressible d'échapper à son destin, de reconstruire sa vie. Chantal Benayoun, dans *les Nouveaux Cahiers*, décrit le formidable appétit d'enracinement qui a poussé les juifs d'Afrique du Nord, entraînés dans la débacle des pieds-noirs, à s'intégrer dans la société française. Si, pour les plus âgés, le voyage forcé a souvent été fatal, il a permis aux plus jeunes de saisir à pleines mains les chances qu'offre une société développée sur le plan scolaire, intellectuel, professionnel ou financier. Tous évidemment n'ont pas gagné le gros lot et chacun, selon son sort personnel, peut interpréter l'exil comme une chance ou un échec. *« On le voit tour à tour émancipation ou destruction,* note Chantal Benayoun : *l'exil fait l'objet de réexamens successifs au cours d'une même existence. L'exil se vit, s'éclipse, s'invente et se cultive. »*

L'exil est une épreuve limite qui permet de se sauver en abandonnant une partie de soi-même. Il témoigne de la folie des hommes, mais aussi de leur étonnante capacité à survivre aux catastrophes.

▶ ***Esprit***, **nº 12. Décembre 1992. 75 F.**

– *Hommes et migrations*, nº 1159. Novembre 1992. 35 F. Dif'Fop. 14, rue de Nanteuil, 75015 Paris.

– *Hermès*, nº 10. 110 F. Editions du CNRS.

– *Les Nouveaux Cahiers*, nº 110. Automne 1992. 55 F. 45, rue La Bruyère, 75009 Paris.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », « Association Hubert-Beuve-Méry » Société anonyme des lecteurs du *Monde* Le Monde-Entreprises, M. Jacques Lesourne, gérant.

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration
Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
PRINTED IN FRANCE
ISSN : 0395-2037
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde
Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé (adjoints au directeur de la rédaction)
Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon
Daniel Vernet (directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : 49-60-30-10

La situation dans l'ex-Yougoslavie et les initiatives occidentales

La CSCE prévoit la création d'une cour de conciliation et d'arbitrage

STOCKHOLM

de notre correspondante

La réunion annuelle des ministres des affaires étrangères des cinquante et un pays actuellement représentés à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) s'est achevée, mardi 15 décembre, à Stockholm, après deux journées d'intenses discussions. Elles ont essentiellement porté sur le conflit dans l'ex-Yougoslavie et les moyens de doter la CSCE des instruments et des ressources nécessaires pour *« poursuivre une stratégie de diplomatie active »*.

Dans le document final rédigé en termes inhabituellement durs, les ministres rejettent *« la responsabilité première du conflit sur les dirigeants actuels de la Serbie et du Monténégro et sur les forces serbes opérant en Bosnie-Herzégovine »*. Ils soutiennent l'application des résolutions de l'ONU et de la conférence de Genève sur la Yougoslavie pour faire cesser *« l'agression systématique en Bosnie-Herzégovine et en Croatie »*. Dans les cinq pages consacrées au conflit, les ministres expriment par ailleurs leur *« horreur et leur consternation »* devant la violation *« massive et systématique »* des droits de l'homme et du droit international humanitaire, spécifiquement la politique de *« purification ethnique »* et le *« viol systématique des femmes musulmanes »* et se disent déterminés à mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU demandant que les auteurs de tels crimes soient tenus pour personnellement responsables.

Un tribunal « ad hoc » ?

Dans ce cadre, les ministres évoquent la *« possibilité de création d'un tribunal* ad hoc ». Le ministre français des affaires étrangères, M. Roland Dumas, qui avait, le premier en mai 1992, avancé cette idée, a indiqué, en marge de la réunion, que *« ce tribunal pénal pourrait être placé sous l'égide des Nations unies et être un tribunal permanent »*. En attendant la création d'un tel organe, la CSCE a adopté mardi, à Stockholm, après sa signature par vingt-neuf pays membres, la convention prévoyant la création d'une Cour de conciliation et d'arbitrage pour régler les différends entre les Etats européens. La Cour, dont l'idée avait été avancée par le Français M. Robert Badinter, puis reprise par une proposition franco-allemande, aura son siège à Genève. Elle n'a toutefois pas été entérinée par la Grande-Bretagne *« qui n'a pas eu le temps d'en examiner tous les aspects en détail »*, ainsi que l'a indiqué le ministre britannique des affaires étrangères, M. Douglas Hurd. Les Américains restent également plus que réticents devant ce projet.

La CSCE qui affirme vouloir rester *« souple »* et se défend de devenir encore un « grand machin » international, a d'autre part, décidé de se doter d'un secrétariat général, dont la responsabilité pourrait revenir au candidat proposé par l'Allemagne, M. Höynk. Elu pour trois ans, le secrétaire général coordonnera ainsi les activités en cours à Prague et Vienne.

FRANÇOISE NIÉTO

Autour de Dubrovnik, un champ de ruines...

Suite de la première page

Le spectacle est à peu près partout le même : maisons sans toit transformées en coquilles vides, inscriptions en cyrillique sur les façades, églises brûlées. Cilipi, au sud-est de l'ancienne Raguse, était un centre prospère, peut-être le plus riche de la région. Tout y a été saccagé, sauf, cas exceptionnel, l'église ; dédiée à saint Nicolas, les Serbes et Monténégrins orthodoxes l'ont épargnée, non sans avoir coupé la tête à quelques autres saints et apposé, sur le mur extérieur, une plaque affirmant que *« Dieu protège les Serbes »*. Même les villages de montagne – pauvres, ceux-ci – perchés sur les hauteurs des quelques kilomètres séparant la frontière bosniaque de la côte adriatique croate, n'ont pas échappé au saccage, comme Cepikuce ou Lisac.

Une situation économique catastrophique

Evacuée entre mai et octobre derniers par l'armée ex-yougoslave, la région ne peut encore revivre. Toute l'infrastructure – agricole, industrielle, touristique – y a été totalement ou partiellement détruite. Même les vignes n'ont pas été épargnées, dont la remise en valeur devrait prendre sept ans environ. Quant à Dubrovnik, la cité assiégée pendant près d'un an, bombardée à plusieurs reprises, elle ne reprend vie que de façon hésitante. La situation économique y est *« catastrophique »*, selon des responsables locaux, puisqu'elle ne vivait pratiquement que du tourisme. Or, la plupart des grands hôtels ont été détruits ou terriblement endommagés, et la municipalité chiffre à plus de 2 milliards de dollars le coût de la reconstruction sur l'ensemble de la commune, forte d'une population de 72 000 habitants. Toutefois, la réparation, évaluée à 10 millions de dollars, des dégâts occasionnés dans la vieille ville par les bombardements serbo-monténégrins doit être prise en charge par l'UNESCO, Dubrovnik étant classée patrimoine mondial. Pour les habitants, considérés comme des « privilégiés » dans l'ancienne Yougoslavie socialiste, l'équation est simple, explique l'un d'eux : *« Les revenus ont chuté alors que les prix montent et que nombre de gens doivent faire face à d'importants frais de réparation dans leur logement. »*

Sur le plan politique, l'heure est aux règlements de compte feutrés. L'action du maire, M. Petar Poljanic, pendant la durée du siège est largement critiquée, ici comme à Zagreb. On estime qu'il n'a pas su organiser la commune comme il aurait fallu en de telles circonstances : il est, aujourd'hui, *« en vacances »*. En fait, il a été proprement écarté, mais en douceur. Les prochaines élections municipales doivent avoir lieu en février, et la branche locale du parti au pouvoir en Croatie, l'Union démocratique croate (HDZ) du président Franjo Tudjman, est en pleine réorganisation. Il n'est pas sûr, selon une personnalité locale, que ses candidats l'emportent de beaucoup.

Embargo et trafic italien

C'est dans ce contexte que tous les liens de la région avec le reste de la Croatie viennent d'être rétablis en grande pompe, avec la réouverture officielle de l'aéroport de Dubrovnik. Bénédiction par un prêtre – en chasuble et bottes de saut, – manifestation d'un groupe folklorique en costume traditionnel ont présidé à cette réouverture, dans un décor, là aussi, de désolation. Si la piste n'a pas souffert des combats et de la longue occupation serbo-monténégrine, il n'en est pas de même des installations techniques et commerciales. De la tour de contrôle comme de l'aérogare, il ne reste que les murs, pas même les vitres. Tout le matériel a disparu, jusqu'aux transformateurs et générateurs, soigneusement démontés. Le pillage, ici, frise la perfection. Seuls les tableaux d'arrivée et de départ fixés aux murs et au plafond sont restés ; encore sont-ils dans un état déplorable. Tout ce que les occupants ont laissé sur place, c'est une inscription vengeresse : *« Crevez, oustachis ! »* – du nom des membres des sinistres bandes armées du dictateur croate Ante Pavelic installé au pouvoir à Zagreb pendant la deuxième guerre mondiale par Mussolini et Hitler.

Cette région est l'une des rares de Croatie – avec une petite portion de Slavonie occidentale, autour de Pakrac, à l'est de Zagreb – que les forces de Zagreb ont réussi à reprendre aux troupes serbes, en partie par les armes et en partie par accord bilatéral. Reste que certaines zones sont démilitarisées et que la pointe la plus méridionale de la Croatie, la péninsule de Prevlaka, limitrophe du Monténégro, a été provisoirement confiée à la garde de l'ONU. Seuls les observateurs des Nations unies ont droit de cité sur cette étroite langue de terre qui abrita longtemps des installations militaires yougoslaves fermées à tout civil. C'est que, territoire croate, elle contrôle directement les Bouches de Kotor donnant accès à une vaste et profonde baie monténégrine aux contours tourmentés, qui fut l'une des principales bases navales de l'Autriche impériale puis de la Yougoslavie.

De cette pointe ventée, les trois « bérets bleus » installés en permanence dans les locaux désaffectés de l'ancienne caserne yougoslave peuvent observer à loisir le va-et-vient de bateaux de toutes tailles dans les célèbres Bouches, et notamment celui des vedettes rapides italiennes – de quatre à six par jour en moyenne – assurant leur très rentable et très tranquille trafic (notamment de cigarettes) entre l'Italie et le Monténégro... à travers une mer Adriatique en principe quadrillée par une armada internationale censée faire respecter l'embargo décrété par l'ONU contre la Serbie et le Monténégro.

YVES HELLER

La Yougoslavie est radiée du FMI

Le Fonds monétaire international (FMI), qui avait suspendu tout prêt à la Yougoslavie depuis l'éclatement de la guerre dans cette région, a entériné, mardi 15 décembre, la disparition de la Yougoslavie et proposé aux différents pays nés de son éclatement d'adhérer au FMI en reprenant chacun une partie des obligations de l'ex-Yougoslavie. La Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Slovénie, la République fédérale de Yougoslavie (RFY) et l'ancienne République de Macédoine ont un mois pour faire connaître leur décision. La part la plus forte, 36,5 %, revient à la RFY, la plus faible, 5,40 %, à la Macédoine. Les pays qui décideront d'adhérer pourront bénéficier des prêts du Fonds. L'OCDE avait de son côté annoncé, fin novembre, l'extinction de l'accord de 1961 qui permettait jusqu'ici à la RFY de participer à de nombreux organes de l'Organisation en tant qu'observateur.

La justice américaine poursuit l'ancien champion du monde d'échecs Bobby Fischer

L'ancien champion du monde d'échecs américain Bobby Fischer, qui avait participé à l'automne, dans l'ex-Yougoslavie, à un match contre le champion français d'origine russe Boris Spassky, a été inculpé mardi 15 décembre par la justice américaine pour avoir violé l'embargo international.

Bobby Fischer, quarante-neuf ans, est accusé d'avoir violé une loi votée après le début du conflit entre la Serbie et ses voisins, qui interdit aux résidents américains d'avoir des activités commerciales avec l'ex-Yougoslavie. Il a été inculpé par un « grand jury » (chambre de mise en accusation) à Washington.

S'il est reconnu coupable, il encourt une peine de dix ans de prison et une amende de 250 000 dollars (environ 1,3 million de francs). Un mandat d'arrêt a été délivré contre lui, mais, selon certaines informations, il serait toujours sur le territoire de l'ex-Yougoslavie.

Le grand maître avait été payé 3,35 millions de dollars (environ 18 millions de francs) pour ce match qui avait débuté à Sveti-Stefan (Monténégro) et s'était ensuite déplacé à Belgrade. C'était la première rencontre disputée par Bobby Fischer en vingt ans et il l'avait remportée le 5 novembre par dix victoires contre cinq à Spassky.

Au mois d'août, juste avant le début du match, le département du Trésor avait averti Fischer que sa participation constituerait une violation de la loi américaine. Au cours d'une conférence de presse, Bobby Fischer avait lu la lettre officielle avant de cracher dessus (*le Monde* du 3 septembre).

L'ONU demande l'aide de l'OTAN

Le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, a demandé au secrétaire général de l'OTAN, M. Manfred Wörner, l'aide de cette organisation dans l'hypothèse où les Nations unies adopteraient des mesures militaires dans l'ex-Yougoslavie, a-t-on appris de sources diplomatiques. Il s'agit *« d'une demande de soutien* [de l'OTAN] *au cas où le Conseil de sécurité serait amené à prendre des mesures supplémentaires »* dans l'ex-Yougoslavie, selon un diplomate. Ces mesures consisteraient en des opérations militaires, par exemple pour faire respecter la zone d'exclusion aérienne décrétée en octobre par l'ONU en Bosnie.

Actuellement, les Occidentaux envisagent plusieurs actions possibles : faire respecter la zone d'exclusion aérienne de Bosnie, déployer préventivement des troupes ou créer des zones protégées pour les populations, a-t-on ajouté de source diplomatique à Bruxelles. Les Etats-Unis seraient favorables à une formule laissant la porte ouverte à une frappe *« musclée »* en cas de violation de la zone d'exclusion : la riposte concernerait les appareils violant la zone et les aérodromes utilisés par ceux-ci, a-t-on appris à l'ONU à New-York (*le Monde* du 16 décembre). Les Européens souhaiteraient un texte plus restrictif pour que le Conseil de sécurité ne donne pas l'impression de faire un *« chèque en blanc »*.

Plusieurs pays membres de l'OTAN, notamment la Belgique et la Grande-Bretagne, ont exprimé la crainte qu'une action militaire plus musclée ait des conséquences sur les « casques bleus » qui se trouvent déjà dans l'ex-Yougoslavie, selon un autre diplomate à Bruxelles. D'autres, comme l'Italie, sont favorables à une action militaire, a-t-il dit.

Les ambassadeurs des seize pays membres ont autorisé, lundi, les militaires de l'OTAN à commencer à planifier ce type d'opérations, a-t-on indiqué de source diplomatique. Jusqu'à présent, les militaires avaient commencé à se préparer à ces opérations, sans planification formelle. La participation de l'OTAN est actuellement examinée par les ambassadeurs des pays membres et le comité politique, ajoute-t-on de source diplomatique. – *(AFP.)*

La création d'une zone d'exclusion aérienne

Quel commandement unique et quels ordres ?

Le renforcement, par l'ONU, de son opération qui consiste à faire davantage respecter l'interdiction de survol, par les Serbes, de la Bosnie-Herzégovine pose moins des problèmes techniques qu'il ne soulève, dans la pratique, de difficultés politico-militaires. En effet, qui sera habilité à donner des ordres aux pilotes chargés de faire appliquer la résolution des Nations unies et de quelle nature seront ces consignes ? Répondre à cette question revient à supposer *réglé* le délicat problème de l'unicité du commandement qui sera chargé de faire observer par les Serbes la décision de l'ONU.

D'un point de vue technique, la surveillance passive du ciel bosniaque est en place, pratiquement depuis octobre dernier. Des avions-radars du type Boeing AWACS aux couleurs américaines, britanniques et françaises sont positionnés à la périphérie de l'ex-Yougoslavie (*le Monde* du 3 décembre). Grâce à leur radar Pulse Doppler, ils peuvent contrôler, à toutes altitudes de vol, des cibles mobiles (avions, hélicoptères, voire, mais plus difficilement, des ULM) qui dépassent une vitesse de 40 nœuds (quelque 75 kilomètres à l'heure).

En se relayant vingt-quatre heures sur vingt-quatre, ces AWACS peuvent transmettre leurs informations à des avions de combat en alerte, selon qu'ils sont au sol prêts à décoller ou qu'ils sont maintenus en permanence en vol – comme ce fut le cas durant la guerre du Golfe – et approvisionnés par des avions ravitailleurs. Les pilotes de ces avions de combat peuvent recevoir différents ordres, selon leur degré de gravité opérationnelle : la simple reconnaissance (à vue et à distance) d'un « intrus » pour l'identifier ; son arraisonnement, c'est-à-dire que l'avion (une fois identifié) est contraint de se poser sur un aérodrome qui lui est désigné ; le tir de semonce, à côté, devant ou derrière lui ; enfin, le tir dit de destruction, après une série de « passes » d'avertissement.

Ces procédures supposent que soient réglés, au préalable, deux types de problèmes. Le premier est le choix des bases d'où partiraient les avions d'interception : porte-avions en Adriatique – les Etats-Unis ont déployé leurs porte-aéronefs *Kennedy* et *Iwo Jima* – ou terrains à proximité, en Italie, par exemple, qui est déjà le pays à partir duquel est organisé le blocus naval de l'OTAN et de l'UEO. Le second problème – le plus ardu – est celui de l'existence d'un commandement unique des opérations, les pilotes ayant besoin, en effet, de recevoir rapidement des ordres précis et sans ambiguïté possible (surtout s'il s'agit de l'ouverture du feu) : ces instructions, nécessairement données à un haut niveau de responsabilité et parfois en quelques secondes, peuvent émaner d'un état-major au sol ou d'un élément de commandement comme il en existe à bord des PC volants que sont les AWACS.

Raids « punitifs » ?

De quelle nature peut être ce commandement ? Dès lors qu'il y aurait des avions de plusieurs nationalités impliqués, ce commandement unique devrait être interallié. L'ONU ? Mais l'organisation internationale n'est pas armée pour une telle mission. L'UEO ? Mais il est vraisemblable que des avions américains participeraient à l'opération, et les Etats-Unis ne sont pas membres de cette instance européenne. L'OTAN ? Les états-majors intégrés de l'alliance atlantique font déjà partie, avec des AWACS, de la chaîne de commandement et il y a une forte pression de leur part pour qu'il n'y ait plus duopole du commandement, comme c'est le cas en Adriatique, où des navires de l'OTAN et de l'UEO veillent au blocus naval. C'est le sens de la requête que M. Boutros Boutros-Ghali, le secrétaire général de l'ONU, a adressée au siège de l'OTAN.

Une interdiction du survol de la Bosnie ne se traduit pas obligatoirement par la seule détection, voire interception des appareils serbes qui effectuent des missions d'attaque au sol ou de tout autre aéronef qui viendrait ravitailler les combattants en leur parachutant armes, vivres et munitions.

En effet, des partisans d'une méthode plus « musclée », aux Etats-Unis notamment, évoquent l'éventualité, dans le cas d'une violation avérée par les Serbes, de raids – « punitifs » en quelque sorte – contre les plates-formes d'où se seraient envolés les aéronefs en infraction. Il s'agirait, à titre de représailles, d'endommager les pistes, les hangars ou les « centres nerveux » (radars et transmissions) qui contrôlent la navigation des avions ou des hélicoptères serbes. Cette façon de faire respecter la zone de non-survol pourrait avoir des effets que certains militaires qualifient de *« pervers »*, à savoir des actions de rétorsion envers les « casques bleus » déployés en Bosnie-Herzégovine et souvent mal protégés contre des embuscades, des coups de mains ou des actes de terrorisme. Elle ouvrirait aussi la voie à une extension des combats ou des zones d'insécurité dans l'ex-Yougoslavie.

JACQUES ISNARD

EUROPE

RUSSIE : nouveau premier ministre

M. Tchernomyrdine affirme sa volonté de poursuivre les réformes

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Hors de l'industrie, point de salut : pour sa première conférence de presse, mardi 15 décembre, le nouveau premier ministre russe a confirmé son image, un rien terne, de « professionnel » préoccupé d'abord par la chute de la production industrielle et par les moyens d'y remédier. Pour lui, *« l'industrie lourde est la base de notre économie et, si cette base est bonne, le reste suivra »*. S'il a réaffirmé sa volonté de *« poursuivre les réformes, car il n'y a pas de retour en arrière possible »*, M. Tchernomyrdine a toutefois clairement laissé entendre qu'il souhaitait modifier certains points de la politique de son prédécesseur, M. Egor Gaïdar. Notamment, et c'est fondamental, en revenant sur l'objectif de libéralisation totale des prix : *« Nous devons avoir des prix régulés notamment dans le secteur énergétique. »*

« La vie change »

Avec quelle équipe le premier ministre est-il disposé à mettre en œuvre sa nouvelle politique ? Pour le moment, il souhaite garder l'essentiel de la structure gouvernementale, mais *« la vie change »* et, s'il y a des modifications, elles se feront *« sans soubresaut »*.

Selon les *Izvestia*, les membres de l'équipe Gaïdar se sont réunis mardi et au moins quatre ministres importants auraient décidé de démissionner. D'autres sources laissent entendre, en revanche, que les proches de l'ancien premier ministre n'auraient pas encore pris leur décision.

Si le nouveau premier ministre a reçu le soutien de M. Gorbatchev et de M. Khasboulatov (le président du Soviet suprême, apparu comme le grand vainqueur de la partie de bras de fer entre le Congrès et M. Boris Eltsine), sa nomination a, en revanche, été critiquée par M. Evgueni Iassine, qui est pourtant un des conseillers économiques de M. Arkadi Volski, le leader de l'Union des industriels, et un des animateurs du groupe centriste de l'Union civique. *« Je réagis tout à fait négativement au départ de M. Gaïdar*, écrit M. Iassine dans les *Izvestia. Sa démission est une grosse perte pour les réformes en Russie* (...). *Je ne voudrais pas apparaître comme trop pessimiste, mais je crains que le nouveau gouvernement, dans sa tentative de changer le cours des réformes, ne mène le pays à l'hyperinflation. »*

JOSÉ-ALAIN FRALON

□ **M. André Bellon *« se réjouit du dénouement de la crise »*.** – Le président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée, M. André Bellon, s'est *« réjoui »*, mardi 15 décembre dans un communiqué, *« du dénouement de la crise politique à Moscou »*, précisant qu'il avait rencontré début décembre à Moscou M. Tchernomyrdine, qui préside une fondation de coopération franco-russe.

□ **Le chancelier Kohl négocie un retrait accéléré d'Allemagne des troupes de la CEI.** – En visite officielle à Moscou, le chancelier Kohl a proposé au président russe, M. Boris Eltsine, de procéder plus rapidement que prévu au retrait des troupes de la CEI encore stationnées sur le territoire allemand. *Celles-ci, dont les effectifs s'élèvent* à 200 000 hommes, pourraient avoir quitté le pays avant la fin de l'année 1993, soit un an avant l'échéance fixée par le traité signé en 1989 entre Bonn et Moscou. En échange, l'Allemagne apporterait une aide au relogement des soldats rapatriés et accorderait à la Russie un moratoire pour les dettes russes envers la République fédérale, qui s'élèvent à 56 milliards de deutschemarks. – *(AFP.)*

ITALIE : après l'ouverture d'une enquête judiciaire pour corruption

La position de M. Bettino Craxi à la tête du PSI est de plus en plus contestée

ROME

de notre correspondante

Comme si une défaite électorale qui a vu en moyenne le score du parti diminué de moitié ne suffisait pas, mardi 15 décembre, à l'heure difficile où le leader du Parti socialiste, M. Bettino Craxi, faisait les comptes des élections municipales partielles dans sa suite de l'Hôtel Raphaël à Rome, un carabinier muni d'un texte de dix-huit feuillets est venu lui signifier qu'il était désormais sous enquête judiciaire.

Après la débâcle électorale, la débâcle tout court et la démission ? M. Craxi devra sous peu répondre devant le parquet de Milan, son « fief », de l'accusation de *« corruption et fraude à l'encontre de la loi sur le financement des partis »*. Le texte accusateur ferait état d'une bonne quarantaine de témoignages d'hommes d'affaires et d'entrepreneurs, ainsi que de celui, plus embarrassant, de M. Giacomo Mancini, un ancien secrétaire du PSI. En tout, il s'agirait de justifier la provenance dans les caisses du PSI d'une bonne trentaine de milliards de lires.

Point d'orgue de l'enquête « Mains propres », menée sur l'affaire des pots-de-vin de Milan, dans laquelle bon nombre de socialistes et de démocrates-chrétiens ont eu maille à partir avec la justice, le dossier ouvert sur le secrétaire du PSI s'ajoute à celui qui a lourdement mis en cause son propre beau-frère, l'ex-maire de Milan Paolo Pilliteri ; ou encore son fils, « Bobo » Craxi, sommé, lui, de s'expliquer sur le financement de ses campagnes électorales. Difficile de ne pas faire le rapprochement dans ce filet qui semble se resserrer. Bettino Craxi l'a fait le premier, qui, dans un communiqué à la presse mardi après-midi, protestant de son innocence, parle d'*« initiative infondée qui se transforme en véritable agression contre ma personne. Ce sont des manœuvres politiques qui ont peu à voir avec la justice »*. Les accrochages entre un Craxi peu décidé à s'en laisser compter et le Savonarole milanais, le juge Antonio Di Pietro, ne datent pas d'hier. Déjà, lors de la citation de son fils par la justice, au printemps, alors qu'il était encore lui-même en course pour la présidence du conseil ou la présidence de la République, le leader socialiste avait parlé de sabotage électoral. *Plus tard au mois* d'août, exaspéré, il se laissera même aller jusqu'à dire publiquement qu'il a lui aussi un dossier sur le magistrat, qui n'est pas, selon lui, *« le petit saint que l'on croit »*. Démarche malheureuse, qui lui vaudra de s'aliéner une nouvelle fraction de son propre parti.

« J'ai fait une bonne sieste... »

Car, coupable ou innocent, avant même ce nouveau coup qui vient de le frapper, le secrétaire socialiste se battait déjà depuis des mois, à l'intérieur de la direction du PSI, pour imposer une ligne de plus en plus contestée. Accusé de n'avoir pas su prendre le virage des réformes ni surtout celui de l'après-communisme, en tissant des liens plus étroits avec une démocratie chrétienne de plus en plus fossilisée sur un pouvoir exercé trop longtemps au lieu de chercher une ouverture plus à gauche, M. Bettino Craxi devait aussi répondre de la chute vertigineuse du parti. Un parti mal en point, qu'il avait pris en 1976 pour le faire grimper jusqu'à un confortable 15 %, lui assurant, du temps où il assuma la présidence du conseil, force et influence. Aujourd'hui, devenu le *fossoyeur de ses propres rêves* d'*onda lunga*, cette lente et irrésistible progression qui aurait dû faire décoller le PSI, il ne reste sans doute plus à Bettino Craxi que l'amère décision de donner sa démission. Ses ennemis les plus intimes, qui, comme son ex-dauphin, le ministre de la justice, M. Claudio Martelli, la réclamaient avec insistance, au lieu de donner le coup de grâce, ont choisi de serrer les rangs. Et même si M. Bettino Craxi, éludant toute idée de départ, affichait sur le coup un calme olympien – *« J'ai fait une bonne sieste »*, a-t-il déclaré aux journalistes venus aux nouvelles juste après l'annonce de l'ouverture de l'enquête, – il lui sera difficile d'ignorer l'image de marque désormais déplorable du PSI.

Pour l'instant, seules des voix à la Ligue, à la « Rete » anti-Mafia et, dans une moindre mesure, au PDS (ex-PCI) se sont élevées clairement pour demander, outre le départ de M. Bettino Craxi, celui du président du conseil, le socialiste Giuliano Amato, mais il va de soi que la déroute politique et morale des socialistes pourrait bien également frapper de plein fouet le gouvernement, déjà très fragilisé par la crise économique et ne disposant plus que d'une majorité théorique.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

□ **Adoption d'un projet de loi antiraciste.** – Le conseil des ministres italiens a approuvé, mardi 15 décembre, un projet de loi punissant sévèrement les attitudes de racisme et d'antisémitisme, a annoncé le ministre de la justice, M. Claudio Martelli. La future loi réprimera les *« discriminations raciales, ethniques et religieuses »*. Toutes les peines pouvant être infligées pour des délits racistes seront augmentées d'un tiers ou de la moitié. Des mouvements encourageant de tels actes pourront être suspendus à titre préventif. L'incitation à la violence pour des motifs raciaux, ethniques ou religieux deviendra punissable. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

Ministre démissionnaire des affaires étrangères des Pays-Bas

M. Hans van den Broek devient commissaire européen en remplacement de M. Frans Andriessen

LA HAYE

de notre correspondant

La diplomatie des Pays-Bas sera dirigée à partir du 1er janvier 1993 par M. Pieter Kooijmans (1), en remplacement de M. Hans van den Broek, ministre des affaires étrangères depuis novembre 1982. Sa démission a été annoncée, mardi 15 décembre, à la surprise générale.

C'est donc un inconnu du grand public, en dépit de son activité au sein de l'ONU – et qui se dit dénué de toute ambition politique –, qui succède, jusqu'aux prochaines élections législatives de mai 1994, à un « poids lourd » de la vie publique néerlandaise et européenne. C'est d'ailleurs à Bruxelles que M. van den Broek, qui vient de fêter ses cinquante-six ans, a *« choisi »* de poursuivre sa carrière, en tant que commissaire européen. L'actuel membre néerlandais de la Commission, le vice-président Frans Andriessen, a en effet décidé, après bien des hésitations et, dit-on, des discussions difficiles avec M. Jacques Delors quant à son avenir au sein du collège, de rendre son tablier, après être devenu, en douze années de commissariat, l'un des « éléphants » de l'exécutif bruxellois. La Haye se devait donc de lui trouver un successeur de même calibre, pour sauvegarder une présence influente dans la machine communautaire.

Si le choix de M. van den Broek est à cet égard incontesté, il arrivera à Bruxelles précédé d'une réputation justifiée d'*« atlantiste »*, soucieux en tout cas de ménager les relations entre l'Europe et les Etats-Unis (qui verront peut-être dans sa nomination un geste), mais aussi avec des « lettres de créance » européennes incontestables. Pour ce partisan déclaré d'une Europe fédérale, le travail à la Commission sera une espèce de bonheur. D'autant qu'il lui permettra de veiller aux premiers pas de l'Union européenne née à Maastricht, au terme de « sa » présidence de la CEE, au second semestre 1991. Ce passage de la théorie à la pratique compensera peut-être sa déception devant les difficultés de la politique étrangère commune aux Douze, notamment dans la crise yougoslave.

CHRISTIAN CHARTIER

(1) Agé de cinquante-neuf ans, M. Pieter Kooijmans a été secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de 1973 à 1977. Professeur de droit international public à l'université de Leyde, il est aussi, depuis 1985, rapporteur spécial des Nations unies sur les tortures et depuis cette année chef de la délégation néerlandaise à la Commission de l'ONU sur les droits de l'homme.

□ **Le Sénat a ratifié le traité de Maastricht.** – Le Sénat néerlandais a approuvé, mardi 15 décembre, à une large majorité et par acclamation le traité de Maastricht. Ce vote confirme celui de la Chambre des députés qui s'était prononcée *pour le « oui » par 137 voix contre* 13. Le projet de ratification doit être maintenant signé par le premier ministre, M. Ruud Lubbers, et par la reine Beatrix. – *(AFP.)*

En visite à Buenos-Aires

M. Joxe a félicité l'Argentine pour sa participation à des opérations décidées par l'ONU

BUENOS-AIRES

de notre correspondante

M. Pierre Joxe, ministre français de la défense, a effectué lundi 14 et mardi 15 décembre une visite officielle en Argentine au cours de laquelle il a eu des entretiens avec son homologue argentin, M. Erman Gonzalez. Au cours d'une conférence de presse à Buenos-Aires, M. Joxe a félicité l'Argentine pour sa participation à des opérations militaires internationales de caractère humanitaire dans le cadre de l'ONU. Le gouvernement de M. Carlos Menem vient de décider d'apporter un appui logistique aux troupes américaines et françaises en Somalie avec l'envoi d'une centaine de médecins militaires. L'Argentine participe déjà à l'opération de maintien de la paix en Croatie avec un bataillon de neuf cents hommes.

Dans le cadre de la coopération militaire franco-argentine, M. Joxe a évoqué l'accord passé entre les gendarmeries des deux pays qui prévoit notamment la mise en place à Buenos-Aires d'un fichier central informatisé relié en temps réel avec les postes-frontières qui sont contrôlés par les gendarmes argentins.

Ch. L.

EN BREF

□ **Rencontre entre le Congrès juif et le Parlement européen.** – Le Congrès juif européen a demandé au Parlement de la CEE d'intervenir auprès des Douze afin qu'ils engagent l'étude d'*« une législation européenne contraignante à l'égard de tous les actes d'antisémitisme, de racisme et de xénophobie, l'application d'une plus grande fermeté dans les condamnations judiciaires et l'amplification au niveau pédagogique, d'un enseignement à la tolérance, au respect et à la dignité de l'homme »*. Conduite par son président, M. Jean Kahn, la délégation israélite devait rencontrer M. Egon Klepsch, président de l'assemblée, et les représentants des principaux groupes parlementaires. – *(Corresp.)*

□ **« Espace Schengen » : visa commun pour les ressortissants de cent vingt pays.** – Les pays de l'« Espace Schengen » (les Douze moins le Danemark, le Royaume-Uni et l'Irlande) se sont mis d'accord, mardi 15 décembre, sur l'établissement d'un visa commun qui permettra aux ressortissants de cent vingt pays de traverser les frontières des Neuf avec cet unique document. Cette création concrétise une étape importante vers l'objectif affiché par les pays adhérents de Schengen : la libre circulation des personnes entre les pays membres d'ici à l'été prochain. – *(AP.)*

□ **AFGHANISTAN : les forces du Hezb-e-Islami avancent sur Kaboul.** – Des combats ont éclaté, mardi 15 décembre, dans les faubourgs de Kaboul, après que le président intérimaire Burhanuddin Rabbani eut annoncé qu'il ne démissionnerait pas à l'expiration de son mandat, le même jour. Les forces du parti intégriste Hezb-e-Islami sont parvenues à 5 kilomètres du centre de la capitale. Cette avance est la plus importante depuis les sanglants combats d'août dernier. M. Rabbani venait d'affirmer qu'il ne remettrait ses pouvoirs qu'au conseil *(choura)* qui devrait se réunir dans les prochains jours pour élire son successeur. – *(AFP, Reuter.)*

□ **SYRIE : Damas dément avoir cessé d'octroyer des visas aux juifs syriens.** – Se déclarant étonné de *« la campagne orchestrée contre la Syrie »*, le chef de la délégation syrienne aux négociations israélo-arabes de paix, M. Mouaffak al-Allaf a démenti, mardi 15 décembre, qu'il y ait eu un quelconque changement *« dans la politique de délivrance de visas de sortie »* aux juifs syriens. Le département d'Etat avait indiqué quelques heures plus tôt avoir demandé à Damas des explications sur la suspension, il y a huit semaines, de l'octroi de tels visas. – *(AFP.)*

□ **TUNISIE : un imam sanctionné pour avoir demandé « l'interdiction » du tourisme.** – Un imam d'une mosquée de Tunis a été démis de ses fonctions pour avoir demandé, lors d'un prêche du vendredi, l'*« interdiction »* du tourisme. C'est au cours d'un débat parlementaire sur le budget du ministère des affaires religieuses que cette sanction a été révélée. M. Ali Chabbi a précisé que les imams *« doivent concilier la morale religieuse et les préoccupations matérielles de la société »*. Le secteur du tourisme a rapporté, en 1992, près de 1 milliard de dollars de devises. – *(AFP.)*

ASIE

Corée du Sud : élection présidentielle triangulaire

La présence d'un « Ross Perot coréen » vient troubler le traditionnel tête-à-tête des « deux Kim »

SÉOUL

de notre envoyé spécial

« Un président pour l'économie. » La banderole s'étalait le long de l'immense tribune trônant sur l'esplanade Yoïdo. Quelque cinq cent mille personnes, bravant les intempéries du rude hiver coréen, étaient venues entendre le « patriarche » de l'industrie nationale, M. Chung Ju-yung, soixante-dix-sept ans, fondateur du groupe Hyundai et candidat à la succession de M. Roh Tae-woo lors de l'élection présidentielle du 18 décembre.

En ces temps de grisaille économique, encore assombris par l'annonce du plus faible taux de croissance en onze ans (+ 3,5 % pour le troisième trimestre), le « Ross Perot coréen » promet un retour à la *« Corée battante »* des années 70, dont il fut l'un des bâtisseurs, sous la férule du dictateur Park Chung-hee. Le message de ce fils de paysans pauvres qui, avec pour seul bagage un brevet de l'école primaire, mit sur pied un conglomérat à l'origine de 20 % du PNB national est aussi simple que bien reçu : en cinq ans, le revenu par habitant sera multiplié par trois, frôlant les 20 000 dollars, et les loyers baisseront de moitié.

Les économistes sont sceptiques, mais M. Chung n'en a cure : *« Je serai le président qui relèvera l'économie »*, affirme-t-il, ajoutant qu'il s'engage à mettre sa fortune personnelle (estimée à 3 000 milliards de wons, soit environs 30 milliards de francs) au service de la paysannerie et des petits entrepreneurs.

En dépit d'un autoritarisme légendaire et de méthodes qui, s'il était élu, ramèneraient la Corée un quart de siècle en arrière, la performance physique de cet homme coriace, auréolé de son succès, appelle un respect qui s'est traduit par une popularité croissante. Doué d'un charisme certain, levé aux petites heures, il va de meeting en meeting, saluant les foules son chapeau à la main, passant de la harangue populiste aux promesses de réformes radicales. Une percée, reflétée par les sondages – officieux, car leur publication est interdite – qui a bouleversé l'équation électorale. Outre cinq candidats mineurs, dont une juriste, Mme Kim Ok-sun, surnommée l'*« amazone en vêtements d'homme »* en raison de ses allures de cavalière du bois de Boulogne du siècle dernier, ces élections opposent à nouveau les incontournables « deux Kim ».

Le premier, M. Kim Dae-jung, est depuis près d'un quart de siècle la figure emblématique de l'opposition à la dictature, l'homme que Park Chung-hee tenta de faire assassiner après qu'il eut failli le battre en 1971, et que son successeur Chun Doo-hwan condamna à mort. Le second, M. Kim Young-sam, opposant plus louvoyant, rallia le parti gouvernemental il y a dix-huit mois.

Bénéficiant de l'appui de l'appareil d'Etat, il partait gagnant. Mais M. Chung a brouillé le jeu : sa percée constitue en soi une inconnue, bien que peu d'observateurs s'attendent à sa victoire. Mais surtout il séduit une partie de l'électorat de M. Kim Young-sam, augmentant d'autant les chances de M. Kim Dae-jung : la « bête noire » des régimes autoritaires n'a jamais été en meilleure position pour briguer le pouvoir.

La popularité de l'autocrate de Hyundai

La popularité de l'autocrate de Hyundai et l'accent mis par les candidats sur les questions économiques, grand thème de cette campagne, sont symptomatiques tant des aspirations contrastées des Coréens que des progrès, notables, accomplis depuis que fut imposée en 1987 – à la suite de violentes manifestations – une démocratisation qui se concrétisa sous la présidence de M. Roh.

C'est la première fois depuis 1963 qu'aucun militaire n'est candidat et que ne pèse pas l'ombre de l'armée, longtemps la principale force politique du pays. Contrairement aux élections de 1987, la menace d'un putsch ne plane plus sur le verdict populaire. Mais la volée d'espoirs qu'elles suscitèrent n'est plus au rendez-vous. Les difficultés économiques – à la récession mondiale s'est ajoutée une perte de compétitivité des produits coréens entamée par un rattrapage vertigineux des salaires – ont donné aux libertés un goût amer. Aujourd'hui, les Coréens voudraient à la fois une direction ferme et les fruits de la démocratisation : un Park Chung-hee dans les habits de Roh Tae-woo, en quelque sorte.

Le résultat se jouera dans la nébuleuse de Séoul

Le fronde de la ville de Taegu symbolise ce désenchantement. Située dans la province du Kyong-san (berceau des présidents Park, Chun et Roh, et d'une bonne partie de la bureaucratie), Taegu est le fief du pouvoir. Or une bonne moitié de la ville a basculé du côté de M. Chung. Lors des élections de mars dernier, son Parti national pour la réunification a remporté 17,4 % des voix en exploitant le mécontentement suscité par la stagnation économique.

Bien que le régionalisme, mal endémique de la Corée, soit moins virulent, les trois principaux candidats comptent toujours sur leurs électorats captifs : la région de Cholla pour M. Kim Dae-jung, celle de Pusan pour M. Kim Young-sam. M. Chung, quant à lui, a mobilisé les 170 000 employés de Hyundai, auxquels il a été demandé de travailler double, chacun ayant pour tâche de « rabattre » une vingtaine de voix. Un militantisme qui s'est traduit, entre autres, par une manifestation rageuse devant le quotidien *Chosun Ilbo*, « coupable » de lèse-majesté contre Hyundai, et suscite une levée de boucliers des syndicats du groupe.

Les candidats sont au coude à coude, car le vainqueur l'emportera vraisemblablement d'un ou deux points. A la veille du scrutin, un tiers de l'électorat est encore indécis : le résultat de l'élection se joue dans la nébuleuse urbaine de Séoul, avec ses 7,3 millions sur 29 millions d'électeurs, qui rassemble une bonne partie des ouvriers et de cet électorat d'âge moyen qui représente 65 % du total.

De tous les candidats, M. Kim Dae-jung est celui qui insiste le plus sur les questions de justice sociale et, en mars, son parti remporta 37,2 % des voix contre 34,8 % au parti gouvernemental. En revanche, M. Kim Young-sam, boudé par les opposants, rassure l'élite bureaucratique et affairiste qui a survécu aux différents régimes en proposant des réformes progressives : il promet la stabilité, alors que M. Kim Dae-jung s'adresse aux défavorisés et M. Chung aux mécontents de tous bords.

Tous les candidats ont cependant un handicap : ce sont des *« héros du passé »*. La démocratisation ne s'est pas traduite par un renouvellement de la classe politique. Les « deux Kim » ont des problèmes d'image : M. Kim Young-sam, avec ses soixante-cinq ans, a un passé de démocrate mais une réputation d'inconsistance, et ce n'est sans doute pas sans raison qu'il refuse d'affronter l'autre Kim, dans un débat télévisé. Colle en revanche à la peau de ce dernier un passé de radicalisme que ses adversaires, aidés par le gouvernement, exploitent en renouant avec les vieilles méthodes : le faire passer pour un procommuniste. M. Kim Dae-jung, soixante-sept ans, joue au contraire la modération, ne parlant plus de droits de l'homme mais de budget de la défense et de réformes économiques.

Se déroulant dans un climat de pluralisme et de calme – ni manifestation ni gaz lacrymogène : sur les campus, les étudiants contestataires d'hier jouent au ballon – cette campagne n'en a pas moins ses bavures : l'« arrosage » des électeurs tant par le parti gouvernemental que par celui de M. Chung. Mal de jeunesse d'une démocratie qui n'a que cinq ans ? Ces élections se jouent en outre plus sur des personnalités que sur des programmes. Elles témoignent néanmoins d'un réel progrès de la vie politique en Corée du Sud.

PHILIPPE PONS

AFRIQUE

L'opération militaire en Somalie

LE FILM DES ÉVÉNEMENTS

En campagne

Ils s'étaient fait désirer. Applaudissements et youyous : Baidoa a réservé, mercredi 16 décembre, un accueil chaleureux au premier convoi de la force multinationale – 530 « marines » et 130 légionnaires français – qui venait lui porter secours, la délivrer de ses angoisses. La longue colonne motorisée qui avait quitté Mogadiscio, la veille, et passé la nuit sur la base aérienne de Bali-Dogle, est entrée dans une ville abandonnée par les pillards, sans se heurter à la moindre résistance.

Représentant spécial du président George Bush, M. Robert Oakley était arrivé, mardi, à Baidoa, en éclaireur. Il avait notamment demandé aux chefs de guerre locaux de faire place nette en retirant *leurs hommes armés de la ville. Cette première* incursion hors de la capitale en annonce-t-elle d'autres, comme le souhaitent la population et les organisations humanitaires, qui s'étonnent de la lenteur du déploiement de la force multinationale ? L'armée américaine, a répondu M. Oakley, *« est une tribu nomade qui se déplace à son propre rythme »*. De leur côté, harcelés par des bandes de pillards qui ont franchi la frontière avec armes et bagages, les réfugiés somaliens attendent avec impatience de pouvoir regagner leur pays. Depuis la chute du président Syaad Barré, au mois de janvier 1991, ils ont été 1 million à trouver asile à l'étranger – soit le septième de la population – dont 500 000 en Ethiopie et 320 000 au Kenya. Pendant ce temps-là, à Mogadiscio, la *« campagne antifrançaise »* bat *son plein, alimentée* par la tentative de lynchage dont a été victime une jeune Somalienne, accusée – à tort – d'avoir fréquenté des légionnaires.

Se voyant reprocher par des autochtones de fouiller les maisons à la recherche d'armes et de se comporter avec *« rudesse »*, ces troupes ont dû, pour calmer les esprits, évacuer une position-clé au carrefour dit du *« kilomètre 4 »*.

L'affaire a pris un tour quasi officiel puisque le général Aïdid, l'un des hommes forts de la capitale, a cru utile de rencontrer, mardi, M. Michel de Bonnecorse, représentant spécial de la France en Somalie, pour tenter d'obtenir *« le remplacement des légionnaires par des troupes régulières »*. A cet égard, le ministère de la défense a précisé que *ces militaires sont « sous commandement américain »* mais qu'*« il appartient au commandement français de prendre les sanctions éventuelles, normalement prévues pour une troupe en opération »*.

Jusque-là très silencieuse, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) s'est *félicitée, par la voix de* son secrétaire général, M. Salim Ahmed Salim, que *« la communauté internationale ait réagi favorablement pour mettre fin au drame du peuple somalien »*. Elle a, en outre, demandé que la convocation d'une conférence internationale sur la Somalie soit inscrite à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale de l'ONU. Elle a aussi *déposé un projet de résolution* qui vise notamment à confier à une assemblée le soin de rédiger une Constitution, assise sur trois principes fondamentaux : *« démocratie, liberté et justice »*.

En s'assurant la conduite de l'opération « Rendre l'espoir », les Etats-Unis *avaient-ils une petite* idée derrière la tête, qui n'était pas uniquement humanitaire, notamment contrer la poussée intégriste dans la corne de l'Afrique ? *« Nos ambassadeurs ont consulté les pays arabes et islamiques et aucun ne s'est dit en mesure de mener cette entreprise lui-même »*, a expliqué un haut responsable américain. Et d'en conclure hâtivement : *« Nous n'avons pas d'objectifs ou d'intérêts géopolitiques. »*

JACQUES DE BARRIN

Baidoa ville libérée

Suite de la première page

Il a fallu pousser ânes et voitures de journalistes sur le bas-côté pour permettre aux hommes de la *15th marines expeditionery unit* de Pendleton (Californie) et aux Français du 2e REP de Djibouti de pénétrer dans la ville par les faubourgs, *les militaires s'étant refusé* à traverser le centre pour atteindre l'aéroport, dont ils ont bouclé l'accès.

Une entrée entourée d'infinies précautions dans une ville réputée pour son surarmement, ses combats fratricides et sa longue pratique des pillages. Il y a dix jours, des affrontements inter-claniques avaient provoqué la mort de quatre-vingt-neuf personnes. Plusieurs ONG ont été récemment dévalisées, tandis que dans la nuit précédant l'arrivée des troupes la ville résonnait encore des tirs des kalachnikov. Quelques heures plus tard, les armes avaient disparu, provisoirement bien sûr, tant apparaît illusoire une stratégie de désarmement par la force. Mardi 15 décembre, le représentant spécial en Somalie du président Bush, M. Robert Oakley, avait pris soin de se déplacer lui-même à Baidoa. Entouré de deux gardes du corps, il a rencontré divers chefs de clan, tous plus ou moins ralliés, sous influence du général Aïdid, au *Congrès national unifié. L'ambassadeur américain voulait s'assurer* du soutien des forces politiques locales et, surtout, signifier que les troupes occidentales qui s'apprêtaient à contrôler la ville constituaient d'abord *« une force de paix »*.

Cassoulet en boîte

Dès lors, la première expédition à l'intérieur des terres de Somalie pouvait commencer. Après force hésitations et reports, le cortège militaire a finalement quitté l'aéroport de Mogadiscio mardi 15 décembre à midi. Sur la route, les combattants qui tiennent les innombrables *check points* avaient laissé les barrières ouvertes... pour les rétablir juste après le passage du convoi. Certains avaient décoré de guirlandes de fleurs l'un de leurs points de contrôle, et tous avaient dissimulé leurs armes. Les soldats occidentaux pouvaient alors découvrir cette région qui, sur 260 kilomètres, sépare Mogadiscio de Baidoa.

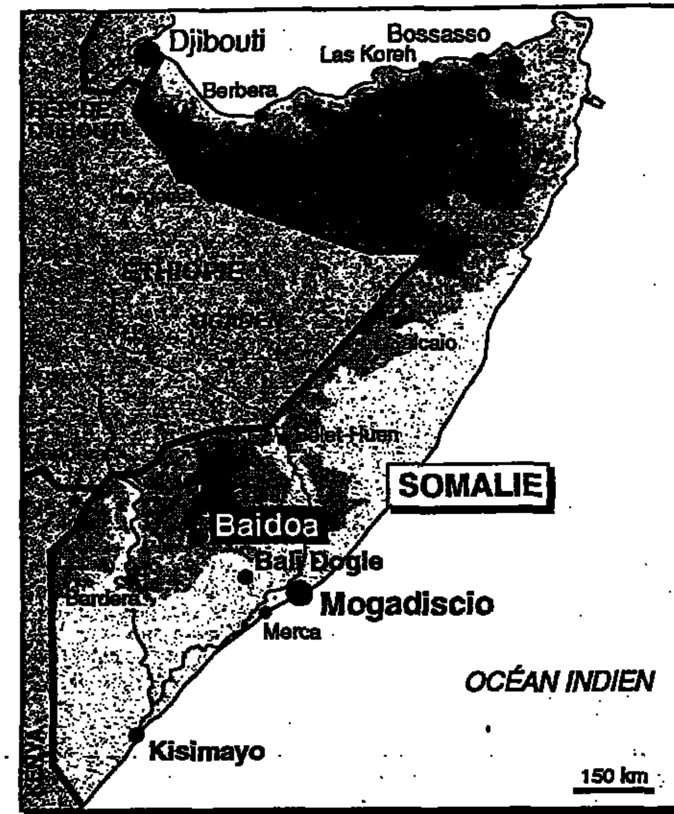
Paysages étonnamment verts d'une région prospère d'avant-guerre, offrant encore à la vue des champs de maïs et des pâturages imbibés d'eau, des troupeaux de vaches et de chameaux. Une contrée pourtant ravagée par les combats, dont les paysans, à l'approche de Baidoa, ont délaissé terres et bêtes pour rejoindre la ville et gagner une chance de survie.

Lors du campement à Bali-Dogle, sur l'ancien aéroport militaire construit par Syaad Barre, soldats français et américains, pour la première fois depuis leur arrivée en Somalie, purent faire véritablement connaissance. Un Mexicain de la légion est aussitôt allé plaisanter avec les *Mexicanos* de l'US Army. *Des Américains partirent en quête* de rations françaises, réputées pour leur cassoulet en boîte. Puis, à 1 heure du matin, sous un ciel étoilé et des vols de chauves-souris, le convoi est reparti pour Baidoa, multipliant les pauses afin de respecter un *timing* sans doute impératif : arriver à Baidoa à l'aube.

Deux chasseurs F 14 sillonnèrent alors le ciel et plusieurs hélicoptères Cobra prirent position au-dessus du convoi. D'autres hélicoptères inspectèrent soigneusement la ville, certains n'hésitant pas à faire des points fixes au-dessus de canons rouillés laissés à l'abandon dans les rues. A 20 kilomètres de la ville, les troupes ont défilé devant Bour-Akaba, la *« montagne qui protège »*. Les Américains auraient pu utiliser la métaphore pour convaincre de leurs bonnes intentions, mais, depuis deux ans, lorsque le général Syaad Barre, en pleine débâcle, rasa les villages et fit fuir la population, les Somaliens ne croient plus en la bonne légende.

Le convoi militaire a pénétré dans Baidoa sans aucun chargement significatif de nourriture, si ce n'est quelques sacs de riz *« don de la France »*. La prise de contrôle de l'aéroport devrait permettre l'installation d'un pont aérien et l'acheminement d'une aide humanitaire massive. Il suffit aux habitants de Baidoa de patienter et aux enfants de grappiller les gâteaux que les Français distribuaient, mercredi, dès 9 heures du matin.

DOMINIQUE LE GUILLEDOUX



ZAÏRE : la répression de l'opposition

Huit proches du premier ministre ont été interpellés

Huit personnes qui attendaient, dimanche 13 décembre, à l'aéroport de Kinshasa, une délégation d'organisations non gouvernementales françaises *« ont été tabassées et interpellées par des soldats de la division spéciale présidentielle »*, a indiqué, mardi, à Lyon la CIMADE-Rhône-Alpes, dont un membre participait à la délégation, qui a été refoulée du pays (*le Monde* du 15 décembre).

Parmi les personnes arrêtées – *« encore emprisonnées »*, – figurent Me Mukendi Wa Mulumba, ancien bâtonnier, et le major Mpika, tous deux conseillers du premier ministre, ainsi qu'un journaliste, M. Akoy. D'autre part, passant outre l'interdiction du président *Mobutu, le Haut Conseil de la* République (HCR, assemblée provisoire) s'est réuni mardi, la garde présidentielle ayant levé le siège du Palais du peuple, après négociations entre le président du HCR, l'archevêque Mosengwo, et le général Mahele Liyeko, chef des forces armées.

L'Union sacrée, coalition de l'opposition, a diffusé mardi un communiqué appelant à une action de masse contre M. Mobutu si ce dernier continue à s'opposer au processus de démocratisation. Dimanche, le Comité laïc, mouvement chrétien d'opposition, avait appelé à une telle action, prévue pour vendredi. – *(AFP, Reuter.)*

ALGÉRIE

Treize hommes armés tués par les forces de l'ordre dans la capitale

Treize hommes armés ont été tués, dans la nuit du lundi 14 au *mardi 15 décembre, par les forces* de l'ordre, lors d'un ratissage, dans la banlieue sud-est d'Alger, a-t-on officiellement annoncé. Un résident a été tué accidentellement lors des échanges de coups de feu. Cette opération a été menée après l'assassinat de cinq policiers dans le fief islamique de Kouba. Vingt-trois « hommes armés » ont été *tués par les forces* de l'ordre depuis l'entrée en vigueur du couvre-feu, le 5 décembre, à Alger et dans six départements limitrophes. Depuis cette date, neuf policiers – le dernier, mardi, à Laghouat – et deux gendarmes ont été assassinés. – *(AFP.)*

□ ***KENYA : affrontements préélectoraux.*** – Huit personnes ont été tuées et plusieurs maisons brûlées au cours du dernier week-end dans l'ouest du Kenya, à deux semaines des premières élections pluralistes. Selon des témoins, les victimes, qui appartiennent à la tribu kikuyu, ont été attaquées par des éléments armés non identifiés dont on suppose qu'ils appartiennent à la tribu kalenjin du président Arap Moi. Cette attaque avait été précédée par des avertissements lancés à l'un des candidats de l'opposition pour qu'il abandonne la course électorale et laisse la voie libre au candidat du parti au pouvoir, l'Union nationale africaine du Kenya (KANU). – *(AFP.)*

□ ***TCHAD : le président Idriss Déby a été reçu à l'Elysée.*** – A l'issue d'un entretien avec M. François Mitterrand, le président tchadien Idriss Déby, en visite privée en France, a affirmé, mardi 15 décembre, que *« la France est un pays qui soutient le Tchad sur plan technique et financier, mais aussi dans l'évolution du processus démocratique engagé en décembre 1990 »*. Interrogé sur la conférence nationale qui doit avoir lieu à partir de la mi-janvier, M. Déby a déclaré qu'il était *« nécessaire que toutes les forces politiques y soient associées avant, pendant et après »*. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

ISRAËL : après le meurtre d'un garde-frontière

M. Itzhak Rabin accuse le mouvement Hamas de vouloir « assassiner la paix »

La date et les circonstances du meurtre, par les islamistes du Hamas, du garde-frontière israélien Nissim Toledano, enlevé dimanche 13 décembre, n'étaient toujours pas connues *mercredi matin. Son assassinat* a soulevé des réactions de fureur en Israël.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Les maquisards intégristes qui ont abandonné le cadavre au bord d'une route de la Cisjordanie occupée ont-ils jamais eu l'intention d'échanger leur otage, comme ils l'affirmaient, contre la libération de leur chef emprisonné, Cheikh Ahmed Yassine ? Mardi, quelques heures après *la découverte du corps de la victime* par une femme bédouine, le premier ministre israélien, M. Itzhak Rabin, a répondu « non ».

S'exprimant à la tribune de la *Knesset, M. Rabin a rappelé qu'il* s'était montré ouvert à la discussion (*le Monde* du 16 décembre), sinon à la négociation. Mais selon lui, *« les tueurs fous du Hamas »*, le Mouvement de la résistance islamique contre l'occupation des territoires, n'ont même pas tenté d'établir le contact. *« Ces bêtes sauvages ne veulent pas simplement tuer des juifs*, s'est exclamé M. Rabin, *ils cherchent à assassiner la paix. »* Réitérant sa détermination de poursuivre, *« quoi qu'il en coûte et malgré notre douleur »*, les négociations israélo-arabes de Washington, le premier ministre a déclaré *« une guerre sans merci au terrorisme »*.

M. Rabin a également révélé que plus de mille deux cents Palestiniens, suspectés de militer ou de sympathiser avec le Hamas, ont été arrêtés dans la nuit de lundi à mardi. Selon la radio, sept cents ont été pris en Cisjordanie et cinq cents à Gaza, parmi lesquels le docteur Mahmoud El Zahar et M. Abdel-*Aziz El Rantissi, l'un des co-fondateurs* de Hamas. Placés sous un couvre-feu militaire total, les sept cent cinquante mille résidents palestiniens de la bande de Gaza ont *entamé mercredi* leur *quatrième* journée d'assignation générale à résidence.

Le policier de vingt-neuf ans a été retrouvé dans son uniforme, pieds et *poings liés, couché sur le côté au* bord d'un oued asséché. Son arme de service a disparu. Selon les premières indications d'un pathologiste, il pourrait avoir été tué de plusieurs coups de poignard dans le cou le lendemain de son enlèvement. Seule une autopsie en bonne et due forme, qui ne pourra être effectuée qu'avec l'accord de la famille, permettrait de déterminer l'heure exacte à laquelle *le prisonnier a été assassiné*. Certains médias israéliens indiquaient, mercredi matin, que la victime avait été étranglée avant d'être poignardée, mais aucune source officielle n'est venue confirmer cette épouvantable version.

L'extrême droite monte au créneau

De Beyrouth, un certain Abou Mohammad Moustafa, militant intégriste expulsé des territoires par Israël il y a deux ans et porte-parole extérieur du Hamas, *a déclaré* à l'agence Reuter que l'unité combattante qui avait exécuté le prisonnier, *« n'avait pas le choix »*. Selon lui, les autorités israéliennes *« n'ont jamais eu l'intention sérieuse de négocier, elles cherchaient simplement à gagner du temps »* pour retrouver le policier *« et exécuter »* ses ravisseurs. Depuis 1973, a indiqué un porte-parole de l'armée, quatorze membres des services de sécurité ont été enlevés et tués par leurs ravisseurs, dont trois par le Hamas. Dans tous les cas précédents, les prisonniers ont été tués presque immédiatement après leur enlèvement. Le cas Toledano, avec offre d'échange, était le premier du genre.

Aussitôt connu le dénouement tragique de cette affaire, une grande émotion s'est emparée d'une partie de la population israélienne et plusieurs organisations d'extrême droite ont tenté de jeter de l'huile sur le feu. A Lod, tandis que les amis et les proches de la famille du décédé, lequel laisse une épouse et deux enfants en bas âge, se pressaient dans la petite maison du sergent, quelques dizaines d'excités, emmenés par des militants racistes du *mouvement Kahana, criaient* vengeance : *« Rabin dehors ! Mort aux Arabes ! »*, hurlaient-ils, tandis que d'importants renforts de police se déployaient entre les quartiers de la majorité juive (trente-cinq mille âmes) et ceux de la minorité arabe (environ cinq mille résidents).

Quelques pierres furent jetées sur des véhicules pilotés par des Arabes, *un ou deux passants* furent bousculés, mais rien de très grave ne s'est produit. Une quinzaine de militants kahanistes, dont le jeune leader du mouvement, M. Benyamin Kahana, *ont été brièvement détenus. Le* maire de la ville, M. Maxime Lévy, frère de David, l'ancien ministre des affaires étrangères, avait appelé ses compatriotes au calme et à la *dignité*, les *invitant* surtout à *« ne pas s'en prendre par vengeance à des innocents. »*

PATRICE CLAUDE

L'arrestation d'un journaliste de Gaza

Protestation de la presse et d'organisations des droits de l'homme

JÉRUSALEM

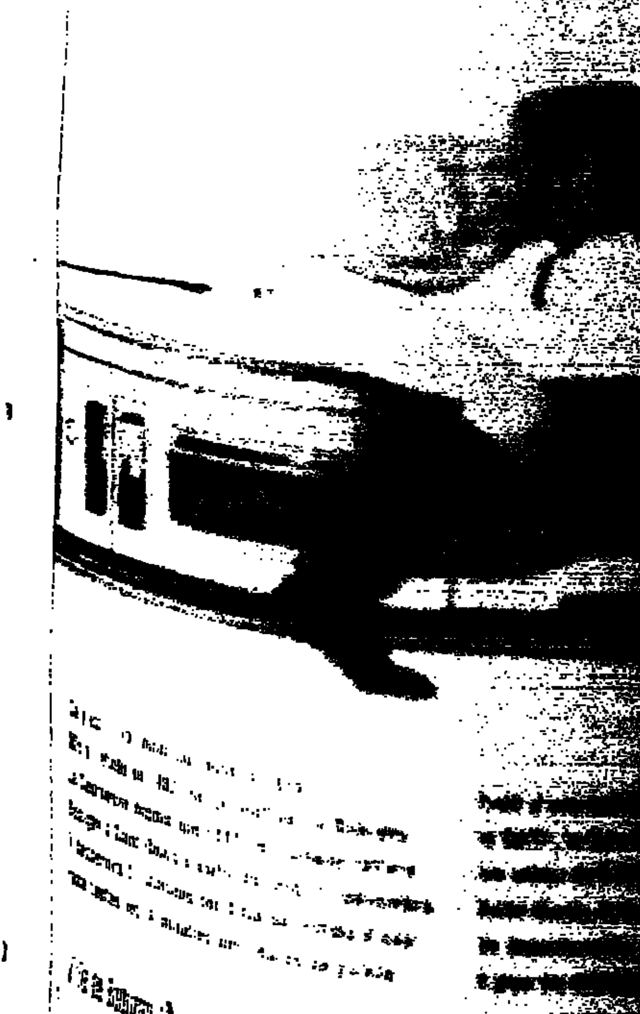
de notre correspondant

Les organes de presse étrangers qui emploient M. Taher Shritch, un journaliste palestinien de Gaza *arrêté, lundi 14 décembre, par les* forces de sécurité israéliennes (*le Monde* du 16 décembre), ainsi que plusieurs organisations de défense des droits de l'homme ont *demandé par lettre aux autorités* israéliennes de le libérer sur-le-champ, ou, s'il a commis un acte répréhensible, de l'inculper régulièrement.

Leur inquiétude se fonde sur le fait que l'intéressé, régulièrement accrédité par le gouvernement israélien, avait été détenu en 1991 pendant trente-huit jours, dont vingt-six au secret. Il avait perdu quinze kilos et déclaré avoir subi de multiples mauvais traitements.

Considéré comme l'un des meilleurs journalistes palestiniens indé*pendants de Gaza et unanimement* apprécié pour l'honnêteté et la précision avec lesquelles il exerce sa profession, M. Shritch, trente-deux ans, est employé à temps partiel par l'agence Reuter, la chaîne américaine CBS, la BBC, le *Financial Times* et le *New York Times*. Il rend occasionnellement, et depuis plusieurs années, de précieux services professionnels au bureau local du *Monde*.

P. C.



AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

Un mort et douze blessés lors d'émeutes raciales à Los Angeles

LOS ANGELES

correspondance

Les violences qui ont suivi, lundi 14 décembre, une manifestation à South-Central (le ghetto noir et hispanique de Los Angeles) ont rappelé à l'équipe du président élu, M. Bill Clinton, que le feu couve toujours dans les centres-villes du pays.

Plusieurs dizaines de manifestants s'étaient regroupés lundi à la mi-journée au carrefour des avenues Florence et Normandie, point de départ des émeutes des 29 et 30 avril et 1er mai qui ont fait cinquante-trois morts, deux mille blessés et 1 milliard de dollars de dégâts.

« Pas de justice, pas de paix »

Ils étaient venus manifester, au cri de *« pas de justice, pas de paix »*, leur soutien à MM. Miller, Williams et Watson, trois Noirs emprisonnés pour avoir molesté un camionneur blanc, M. Reginald Denny, au tout début des émeutes du printemps.

Les cautions de ces trois Noirs ont été fixées à 500 000 dollars alors que celle des quatre policiers blancs qui avaient frappé M. Rodney King en mars 1991 était de 5 000 dollars. Comme les manifestants devenaient plus nombreux et qu'ils commençaient à lancer des pierres sur les voitures et à piller des magasins, le nouveau chef de la police, M. Willie Williams, lui-même Noir, a déployé en deux heures quelque trois cents policiers anti-émeutes, montrant ainsi qu'à la différence du mois d'avril, la police était maintenant prête à répondre aux violences. Il y eut cependant douze blessés.

Un homme a, par ailleurs, été tué par balles alors qu'il tentait de protéger sa boutique des pillards. La police craint que le second procès de M. Rodney King, au niveau fédéral, prévu pour le 2 février prochain, ne provoque de nouvelles émeutes.

Quelques incendies criminels ont été rapidement maîtrisés, mais les tensions raciales, aggravées par l'arrestation d'une cinquantaine de Noirs, sont restées vives tout au long de la journée de mardi.

RÉGIS NAVARRE

Selon M. Bill Clinton le forum économique de Little Rock a abouti à un « consensus »

M. Bill Clinton a estimé mardi 15 décembre que le forum économique qu'il avait organisé lundi et mardi à Little-Rock (Arkansas) en réunissant 329 personnalités venues du monde des affaires et des milieux universitaires avait abouti à un *« consensus »* (*le Monde* du 16 décembre).

Celui-ci porte, selon M. Clinton, sur la nécessité d'une augmentation des fonds consacrés à l'éducation, une plus grande disponibilité des capitaux pour les entreprises, et la réduction, qualifiée de *« priorité nationale »*, des dépenses de santé. *« Nous ne pourrons rien faire pour réduire le déficit du budget fédéral si nous ne parvenons pas à faire baisser les coûts croissants du système de santé »*, a déclaré le président élu.

Une majorité d'Américains estiment, de plus, que M. Clinton gérera mieux que M. George Bush l'économie du pays, selon un sondage publié mardi. Six Américains sur dix ont confiance en M. Clinton dans ce domaine, tandis que deux sur dix considèrent qu'il fera moins bien que M. Bush, d'après cette enquête réalisée par la chaîne de télévision ABC et le quotidien *Washington Post*. – *(AFP, AP.)*

□ **Le docteur Jack Kevorkian a de nouveau aidé deux femmes à se suicider.** – Le docteur Jack Kevorkian, qui se présente lui-même comme le « docteur-suicide », a de nouveau aidé, mardi 15 décembre, deux femmes atteintes de maladie grave à mettre fin à leurs jours. Marguerite Tate, la soixantaine, et Marcella Lawrence, soixante-sept ans, vivant à Mount-Clemens (Michigan), sont décédées au domicile de Mme Tate, selon M. Michael Schwartz, un des avocats de M. Kevorkian. Leur disparition survient alors qu'un projet de loi visant à interdire l'aide au suicide attend la signature du gouverneur du Michigan. – *(AP.)*

□ **Un homme condamné à dix ans de prison pour avoir sciemment transmis le sida à une femme.** – Un homme a été condamné, lundi 14 décembre, à la peine maximale de dix ans de prison prévue par une nouvelle loi en vigueur en Louisiane, pour ne pas avoir prévenu sa partenaire sexuelle qu'il était porteur du virus du sida. M. Salvatore Gambarella, âgé de vingt-huit ans, est la première personne condamnée selon cette nouvelle loi contestée par l'Union américaine pour les libertés civiques (ACLU), qui la juge contraire aux droits privés reconnus au niveau des Etats et au niveau fédéral. L'ACLU avait demandé, la semaine dernière, l'abandon des poursuites engagées contre l'accusé, mais le juge Baron Bourg, qui a condamné lundi Salvatore Gambarella, a rejeté cette requête. Durant son procès, M. Gambarella a assuré avoir prévenu sa partenaire de sa séropositivité avant d'avoir des rapports sexuels avec elle, mais la jeune femme a démenti ses affirmations. – *(AFP.)*

SALVADOR : la fin officielle de la guerre civile

L'armée tente de limiter l'épuration qui la vise

Onze mois après avoir signé les accords de paix à Mexico sous l'égide des Nations unies, les Salvadoriens ont définitivement tourné la page, mardi 15 décembre, avec une cérémonie solennelle marquant officiellement la fin de la guerre civile, qui a fait quatre-vingt mille morts en douze ans. Le secrétaire général des Nations unies, M. Boutros Boutros-Ghali, le vice-président des Etats-Unis, M. Dan Quayle (qui a annoncé une annulation de 75 % de la dette du Salvador envers Washington), M. Narcis Serra, vice-président du gouvernement espagnol, ainsi que les présidents du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua s'étaient déplacés pour l'occasion.

SAN-SALVADOR

de notre envoyé spécial

Ils étaient plusieurs milliers de sympathisants du Front Farabundo-Marti de libération nationale (FMLN) à célébrer la fin de la guerre lorsqu'un hélicoptère de l'armée a survolé la foule massée pour écouter les principaux dirigeants de la guérilla. Cette *« provocation »*, qui aurait semé la panique en d'autres temps, n'était en fait destinée qu'à lancer des tracts...

Sur ces documents apparemment anodins – *« le haut commandement de l'armée souhaite un joyeux Noël au peuple salvadorien »* – apparaissait cependant la photo du colonel Domingo Monterrosa (tué par le FMLN en 1984 dans un attentat à l'explosif), avec la légende : *« construisons la paix avec le sacrifice de nos héros »*. C'était une preuve de plus de l'existence d'un malaise au sein de l'état-major qui doit se soumettre, dans les prochains jours, à un processus d'épuration sans précédent en Amérique latine.

Une nouvelle partie de bras de fer, la dernière sans doute, s'est en effet engagée, au cours des derniers jours, entre les autorités et la guérilla à propos de l'application des recommandations d'une commission de trois personnalités salvadoriennes chargées par les Nations unies d'évaluer le rôle des officiers dans les nombreuses violations des droits de l'homme commises depuis 1980. Selon le rapport de la commission, très largement connu, bien qu'il n'ait pas été rendu public, cent dix-sept officiers supérieurs, y compris le ministre de la défense, devraient être limogés ou nommés à d'autres fonctions avant la fin de l'année.

« Ne pas mettre en danger la stabilité du pays »

Ces recommandations ont évidemment provoqué une véritable commotion au sein de l'état-major qui a exercé un pouvoir absolu pendant soixante ans sur ce petit pays de cinq millions d'habitants. Les rumeurs de coup d'Etat alimentées par les récalcitrants, en particulier le vice-ministre de la défense, le général Juan-Orlando Zepeda, semblent avoir convaincu le FMLN de modérer ses exigences.

Curieusement, l'alerte est venue d'un député de gauche proche de la guérilla, M. Ruben Zamora, qui a dénoncé mardi les négociations en cours entre le président Alfredo Cristiani (droite) et le FMLN pour modifier les recommandations de la commission affectant les cinq plus hauts gradés de l'armée salvadorienne.

M. Zamora n'a pas caché son désaccord avec un des principaux dirigeants du FMLN, le *« commandant »* Joaquin Villalobos, qui aurait invoqué *« la nécessité de ne pas mettre en danger la stabilité du pays »* pour justifier le maintien de certains généraux dans leurs fonctions. Qualifiant les propos de son allié politique d'*« irresponsables »*, celui-ci a démenti l'existence de telles négociations qui ont pourtant été confirmées par *« des secteurs de l'armée, eux-mêmes favorables à une épuration complète car*, selon M. Zamora, *ils veulent faire table rase pour créer une armée régénérée dans le cadre de la nouvelle société démocratique en formation »*.

Selon un diplomate lié aux négociations, M. Cristiani aurait offert au FMLN des *« avantages économiques en échange d'une certaine souplesse dans l'application des recommandations portant sur l'épuration »*. *« Ce qui est préoccupant*, ajoute ce diplomate, *c'est que ces négociations se déroulent en marge de l'ONU, rompant avec le processus, très efficace, utilisé jusqu'ici. Ce serait une grave erreur d'accepter le maintien du général René-Emilio Ponce (ministre de la défense) car c'est le moment où jamais de casser définitivement la structure militaire sans laisser le temps aux généraux de verrouiller leur succession en plaçant des fidèles aux postes-clés. »*

« S'habituer à la tolérance à l'égard d'idées différentes »

Dans un discours, souvent applaudi par les quelque cinq mille invités à la cérémonie officielle dans les locaux de la Foire internationale de San-Salvador, le secrétaire général des Nations unies a fait allusion aux *« difficultés entourant l'application des recommandations de la commission »*, estimant cependant qu'elles avaient été *« surmontées »*. *« Le bénéficiaire*, a-t-il ajouté sans fournir de détails, *en sera le peuple salvadorien qui aura à son service une institution professionnelle, sous l'autorité du pouvoir civil et adaptée aux nécessités de demain. »*

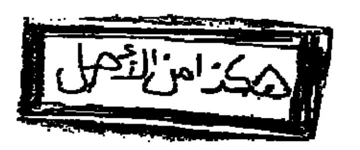
Comme tous ceux qui se sont exprimés à la tribune, M. Boutros-Ghali a tenu à souligner le caractère *« exemplaire »* du processus de paix au Salvador, ajoutant cependant qu'il y avait encore *« beaucoup à faire »* en matière de démocratisation. *« Les Salvadoriens*, a-t-il souligné, *doivent s'habituer à la tolérance à l'égard des idées différentes (...). Le processus de réunification de la société n'aura vraiment lieu qu'avec la publication du rapport de la commission de la vérité. Les Salvadoriens ne pourront tourner la page que lorsque la vérité sur le passé sera connue »* (cette commission de trois personnalités étrangères remettra en janvier son rapport sur les cas les plus graves de violations des droits de l'homme depuis 1980).

Indemniser les anciens propriétaires

Entre-temps, il reste malgré tout quelques points à régler. Conformément aux accords de paix, le FMLN a démobilisé mardi ses derniers combattants (sur un total de plus de huit mille) mais beaucoup d'armes n'ont pas été détruites, en particulier les missiles.

Le problème de la répartition des terres en faveur des anciens rebelles est loin d'être réglé, le gouvernement ne disposant pas de ressources financières suffisantes pour indemniser les anciens propriétaires. Mais, à l'issue de la cérémonie, l'évêque auxiliaire de San-Salvador, Mgr Rosa Chavez, soulignait : *« Je suis optimiste. La raison s'est imposée à la force, même s'il faut maintenant affronter le défi de la réconciliation et désarmer les cœurs après avoir désarmé les hommes. »*

BERTRAND DE LA GRANGE



POLITIQUE

Pour préparer les primaires présidentielles

L'UDF et le RPR mettent en place leur comité national

Les états-majors de l'UDF et du RPR ont officiellement mis en place, mardi 15 décembre, le comité national pour les élections primaires présidentielles chargé de définir, selon les engagements de la charte de l'UPF, une procédure de désignation d'un candidat unique de l'opposition au premier tour de la prochaine élection du président de la République. Après l'UDF, qui avait désigné, outre son secrétaire général, M. François Bayrou, et son vice-président, M. Madelin, les présidents de ses six composantes et les présidents de ses cinq groupes parlementaires (*le Monde* du 23 octobre), le RPR a choisi ses huit représentants au sein de ce comité national : son secrétaire général, M. Alain Juppé, ses secrétaires généraux adjoints, MM. Nicolas Sarkozy, Dominique Perben et Robert Pandraud, les présidents de ses deux groupes parlementaires, MM. Bernard Pons et Charles Pasqua, ainsi que MM. Roger Romani et Philippe Séguin.

Parallèlement à leurs négociations sur les investitures aux élections législatives, les deux formations devaient se retrouver, jeudi 17 décembre, pour se concerter sur la plate-forme commune de gouvernement. Mardi 15 décembre, sur Europe 1, M. Charles Pasqua a proposé de réunir un *« sommet de l'opposition »* début janvier, si les négociations sur les investitures et le projet de gouvernement continuent de *« piétiner »*. *« On n'y entrerait et on n'en sortirait que lorsqu'on aurait bouclé à la fois les investitures et un projet »*, a suggéré le président du groupe RPR du Sénat.

Dans un entretien au *Nouvel Observateur*, à paraître jeudi 17 décembre, M. Philippe Séguin préconise, pour sa part, *« un plan de redressement immédiat »* pour faire face à *« une crise nationale exceptionnelle »*, avec notamment le décrochement du franc par rapport au mark, l'augmentation de la CSG et des prélèvements sur les revenus. Le député RPR des Vosges estime également que la réduction du déficit budgétaire ne peut pas être une priorité *« en période de récession »*. De même, exprime-t-il certaines réserves pour un nouveau programme de privatisations qui, en raison du *« climat déflationniste »*, pourrait tourner à la *« braderie. »* Enfin, dans un entretien au *Figaro* du mercredi 16 décembre, M. Bernard Pons se déclare partisan *« d'une cohabitation verrouillée »* en cas de victoire de l'opposition aux élections législatives de mars 1993. Dans une telle perspective, le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale attend du chef de l'Etat qu'il fasse *« une déclaration publique, claire et sans ambiguïté »* expliquant qu'il ne s'opposera *« ni directement ni indirectement à la mise en application de cette politique »*. S'il s'y refuse, M. Pons estime qu'*« immédiatement et en retour la nouvelle majorité devrait dire qu'elle ne gouvernera pas et qu'elle censurera tout gouvernement qui serait présenté par François Mitterrand »*.

Dans la Loire

Difficile « dialogue » pour M. Bérégovoy

SAINT-ÉTIENNE

de notre correspondant

M. Pierre Bérégovoy n'a pu inaugurer par la route, comme prévu, mardi 15 décembre, le nouveau tronçon de la nationale 7 aménagée à deux voies au sud de l'agglomération roannaise. A l'appel du Centre départemental des jeunes agriculteurs (CDJA) et de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) de la Loire, des barrages avaient été dressés, en effet, par des centaines d'agriculteurs en amont et en aval du lieu de l'inauguration. En début d'après-midi, deux engins de salage de la direction départementale de l'équipement avaient été détruits, incendiés par des manifestants.

C'est donc par hélicoptère, et avec quelques minutes de retard, que le premier ministre a accédé au chapiteau dressé en bordure de la nationale 7 sur la commune de Saint-Vincent-de-Boisset, protégé par deux compagnies de CRS et quatre escadrons de gendarmes mobiles. Au cours de son intervention, ponctuée par des explosions de pétards, M. Bérégovoy a affirmé qu'il comprenait l'*« impatience »* manifestée par les agriculteurs. Il a préconisé toutefois *« le dialogue et la concertation pour résoudre les problèmes »*. M. Bérégovoy a rappelé la position de la France dans les négociations du GATT, déclarant : *« Nous voulons un accord global et équilibré qui sauvegarde les intérêts de l'agriculture française. Car nous ne souhaitons pas que l'arme alimentaire soit dans les mains d'un seul pays. »*

Auparavant, à la mairie de Roanne, le premier ministre avait défendu sa politique économique et rendu hommage, dans cette sous-préfecture de la Loire, à M. Antoine Pinay, ancien président du conseil général de la Loire, *« un homme qui a attaché son nom à la stabilité monétaire, parce qu'il a compris qu'une dévaluation était toujours payée par les plus démunis »*.

VINCENT CHARBONNIER

Le contrôle des actes communautaires

Le Sénat change son règlement intérieur

Les sénateurs ont adopté, par 232 voix contre 15, dans la nuit du mardi 14 décembre au mercredi 15 décembre, la proposition de résolution de M. Etienne Dailly (Rass. dém., Seine-et-Marne) modifiant le règlement intérieur du Sénat afin de mettre en œuvre le nouvel article 88-4 de la Constitution, issu de la révision constitutionnelle de juin dernier. Ce nouvel article de la Loi fondamentale prévoit que le gouvernement soumette à l'Assemblée nationale et au Sénat, dès leur transmission au conseil des Communautés, les propositions d'actes communautaires comportant des dispositions de nature législative. Chaque assemblée pourra, dès lors, voter des résolutions *« pendant les sessions ou en dehors d'elles »*.

Le texte adopté par le Sénat prévoit que les propositions de résolution déposées dans le cadre de cet article 88-4 seront soumises aux mêmes règles que celles prévues par le règlement intérieur pour les autres propositions de résolution. Le gouvernement, les sénateurs, les commissions saisies pour avis ou la délégation pour les affaires européennes pourront proposer des amendements, mais la commission permanente saisie au fond est libre de les adopter ou de les refuser. Cette résolution de la commission devient la résolution du Sénat au terme d'un délai de dix jours suivant sa distribution, sauf si une demande d'examen en séance publique est formulée. Si, dans les vingt jours suivant cette demande, la conférence des présidents ne propose pas ou le Sénat ne décide pas l'inscription à l'ordre du jour, la résolution de la commission devient définitivement celle du Sénat.

Les sénateurs ont adopté une série d'amendements renforçant le rôle de la délégation pour les Communautés européennes à plusieurs stades de cette procédure. Les groupes de la majorité sénatoriale ont voté pour, à l'exception de M. Jacques Larché (Rép. et ind., Seine-et-Marne), président de la commission des lois, qui s'est abstenu. Les communistes ont voté contre tandis que les socialistes n'ont pas pris part au vote.

F. B.

Le Palais du Luxembourg réduit le rôle de l'Etat dans la protection des paysages

Le Sénat a adopté, en première lecture, mardi 15 décembre, le projet de loi sur la protection des paysages, modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques, présenté par Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement. Ce texte, qui avait déjà été adopté, le 3 décembre, par l'Assemblée nationale, vise notamment à introduire la notion de « qualité des paysages » dans les plans d'occupation des sols (POS) et dans les documents d'urbanisme régissant les zones d'aménagement concerté (ZAC) (*le Monde* du 5 décembre).

La modification majeure introduite par les sénateurs a consisté à supprimer l'article premier du projet habilitant l'Etat à *« prendre des directives de protection et de mise en valeur des paysages »*. M. Jean-François Le Grand (RPR, Manche), rapporteur de la commission des affaires économiques, a estimé que cet article était *« contraire aux principes de la décentralisation »*. *« Nous attendions cette grande « loi paysage » que le battage médiatique permettait d'espérer*, a-t-il ajouté. *Hélas, il n'est est rien, ce projet est inconsistant. »* Mme Royal a *« regretté »* la suppression de l'article habilitant l'Etat à prendre des directives, soulignant que *« les élus ne sont pas parfaits, à preuve le spectacle de notre environnement »*. *« L'Etat a parfois un rôle régulateur à jouer, notamment pour résister à la pression spéculative »*, a poursuivi le ministre. Soucieux de ne pas alourdir les charges financières pesant sur les collectivités locales, les sénateurs ont conservé l'amendement introduit par l'Assemblée précisant que les enquêtes publiques seront à la charge de l'Etat.

F. B.

La lutte contre la corruption

Les députés modifient légèrement les dispositions sur le financement de la vie politique

Les députés ont commencé, mardi 15 décembre, l'examen en seconde lecture du projet de loi contre la corruption présenté par M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances.

Après le jeu de massacre sénatorial, qui s'était traduit par la suppression de trente-cinq articles sur cinquante-huit, les députés se sont efforcés de restaurer dans ses grandes lignes le projet de loi contre la corruption voulu par M. Pierre Bérégovoy. Ils ont tout d'abord reconstitué le service interministériel de lutte contre la corruption, supprimé purement et simplement par les sénateurs, avant d'en venir aux dispositions sur le financement des campagnes électorales et des partis politiques.

Contrairement à ce qui s'était produit en première lecture, la question de l'interdiction du financement des activités politiques par les personnes morales, sonhaitée par le premier ministre, n'a pas constitué une pomme de discorde entre le gouvernement et les socialistes, qui s'y étaient opposés. Le dispositif péniblement mis au point à cette occasion – l'autorisation du financement par des personnes morales à condition que leurs dons soient publics – a été réintroduit presque à l'identique dans le texte du gouvernement.

Les députés ont pourtant précisé que ces dons ne pouvaient excéder 25 % du total des ressources d'un parti ou d'un groupement politique ou 2,5 % du montant total du financement public. Ce dernier plafond ne figurait pas dans le texte adopté en première lecture. Fixé initialement à 5 %, il a été réduit de moitié pour tenir compte du doublement de l'aide publique dans le dernier projet de loi de finances *(voir notre encadré)*. Les députés ont également supprimé l'obligation de la centralisation des dons, qui figurait dans le texte à l'issue de la première lecture.

A l'unanimité, les députés ont également abaissé de soixante-quinze à cinquante le nombre de circonscriptions législatives dans lesquelles un parti doit présenter des candidats afin de bénéficier de la première tranche du financement public. Ils ont enfin interdit les dons aux candidats versés par les personnes physiques étrangères, à l'exception des ressortissants de la Communauté européenne habilités à participer aux élections prévues dans le cadre du traité de Maastricht. En revanche, ils se sont opposés à une formule identique au profit des partis.

G. P.

Un amendement discret pour une année dispendieuse

Le débat sur le financement public ou privé des partis politiques et des campagnes électorales n'est pas encore tranché. Mardi 15 décembre, le gouvernement n'a pas saisi l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi de lutte contre la corruption pour tenter d'imposer l'idée chère au premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, d'un financement exclusivement public de la vie politique. Pourtant, dans la nuit du vendredi 11 au samedi 12 décembre, le ministre du budget, M. Martin Malvy, a fait voter, dans la discrétion d'une deuxième lecture, un amendement abondant de 290 millions de francs la ligne budgétaire consacrée au financement des partis politiques (*le Monde* daté 13-14 décembre).

Ce doublement – en 1992, la somme que, depuis une loi de 1988, l'Etat alloue aux partis politiques était de 281 140 000 F – peut surprendre. Les députés socialistes au courant du dossier expliquent qu'il s'agit de compenser la fiscalisation totale des indemnités des parlementaires, qui devrait être décidée lors du vote du collectif budgétaire de fin d'année. Les partis pourraient, ainsi, compenser l'arrêt du versement, par chaque élu, d'une cotisation au groupe politique auquel il appartient (de l'ordre de 10 000 F par an et par parlementaire au PS, par exemple).

En fait, l'année 1993 s'annonce fort dispendieuse pour les partis. Ils ont tous besoin d'une amélioration de leurs ressources. Surtout, à partir de 1994, la répartition de cette aide de l'Etat obéira à d'autres critères, fixés par une loi de 1990 : elle ne sera plus seulement attribuée, comme actuellement, en fonction du nombre de parlementaires, mais, pour la moitié de la somme, en fonction du résultat aux élections législatives. Cela veut dire que les « petits » partis, non représentés à l'Assemblée nationale, vont avoir droit à la manne publique. Si celle-ci n'avait pas été augmentée, les « grands » auraient vu leur part diminuée. Perspective délicate dans une conjoncture difficile !

Est-ce pour cela que l'amendement gouvernemental a été adopté sans difficulté, et sans susciter la moindre question des députés présents dans l'hémicycle ?

G. P.

JUSTICE

Acquittement demandé pour Richard Roman devant la cour d'assises de l'Isère

Le « chemin de croix » d'un avocat général

L'avocat général Michel Legrand a demandé, mardi 15 décembre, à la cour d'assises de l'Isère de prononcer l'acquittement de Richard Roman, accusé du viol et du meurtre de Céline Jourdan, commis le 26 juillet 1988 à La Motte-du-Caire. Contre son co-inculpé, Didier Gentil, le magistrat a demandé la réclusion criminelle à perpétuité, qui serait exécutée avec une période de sûreté « maximale », soit trente ans en l'état actuel des textes.

GRENOBLE

de notre envoyé spécial

Ce ne devait pas être une surprise. Depuis plusieurs jours, l'avocat général Michel Legrand avait multiplié les petites phrases qui révélaient clairement son intention d'abandonner l'accusation contre Richard Roman. Au début, il ne s'agissait que d'une menace adressée à Gentil : celui-ci ne pouvait pas continuer, sous peine d'invraisemblance, à accuser Richard Roman de lui avoir demandé *« de lui fournir une jeune fille qui se prénommait Céline »*, sans prendre le risque d'assumer, seul, le viol et le meurtre d'une enfant de six ans.

Puis, devant les réponses confuses de Gentil, Michel Legrand avait fait part de ses doutes. Enfin, quand Gentil a formulé une sorte de demi-aveu en demandant pardon à Roman, le magistrat n'avait pas caché la conclusion qu'il en tirerait. Il se préparait, il préparait la famille de Céline et, au-delà du prétoire, il préparait l'opinion à un réquisitoire exceptionnel où, après quatre ans d'instruction, on entendrait un avocat général abandonner l'accusation.

« Les déclarations de Gentil étaient le pilier de l'accusation, affirme-t-il. *Je partais avec une certaine confiance. Je suis monté à la barre en pensant que l'affaire était plus solide. L'accusation a fait son chemin de croix (...). J'ai une responsabilité. Je pouvais m'en rapporter à votre décision,* lance-t-il au jury, *mais, en tant qu'accusateur public, je ne peux pas m'en rapporter. Ma parole est officielle. La protection de la société n'implique pas que la répression. »*

La médiatisation de l'audience

Et le magistrat lâche, comme un aveu : *« Les éléments à charge n'ont pas résisté au feu des débats. »* Le cas lui paraît un bon exemple pour dénoncer les informations *« partielles et partiales »* recueillies lors d'une instruction, *« qui peuvent être l'objet de manipulations »*. En revanche, il ne cache pas sa satisfaction devant la médiatisation de l'audience : *« Si ce procès est transparent, c'est justement parce qu'il y a les médias. »* Manifestement, cette circonstance rassure l'avocat général quand, revenant au dossier, il affirme : *« Vous avez bien vu qu'il y avait une évolution. »*

Car il lui faut argumenter la démolition progressive d'une accusation. Un art auquel les magistrats du parquet ne sont pas préparés. Est-ce pour cela que le propos semble haché, sans pourtant jamais être hésitant ? *« Dans ce dossier, on est parti d'une enquête qui, au début, était un modèle du genre. On arrête celui qui, pendant les recherches de Céline, en fait trop. Et il avoue, mais en rejetant la responsabilité sur quelqu'un que l'on attend au tournant. »* Car, bien avant que la gendarmerie ne songe à sa responsabilité dans le crime, certains à La Motte-du-Caire accusent déjà Roman de faire du sauna dans sa tente indienne avec des enfants : *« Une petite fille a disparu et le premier réflexe sur quatre cent vingt habitants, c'est d'aller chez lui. »*

Et puis, il y a l'enquête menée dans la colère soulevée par un crime odieux : *« Il aurait peut-être été opportun de saisir la police judiciaire ou la section de recherche de la gendarmerie. »* Les aveux de Roman sont brièvement évoqués par l'avocat général : *« N'importe quel officier de police judiciaire de ce pays sait que les aveux sont des indices comme les autres, qui doivent être étayés par des éléments matériels. »* Or, ces éléments n'ont pas été trouvés. Certains n'ont pas été recherchés, et M. Legrand pense qu'il y a eu, au cours de la garde à vue, *« un problème »* : *« C'est cette façon dont on transcrit la procédure. »* Mais il n'en dira pas plus.

Sur la suite de l'enquête, c'est Gentil que l'on voit partout, constate l'avocat général. Les empreintes génétiques démontrent indiscutablement qu'il est l'auteur du viol de Céline. Quant aux témoignages sur les horaires de passage de Roman, ils sont dénaturés par les changements d'avis : le magistrat souligne que *« les divergences dans les horaires ne l'innocentent ni ne le condamnent »*. Il y a enfin ce témoin qui accuse les gendarmes d'avoir fait pression sur lui pour modifier un horaire. *« Je ne sais pas ce qui s'est passé, mais a-t-on pris le risque d'une subornation de témoins ou d'une forfaiture ? »*, se demande M. Legrand.

Additionnant tous ces éléments, l'avocat général conclut : *« On ne condamne pas sur des hypothèses. Les aveux, ce n'est pas rien, mais ce n'est pas tout. Il se trouve que, pour Roman, il n'y a pas d'indices matériels du crime. Je dois vous le dire en face : je ne vois pas dans ce dossier des preuves ou des indices me permettant de soutenir l'accusation et je vous demande de prononcer son acquittement. »*

« Les limites de l'abjection »

Il y a longtemps que la famille de Céline a quitté la salle ostensiblement pour montrer sa désapprobation envers un réquisitoire dont elle devinait l'issue. Elle n'a donc pas entendu M. Legrand accabler Gentil, qui regarde d'un air buté un objet imaginaire au-dessus des avocats de la partie civile. Le magistrat ne lui trouve aucune circonstance atténuante et demande la réclusion criminelle à perpétuité, assortie de la période de sûreté maximale contre *« un homme qui a dépassé les limites de l'abjection et qui a essayé d'ajouter la mort civile d'un autre »*.

Dans le couloir, le grand-père de Céline hurle : *« Ce qui arrive là, je l'ai prédit depuis quatre ans. Je savais que ça se terminerait comme ça. »* Il a presque oublié la plaidoirie de son avocat, Mᵉ Jean-Michel Pesenti, qui avait tenté de reprendre le dossier pour en extraire une vérité plus acceptable pour la famille de Céline. C'est sur le ton du regret qu'il avait déclaré : *« Je voulais offrir une relation des faits qui permette aux Jourdan d'avoir le soulagement qui consiste à savoir enfin comme ça s'est passé. »* Et, se tournant vers Gentil : *« Je n'ai pas eu le plaisir d'entendre des aveux complets. »*

Pour cet avocat, le doute subsiste donc, et il avait repris chaque horaire pour en déduire que Roman pouvait avoir été présent sur les lieux du crime. Mais lui aussi avait évoqué les anomalies révélées par l'audience : *« C'est vrai qu'il a dû se passer des choses honteuses... Ah ! si un procureur de la République n'avait pas été aussi ému pendant l'enquête, si les gendarmes n'avaient pas fait trop de zèle... »* Il avait pourtant marqué sa conviction : *« Rien n'est joué »*, avait-il rappelé. Pense-t-il aux aveux de Roman, à ceux de Gentil ou à sa propre plaidoirie lorsqu'il observait : *« Cette affaire, c'est avant tout le procès des mots. Pour accuser Roman, il ne nous reste que les mots. »*

MAURICE PEYROT

A la demande de la cour régionale des comptes

Un adjoint au maire de Grenoble fait l'objet d'une information judiciaire

Le parquet de Chambéry a ouvert, le 24 novembre, une information judiciaire pour ingérence dans laquelle sera prochainement entendu M. Guy Névache, troisième adjoint (divers gauche) du maire de Grenoble, chargé notamment des grands projets et de l'action intercommunale. Il s'agit d'examiner la régularité d'une opération immobilière dont aurait bénéficié l'élu grenoblois.

GRENOBLE

de notre correspondant

M. Guy Névache n'a décidément pas de chance. Il y a tout juste un an, il reconnaissait, devant les douaniers qui venaient de l'intercepter à la frontière franco-suisse, avoir commis *« une grosse bêtise »*. L'élu grenoblois transportait illégalement une somme de 600 000 francs que lui aurait remise une amie travaillant en Suisse. Cette dernière, expliqua-t-il alors aux agents des douanes, souhaitait acquérir un appartement à Marseille. C'est cependant pour une tout autre affaire que M. Névache sera entendu, prochainement, par M. Marc Baudot, juge d'instruction de Chambéry : il devra s'expliquer sur l'achat au Syndicat intercommunal d'étude, de programmation et d'aménagement de la région grenoboise (SIEPARG) d'un appartement d'une valeur de 1 million de francs.

Secrétaire général du SIEPARG de 1979 à 1989, M. Névache disposait d'un logement de 128 m² au cœur de la ville, qui lui était loué environ 2 500 francs par mois. Sollicité par le maire de Grenoble, M. Alain Carignon (RPR), pour figurer, en quatrième position, sur sa liste aux élections municipales de mars 1989, M. Névache devait démissionner de son poste de secrétaire général du syndicat. Mais au préalable il obtint, le 24 février 1989, par un vote unanime du bureau et du conseil syndical du SIEPARG, la vente à lui-même de l'appartement que sa famille occupait depuis une dizaine d'années. L'acte ne fut toutefois signé devant un notaire qu'au mois de novembre 1989, soit huit mois après son élection comme conseiller municipal de Grenoble, puis comme vice-président du SIEPARG.

« Spirale »

Fixé par les Domaines, le prix de l'appartement devait être payé, en accord avec le syndicat, en deux versements de 500 000 francs. M. Névache s'acquitta aussitôt du premier, mais, malgré son indemnité d'élu et ses émoluments personnels – il est notamment directeur général de l'organisme d'études et d'aménagements du département, Grenoble-Isère-Développement –, il éprouva les plus grandes difficultés à payer l'autre moitié. Aussi, à la demande de la cour régionale des comptes, la trésorerie générale décida-t-elle, au début de cette année, de saisir les indemnités versées à M. Névache par la ville de Grenoble.

Ce ne fut pas tout : la cour *adressa au procureur de la République* de Grenoble une lettre l'informant de faits *« pouvant justifier une qualification pénale »*. Le parquet devait saisir aussitôt la chambre criminelle de la Cour de cassation puisqu'un élu, de surcroît adjoint au maire, était mis en cause. Cette dernière chargea le tribunal de grande instance de Chambéry d'examiner le dossier. Le juge d'instruction devra dire si M. Névache peut être poursuivi pour délit d'ingérence au moment de la vente de l'appartement qu'il louait jusqu'alors au SIEPARG, et s'il a bénéficié de conditions particulièrement avantageuses pour le paiement des sommes qu'il devait au syndicat intercommunal de l'agglomération grenobloise.

Dans un communiqué diffusé le 10 décembre, l'adjoint affirme être *« extrêmement serein »*. *« Tout s'est fait au grand jour,* écrit-il, *dans la plus totale régularité, dans la plus grande transparence, avec l'approbation de tous les élus concernés, au prix des Domaines et sans aucune observation de l'autorité de contrôle* [le préfet de l'Isère]. *J'ai donc tout lieu de penser que je suis dans la plus stricte légalité. »* Et M. Névache conclut : *« Nous sommes en présence d'un élément qui concourt à la spirale juridico-médiatico-politique que connaît actuellement notre pays. »*

CLAUDE FRANCILLON

DÉFENSE

La programmation militaire ne sera pas présentée au Parlement avant la fin de l'année

Le projet de loi de programmation militaire 1992-1994, adopté par le gouvernement en juillet, ne sera pas présenté à l'examen des députés au cours de la session parlementaire ordinaire d'automne, comme des rumeurs le laissaient déjà entendre en septembre (*le Monde* daté 20-21 septembre). Il ne reste plus assez de temps pour cet examen, non inscrit à l'ordre du jour fixé jusqu'à la fin de l'année, explique-t-on de source parlementaire sans cependant exclure totalement un examen du projet de loi lors d'une session extraordinaire ultérieure.

Il semble que le gouvernement n'ait pas voulu ajouter à cette fin de session un débat houleux qui l'aurait obligé à recourir à l'article 49-3 (adoption d'un texte sans vote) pour faire adopter un texte que seuls des socialistes auraient approuvé. De plus, certains élus socialistes, touchés dans leurs circonscriptions par les effets des restructurations, ne l'auraient pas voté. Cependant, les communistes avaient affirmé au ministère de la défense qu'ils ne joindraient pas leurs voix à celles de l'opposition, qui réclame une augmentation du budget militaire.

ÉDUCATION

Réactions divergentes à la rénovation du baccalauréat

Après l'annonce par le ministre de l'éducation nationale et de la culture, M. Jack Lang, de la rénovation du baccalauréat pour la session 1995 (*le Monde* du 16 décembre), les principaux syndicats d'enseignants expriment, unanimement, leur satisfaction de voir réaffirmé son caractère national. Autre motif de satisfaction : le rééquilibrage des différentes séries et la décision, prise par M. Lang, de doter toutes les disciplines « dominantes » de coefficients équivalents.

En revanche, les avis divergent sur les autres mesures envisagées : introduction du contrôle continu dans quelques disciplines et liberté laissée aux élèves, en cas d'échec à l'examen, de conserver leurs notes supérieures à la moyenne pendant cinq ans. Le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES) rappelle son hostilité au contrôle continu, pour des raisons *« d'équité, d'anonymat et de surcroît de travail pour les enseignants »*. Pour le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC), cette disposition est *« condamnable et va à l'encontre de la qualité du baccalauréat »*. Le Syndicat des enseignants (SE-FEN) souligne que *« la prépondérance de l'examen terminal ne doit pas être remise en cause »*. Seul le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT) estime que le ministre ne va pas assez loin dans *« l'allègement du contrôle terminal »*.

Même s'il juge la mesure *« intéressante »*, le SNES craint que la conservation des notes n'entraîne des *« risques de tourisme scolaire »* et ne *« désorganise »* les classes. Pour le SNALC, cette disposition est un *« miroir aux alouettes »*. FO parle, pour sa part, d'une *« dénaturation »* du bac.

Du côté des parents d'élèves, la FCPE décerne *« une mention bien »* à la réforme tandis que la PEEP, qui aurait souhaité des *« modifications plus marquées »*, estime néanmoins que *« la règle du jeu est plus claire »*.

Lire page 15 le tableau des futurs coefficients des différentes disciplines dans les séries du bac

EN BREF

□ **Une adjointe au maire de Nice inculpée d'ingérence.** – Un deuxième adjoint au maire de Nice, Mᵐᵉ Christine Selvi, a été inculpée, le 30 novembre, d'ingérence, faux et usage de faux et abus de confiance par M. Daniel Farge, président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Grenoble. Mᵐᵉ Selvi est mise en cause pour avoir bénéficié, à titre privé, de divers travaux et services rendus par des employés municipaux de la ville, ainsi que pour avoir fait payer par une œuvre de charité qu'elle présidait, « La Fourmi », une partie de sa garde-robe personnelle.

□ **Christian Van Geloven condamné.** – Christian Van Geloven, déjà inculpé du viol et de l'assassinat de deux fillettes à Elne (Pyrénées-Orientales) en octobre 1991, a été condamné, mardi 15 décembre, à Bar-le-Duc, à cinq ans d'emprisonnement pour attentats à la pudeur sur mineurs et tentatives d'excitation de mineurs à la débauche (*le Monde* du 5 mars). L'inculpé, qui avait refusé son extraction de la prison de Mende (Lozère), n'était pas présent pour entendre le jugement du tribunal correctionnel. Déjà condamné à deux reprises en France pour des affaires de mœurs, Christian Van Geloven avait à répondre de faits commis dans la Meuse et dans la Haute-Marne peu avant le drame d'Elne. Le procureur de la République avait requis sept ans d'emprisonnement. Pour sa défense, l'accusé avait argué de *« pulsions incontrôlables »*, l'un de ses avocats plaidant la *« maladie qui le ronge »*.

□ **Nouveau contrat japonais pour Arianespace.** – La fusée européenne Ariane a été choisie pour lancer, début 1994, le satellite japonais de télévision directe BS-3N, a annoncé, mardi 15 décembre, la société Arianespace. Cet engin de 1 200 kg, construit par la firme américaine GE Astro-Space, sera exploité conjointement par les sociétés de télévision NHK (Nippon Hoso Kyokai) et JSB (Japan Satellite Broadcasting). Il s'agit du neuvième satellite que les Japonais confient au lanceur européen.

□ **FOOTBALL : Coupe de l'UEFA.** – Le tirage au sort des quarts de finale de la Coupe de l'UEFA a désigné, mardi 15 décembre, le Real Madrid comme adversaire du Paris-SG. L'AJ Auxerre rencontrera l'Ajax d'Amsterdam. Les matches aller, sur les terrains de Madrid et d'Auxerre, auront lieu le 3 mars, et les matches retour le 17 mars.

□ **SKI : victoire du Français Patrice Bianchi dans le slalom de Madonna-di-Campiglio.** – Le Français Patrice Bianchi a remporté, mardi 15 décembre, le slalom de Madonna-di-Campiglio (Italie), comptant pour la Coupe du monde de ski alpin. Cinquième après la première manche, il a finalement devancé, malgré une blessure au genou droit, l'Italien Alberto Tomba de onze centièmes et l'Autrichien Thomas Sykora de vingt-huit centièmes. C'est la deuxième fois que le Français, âgé de vingt-trois ans, malchanceux dans sa station de Val-d'Isère (*le Monde* du 8 décembre), s'impose dans une épreuve de Coupe du monde. Il avait remporté sa première victoire en janvier, à Garmisch-Partenkirchen (Allemagne), avant de terminer deuxième la semaine suivante à Kitzbühel (Autriche).

Les socialistes acceptent la mise en accusation de Mme Dufoix et de M. Hervé pour non-assistance à personne en danger

L'Assemblée nationale devait se prononcer, mercredi 16 décembre en séance publique, sur la proposition de mise en accusation de M. Edmond Hervé et de Mme Georgina Dufoix devant la Haute Cour de justice dans l'affaire du sang contaminé. La commission *ad hoc* a adopté, mardi, un amendement socialiste qui modifie le texte du Sénat en supprimant les incriminations d'homicide involontaire, coups et blessures involontaires et tromperie aggravée du contractant dans le cadre de la loi de 1905 sur les fraudes, pour ne retenir que celle de non-assistance à personne en danger. Au cours de la réunion du groupe socialiste dans l'après-midi, M. Laurent Fabius n'a pas demandé à être associé à cette mise en accusation aux côtés de ses deux anciens ministres.

Ce fut peut-être la journée la plus douloureuse de la législature pour les socialistes qui devaient décider du renvoi devant la Haute Cour de justice de certains des leurs. Ce fut surtout la journée du non-dit.

A 17 heures, à l'issue de près de trois heures de débat, M. Yves Durand vient rendre compte de la réunion *«longue et émouvante»* du groupe PS. *«Les socialistes ne bloqueront pas le mécanisme de la Haute Cour, ils veulent à la fois la vérité et la justice»*, indique le président par intérim du groupe PS, en l'absence de M. Jean Auroux. Puis, en une formule elliptique, il livre l'information décisive de la journée : *«Laurent Fabius a été innocenté, non par les socialistes, mais par le Sénat lui-même. Nous utiliserons cette position pour faire reconnaître l'innocence de nos deux autres camarades.»* Autrement dit, sans le dire, M. Edmond Hervé et Mme Georgina Dufoix iront seuls devant la Haute Cour de justice. En quelques phrases, M. Durand traduit le ton général de la réunion des députés PS.

Une réunion à mots voilés. De M. Fabius, on attendait cet après-midi-là qu'il se prononce expressément sur son éventuelle demande de mise en accusation. Depuis que le Sénat a choisi de l'exclure de sa proposition de résolution, l'ancien premier ministre se tait. Il a laissé à d'autres, dont certains de ses proches comme M. Paul Quilès, le soin de commenter la décision sénatoriale et d'affirmer que les cas des trois anciens ministres ne sauraient être dissociés. Pour la plupart des socialistes, à l'évidence, le premier secrétaire demandera lui-même sa mise en accusation puisque, comme il l'avait souligné lui-même lors du comité directeur exceptionnel du PS le 15 novembre, *«il est extraordinairement difficile de faire valoir son innocence en dehors des voies de justice»*.

«Je n'irai pas la corde au cou»

Or, mardi matin, M. Laurent Fabius a *«changé d'avis»*. Sa décision est définitivement arrêtée au cours d'un petit déjeuner qui réunit, à la Maison de l'Amérique latine, les principaux chefs de courant du PS ou leurs représentants. Pourquoi reviendrait-il aux socialistes de faire à l'Assemblée nationale ce que la droite n'a pas osé au Sénat? A la suite du premier secrétaire, tous les participants, MM. Pierre Mauroy, Lionel Jospin, Henri Emmanuelli, Michel Charzat, Alain Richard et Yves Durand, s'y refusent. Absent de la réunion, M. Michel Rocard a exprimé le même sentiment lors d'une conversation téléphonique avec M. Fabius. C'est donc fort de ce consensus que ce dernier se présente dans l'après-midi devant les députés du groupe socialiste.

Ses mots, pourtant, ne sont pas explicites : invitant ses collègues à ne pas *«bloquer»* la procédure de mise en accusation, M. Fabius souligne que *«l'intérêt des socialistes est de ne pas donner le sentiment que l'on ruse avec la vérité»*. Puis il ajoute : *«Nous avons obtenu une certaine victoire devant le Sénat, il s'agit maintenant d'en obtenir une seconde, l'innocence de nos amis.»* Là encore, tout est dit sans le dire : M. Fabius se «disjoint» de ses deux anciens ministres.

M. Hervé le sait, qui s'en est entretenu préalablement avec lui. De son sentiment à cet égard, il ne laisse rien paraître. Mais c'est un député tendu, profondément meurtri par sa mise en accusation et décidé à se battre *«bec et ongles»*, qui se lève alors pour prendre à son tour la parole devant ses collègues. *«Le rapport du Sénat*, déclare-t-il, *est profondément ignoble et inacceptable.»* Dénonçant une *«relation falsifiée des faits»* où *«toutes les références sont à charge»*, l'ancien secrétaire d'Etat à la santé proclame : *«Je défends mon honneur et ma liberté. Je ne ruserai pas, je ne bloquerai pas. Mais j'entends marteler la vérité. Je n'irai pas devant la Haute Cour la corde au cou.»*

Implicitement lui aussi, M. Hervé lance un avertissement : si le PS vient à manquer à la solidarité en retenant finalement, dans la proposition de résolution, d'autres incriminations que celle, tolérée, de «non-assistance à personne en danger», le maire de Rennes reprendra alors sa *«liberté»*. Sur ce point, il obtient de fermes assurances du premier secrétaire, qui qualifie de *«totalement inacceptables»* les motifs retenus par le Sénat. Cette détermination est confirmée par d'autres orateurs, dont M. Jean-Marie Le Guen, qui observe que le groupe socialiste ne peut pas se prononcer favorablement sur un texte que M. Hervé ne voterait pas. Mandat est donc donné par le groupe aux membres socialistes de la commission *ad hoc* de déposer un amendement modifiant tant l'exposé des faits de la proposition de résolution que les motifs de renvoi devant la Haute Cour.

Le PC change d'avis

Du débat sur les personnes – qui doit aller devant la Haute Cour? – tranché au début de la réunion par M. Fabius lui-même, la réunion du groupe est donc circonscrite à un débat sur les motifs – sur quelle base juridique M. Hervé et Mme Dufoix doivent-ils être jugés? Seuls deux parlementaires, M. Jean-Pierre Michel et Mme Huguette Bouchardeau, osent bousculer ce non-dit qui met mal à l'aise un certain nombre de socialistes depuis le début de la réunion. Si la simple incrimination de «non-assistance à personne en danger» est retenue, soulignent-ils, le débat ne se pose plus dans les mêmes termes. Mme Bouchardeau fait valoir que, contrairement à l'homicide involontaire qui peut renvoyer à la responsabilité individuelle, la non-assistance soulève la question de la responsabilité de l'État et de son fonctionnement.

Dès lors, indique-t-elle, *«on aurait tout intérêt à ne pas dissocier»* M. Fabius des deux autres ministres du gouvernement. M. Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale, était allé un peu dans le même sens en relevant que, sur ce motif, c'est l'ensemble du gouvernement de l'époque qui devrait *demander à être déféré* devant la Haute Cour.

Mais, à l'exception de Mme Bouchardeau et de M. Michel, la majorité du groupe estime qu'il ne lui appartient pas de se prononcer à la place de M. Fabius sur cette mise en accusation. Après trois heures de débat, les députés socialistes se séparent sans que le sentiment de malaise ne se soit pourtant dissipé.

La procédure, elle, est en route. A peine la réunion du groupe est-elle levée que la commission *ad hoc* reprend ses travaux. Le rapporteur, M. Didier Migaud, présente un amendement socialiste qui réécrit entièrement l'exposé des faits et ne retient que l'incrimination de «non-assistance à personne en danger».

Il ne subsiste qu'un seul doute : la position du député communiste, M. Louis Pierna, dont la voix est décisive au sein de la commission pour assurer une majorité au PS. Dans les couloirs du Palais Bourbon, le président du groupe communiste, M. André Lajoinie, avait été formel : *«Nous ne comprendrions pas qu'on dissocie le premier ministre des autres ministres.»* Mais, entre-temps et après quelques échanges téléphoniques avec les dirigeants du PS, le PC a, lui aussi, changé d'avis. Par huit voix contre sept, la nouvelle proposition de résolution est adoptée par la commission. Seuls y figurent Mme Dufoix et M. Hervé. Cette fois, c'est dit.

GILLES PARIS
et PASCALE ROBERT-DIARD

Le texte de la proposition de résolution

Le texte de la proposition de résolution adoptée mardi 15 décembre par la commission *ad hoc* de l'Assemblée nationale chargée de se prononcer sur la mise en accusation de M. Edmond Hervé et de Mme Georgina Dufoix devant la Haute Cour de justice dans l'affaire du sang contaminé, et sur lequel l'Assemblée devait se prononcer mercredi en séance publique, indique :

«Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale chargé de la santé, ont été mis en cause dans le drame du sang contaminé à propos des arrêtés interministériels du 23 juillet 1985, signés par leurs directeurs de cabinet respectifs, rendant obligatoire le dépistage du virus du sida dans les dons du sang, à compter du 1er août 1985 et le non-remboursement des produits non chauffés, à compter du 1er octobre 1985.

»Il convient donc que soit examiné si les faits ci-dessus sommairement énoncés constituent ou non des infractions à l'article 63 du Code pénal [non assistance à personne en danger].

»Il importe dans ces conditions que la commission d'instruction (...) *procède à tous les actes qu'elle jugera utile à la manifestation de la vérité et ordonne, s'il y a lieu, le renvoi de Mme Georgina Dufoix* (...) *et de M. Edmond Hervé* (...) *devant la Haute-Cour de justice.»*

Pour être adoptée, cette proposition de résolution doit recueillir une majorité absolue de 286 voix. Les dix-huit juges de la Haute Cour ne peuvent pas prendre part au scrutin. Mercredi, après l'intervention du rapporteur et éventuellement du gouvernement, seuls peuvent prendre la parole un orateur «pour» et un orateur «contre» ainsi que le député intéressé. M. Hervé n'excluait pas, mercredi matin, de s'expliquer devant ses collègues. Le vote à la tribune devait intervenir en début de soirée.

Haute Cour : les députés se prononcent

Suite de la première page

La droite s'y refusant, le président de la République en prenant acte le 9 novembre, M. Fabius doit se résoudre à la seule procédure possible, celle de la Haute Cour.

Son entourage indique, alors, que si le Sénat, où la droite est majoritaire, ne le met pas en accusation aux côtés de ses deux anciens ministres, il demandera au groupe socialiste de l'Assemblée nationale de l'inclure lui-même dans la résolution. Le 15 novembre, le premier secrétaire réunit le comité directeur du PS, qui l'assure de sa solidarité et accepte la Haute Cour, tout en refusant les termes de la mise en accusation rédigée au Sénat. *«Je revendique la procédure judiciaire et la Haute Cour»*, résume M. Fabius, de façon on ne peut plus claire, le *même jour, sur TF1. Un mois plus* tard, il s'en exempte.

Comment ne pas donner le sentiment que toute cette offensive n'avait pour objectif, finalement, que de disjoindre le cas de M. Fabius de celui de ses deux anciens ministres? Car de deux choses l'une : ou bien la procédure de Haute Cour est une machine de guerre politique – elle l'est, – une *«machine infernale»*, comme dit M. Pierre Mauroy, utilisée par la droite pour ajouter le déshonneur à la probable défaite électorale des socialistes et pour disposer d'une arme pendant la cohabitation à venir ; dans ce cas, les socialistes, qui peuvent empêcher la procédure d'aboutir à l'Assemblée nationale, doivent refuser de voter la mise en accusation. Ou bien cette juridiction est malgré tout acceptable, faute de mieux, comme instance de jugement des responsables politiques dont le pays veut qu'ils rendent des comptes, et, alors, ce sont les trois responsables en question qui doivent y comparaître.

Ou bien M. Fabius, M. Hervé et Mme Dufoix sont tous les trois présumés innocents par les socialistes, et le même traitement doit leur être appliqué à tous les trois ; ou bien les socialistes paraissent eux-mêmes établir une distinction entre l'un et les autres, en s'avouant certains de l'innocence de M. Fabius, mais moins sûrs de celle des deux anciens ministres.

Lorsque le premier secrétaire a réuni, mardi matin 15 décembre, les principaux responsables du Parti socialiste, il les a informés des conclusions qu'il tirait de ses réflexions, nourries, pendant le week-end précédent, par des conversations avec des juristes. Alors que, la semaine dernière, après le vote par le Sénat d'une mise en accusation dont il était exclu, certains, dans son entourage, envisageaient que le groupe socialiste de l'Assemblée présente une résolution – ou propose d'amender celle du Sénat – afin de modifier les chefs d'accusation et d'y inclure M. Fabius, celui-ci a, selon ses propres termes, *«changé d'avis» (lire notre article ci-dessus)*. Convaincu que la procédure à laquelle il s'exposerait pourrait durer de trois à cinq ans, selon les experts qu'il a consultés, et prenant acte du fait que la droite a elle-même renoncé à le mettre en accusation, il estime qu'il n'a plus lieu de la réclamer. *Ses interlocuteurs indiquent que* son choix doit être, en tout état de cause, respecté par les parlementaires socialistes.

Opposer des contre-feux

Le premier secrétaire a finalement jugé qu'il valait mieux, pour lui, subir pendant une semaine ou un mois le reproche de se dispenser une fois de plus d'une épreuve périlleuse, plutôt que d'encourir plusieurs années d'un harcèlement *pseudo-juridique entièrement* maîtrisé, à partir de mars prochain, par la droite. Conscients du problème, les amis de M. Fabius tentent d'opposer des contre-feux. Mardi soir, M. Claude Bartolone, l'un des ses principaux lieutenants, faisait savoir qu'il avait fallu *«plaider fermement»* auprès du premier secrétaire pour qu'il *«accepte de ne pas demander, comme il l'avait souhaité, d'être mis en accusation devant la Haute Cour»* et que *«ses amis les plus proches le lui ont demandé avec insistance, encore, mardi au cours d'un déjeuner»*. Le député de Seine-Saint-Denis, membre du secrétariat national du PS, a souligné que les socialistes entendent *«maintenant démontrer l'innocence des deux autres anciens ministres»*.

Cependant, à l'appui de la décision prise par M. Fabius, l'argumentation la plus forte, par son contenu et du fait de la personne de son auteur, est venue de M. Hervé. *L'ancien secrétaire d'Etat à la santé* a expliqué, devant le groupe socialiste de l'Assemblée, réuni mardi après-midi, que le vote du Sénat, ayant renoncé à mettre en accusation M. Fabius, représente une première victoire, dont le bénéfice aurait été perdu si les socialistes *avaient décidé eux-mêmes de le* réintroduire dans la procédure. Au contraire, selon M. Hervé, c'est en s'appuyant sur ce recul de leurs adversaires que les socialistes pourront défendre le plus efficacement les deux anciens ministres. N'y a-t-il pas dans le vote du Sénat de quoi nourrir un sérieux soupçon de manœuvre politicienne à l'encontre de la droite? Ce qu'une première offensive est parvenue à lui imposer en faveur de M. Fabius, une seconde ne pourra-t-elle l'obtenir pour les deux autres?

Forts des déclarations de tous les dirigeants de l'opposition – de M. Jacques Chirac à M. Valéry Giscard d'Estaing, en passant par MM. Gérard Longuet, François Léotard, Raymond Barre et les centristes – qui créditent M. Fabius d'avoir fait, dans le dossier qui lui était soumis en mai-juin 1985, le bon choix, les socialistes pouvaient-ils demander sa mise en accusation sans que leur comportement devienne *«illisible»*, selon l'expression d'un proche de M. Fabius? A l'inverse, la décision qu'ils ont prise peut-elle être lue autrement que comme l'aveu d'un doute au sujet *de Mme Dufoix et de M. Hervé?* Certains le craignent parmi les députés socialistes et, lors du vote de mercredi après-midi, des défections n'étaient pas à exclure au moment de mettre dans l'urne un bulletin d'infamie à l'encontre du maire de Rennes et de la déléguée interministérielle à la lutte contre la drogue.

PATRICK JARREAU

Ce qui se disait en 1985

Dès le début de cette année-là, des informations publiques permettaient de comprendre que les transfusés couraient un danger

Les politiques savaient-ils? Et, s'ils ne savaient pas, n'auraient-ils pas dû être plus curieux? Lors du procès du sang contaminé, le 24 juillet, Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales, et M. Edmond Hervé, qui fut secrétaire d'Etat à la santé, l'avaient répété avec force : ils ignoraient tout à l'époque où certains savaient, c'est-à-dire à la mi-1985, du danger réel que couraient les transfusés.

Un citoyen ordinaire en sait-il plus qu'un ministre prisonnier de sa bulle? Autrement dit, que *connaissait du sida et de ses modes* de transmission la personne qui n'était à l'époque ni ministre ni médecin, mais se voulait simplement à l'écoute de son temps? De cette réponse dépendent les reproches que l'on peut, rétrospectivement, faire aux ministres de l'époque. Tenus dans l'ignorance par leur administration des dangers que couraient les transfusés – c'est leur thèse, n'auraient-ils pas dû se montrer plus sensibles à la rumeur alarmante que colportait l'air du temps?

Nous sommes au début du printemps 1985. C'est la période qu'a retenue le tribunal de Paris pour trancher de la culpabilité du docteur Michel Garretta et de ses coïnculpés. Ce que les ministres affirment n'avoir pas su, le directeur du Centre national de transfusion sanguine, lui, n'en ignore rien comme le jugement de la seizième chambre correctionnelle l'a confirmé. Début mai 1985, le docteur Garretta estime probable la contamination de tous les lots de produits non chauffés dont dispose le CNTS. Il affirme aussi que 50 % des hémophiles français sont séropositifs, ce qui ne l'empêche pas de persévérer, au même moment, selon les termes du jugement, *«dans une politique restrictive des importations en maintenant jusqu'à épuisement des stocks la distribution de produits non chauffés»*, c'est-à-dire potentiellement contaminés.

Tandis que le CNTS continue d'écouler des stocks de sang qu'il sait dangereux, le docteur Garretta croit que 10 % seulement des hémophiles contaminés développeront un sida fatal dans les cinq ans. C'est l'hypothèse basse, celle *qui est le plus couramment admise* à l'époque. Mais elle n'est pas la seule. Comme l'a relevé, dans son réquisitoire définitif, le parquet de Paris, des chercheurs du CNTS estiment, depuis novembre 1983, que le taux de mortalité des transfusés contaminés pourrait être, non de 10 %, mais de 70 %. D'autres spécialistes, plus alarmistes encore, parlent de 100 %.

Et l'homme de la rue, que peut-il savoir, *à la mi-1985, du sida?* Ce que ne leur disent pas leurs services, ce que les canaux administratifs censés les informer ne leur ont pas appris, les ministres peuvent-ils pour autant l'ignorer?

Clairvoyance

A la mi-mai 1985, l'Agence France-Presse diffuse, de Grande-Bretagne, une dépêche faisant état de la mort dans ce pays d'un bébé atteint du sida. *L'AFP* précise que, selon un porte-parole de l'hôpital où l'enfant est décédé, celui-ci *«pourrait avoir contracté le sida à la suite d'une transfusion sanguine»*. Sur un ton et avec des formules qui traduisent les interrogations et les incertitudes de l'époque, l'AFP ajoute : *«Le ministère britannique de la santé a souligné que les donneurs de sang en Grande-Bretagne sont soumis à des tests rigoureux pour éviter toute contamination par le sida, dont le virus peut être transmis par le sang.»*

Tout est dit, avec prudence certes, mais clairvoyance. La nouvelle n'a pas fait la «une» des journaux dans la mesure où, depuis un certain temps déjà, d'autres articles jettent sur le sida et les dangers que courent les transfusés une lumière tout aussi inquiétante.

La dépêche de l'AFP est parue dans *le Monde* du 13 avril 1985, en page intérieure. Le 22 février précédent, à la «une» cette fois, *le Monde* avait publié un article qui avait provoqué un certain effroi, car il annonçait, en raison de la situation, la mise en œuvre d'un *«dépistage systématique pour les donneurs de sang»*. En réalité, le feu vert à cette opération ne sera donné que le 19 juin par M. Laurent Fabius, alors premier ministre. Néanmoins, l'article allait à l'essentiel. *«Le sang et tous ses dérivés, largement utilisés en thérapeutique,* écrivait le Dr Escoffier-Lambiotte, *pourraient* (...) *devenir une source incontrôlable de contamination de masse.»*

Ce que les lecteurs du *Monde* apprennent ce jour-là, les ministres n'en auraient-ils été informés que plus tard? S'il faut éviter de juger les comportements d'hier avec les connaissances d'aujourd'hui, il est indubitable que ces articles n'ont pas résonné dans la tête des gouvernants comme il l'aurait fallu.

Le sida a, à cette époque, un statut singulier, qui n'en fait pas une maladie comme les autres. La mort au mois d'octobre 1985, des suites du virus, de l'acteur américain Rock Hudson venu se faire soigner à Paris, témoigne de la *place que ce mal inédit occupe* depuis déjà quelque temps à la «une» de l'actualité, entre l'accession au pouvoir de Gorbatchev, l'affaire Greenpeace et le conflit Irak-Iran, qu'on appelle alors «la guerre du Golfe». Cette mort suscite davantage d'émotion que la disparition, huit jours plus tard à New-York, de Yul Brynner, des suites d'un fléau, beaucoup plus familier, celui-là, le cancer du fumeur.

Si on en redoute le pire, on ne sait cependant pas tout du sida. L'opinion commune, rappelons-le, dont *le Monde* se fait l'écho le 13 juin 1985, est que *«la majorité des patients porteurs d'anticorps anti-LAV ne seront jamais atteints de sida»*. Le 12 octobre, *le Figaro Magazine*, publie un sondage réalisé auprès de deux cents médecins généralistes, qui, à 87 %, jugent que la peur du sida est *«exagérée»*. Ils sont davantage encore (91 %), ces généralistes, à estimer que le nouveau fléau représente un danger *«moins grand»* que le cancer.

Certes, quelques spécialistes ont donné l'alarme il y a longtemps. Mais ils ne sont pas écoutés. *L'un* des premiers à avoir sonné le tocsin, le professeur Willy Rozenbaum, explique rétrospectivement pourquoi il n'a pas réussi à communiquer son effarement d'alors : *«Une connaissance qui n'est pas partagée n'existe pas.»*

Bien entendu, la responsabilité d'un ministre ne peut être mesurée à ce que savait et disait le professeur Rozenbaum. Du brouillard d'alors, il ressort, malgré tout, que leurs services n'étaient pas, loin de là, la source unique des informations dont auraient pu disposer les ministres. Le danger était décelable.

BERTRAND LE GENDRE

L'AFFAIRE DU SANG CONTAMINÉ

Un entretien avec M. Bernard Kouchner

« Il est fini le temps du magistère de droit divin des médecins », nous déclare le ministre de la santé

Affaire du sang contaminé, déontologie médicale, sida, risque thérapeutique, déficiences du système de santé, crise des urgences : sur tous ces sujets, M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, fait le point dans un entretien au Monde.

– ***« Quelles leçons tirez-vous de l'affaire du sang contaminé ?***

– Une leçon d'humilité. Un avertissement quant à la fragilité des savoirs et des certitudes. La nécessité d'être en permanence au plus près des malades et de modifier la relation thérapeutique médecins-malades vers plus de vérité.

» Le drame du sang contaminé a montré combien est nécessaire une réflexion sur les rapports entre l'information et la médecine, plus largement une nouvelle relation entre les médecins et leurs patients. Il est fini le temps du magistère de droit divin des médecins. Aujourd'hui, l'information va plus vite *même que la connaissance.* Dommage que les médecins n'aient pas su être les responsables de l'information médicale.

» Deux leçons plus larges encore :

» 1) La santé publique avec tout ce qui s'y rattache – sécurité sanitaire, transparence, information – n'a jamais été prioritaire dans ce pays. Or, l'Etat a une impérative obligation de moyens en ce domaine. *Il* l'avait trop oublié.

» 2) L'organisation de l'Etat fondée sur l'autorité a vécu. Il faut bâtir le service public de la fin de ce siècle sur la notion de responsabilité. D'où la nécessité de clarifier et de préciser les missions qui incombent à l'Etat en ce qui concerne la santé publique. Dans chaque domaine, doivent être définies les responsabilités de chacun. En matière de santé publique, nous devons absolument passer de l'Etat indolent à l'Etat exigeant.

– ***Y compris à propos du sida ?***

– Dans ce domaine dangereux, fragile et sensible, la réaction des médecins fut d'abord frileuse, puis réticente, voire hostile. J'ai moi-même, au début, participé, comme médecin, à cette réaction. Le dogme de l'infaillibilité était remis en cause. Nous n'avons pas su à cette occasion nous remettre assez vite en question.

» Qu'on relise l'histoire de l'évolution de la charité privée vers l'hospitalisation publique ! Si on est passé, à un moment donné, de la mission individuelle de charité religieuse à la mission plus collective de l'hospitalisation par l'Etat, c'est à cause des grandes épidémies. Et voilà qu'après une période triomphante, qui a vu entre autres progrès l'avènement des antibiotiques, l'épidémie du sida remet tout en question. Elle se présente comme un révélateur non seulement de la finitude de l'existence, mais aussi du fonctionnement de notre société. N'oublions pas certaines réactions collectives de rejet ! L'honneur des médecins fut de ne pas y céder.

« Un Tchernobyl médical »

– ***Cette épidémie fut d'autant plus mal prise en charge au début qu'elle survenait dans un contexte de paupérisation progressive des structures de santé.***

– Oui, paupérisation progressive de toutes les structures de santé publique. Une paupérisation qui touchait d'abord et surtout l'administration, le ministère de la santé. Lorsque fut décidée, à tous les niveaux de l'Etat, la mise en œuvre d'une plus grande rigueur budgétaire, c'est ce ministère, jeune par rapport aux grands ministères traditionnels, qui fut – budgétairement parlant – parmi les plus amputés. Au moment même où il en avait le plus besoin, il a vu ses moyens décroître.

» Ajoutons à cela l'opacité qui entourait le système transfusionnel, sur lequel l'Etat avait fini par ne plus avoir aucune prise, aucun contrôle. Avec le recul, on se dit qu'il aurait fallu être plus attentif, se comporter en militants de la santé publique pour comprendre ce qui était en train de se passer. Et surtout que les caciques de la *profession écoutent les jeunes* « sulfureux » qui défrichaient la maladie due au VIH.

» Aujourd'hui, pour tirer les leçons du drame, il faut absolument insister sur deux impératifs : l'information et la vérité.

» Il est fini, je le répète, le temps de l'opacité magistérielle, le temps de ces rapports de forces privilégiés établis – par qui et pour qui ? – entre le médecin et son malade. C'est par la pratique de la transparence et de la vérité que le médecin gardera toute sa place. Je dis cela avec confiance dans la médecine française.

» Mais il faut, à tous, un autre regard. C'est un « contrat de vie » que doit proposer le médecin à ses patients en se comportant avec eux en accompagnateur social, psychologue et bien sûr médical et informatif.

» Vous connaissez la fable du médecin chinois que le patient paie tout le temps s'il est bien portant et qui distribue ses soins gratuitement à son patient s'il est malade ! Plus sérieusement, l'erreur serait de se contenter d'un savoir-faire technique. Bien sûr, de nombreux médecins français agissent déjà dans ce sens. Jusqu'à présent, la démocratisation de l'accès aux soins, la technicisation des thérapeutiques avaient majoritairement fait du médecin le dépositaire d'un savoir total quasi exclusif. Et puis, aujourd'hui, on s'aperçoit que ce savoir comporte des risques.



» Du même coup, la notion de risque est réintroduite dans la relation thérapeutique. On avait fait tellement confiance aux médecins que tout dysfonctionnement, *a fortiori* un drame comme celui du sang contaminé, est vécu comme un Tchernobyl médical. Il faut relativiser ce changement, car en même temps la médecine, de plus en plus performante, recule l'âge de la mort et améliore grandement la vie.

– ***Pour autant la paupérisation de l'administration médicale persiste. Les réformes de la santé publique et de la transfusion sanguine que vous venez de mettre en œuvre sont-elles suffisantes pour doter la France d'un véritable outil de santé publique ?***

– Ces réformes ne suffisent sûrement pas, mais elles indiquent le bon chemin. Je rappelle que, outre la réforme de la transfusion sanguine et des transplantations d'organes, nous avons mis en place, pour la première fois, un réel système de santé publique comprenant la création d'un réseau national de santé publique, une réforme de la direction générale de la santé, un renforcement de la direction de la pharmacie et du médicament, ainsi que du Laboratoire national de la santé. En outre, avec le Haut comité de la santé publique, nous allons élaborer, dès le mois de janvier, une politique globale de santé publique. Au total, plus de 75 nouveaux postes seront créés. Et de nouvelles structures naîtront. Mais je le rappelle, c'est aux médecins *français de prendre eux-mêmes* en charge la santé publique dans ce pays.

– ***Mais, pour cela, il faudrait des moyens budgétaires suffisants...***

– Le système actuel de déresponsabilisation est tel que si l'on accepte de dépenser sans compter pour les malades, à l'inverse on ne cherche pas assez à prévenir la maladie. Pourquoi ? Essentiellement parce que l'on ne « sent » pas les coûts. On ne sait pas assez que la Sécurité sociale, c'est chacun des Français qui la paie. Les malades ignorent qui contrôle et qui ordonne la dépense. En fonction de quelle stratégie de santé publique ? Tant qu'il y aura ce système bicéphale et pervers, avec d'un côté les caisses de Sécurité sociale et de l'autre la médecine, sans vrais liens entre elles, le système boîtera.

» On ne peut pas continuer ainsi, comme si les ressources étaient infinies. Ne conviendrait-il pas d'ajuster le budget de la sécurité sociale à la demande et d'adapter cette demande à une politique de santé publique ? En d'autres termes, ne peut-on mettre fin à la dichotomie schizophrénique de notre système de santé et de notre système d'assurance-maladie ? Dépenses et recettes doivent poursuivre les mêmes objectifs. Il faut médicaliser les coûts de la santé, créer un lien rationnel entre recherche, prévention, soins et prises en charge. Et surtout définir les grandes lignes préalablement, en interrogeant les Français. Quel prix acceptent-ils de payer pour leur santé ? Dans quelles conditions ? Le système actuel ne sera pas éternel.

« Le risque zéro n'existe pas »

– ***Beaucoup de personnes ont découvert le problème du risque thérapeutique au travers de l'affaire du sang contaminé. Aurez-vous le temps de mettre en œuvre cette loi sur l'indemnisation de l'aléa thérapeutique, que vous avez souhaitée à plusieurs reprises ?***

– J'aurai le temps de préparer ce texte puisque le premier ministre vient de me donner son accord. Ce n'est pas seulement une loi qui est nécessaire, mais un changement de rapport de forces. Il faut transformer le patient en partenaire. Le débat – indispensable – doit porter tout d'abord sur les obligations d'informations et de moyens qui peuvent seuls s'imposer au médecin. Je pense aussi à la nécessaire formation continue.

» Il ne peut y avoir d'obligation de résultats. En clair, la responsabilité du praticien ne peut être engagée qu'en cas de faute. Le risque zéro, *la sécurité absolue* n'existent pas. Le risque est inhérent à la vie comme à la médecine. Enfin, et c'est tout le sens de la loi que j'entends mettre en chantier, il existe une nécessaire solidarité devant les catastrophes individuelles, c'est-à-dire les aléas médicaux sans faute qui excèdent les risques que le malade pourrait assumer individuellement.

– ***C'est-à-dire ?***

– *Je vous livre les grandes lignes* de ce projet, mais bien sûr Matignon tranchera. Lorsqu'il y aura eu faute de l'hôpital ou du médecin, le patient sera indemnisé par la compagnie d'assurances du médecin ou de l'hôpital après avis d'un comité d'expertise. Libre à lui, s'il le souhaite, de se retourner devant la justice. Mais il me semble que cette pratique éviterait qu'à l'avenir nous connaissions une dérive à l'américaine avec des avocats qui attendent les patients à la sortie des hôpitaux. Ce serait une manière de consolider la confiance entre le patient et le médecin.

» En cas d'aléa thérapeutique ou d'aléa de connaissance, la responsabilité du médecin ne serait pas engagée, pour peu qu'il ait tout mis en œuvre pour assurer une sécurité maximum. C'est le cas typique de l'accident anesthésique ou de la contamination post-transfusionelle par un virus inconnu. Dans ce cas, l'indemnisation que touchera le patient sera versée par un fonds après avis, là encore, d'un comité d'expertise. Comment doit être constitué ce fonds ? Par l'Etat ? Par la Sécurité sociale ? Ou bien, c'est personnellement la formule que je préfère, par une cotisation volontaire, une espèce d'assurance volontaire ? C'est un débat que devront trancher le gouvernement et le Parlement. Sachez simplement que cela représenterait une somme de l'ordre de moins de 100 francs par an et par Français.

Le sida, « révélateur de nos ambiguïtés »

– ***Les contaminations post-transfusionnelles par le virus de l'hépatite C seraient-elles concernées par ce fonds ?***

– Le problème n'est pas tranché. Après avoir reçu les représentants des personnes contaminées par ce virus, j'ai immédiatement mis en place un groupe de travail qui doit me remettre ses conclusions dans quelques jours. Il s'agit d'une question majeure. *La* médecine est-elle ou non une science exacte ? Doit-on demander à la société de toute prendre en charge, de tout indemniser, de tout payer ? Qu'est-ce que le risque de la vie ? La société est-elle responsable des connaissances qu'elle ne possédait pas ? Pour le sida post-transfusionnel, elle a dit oui. La réponse est-elle la même pour d'autres pathologies ? Je ne crois pas cela possible longtemps.

– ***Faut-il donc en déduire que le sida n'est pas une maladie comme les autres ?***

– J'espère qu'il le sera bientôt avec l'arrivée d'un traitement. Le sida a été, outre le malheur et les souffrances des patients, un révélateur de nos ambiguïtés, de nos contradictions, de nos angoisses et de celles de la société tout entière. Il constitue un tournant pour nos sociétés. De la même manière *qu'il y a eu une génération de la* guerre 39-45 et une génération de la guerre d'Algérie, il y a une génération sida. Cette génération, c'est celle de la fin de l'Etat-providence.

– ***L'affaire du sang contaminé – comme celle dite des scanners – a mis en lumière l'existence d'un véritable complexe médico-administratif. Le pouvoir de ce lobby n'est-il pas devenu trop important ?***

– Votre question est trop affirmative. Je ne suis pas juge et même je suis partie ! L'existence de liens entre les praticiens, l'industrie des technologies médicales ou de la pharmacie et l'administration de la santé est inévitable. Les liens professionnels légitimes doivent être préservés de la tentation de l'argent et de l'arbitraire. Il s'ensuit une nécessité absolue de règles du jeu claires, d'une expertise externe, indépendante et d'une totale transparence du système.

» Il y a bien d'autres contraintes qui pèsent plus lourdement sur le système de soins. Est-il juste que les maires président les conseils d'administration des hôpitaux ? L'hôpital étant souvent le premier employeur de la ville et les habitants souhaitant disposer d'un service de prise en charge médicale de proximité, les présidents de conseil d'administration exercent sur les services du ministère des pressions importantes. Il ne convient pas de trancher en dehors des nécessités médicales constatées par les services. C'est un exercice difficile.

» Je n'ai bien sûr rien contre le fait que les hôpitaux soient performants en chaque lieu, mais, pour cela, il faut payer. Tout le problème est de savoir si les Français en sont d'accord et si nous voulons collectivement que l'industrie de la santé et de l'amélioration de la vieillesse devienne la première industrie du pays. Je persiste à penser que l'on pourrait, tout en dépensant moins, soigner mieux. Tout cela se fera avec les médecins.

» La preuve : l'émotion provoquée par la critique trop abrupte de l'organisation des urgences. Au-delà des outrances, le problème est clair. Pour établir l'égalité des Français devant l'urgence, il faut harmoniser nos efforts sur tout le territoire. Il convient de distinguer les petites urgences des grandes urgences, les services de proximité des pôles d'urgence à plateaux techniques lourds. Le débat, là aussi, est indispensable. Nous *nous attelons à cette tâche avec les* schémas régionaux et le futur rapport du professeur Steg. »

Propos recueillis par FRANCK NOUCHI

Selon un sondage de la SOFRES

80 % des Français sont favorables à une assurance couvrant l'aléa thérapeutique

Que souhaitent les Français en matière d'indemnisation de l'aléa thérapeutique ? Selon un sondage réalisé par la SOFRES pour le compte de la revue *Risques* (1), 94 % des personnes interrogées estiment que l'activité médicale, en dépit des progrès constants, présentera toujours des risques d'accident pour les patients. Pour autant, 71 % des Français considèrent que, dans le cas où l'état de santé d'un malade se détériore gravement, il est normal d'intenter un procès aux médecins pour tenter d'établir leur responsabilité. Si aucune faute n'a été commise, 42 % des Français estiment que la personne qui a subi un préjudice grave doit bénéficier d'une compensation financière. 56 % sont d'un avis contraire.

58 % des personnes interrogées se déclarent opposées au principe d'une contribution leur permettant d'être indemnisées lorsqu'elles sont victimes d'un accident médical. 41 % y sont au contraire favorables. Hostiles à la création d'un impôt, les personnes interrogées sont, à 80 %, favorables à une couverture de l'aléa thérapeutique par une assurance personnelle. 27 % des personnes interrogées estimeraient normal de consacrer chaque année moins de 50 francs pour que leur famille et elles-mêmes bénéficient d'une compensation en cas d'accident sans faute médicale. 43 % seraient prêtes à verser de 50 à 100 francs, et 20 % plus de 100 francs.

(1) Ce sondage a été effectué du 17 au 18 novembre auprès d'un échantillon national de 1 076 personnes. Il est publié dans la revue *Risques-les Cahiers de l'assurance* (juillet-septembre 1992).

POINT / LES ÉTRANGERS ET L'EMPLOI

Le chômage, une menace pour l'intégration

Créé en mars 1990, en pleine polémique sur l'immigration, le Haut Conseil à l'intégration (HCI) publie, mercredi 16 décembre, son deuxième rapport statistique ainsi que deux documents sur le travail des étrangers (1), qui témoignent de sa capacité à aborder de front des questions épineuses, dans un contexte, il est vrai, plus serein. Composé de neuf « sages » représentant l'ensemble de l'échiquier politique, du RPR au PCF, et présidé par M. Marceau Long, vice-président du Conseil d'Etat, le HCI livre ainsi des données exhaustives sur les apports de l'immigration, et sur les mécanismes d'acquisition de la nationalité française. Cette tâche de salubrité publique fait apparaître, en creux, les insuffisances de l'appareil statistique français et la persistance d'idées reçues qui alimentent les discours xénophobes.

A propos de la relation emploi-immigration, le HCI estime qu'il n'est pas possible d'*« affirmer que l'économie française pourrait se passer de l'apport d'une main-d'œuvre étrangère extérieure »*. Plutôt que masquer l'évidence d'une immigration de travailleurs, il propose d'en rationaliser la pratique, en l'adaptant aux besoins de l'économie. Les « sages » montrent cependant à quel point les ravages du chômage chez les étrangers (avec un taux double de celui des Français) compromettent le processus d'intégration. Les propositions du HCI vont dans le sens d'une fermeté accrue à l'égard de toutes les manifestations d'illégalité. Ses suggestions destinées à accroître l'efficacité des reconduites à la frontière, à réprimer les trafics de faux papiers et les mariages « blancs », pourraient inspirer les prochains gouvernements.

Ph. Be.

(1) Le rapport statistique et les documents intitulés *« Les étrangers et l'emploi »* et *« L'emploi illégal des étrangers »* sont rendus publics par le secrétariat du Haut Conseil à l'intégration. Tél : (16-1) 47-55-64-77.

L'immigration de travailleurs n'a jamais cessé

Les discours répétés et simplificateurs sur « l'arrêt de l'immigration depuis 1974 » n'y peuvent rien. L'immigration n'est pas une vanne que l'on pourrait ouvrir ou fermer à volonté. Elle n'a jamais cessé en France, aussi bien pour des raisons économiques que pour des motifs humains.

Bon an, mal an, quelque 100 000 étrangers sont chaque année autorisés à s'installer en France. Il s'agit principalement des familles rejoignant un ressortissant étranger régulièrement installé dans le cadre du « regroupement familial » (en baisse depuis 1990), d'étrangers mariés à des Français (en hausse), des réfugiés, mais aussi des travailleurs. Au total, 102 483 étrangers sont venus vivre régulièrement en France en 1991, soit légèrement plus que l'année précédente, qui avait vu l'installation légale de 97 000 personnes.

Si curieux que cela paraisse, ce flux continu de nouveaux arrivants n'alourdit pas la statistique des étrangers en France. Par le jeu de l'acquisition de la nationalité qu'autorise un code de la nationalité libéral, un nombre équivalent d'étrangers deviennent français chaque année, par naturalisation, mariage, ou accession à l'âge de la majorité. Cela explique que les recensements de 1982 et de 1990 comptabilisent un nombre sensiblement égal d'étrangers : 3,6 millions en 90 contre 3,5 huit ans plus tôt.

Sur cent entrées d'immigrants étrangers, soixante correspondent à une immigration de type familial, quinze concernent des réfugiés politiques, mais vingt-cinq reflètent une immigration de travailleurs de caractère strictement économique. C'est sur cette frange de l'immigration – 25 600 travailleurs étrangers permanents en1991, dont 18 000 provenant de pays hors CEE, – la moins connue car la plus sujette à polémique, que le Haut Conseil à l'intégration a choisi de faire porter ses efforts de transparence.

Le nombre de ces autorisations de travail a évidemment chuté spectaculairement depuis la suspension de l'immigration de travail en 1974. Au début des années 70, entre 100 000 et 200 000 étrangers étaient, chaque année, autorisés à travailler. Ils n'étaient plus que 25 600 en 1991.

Parmi eux, une petite moitié sont des Européens (Polonais, Portugais, Turcs), l'autre partie se répartit également entre Asiatiques et Africains, s'ajoutant à un faible pourcentage (10 %) d'Américains.

Une autre catégorie d'étrangers est autorisée à séjourner, et parfois à travailler pour une durée inférieure à un an, et sont censés repartir ensuite. Il s'agit de saisonniers (54 000 en 1991, Espagnols ou Portugais à 78 %), de demandeurs d'asile en instance (47 000 en 1991), d'étudiants (22 500 en 1991, dont la moitié viennent du Maghreb ou d'Afrique noire).

« L'hypocrisie est reine »

Selon le code du travail, un étranger entrant en France dans le but d'y exercer une profession salariée doit être en possession d'un contrat de travail. Mais l'administration peut s'opposer à la délivrance d'une autorisation de travail en invoquant *« la situation de l'emploi »* dans la profession et la zone géographique concernées. En clair, le préfet refuse l'autorisation de travail au motif que des chômeurs existent dans le même secteur.

Par exception, certaines catégories d'étrangers ne peuvent se voir opposer la situation de l'emploi. Outre les citoyens de la CEE, qui sont exemptés de l'autorisation préalable et disparaîtront des statistiques à partir de 1992, il s'agit d'une part des ressortissants de certains pays – Liban, Cambodge, Laos, Vietnam, Togo, Gabon et Centrafrique –, mais aussi des conjoints et enfants venus au titre du « regroupement familial », ainsi que des « étrangers de haute qualification » si leur rémunération mensuelle dépasse 22 000 F.

En réalité, deux procédures peuvent aboutir à la délivrance d'une autorisation de travail. D'une part l'examen préalable, par les directions départementales du travail, de la demande d'« introduction » par un employeur d'un travailleur étranger se trouvant encore dans son pays. Cet examen est accompagné de l'avis de l'ANPE locale, qui doit avoir tenté de satisfaire l'offre d'emploi. Cette procédure d' « introduction » est couramment utilisée pour les étudiants et les saisonniers.

Pour les travailleurs permanents déjà présents sur le territoire, mais qui n'ont pas – ou plus – de titre de séjour, intervient une autre procédure, dite « de régularisation ». Dans ce cas aussi, la situation de l'emploi peut être opposée, mais sans avis de l'ANPE locale, ce qui conduit à une application plus souple.

La régularisation est la formule la plus courante d'accès au travail, alors qu'elle *« devrait rester l'exception »* puisque, selon le Haut Conseil à l'intégration, elle est *« susceptible d'encourager l'appel au travail irrégulier »*. Elle a concerné 80 % des nouveaux travailleurs permanents venus de pays hors CEE.

Le HCI souligne les inégalités qui découlent de ce phénomène. D'une part, les directions départementales du travail chargées d'instruire les demandes ont des pratiques diverses. Dans une même région, une demande peut être refusée ici et acceptée ailleurs. Le Haut Conseil constate, d'autre part, le poids *« non négligeable »* des interventions personnelles dans les opérations de régularisation, qui permettent de contourner les refus.

La référence à la situation de l'emploi, elle, est jugée très insuffisante, voire hypocrite. L'intervention de l'ANPE est *« marginale »* puisqu'elle ne concerne qu'un quart des autorisations délivrées. Un employeur à qui est refusée l'introduction d'un étranger nommément désigné n'embauche que rarement, à la place, un demandeur d'emploi adressé par l'ANPE. *« L'hypocrisie est reine*, insiste le HCI. *L'immigration est officiellement arrêtée (...). Mais la législation permet de donner des autorisations de séjour et de travail en fonction de la situation sur le marché de l'emploi. Or aucune étude, aucune évaluation de ces « besoins » n'existe. »*

Dès lors, faut-il fixer des quotas d'immigration, chaque année, selon la situation de l'emploi ? L'idée est compatible avec la réglementation actuelle qui adopte la même logique, rappelle le Haut Conseil : *« Si des besoins en main-d'œuvre étrangère existent, et ils peuvent exister dans des secteurs comme le forestage, les services de personnels, la restauration ou le batiment-travaux publics, autant le dire et les satisfaire régulièrement. »*

Cela suppose une réforme des modalités d'appréciation des besoins de main-d'œuvre étrangère. Le HCI suggère un double niveau d'appréciation. Chaque semestre, les services du travail, l'ANPE et les branches professionnelles fixeraient, aux échelons régional et départemental, les secteurs ouverts ou non à l'introduction d'étrangers. Au plan local, l'ANPE vérifierait que chaque offre ne peut être satisfaite autrement, les avis étant coordonnés dans le département, afin d'en assurer la cohérence. La procédure de régularisation serait alors réservée *« aux cas humanitaires »*.

Le HCI propose enfin d'améliorer les moyens des services des étrangers des préfectures pour en faire des guichets uniques, afin de rompre avec la dualité entre les services du travail et ceux des préfectures, source de retards, de dysfonctionnement.

S'il réaffirme son soutien à la logique actuelle d'autorisations de travail aux étrangers basées sur la situation de l'emploi, le HCI souligne, en revanche, son opposition à un système de quotas par nationalité, *« contraire à la tradition républicaine d'égalité et d'absence de distinction entre les hommes, et très certainement illégale au regard de nos principes juridiques les plus fondamentaux »*.

Une manière d'opposer un veto formel à une idée qui chatouille certains observateurs politiques en quête de réponses simples et radicales aux questions complexes de l'immigration.

PHILIPPE BERNARD

Taux d'activité par nationalité

en % — 0 10 20 30 40 50 60 70 80 90

Portugais

Français

Cambodgiens Laotiens Vietnamiens

Espagnols

Italiens

Tunisiens

Algériens

Turcs

Afrique noire francophone

Marocains

Moins d'ouvriers, plus de cadres

Supérieur à 90 % en 1968, le taux d'activité des étrangers était, en 1990, à peine inférieur à 80 %, suivant ainsi, avec retard, la même évolution que la courbe pour les Français. Parallèlement, le taux d'activité des étrangères progressait et dépassait les 40 % en 1990.

Ces deux mouvements dissimulent les mutations intervenues dans l'emploi de la population immigrée, depuis 1975. En nombre d'actifs, celle-ci s'est d'abord stabilisée autour de 1,6 million. Mais, tandis que les effectifs masculins baissaient, du fait de leur vieillissement et de leur ancienneté, ceux des femmes augmentaient, passant d'à peine 300 000 en 1975 à 489 000 en 1990.

Ensuite, la population étrangère d'actifs occupés a brutalement chuté pendant ces quinze années, revenant de 1,5 million à 1 297 000.

Entre-temps, le taux de chômage a été multiplié par quatre pour les immigrés, contre 2,75 pour les Français. A tel point que, au taux de chômage national de 10,6 %, correspond, pour l'ensemble des étrangers, un taux de 19,9 %. Il s'élève à plus de 25 % chez les Maghrébins, les Africains et les Asiatiques ; il culmine à 46,1 % chez les femmes africaines et à 48,4 % chez les femmes turques.

Les mutations intervenues sur le marché de l'emploi, enfin, expliquent cette situation. Jusqu'en 1976, les immigrés représentaient le quart des salariés du bâtiment et de la construction automobile. Ouvriers spécialisés ou manœuvres, ils occupaient des emplois peu qualifiés aux conditions de travail pénibles. A partir de cette date, les déplacements d'effectifs de travailleurs étrangers vont être amplifiés, à la baisse comme à la hausse, dans tous les secteurs d'activité, sauf dans l'agroalimentaire, où l'augmentation de 4,7 % du nombre des salariés se traduira, pour eux, par une perte de 22,5 %. De 1975 à 1990, dans l'agriculture, les industries de biens intermédiaires, de biens d'équipement, la production et la distribution d'énergie, les effectifs d'étrangers seront amputés de 46 à 57 %, contre une baisse de 27 à 40 % en général. A l'inverse, ils s'accroîtront de 95 % dans le commerce, alors que la croissance globale des emplois y aura été de 65 % pendant la même période.



Des offres « discriminatoires »

Le recul de la catégorie des ouvriers non qualifiés, où ils figuraient encore à près de 40 % en 1982, est à l'origine de ces bouleversements. Peu à peu, on assiste cependant à leur arrivée, quoique modeste, parmi les commerçants, les artisans, les professions intermédiaires et les cadres. Mais ce sont les femmes, et plus particulièrement les Portugaises, qui modifient le plus le paysage des étrangers dans le monde du travail.

Deux phénomènes pèsent sur le rapport des étrangers à l'emploi. D'une part, la poursuite d'un modèle taylorien et le développement de la sous-traitance maintiennent le besoin d'une main-d'œuvre non qualifiée, qui se trouve entraînée vers la précarité et, au pire, vers le travail clandestin. D'autre part, l'absence d'emploi, notamment stable, limite les possibilités d'intégration sociale et professionnelle, particulièrement pour les jeunes étrangers et les enfants d'immigrés.

Dans les missions locales, destinées aux publics en difficulté, on compte de 30 à 60 % de ces jeunes, et les responsables assurent que le tiers ou la moitié des offres d'emploi dont ils disposent sont *« discriminatoires »*. De leur côté, les enfants d'étrangers ne veulent pas reprendre le métier d'origine de leur père, comme dans le bâtiment. Seule constatation rassurante : après plus de dix-huit années de présence en France, les immigrés, dans leur majorité, étaient demeurés ouvriers ; leurs enfants, nés en France après 1968, ont, pour 30 % d'entre eux, un statut de cadre.

A. Le.

Les comptes flous du travail illégal

Multipliant les précautions, les rapporteurs du Haut Conseil à l'intégration ne cessent de le rappeler : le travail illégal des étrangers ne doit pas être confondu avec l'ensemble du travail clandestin ou du travail et des activités non déclarés. Même si c'est celui auquel on pense le plus souvent, il ne représente guère que 33 % des infractions constatées dans une nébuleuse où Français et étrangers en situation régulière tiennent le haut du pavé, profitant des avantages répréhensibles d'une économie souterraine, au poids évalué par l'INSEE à 4,3 % du Produit intérieur brut (PIB), dont les trois quarts proviendraient de la seule fraude fiscale.

Impossible à cerner, et pour cause, le phénomène existe pourtant. Il se trouve alimenté par *« des offres d'emplois qui ne peuvent être pourvues par la main-d'œuvre nationale »*, parce que des emplois irréguliers attirent des clandestins, et, enfin, évolue vers de nouvelles sphères avec la multiplication des filières de sous-traitance et des entreprises éphémères.

En 1981-1982, l'opération de régularisation avait mis au jour 140 000 personnes. Le Bureau international du travail (BIT) estime qu'il y a aujourd'hui 350 000 migrants illégaux en France, contre 300 000 en Espagne, 200 000 en Allemagne, 600 000 en Italie et 100 000 en Suisse. Mais en est-on aussi sûr ? En 1989, sur 44 000 étrangers résidant dans le Vaucluse, 2 000 clandestins étaient apparus brutalement.

Ce faisant, et malgré le développement des moyens de contrôle, qui s'est accompagné d'une intense activité législative pour renforcer les sanctions, le rapport entre la situation irrégulière et le travail demeure difficile à établir. De même, les formes prises par le travail illégal bougent encore plus vite. Dans le textile et la confection, en région parisienne, la durée de vie moyenne des sociétés serait de huit mois. Sur 56 000 de ces entreprises recensées dans Paris-centre, le taux de renouvellement annuel atteint les 25 %. On cherche maintenant à faire remonter la responsabilité vers les donneurs d'ordre ou le maître d'ouvrage, sur un chantier, dont il est certain qu'ils ne peuvent pas ignorer les faits incriminés. A partir du 1er janvier, et après une année d'expérimentation, la déclaration immédiate d'embauche sera généralisée, en application de la loi de décembre 1991 : les pouvoirs publics en attendent la possibilité d'une meilleure vérification par les inspecteurs du travail.

Au vu de l'augmentation du nombre de procès-verbaux, de 1987 à 1991, la lutte contre les trafics de main-d'œuvre progresse. Dans le domaine du travail clandestin, le nombre des infractions constatées est passé de 328 à 5 883, celles concernant exclusivement l'emploi de travailleurs étrangers sans titre passant de 1 716 à 3 808. Les condamnations, elles, ont augmenté de 50 % en cinq ans.

Mais d'autres menaces apparaissent. A la suite de l'arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes dans l'affaire Rush Portugesa il est possible pour une société prestataire de services de se déplacer librement dans un autre pays avec l'ensemble de son personnel. Les adversaires de cette décision de justice y voient le danger d'un *« dumping social »*.

ALAIN LEBAUBE

« Réaffirmer la légalité »

Soucieux de *« réaffirmer la légalité »*, le Haut Conseil à l'intégration s'intéresse aux situations irrégulières qui alimentent le travail illégal, ou en découlent. Il insiste en particulier sur la difficile répression des infractions aux règles du séjour des étrangers.

Ainsi la politique de fermeté accrue qui s'est traduite, entre 1990 et 1991, par un triplement des décisions de reconduite administrative à la frontière, n'est-elle que très partiellement suivie d'effet. Seules 18 % de ces décisions ont été exécutées en 1991, contre 47 % l'année précédente. Quant aux reconduites judiciaires prononcées par les tribunaux comme peine complémentaire à une condamnation pénale, elles ne sont exécutées qu'à 30 %.

Parmi les causes de cette dernière situation, le HCI désigne la mauvaise coordination entre l'administration pénitentiaire et la police. Un étranger libéré de prison et frappé d'une mesure de reconduite à la frontière n'est pas toujours pris en charge par la police à sa sortie de détention. Il peut ainsi passer dans la clandestinité. Le Haut Conseil remarque que *« les services peuvent hésiter à intervenir »* en raison de *« la difficulté à trouver des moyens de transport pour reconduire les étrangers »*.

La moitié des causes d'inexécution résultent de l'absence de passeport, détruit par l'intéressé. Celui-ci, ainsi privé d'identité, échappe à la reconduite à la frontière. Dans ce cas, la vérification de l'identité de l'intéressé se heurte à l'inertie des consulats étrangers, dont certains, comme ceux du Maroc ou de Chine *« ne répondent pas »*. Il est trop tôt pour dire si la nouvelle incrimination pour défaut de passeport aura l'effet dissuasif attendu.

Le fossé entre la fermeté des discours et les piètres résultats sur le terrain met en cause la crédibilité de l'Etat. *« Le découragement risque de gagner rapidement les personnels, et l'opinion ne comprend pas, à juste titre, que la loi ne puisse être pleinement appliquée »*, écrivent les rapporteurs du HCI. D'autant que les pratiques divergent selon les services et les endroits. La plupart des parquets *« mènent une politique ferme »*, mais parfois, *« par lassitude et faute des moyens nécessaires, il arrive que les étrangers dépourvus de papiers soient remis en liberté »*, constate le document, qui plaide pour que les administrations concernées soient dotées de ces *« moyens nécessaires »*.

A côté des difficultés d'application de la législation existante, se pose la question de son contournement, surtout *via* deux procédés, les faux papiers et les mariages blancs, qui donnent lieu aux propositions les plus audacieuses du HCI. Face au constat de la *« quasi-industrie des faux papiers »*, qui permet à des clandestins de travailler et de percevoir des prestations sociales, le Haut Conseil préconise le remplacement des titres de séjour et de travail par une mention spéciale sur le passeport, réputé plus difficilement falsifiable. Le HCI suggère, en outre, que les caisses de la Sécurité sociale subordonnent toute affiliation à la vérification de la validité de l'autorisation de travail et de séjour.

Pour lutter contre les mariages blancs enfin, les auteurs du rapport souhaitent non seulement créer une incrimination spécifique à ce type de situation, mais aussi subordonner le mariage à la légalité de la présence des conjoints sur le territoire. Un maire pourrait alors refuser de célébrer un mariage si l'un des conjoints n'est pas en règle. L'obligation de marier dans laquelle se trouvent aujourd'hui les élus confrontés à des mariages suspects est à l'origine d'un contentieux judiciaire et administratif florissant.

Ph. Be.

Le Monde

EDUCATION • CAMPUS

L'alchimie délicate de la formation des maîtres

Entre savoirs et savoir-faire, connaissances académiques et recettes pratiques, l'équilibre reste à trouver

NANCY
de notre envoyé spécial

ELLE a le sourire aux lèvres quand elle annonce les kilomètres. Cent soixante aller-retour, pas moins, trois fois par semaine pour se rendre de Metz, où elle habite, à Verdun, où elle enseigne. Professeur stagiaire, CAPES d'histoire-géographie en poche, cette étudiante de deuxième année de l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de Lorraine n'est plus tout à fait étudiante et déjà un peu prof.

Bâton de pèlerin et craie blanche à la main, elle arpente l'académie pour les besoins de sa formation. A Metz, à la fac, elle suit des «compléments de formation» dans sa discipline. A l'IUFM (dans les locaux d'une ancienne école normale), elle peaufine sa formation dite «générale». A Verdun, où elle a été affectée pour effectuer un stage «en responsabilité» de six heures hebdomadaires, elle enseigne sans filet, ou presque, à des classes de sixième et quatrième.

Réparti sur quatre départements, cinq sites (anciennes écoles normales de Bar-le-Duc, Epinal, Metz-Montigny, Metz-Paixhans et Nancy-Maxéville), rattaché à quatre établissements d'enseignement supérieur (universités de Nancy-I, Nancy-II, Metz et Institut national polytechnique de Lorraine), l'IUFM de Lorraine est un bon exemple de la complexité de ces instituts de formation créés à titre expérimental en 1990 et généralisés à la rentrée 1991.

Car à la diversité géographique s'ajoute l'ambition de rassembler dans un moule commun, et sur deux ans, la formation de tous les enseignants de demain, de la maternelle au baccalauréat. En Lorraine, ce sont près de trois mille étudiants qui suivent aujourd'hui une formation à l'IUFM. En première année, 43 % d'entre eux bénéficient pour cela d'une allocation d'études annuelle de 50 000 francs (70 000 francs pour les disciplines techniques).

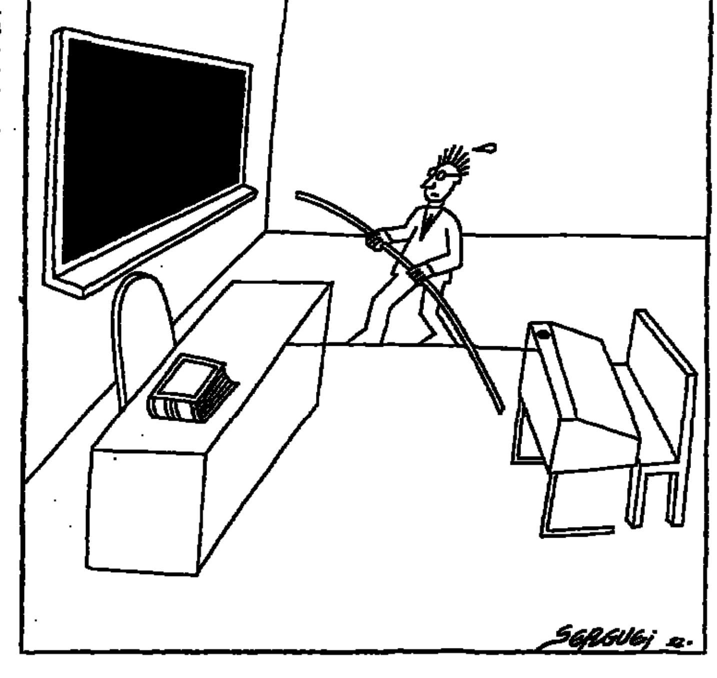
Ainsi, grâce aux compétences conjuguées d'universitaires, d'anciens professeurs d'école normale, d'enseignants du premier et du second degré, de membres des corps d'inspection, l'IUFM de Lorraine forme à la fois des futurs professeurs d'école, des futurs enseignants de lycée ou de collège, de lycées professionnels, futurs enseignants spécialisés dans les filières techniques, comme ceux de la filière bois – une spécificité régionale – accueillis dans les modernes locaux de l'Ecole supérieure des sciences et techniques industrielles du bois (ESSTIB) d'Epinal.

Patchwork de modules, de stages et d'apprentissages disciplinaires, la formation des futurs enseignants, qu'ils se destinent au professorat des écoles (PE) ou au professorat des lycées et collèges (PLC), comporte une partie strictement disciplinaire (nettement renforcée pour les PLC) et une partie professionnelle, unanimement souhaitée et appréciée par les étudiants. Bref, un cocktail incertain de savoirs et de savoir-faire, de connaissances académiques et de recettes pratiques.

Entre la fac et la classe

Qu'y apprend-on ? En première année, la formation disciplinaire des futurs enseignants du secondaire – le gros morceau de la formation – comporte, selon les disciplines, de 250 à 450 heures de cours ou de travaux dirigés. *«C'est la fac, ni plus ni moins»*, indique un petit groupe de scientifiques. *«La première année,* explique Patrice, étudiant en lettres, *est une année de pur bachotage, concours en fin de première année oblige.»* Une année universitaire classique, menée essentiellement en université, même si, avouent-ils, *«on se sent déjà un peu prof, puisque les enseignants eux-mêmes nous considèrent déjà comme de futurs collègues»*. 50 à 150 heures de compléments disciplinaires permettent par ailleurs à ceux qui le souhaitent de préparer une maîtrise ou, parallèlement, l'agrégation.

A l'IUFM, l'apprentissage des savoirs jouxte l'apprentissage des savoir-faire : formation pédagogique disciplinaire (pour environ 40 heures) dispensée par des professeurs «de terrain» et surtout stages d'observation en lycée et en collège (40 heures au total). *«Cela rend la formation plus humaine,* explique M. Georges Mayeur, maître de conférences de géographie à Nancy-II et responsable du groupe de formation en histoire-géographie. *Elle permet aussi de confronter les étudiants... à la réalité. Et de décourager ceux qui n'auraient pas été faits pour le métier.»*



Pour certains, le retour en classe s'est fait dans l'enthousiasme. *«Nous étions contents d'être au milieu des gamins,* explique Hélène, PLC deuxième année de lettres à Nancy, *contents de retrouver une classe qu'on avait nous-mêmes quittée il y a quelques années.»* Concrètement, l'étudiant profite de ces stages en situation pour constituer *un dossier qui lui servira de base à* l'épreuve orale professionnelle (EOP) du concours, une nouveauté par rapport à l'ancien régime.

L'épreuve orale a cependant laissé pantois plus d'un candidat l'an passé. *«Nous avons été surpris,* poursuit Hélène, *il fallait être critiques, négatifs...»* Car l'EOP, au grand dam des candidats, s'est vite révélée un exercice critique auquel les étudiants n'étaient pas préparés et auquel, surtout, ils ne souhaitaient guère se livrer : ainsi, un étudiant de deuxième année de lettres s'est vu prier de «démonter» les pratiques de son tuteur de ...stage, qui n'est autre aujourd'hui que son conseiller pédagogique.

Une fois le concours en poche, en seconde année, la part professionnelle prend naturellement le dessus. *«On se jette véritablement dans le bain»*, dit Stéphane, étudiant en lettres, qui a découvert la loterie des affectations et les premières angoisses de la préparation du cours. *«On ne sait pas s'organiser»*, avoue une étudiante en lettres. *«Vous avez peut-être trop envie d'enseigner,* explique M. Raymond Michel, responsable du groupe de formation. *Résistez à la tentation d'être trop magistral !»*

Axée sur le stage en responsabilité de six heures par semaine (quatre pour le technique, où les professeurs stagiaires doivent suivre un stage en entreprise), la formation est complétée par une série de modules de compléments disciplinaires (entre 40 et 60 heures) et de didactique de la discipline (une centaine d'heures). Méfiant et cartésien, Xavier, en deuxième année de génie mécanique, a apprécié *«le côté pratique»* des stages en situation en première année. Il estime, en revanche, que la didactique *«c'est du blabla»*. Ce qu'il cherche ? *«Du concret : comment corriger une copie ? Comment se déplacer devant les élèves.»* Mais les avis sont partagés : pour ces futurs enseignants des séries générales au contraire, la didactique disciplinaire a du bon et rend la formation plus concrète, car elle est dispensée par des enseignants en prise directe avec les réalités de la classe.

Donnant plutôt satisfaction, la formation des professeurs du secondaire ne saurait cependant masquer les incertitudes de la formation des futurs professeurs des écoles. Héritier des systèmes de formation antérieurs (écoles normales pour le primaire, centres pédagogiques régionaux pour le secondaire), *«l'IUFM a aussi hérité de leurs défauts, qu'il n'a fait que révéler en mettant à plat tous les contenus de formation»*, note M. Jean-Marc Gebler, directeur de l'IUFM de Lorraine. Et tout, dans les faits, a bousculé les habitudes bien ancrées des anciennes écoles normales intégrées bon gré mal gré à l'IUFM : la hausse du niveau de recrutement des étudiants à bac+3 et non plus à bac+2 comme auparavant, ou encore les candidatures nombreuses des salariés attirés par l'enseignement.

Résultat : *«On s'ennuie !»*, lâche une étudiante d'Epinal. *«On régresse, on ne cesse de nous infantiliser»*, ajoute un petit groupe de Bar-le-Duc. *«Sans compter l'ineptie de certains programmes : A quoi cela peut-il nous servir d'ingurgiter du Platon, comme si l'on repassait notre terminale ?»*

N'ayant parfois pas de mots assez durs pour certains anciens professeurs d'école normale *«déconnectés des réalités du terrain»*, les candidats au professorat des écoles sont également ceux qui ont le plus à redire sur leur formation. Spécialisés par nature dans une discipline (à 85 % lettres ou sciences humaines), ils doivent réapprendre la polyvalence, par le biais de modules disciplinaires, les mathématiques et le français étant les seules matières réellement «renforcées» (une centaine d'heures, sur deux ans, chacun).

A Nancy, la question a été tranchée : *«Ce n'est pas en rajoutant une poignée d'heures de disciplines qu'on rattrapera les retards accumulés,* expliquent les responsables des plans de formation. *Il est illusoire de penser qu'on peut rendre des étudiants réellement polyvalents en deux ans ! Mieux vaut donner des outils didactiques à un étudiant pour qu'il puisse transposer son savoir-faire, d'une discipline qu'il connaît bien, à une autre qu'il maîtrise moins bien et qu'il pourra perfectionner en formation continue.»*

A Nancy, les futurs professeurs d'école seront donc des enseignants «à dominante» ... Un système optionnel permet déjà aux étudiants de choisir à la carte cette «dominante». Mais le système connaît des effets pervers. Par le jeu des options, les étudiants sont amenés à choisir les matières où ils se sentent les plus forts... en vue du concours, puis en vue de la validation de leur deuxième année, perçue elle aussi comme une «année concours». Les sciences, l'éducation physique font souvent les frais de ces parcours «personnalisés».

Dans le même temps, le volume global de formation disciplinaire ayant été amputé d'un bon tiers par rapport à ce qu'il était en école normale, certains formateurs ne cessent de crier au scandale, de dénoncer une formation au rabais et de stigmatiser le *«didactisme disciplinaire»*.

Quelle culture commune ?

La formation en IUFM, tous degrés confondus, est ponctuée par la rédaction d'un mémoire professionnel, qui doit théoriquement permettre aux étudiants de prendre quelque recul par rapport à leurs pratiques professionnelles : en lettres, ce sera par exemple l'étude d'un monologue théâtral en classe de seconde ou l'adaptation d'une œuvre à deux niveaux d'études (en quatrième et seconde) ; en histoire-géographie, l'apprentissage de la lecture de diapositives en sixième et en cinquième ; en génie mécanique, l'étude d'un mécanisme de pompe hydraulique... *«J'en profite,* explique un étudiant en histoire-géographie. *C'est comme une année laboratoire, où l'on peut tester des choses. Je pense qu'on n'aura plus vraiment le temps par la suite.»* Encore flou à leurs yeux, le mémoire n'est que la continuité du «dossier» préparé en première année. Voire une redite.

Afin d'élargir cette formation précisément, des modules de formation dite générale, dont l'objectif est d'aider les futurs professeurs à mieux connaître le milieu éducatif, ses acteurs et ses enjeux, sont également prévus, surtout en deuxième année, pour ne pas trop interférer avec les concours. *«Ces modules sont trop théoriques»*, estime un PLC deuxième année en histoire-géographie. *«Baratin un peu lourd, même s'il peut être utile à la découverte du jargon de l'éducation nationale»*, ajoute un étudiant en sciences naturelles.

Sévère sur la formation générale, les étudiants restent également sceptiques sur la nécessité de mettre sur pied des modules de formation communs aux futurs enseignants du premier et du second degré. *«Cela devrait nous permettre de ne pas trop rester dans notre petit monde»*, confie un futur professeur d'école en première année à Bar-le-Duc. Mais ces critiques sont souvent fortes chez les apprentis enseignants du second degré. *«On me parle de la sieste des enfants de trois ans. En quoi cela me concerne-t-il ?»*, demande un PLC 1re année. La question en suscite d'autres, chez le directeur de l'IUF, M. Gebler par exemple : *«Que veut dire formation à une culture commune ? Est-ce une formation en un même lieu, mélangeant les publics, ou est-ce simplement une formation sur des thèmes communs adressés à chacun des publics ?»*

Pour l'heure, à l'IUFM de Lorraine, la culture commune a commencé, sur le tas, par... l'étude des barèmes enseignants et des points d'indice. Aux intercours, quand on ne parle pas concours, on parle facilement allocations d'études, puis premier salaire, affectation, mutation et «mouvement national». Certains syndicats ont pointé leur nez dès l'inscription, tout comme l'armada des mutuelles. Une manière, aussi, de plonger dans le bain des nouveaux adhérents au club des enseignants.

JEAN-MICHEL DUMAY

Le plan social étudiant au rapport

Le ministère de l'éducation nationale va dresser le bilan des actions engagées depuis deux ans. Mais dans la discrétion

LE ministère de l'éducation nationale avait prévu, lors de la rentrée universitaire, d'organiser une vaste manifestation mettant en scène le monde universitaire. Elle aurait dû être l'occasion d'établir un bilan de l'action de l'Etat en présence des étudiants. Le lieu avait été annoncé, La Villette à Paris ; une date retenue, les 15 et 16 décembre ; un programme organisé autour de quatre débats, le premier sur la protection sociale, le deuxième sur le budget, le troisième sur le logement et la restauration, le dernier enfin sur les maisons de l'étudiant.

Ce rendez-vous vient d'être annulé. Sans explication. Ici ou là, on évoque des questions d'opportunités politiques ou encore le risque d'enclencher une vague de protestations au sujet des promesses non tenues par le gouvernement, qui avait signé en mars 1991 un plan social contraignant. A la place, le ministère a convoqué, mercredi 16 décembre, les quatre syndicats d'étudiants signataires de cet accord (l'UNEF s'est abstenue et ne sera donc pas présente). Un bilan du plan social étudiant se tiendra donc, mais à huis clos.

Certains se félicitent de ce changement de programme. Le ministère de l'éducation nationale, tout d'abord, qui est fort embarrassé par un rapport du CREDOC rendu public par l'Observatoire de la vie étudiante. Cette enquête devait servir de base aux discussions tenues à La Villette. Or, les conclusions sur le budget moyen des étudiants ont déclenché une salve de contestations. Le rapport évaluait en effet les dépenses mensuelles des étudiants à 5 300 francs, soit plus que le SMIC. Cette estimation d'un budget annuel de 63 600 francs est en effet bien supérieure aux ordres de grandeur utilisés jusque-là, qui situent le coût d'une année universitaire à environ 30 000 francs (*le Monde* du 7 novembre).

Le syndicat UNEF-ID (indépendante et démocratique) se félicite lui aussi de cette modification. Son président, M. Philippe Campinchi, n'avait pas caché, lors d'une conférence de presse à la rentrée universitaire, que la rencontre de La Villette présentait de nombreux risques si le gouvernement ne prenait les mesures contenues dans le plan social. L'UNI déplore ce changement, mais espère que les discussions avec le ministère seront constructives.

D'autres enfin s'en offusquent, comme la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF). Son directeur général, M. Olivier Spitakis, déplore que les débats sur la protection sociale – auxquels il devait participer – soient, une fois de plus, ajournés, *«alors que l'augmentation du nombre d'étudiants exige que l'on connaisse leurs besoins en matière de santé pour définir clairement une politique en la matière»*.

Bilan mitigé

Mais, même à huis clos, la rencontre de mercredi entre les organisations étudiantes et le ministère de l'éducation nationale ne devrait pas être de tout repos. S'ils examinent point par point le texte de référence du plan social, les syndicats d'étudiants ne pourront que mettre en avant les insuffisances de la politique gouvernementale. En effet, si certains engagements ont été tenus – augmentation du nombre et du montant des bourses allouées, constructions nombreuses de logements étudiants, augmentation de la capacité d'accueil des restaurants universitaires, – sur d'autres mesures, en revanche, le bilan est largement insuffisant.

Ainsi, le retour à la parité entre l'Etat et les étudiants sur le prix du repas universitaire n'a pas été rétabli. Le dossier social unique, qui devait centraliser les demandes de bourses et de logement des étudiants, n'a pas dépassé le stade expérimental. Les commissions sociales d'établissement, qui devaient réunir des représentants de l'université, des étudiants, des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), des collectivités territoriales et des milieux socio-économiques ont du mal à trouver leur rythme. La création des maisons de l'étudiant est restée un vœu pieux et la «carte orange étudiante», pour la région parisienne, lettre morte. Enfin et surtout, le système de financement des études par des prêts bancaires est un échec cuisant. Soixante-quatre prêts ont été accordés, alors qu'on en proposait trente-six mille pour la première année de mise en œuvre.

A la veille de la rencontre du 16 décembre, l'UNEF-ID a rendu publique une proposition de loi visant à transformer le statut du Centre national des œuvres universitaires (CNOUS). *«Il est temps de passer de la loi de 1955 fondant le CNOUS à une nouvelle loi offrant aux étudiants de l'an 2000 une aide sociale et des services adaptés à leurs besoins»*, indique ce syndicat, proche du pouvoir, qui propose aussi une nouvelle dénomination pour cet organisme : Centre national de la vie étudiante.

Outre des modifications juridiques du régime du CNOUS, le dernier chapitre de ce texte intitulé «Les objectifs fixés par la nation» place la barre très haut : il réclame la mise en *place* d'un *plan pluriannuel pour* atteindre 25 % d'étudiants boursiers en 1995, un rendez-vous social annuel. Il demande aussi la majorité sociale à dix-huit ans pour les étudiants, réclamée depuis longtemps, avec insistance, par la MNEF, une carte d'étudiant européenne donnant droit à 50 % de réduction sur les réseaux de chemin de fer et le réseau aérien et une carte de transports en commun à tarif réduit.

MICHÈLE AULAGNON



(Publicité)



5, 4, 3, 2, 1… NOËL !

EN PANNE ? AUTOUR DE QUATRE THÈMES PORTEURS, UNE QUINZAINE D'IDÉES À DÉPOSER AU PIED DU SAPIN.

DERNIERE LIGNE DROITE AVANT LES FETES

Ce qui apparaissait encore il y a quelques jours comme une mise en scène prématurée commence à produire ses effets euphorisants. Chaque année, Noël réussit ce tour de force : arracher la foule des grandes villes à la sinistrose, et donner à chacun l'envie de finir l'année en beauté. *«Les consommateurs ont réellement tendance à différer leurs achats, y compris ceux de fin d'année,* constate Robert Rochefort, directeur du Crédoc. *Ce qui ne les empêchera pas de rechercher une certaine ivresse, de s'offrir une parenthèse. On peut donc estimer que, les économies faites pendant l'année aidant, les bourses se délieront à l'occasion des fêtes !»*

Et les bonnes habitudes prises ces dernières années marqueront ce Noël : exigence, qualité et économie resteront probablement les maîtres mots d'un Noël qui s'annonce également vert, classique, ludique et technologique…

VERT

«Peut-être les consommateurs ont-ils pris conscience du fait que les ressources de la planète n'étaient pas renouvelables», analyse François Lemarchand, l'heureux P-DG des magasins thématiques Nature et Découverte. Parmi les produits les plus demandés : une recycleuse à papier qui permet de faire soi-même son papier à lettres (275 F), une horloge Volta qui fonctionne en plaçant ses deux électrodes dans des pommes de terre ou des fruits (99 F) et des lunettes astronomiques (à partir de 990 F). Mais la nature est parfois sévère et le sportwear est lui aussi touché par la «qualitite». Finies les poches en surnombre et les empiècements de cuir purement décoratifs. La boutique de sportwear américaine Patagonia, qui a choisi de s'installer dans les locaux du Vieux Campeur, propose des vestes, des chemises, des caleçons beaux et fonctionnels comme des voiliers de compétition. A 2 250 F, la veste Nitro est en passe de devenir un must pour les amateurs de nature vraie, soucieux de leur confort.

CLASSIQUE

Vêtements, parfums, bijoux et accessoires restent des grands classiques des fêtes. Cette année encore, le succès des montres ne se dément pas, à commencer par les chronomètres suisses, à mouvement mécanique. Plus original : offrir une belle pièce d'occasion, vendue notamment à l'espace montres anciennes du Printemps (à partir de 2 425 F, -50% de réduction jusqu'au 24 décembre). Un bon point aussi à Christian Lacroix qui démocratise la broche couture, à 350 F. Du côté des parfums, on renverse les proverbes. Désormais, sachez qu'importe l'ivresse, pourvu qu'on ait le flacon ! Saint-Louis a créé un flacon de collection pour son… eau de Saint-Louis qui mêle jasmin, cassis et noix de muscade, et Lalique lance un parfum fleuri et capiteux dans un flacon de cristal soufflé millésimé (1 650 F les 15 ml aux Galeries Lafayette). Classique toujours, mais culturel et révolutionnaire : l'album Prévert-Pléïade, qui reprend les illustrations couleur (!) des éditions originales.

LUDIQUE

Même les jeux seront vrais cette année. Retour en force du mah-jong et du backgammon, pourvu qu'ils soient habillés de matières nobles, dignes d'être accueillis durablement *au sein d'une famille. Une nouveauté,* réjouissante : Fragrance, un jeu olfactif sur la reconnaissance d'odeurs à partir de pastilles : mandarine, œillet, laurier, rose… (autour de 500 F). Tant pis pour les nostalgiques, *«les enfants continueront à se passionner pour les jeux électroniques*, prédit-on au Nain *Bleu, faubourg Saint-Honoré, mais renseignez-vous sur la marque de la console de votre neveu avant de lui offrir Marioland II (Nintendo) ou Ariel La Petite Sirène (Sega).»* (Tous les deux autour de 300 F.)

TECHNOLOGIQUE

Les grands aussi aiment les jouets technologiques, *mais pour eux,* la techno se fait désormais discrète… Une innovation qui fera plaisir à tous les possesseurs de magnétoscope accablés par les procédures de programmation : le Show-View, télécommande capable de programmer l'enregistrement en tapant simplement un numéro sur un clavier (590 F chez VHS).

Deux nouveautés intéressantes du côté des caméscopes : l'UC15 de Canon, ultrasimplifié, s'utilise avec trois touches seulement (6 990 F à la Fnac). Et tout en haut de la gamme, le CCD TR-805 Sony, équipé d'un stabilisateur optique. Il supprime, sans altérer la qualité de l'image, l'effet «tremblement de terre» bien connu des amateurs de caméscope (9 990 F, à l'Espace Sony). Les fanatiques de cinéma à la maison apprécieront le Toshiba Cinema System qui intègre un téléviseur (72 cm), un magnétoscope (hi-fi stéréo Pal/Secam, quatre têtes) et deux enceintes arrière (son surround). Le tout sans connectique invraisemblable (14 990 F chez Virgin Mégastore). Quant aux lecteurs-enregistreurs numériques (cassette numérique de Philips et Minidisc Sony), ils sont disponibles, mais les catalogues sont encore bien maigres pour emporter l'adhésion. Restez donc prudents, d'autant qu'un standard tuera l'autre et que la qualité du son, pour être labellisée numérique, reste inférieure à celle du CD.

LESLIE LEPERS

LA REVANCHE DU CAVIAR

La nouvelle est en soi un cadeau : les prix du champagne et des vins fins sont revus à la baisse. Merci. Cette raison retrouvée tombe à pic : la frugalité des derniers mois redonne son sens originel à Noël. C'est de nouveau le moment de l'année où les excès sont la norme et au diable la diététique ! Merci aussi au franc fort qui permet d'ouvrir une boîte de Beluga et de savourer du saumon écossais. Chocolat, foie gras, chapon… c'est Noël, c'est permis ! Tant mieux et bon appétit.



Le carnet

AQUASCUTUM
10, rue de Castiglione 75001 42 60 09 40.
La grande griffe britannique depuis 1851 : trench-coats pour hommes et femmes, cardigans, tailleurs, pulls…

AU PETIT MATELOT
27, avenue de la Grande-Armée 75016 45 00 15 51.
Depuis 1790, le spécialiste parisien du vêtement de loisirs. Duffle-coats en laine pour hommes, femmes et enfants en dix-huit coloris spécifiques à chacune des trois gammes. Ligne très complète de Gore-Tex®.

ASHFORD
CHAUSSURES ET ACCESSOIRES.
4, rue du Général-Lanrezac 75017 48 88 98 66.
24, rue de Châteaudun 75009 42 80 43 72.
La qualité des meilleures chaussures anglaises montées et finies à la main à des prix remarquables.

CASHMERE FIRST
9, rue Richepance 75008 42 60 12 78.
100% pur cashmere d'Ecosse : pulls H/F, parkas, manteaux 3/4, châles, robes et caleçons. Cashmere First est le spécialiste des pulls à torsades, à côtes et des pulls brodés main.

CHAPO
14, boulevard de l'Hôpital 75005
En décembre, Nicole Chapo présente les meubles en bois massif de Pierre Chapo, les lanternes japonaises Nogyshi, des lampes en bois, des poteries artistiques et des peintures de Lolochka.

JACQUES GAUTIER
36, rue Jacob 75006 42 60 84 33.
En plus de ses traditionnels bijoux cristal sur argent et émail noir géométriques, le célèbre bijoutier cristallier de la rive gauche propose des émaux turquoise et rubis.

LA BAGAGERIE
74, rue de Passy 75016 45 27 14 49.
Bagages et sacs pour la ville et pour le soir. Le spécialiste du sac femme à Paris et en province. Très grand choix de sacs à poignées en cuir grainé, jusqu'à vingt coloris disponibles. Pour le soir, sacs en satin ou en velours à partir de 129 F.

MON IMPER
63, rue du Faubourg-Poissonnière 75009 45 23 38 09.
Pour Noël, le spécialiste des grandes marques d'impers vous offre 10% de remise jusqu'à la Saint Sylvestre.

MICHEL MULLER
160, avenue Daumesnil 75012.
Fourrure : liquidation festive avant transformations : manteau vison femelle à 23 250 F au lieu de 46 500 F, veste mouton retourné à 2 720 F au lieu de 6 800 F. Pelisses, chapeaux…

CLUB DES DIX
13, rue Royale 75008
Dans un bel hôtel particulier de la rue Royale, dégriffés de marques pour hommes et femmes.

KIM
91, rue de Rivoli 75001
La boutique cashmere des mannequins. Cashmeres double fil à prix défiant toute concurrence. Nombreux coloris.



Technologie pour tous ?

En présentant jeudi 10 décembre un train de mesures pour les collèges (*le Monde* du 11 décembre), M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et de la culture, a souhaité ouvrir une voie technologique au collège. Pour ce faire, le rapatriement vers les collèges des classes de quatrième et de troisième technologiques des lycées professionnels, où elles se trouvent encore massivement, doit être accéléré.

Afin de ne pas déstabiliser les lycées professionnels, la démarche se veut *« pragmatique »*, et menée en concertation avec les conseils généraux, qui ont à leur charge les équipements, plutôt lourds pour ces filières. Dans le même temps, ces classes devront conjuguer *« réalités industrielles et tertiaires »* et offrir aux élèves la possibilité de suivre une deuxième langue vivante afin de *« laisser ouverte l'orientation à l'issue de la troisième technologique »*.

Partant d'un bon sentiment, ces mesures pourraient aussi se *retourner contre leur promoteur* en officialisant, ni plus ni moins, une voie de relégation au sein du collège. En clair, elles pourraient déplacer en amont la hiérarchie qui existe de fait au lycée entre filières générale, technologique et professionnelle. On a du mal à croire en effet que les sections d'éducation spécialisée (SES) « démédicalisées » (devenues sections d'enseignements généraux et professionnels adaptés (SEGPA)), les quatrièmes à effectifs réduits ou les troisièmes d'insertion, puissent être à l'avenir, dans l'esprit des parents, les seuls havres *ouverts aux élèves en grande difficulté*, « blanchissant » d'un coup la voie technologique.

Plus radical pour sa part, afin de rompre précisément une bonne fois pour toutes le lien établi entre traitement des difficultés scolaires et voie technologique, le Conseil national des programmes (CNP) avait proposé, l'hiver dernier, la suppression pure et simple des quatrième et troisième « techno » et l'introduction en contrepartie à tous les niveaux, de la sixième à la troisième, de cours de technologie, avec horaire renforcé et obligatoire *« pour tous »* en quatrième (trois heures) et troisième (de trois à cinq heures). Cette « promotion » de la technologie et de la démarche expérimentale s'accompagnait d'ailleurs d'une réelle *pédagogie de l'orientation et d'information* sur les métiers, de la sixième à la troisième.

Persuadé lui aussi qu'on ne pourra résoudre les problèmes d'image de l'enseignement technique qu'en agissant sur les collèges, M. Jean Glavany, secrétaire d'État à l'enseignement technique, *n'était pas loin* de penser de même. Le travail fourni par le secrétariat d'État en direction des collèges lors de la semaine de l'enseignement technique en novembre en témoigne. On pourra donc regretter *in fine* que M. Lang ait jugé *« irréalisable à court terme »* de pratiquer un tel électrochoc.

J.-M. Dy.

COURRIER

A ses « soutiers », la République reconnaissante

Ayant appartenu, jusqu'au mois de juin dernier, à cette catégorie d'enseignants que l'on désigne d'ordinaire sous le nom de « maîtres auxiliaires », il ne me semble pas inopportun d'apporter quelques précisions sur la façon dont peuvent être traités ceux que l'on appelle également les « soutiers de l'enseignement ».

C'est ainsi que, au terme de sept ans d'exercice en philosophie, les services concernés du ministère de l'éducation nationale ont décidé, durant l'été dernier, de nous « licencier » sans autre forme de procès, avec beaucoup d'autres; ou plutôt, et pour reprendre la formule officielle, de « résorber l'auxiliariat »... Peu importe, bien entendu, que, dans les « résorbés » en question, une collègue telle que la cosignataire de cette lettre possède de son côté quatre années d'enseignement derrière elle, et tout cela avec un « salaire » que, par pudeur pour nous comme par décence pour nos employeurs, je m'abstiendrai de révéler ici.

A ce stade, une question, au moins, se pose : la volonté délibérée de se séparer ainsi d'un personnel déjà qualifié ne risque-t-elle pas de jeter quelque doute sur la sincérité de ceux qui continuent à prétendre faire de l'école la « priorité nationale » ?

Est-il utile de signaler que, tout comme nombre de nos semblables, nous étions appréciés pour la qualité de notre travail, que ce soit par nos chefs d'établissement successifs, ainsi qu'en témoignent la note et l'appréciation individuelles transmises par eux chaque année au rectorat, ainsi que par les inspecteurs en personne, parmi lesquels, je dois à la vérité de reconnaître qu'il s'en trouve certain(e)s qui, en philosophie tout au moins, se sont beaucoup investi(e)s en faveur des maîtres auxiliaires. Sans parler de nos collègues « titulaires » eux-mêmes qui admettent que les résultats que *nous obtenons pour nos classes* au baccalauréat sont bien souvent équivalents aux leurs. Sans oublier, enfin, l'appréciation de nos propres élèves... Tout cela n'a d'ailleurs rien de bien extraordinaire puisque bon nombre d'entre nous possèdent une maîtrise d'enseignement ou même un diplôme de troisième cycle.

Certes, ne manquera-t-on point d'objecter, il existe à présent des « concours spéciaux », c'est-à-dire ces fameux « concours internes », Mais que dire de tels concours où il est possible d'obtenir, et ce pour deux sessions consécutives, des « notes » inférieures de... 10 points à celles obtenues pendant la préparation aux épreuves écrites du CAPES, organisée par la MAFPEN.

Ce n'est pas tout, hélas. Après ce véritable coup de poignard dans le dos, il nous a évidemment fallu nous inscrire à l'ANPE. Et c'est ici que la chose devient proprement désopilante : sait-on en effet à combien se montent les indemnités d'un « enseignant au chômage » ? A... 5 413,53 F par mois, avec sept ans d'ancienneté, à plein temps et sans interruption (...). Si l'on se tourne vers le rectorat pour expliquer que sans un sou vaillant on est dans l'incapacité de payer son loyer et de faire face aux pressions de sa banque, on s'entend dire placidement qu'il n'y a pas de fonds social au rectorat, ce qui signifie que jusqu'à présent rien n'a été mis en place pour faire face à ce type de situation, pourtant « monnaie » courante chez les maîtres auxiliaires.

On ne sait trop ce que penserait de tout cela, par exemple, la Cour européenne des droits de l'homme, nouvelle garante, dit-on, de la Charte du même nom, mais dont notre pays continue à se considérer comme le dépositaire le plus légitime...

FRÉDÉRIQUE STRZALKA et FRANÇOIS GIRARD

POINT DE VUE

La « zone » ou l'excellence

par Gérard Chauveau et Eliane Rogovas-Chauveau

La question de l'éducation-formation des jeunes et celle des quartiers « sensibles » sont deux problèmes majeurs, voire les deux grands défis des années 90. Le fonctionnement et l'action de l'école dans les zones urbaines « défavorisées » (les banlieues ouvrières) sont au croisement de ces deux préoccupations. Pourtant, dix ans après le lancement de la politique des ZEP (zones d'éducation prioritaires) et du DSU (développement social urbain), les discours et les interventions ont encore souvent bien du mal à articuler rénovation de l'école et rénovation des quartiers, à penser la place de l'école dans les plans locaux de développement social.

Pour choisir leur stratégie éducative, les acteurs des ZEP sont pris entre deux feux. La mystification antipédagogique veut faire croire qu'il suffit à l'enseignant de savoir ce qu'il a à transmettre pour que son enseignement soit assimilé par les élèves. En rejetant le principe élémentaire : *« Pour apprendre l'anglais à Jean, il faut connaître l'anglais et Jean »*, en refusant de prendre en compte les caractéristiques et les besoins des jeunes d'origine populaire, elle aboutit à la conclusion qu'il est impossible d'enseigner en ZEP, en particulier lorsqu'on est certifié ou agrégé.

Apartheid scolaire

La mystification de la déscolarisation propose une voie inverse mais tout aussi dangereuse. En prônant « l'école lieu de vie », en proposant des activités socio-éducatives tous azimuts, en ouvrant l'école à l'ensemble des services locaux (culturels, sociaux, sportifs, policiers, sanitaires, psycho-médicaux), *elle relègue de fait, à l'arrière-plan*, les objectifs cognitifs et les apprentissages scolaires, elle tend à faire de l'établissement scolaire en ZEP un équipement polyvalent de quartier. Dans les deux cas, c'est la notion même d'« enseignement du peuple » qui est remise en cause et la dualisation spatiale du système scolaire qui est renforcée : là, des établissements de plus en plus performants ; ici, des écoles au rabais ou à petite vitesse.

Les acteurs des ZEP sont également pris entre deux idéologies de l'exclusion sociale. D'un côté, ils rencontrent le rejet et la peur de ceux qui voient dans tout groupe HLM un « ghetto misérable » ou une « cité barbare ». De l'autre, ils sont face aux attitudes lénifiantes de ceux qui ne voient pas (ou ne veulent pas voir) que l'apartheid scolaire et les « écoles ghettos » sont d'ores et déjà une réalité dans des dizaines et des dizaines de quartiers. Des déclarations et des circulaires ministérielles récentes expriment la difficulté qu'ont les responsables politiques et les pouvoirs publics à éviter ces différents pièges.

La majorité des opérations de développement social ou de « réhabilitation » des secteurs urbains fragiles ne prennent pas vraiment en compte la question scolaire. On se limite dans certains programmes à *un traitement physique du quartier*. Certes, il est indispensable de repeindre les façades, de réparer les ascenseurs et les boîtes à lettres, d'entretenir les pelouses, d'améliorer les transports et les logements. Mais l'essentiel est ailleurs. Et il ne suffit pas d'ajouter quelques zestes d'animation socio-culturelle pour faire une politique de développement social. On doit organiser des matchs de football, installer des aires de jeux, construire des murs d'escalade, engager des éducateurs et des flotiers...à condition de savoir que tout cela reste à la surface des choses.

Le problème numéro un des quartiers sensibles est celui de la réussite scolaire et de l'emploi des jeunes. Les moteurs principaux du développement sont la « matière grise » et les « ressources humaines ». Autrement dit, il ne peut y avoir développement d'un quartier sans développement intellectuel et culturel de ses habitants. On ne saurait le « réhabiliter » et le « requalifier » sans mettre au premier plan la réhabilitation et la qualification de ceux qui y vivent. Par conséquent, un solide dispositif local d'enseignement, de formation et d'éducation devrait être l'une des pièces maîtresses d'un projet de développement social d'un quartier.

C'est pourtant le contraire qui est parfois entrepris.

A tel endroit, on a restauré un grand ensemble construit au milieu des années 60, sans toucher aux écoles qui datent de la même époque : on a ainsi fait ressortir la tristesse ou la laideur des bâtiments scolaires et provoqué le mécontentement de leurs usagers. Dans tel autre endroit, on a laissé passer dix années de plans ZEP et DSU et quelques drames avant de reconstruire le collège de type Pailleron, vétuste et surpeuplé. Ailleurs, on a pensé à changer le nom du quartier qui était connoté négativement mais on a laissé le groupe scolaire se vider de sa population blanche et devenir « l'école des Arabes ». Ailleurs encore, la municipalité et l'office d'HLM ont favorisé le rassemblement de minorités ethniques et de familles « à problèmes » dans une partie du quartier et engagé ensuite des démarches – *couronnées de succès – pour qu'il soit* inclus dans le programme national des soixante sites prioritaires pour l'intégration.

Tout cela n'empêche pas, dans *ces quatre lieux, des initiatives* locales intéressantes ou innovantes. Mais que peuvent-elles signifier et produire dans un tel contexte ? Sont-elles autre chose que le supplément d'âme ou la bonne conscience d'opérations foncièrement nocives ou faussées dès le départ ?

Zone d'activités intellectuelles

Un autre courant essaie au contraire d'organiser le partenariat éducatif dans les quartiers ZEP-DSU autour du couple « intelligence-excellence ». Il s'efforce de faire de l'école une « fabrique d'intelligence » et du quartier une « zone d'activités intellectuelles ». Il donne à la formule (libre et ambiguë) *« Donner plus à ceux qui ont moins »* un double sens : centrer les actions éducatives à la fois sur les savoirs (la lecture-écriture, les *activités scientifiques, les aides* méthodologiques, l'aide au travail personnel, les études dirigées...) et sur les lieux d'excellence (des salles informatiques, des bibliothè*ques-centres documentaires « de* qualité », des centres de ressources intellectuelles ou pédagogiques, des laboratoires de langues, des options ou des filières « nobles », des écoles d'application...).

L'idée de base est d'injecter de l'intelligence et de l'excellence dans et hors l'école : jumeler les établissements scolaires avec des musées, des universités, des grandes entreprises, organiser des rencontres avec des artistes, des écrivains, des scientifiques ; créer des ateliers de lecture ou d'écriture, des clubs d'astronomie, des centres d'aide scolaire, des médiathèques... En résumé, il s'agit de proposer « ce qui se fait de mieux » dans l'enseignement et l'action culturelle, d'appliquer au champ scolaire *« l'élitisme pour tous »* dont parlait, pour le théâtre, Antoine Vitez.

Pourquoi ces ZEP de l'excellence sont-elles encore si rares en 1992 ? Parce qu'elles coûtent trop cher ? Pas nécessairement : une classe *transplantée de biologie ou d'histoire*, un PAE (projet d'action éducative) scientifique, une étude dirigée, l'initiation à l'anglais et à l'allemand ne demandent pas plus *de moyens que l'activisme occupationnel* qui tient souvent lieu de politique éducative dans les quartiers ZEP-DSU. Quant aux sections valorisées de l'enseignement (classes bilingues, sports études, techniciens supérieurs, « prépas »...) et aux structures culturelles-intellectuelles de qualité, il suffit parfois d'en déplacer quelques-unes des quartiers résidentiels et des centres-villes où elles sont concentrées vers les banlieues populaires.

L'école et la ville sont traversées *par deux vagues de fond : la révolution* de l'intelligence et la montée des exclusions. Les nouvelles politiques – notamment celles des ZEP et du DSU – risquent de n'être, *de facto, qu'un accompagnement* social du sous-développement des quartiers de la relégation, une gestion en douceur de la société de la ségrégation, voire de simples procédures de maintien de l'ordre. Il est urgent que l'idée de l'innovation-excellence dans les banlieues populaires soit partagée par l'ensemble des forces locales, qu'elle soit au centre d'une politique éducative locale. Mais cela suppose qu'elle soit aussi l'idée force d'une politique nationale des ZEP. Dans les quartiers défavorisés, l'alternative est simple : c'est soit l'excellence pédagogique, soit la « zone » et l'apartheid.

▶ Gérard Chauveau et Eliane Rogovas-Chauveau sont chargés de recherche au CRESAS-INRP et auteurs d'*Ecoles et quartiers*, (INRP-L'Harmattan, 1989).

REPÈRES

SANTÉ. – La Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF) a *lancé, mercredi 9 décembre*, une campagne de publicité par voie d'affichage sur le thème : *« France, ma santé te concerne. »* Déclinée autour de trois thèmes – *le stress, l'automédication, les* maladies sexuellement transmissibles et le sida, – cette opération s'inscrit dans un programme d'enquête de trois ans sur la santé des étudiants et des jeunes. Cette étude sera menée sur dix sites universitaires. La MNEF, secondée par deux autres mutuelles, la Fondation santé des étudiants de France (FSES) et la Mutuelle interjeunes (MIJ), considère en effet que le manque d'informations sur la santé des jeunes empêche de lancer un programme de prévention. Régie par le code de la Mutualité, la MNEF a été créée en 1948. Elle couvre et assure actuellement plus de six cent mille *personnes*.

Les nouveaux coefficients du baccalauréat

Le ministre de l'éducation nationale et de la culture, M. Jack Lang, a annoncé, mardi 15 décembre, plusieurs mesures destinées à rénover le baccalauréat, notamment en rééquilibrant le poids des différentes disciplines dans chacune des trois nouvelles séries de l'enseignement général : littéraire, scientifique et économique (*le Monde* du 16 décembre). Le calcul des coefficients est donc profondément remanié dans ces trois séries. Le poids des disciplines dans les quatre baccalauréats technologiques reste quasiment inchangé. La réforme des classes de première devant prendre effet à la rentrée 1993 et celle des classes de terminale l'année suivante, ces mesures devraient s'appliquer pour la session 1995 du baccalauréat.

	LITTÉRAIRE SÉRIE L				SCIENTIFIQUE SÉRIE S		ÉCONOMIQUE ET SOCIALE SÉRIE ES	
ÉPREUVES OBLIGATOIRES		Avec 1 option langues	Avec 1 option maths	Avec 1 option arts				
Dominantes	Français Philo. LV (1) Hist.-géo.	5 5 5 5	5 5 5 5	5 5 5 5	Maths Physique-chimie Sc. vie et de la Terre ou Technologie	7 7 7 9	Maths Sc. éco. et sociales Hist.-géo. Français	5 5 5 5
Complémentaires	Ens. scient. LV 2 (2) ou Arts ou LGA (3) Maths EPS (4)	3 3 3 2	3 3 / 2	3 3 3 2	Français Philo. Hist.-géo. LV 1 EPS	3 3 3 3 2	Philo. LV 1 LV 2 EPS	3 3 3 2
TOTAL obligatoires		31	28	31		35 ou 37		31
ÉPREUVES FACULTATIVES								
Option 1	Maths LV 2 et 3 LGA Arts	/ 2 /	5 / /	/ / 5	Sc. vie et de la Terre Maths Physique-chimie	2 2 2	Maths Sc. éco. et sociales LV 3	2 2 2
Option 2		1	1	1	Options 2	1	Options 2	1
Atelier		1	1	1	Atelier	1	Atelier	1

(1) Langue vivante 1. – (2) Langue vivante 2. – (3) Latin grec ancien. – (4) Éducation physique et sportive.



ÉCONOMIE

Les suites judiciaires de la catastrophe de la gare de Lyon

Sanction inadaptée riposte excessive

Une grève contre une décision de justice est-elle légitime ? La question se pose inévitablement au lendemain de la grève spontanée et massive des cheminots, qui a paralysé le réseau SNCF mardi 15 décembre, après la condamnation à quatre ans de prison, dont six mois ferme, de M. Daniel Saulin, le conducteur du train de la catastrophe de la gare de Lyon. Comme M. Jacques Fournier, Mme Martine Aubry, ministre du travail, a déclaré *« comprendre »* la réaction des agents de la SNCF, mise sur le coup de l'émotion, tandis que M. Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, légitimait leur *« indignation »* et leur *« colère »*.

Si les cheminots entendaient par leur mouvement contester une décision de justice reconnaissant la culpabilité d'un des leurs dans un accident aussi meurtrier, on pourrait légitimement s'indigner. Peut-on mettre sur le même plan des conducteurs du métro parisien arrêtant sauvagement le travail à la suite d'une agression et des cheminots débrayant pour *« protéger »* un des leurs ayant commis des *« erreurs »* aux conséquences dramatiques ? Le problème est plus complexe. Ce qui a été mis en cause n'est pas la responsabilité ni même la culpabilité du conducteur, mais plutôt la sévérité de la peine. Or le tribunal correctionnel de Paris a été plus sévère que les juges qui s'étaient prononcés sur la catastrophe routière de Beaune en 1982 – où un accident de car avait provoqué 53 morts, principalement des enfants –, qui n'avait entraîné que des peines avec sursis.

Or M. Saulin a commis des *« erreurs »* dans le cadre du système de sécurité de la SNCF et il ne présentait pas les caractéristiques habituelles du chauffard. C'est la perspective infamante de la prison qui a mis le feu aux poudres. Le fait que la SNCF ait été condamnée civilement et non pénalement – il faudra attendre le nouveau code pénal pour que la responsabilité pénale des entreprises puisse être engagée – a avivé la colère des cheminots.

L'émotion des cheminots rend-elle pour autant leur grève légitime ? En France, le droit de grève est fort peu réglementé. Dans les services publics, comme la SNCF, un délai de préavis est imposé. Il avait, en l'occurrence, été déposé par la CFDT. Spontanée, la grève était légale et non pas sauvage. Mais sa légitimité est sujette à caution.

Une décision de justice ne peut être remise en question par un arrêt de travail, et il est anormal de pénaliser des usagers qui ont alors le sentiment que toute une profession se dédouane sur leur dos. Il est urgent que les syndicats des services publics réfléchissent à de nouvelles formes d'action.

MICHEL NOBLECOURT

□ **Le volume des accidents du travail s'est stabilisé en 1991.** – Avec un nombre estimé officiellement à 1 551 592 en 1991, le volume des accidents du travail recensés par la Caisse nationale d'assurance-maladie a diminué de 0,9 % par rapport à 1990, selon les derniers chiffres diffusés mardi 15 décembre par la CNAM. La nature de ces accidents a toutefois eu tendance à s'aggraver, le nombre de ceux qui ont entraîné un arrêt de travail (estimé à 784 327 en 1991) ayant augmenté de 1,5 % en un an. De même l'évolution des accidents de trajet (139 524) enregistre-t-elle une hausse de 1,9 % par rapport à 1990. En ce qui concerne les dossiers d'accidents du travail ou de maladies professionnelles réglés en 1991 par l'assurance-maladie, la CNAM relève certes une diminution sensible (- 12,1 %) du nombre des accidents mortels : 1 094 ont en effet été indemnisés en 1991 contre 1 244 en 1990. En revanche, le nombre de d'accidents ayant entraîné une incapacité permanente partielle ou totale (69 331 contre 65 951) a augmenté de 5,1 %.

La condamnation du conducteur de la SNCF est sans précédent en France

Le trafic ferroviaire était encore perturbé mercredi matin 16 décembre, bien que les syndicats, à l'exception de la CGT, aient appelé à une reprise du travail. M. Daniel Saulin, le conducteur de la SNCF condamné à quatre ans de prison, dont six mois d'emprisonnement ferme, lundi 14 décembre, au tribunal correctionnel de Paris, a décidé d'attendre jusqu'à jeudi après-midi, 17 décembre, avant d'*« arrêter définitivement sa décision »* d'interjeter, ou non, appel du jugement.

Le jugement de l'accident de la gare de Lyon (56 morts et autant de blessés le 27 juin 1988 à Paris) n'a pas de précédent en France : c'est la première fois qu'un agent de la SNCF est condamné à une peine de prison ferme, confirme la société nationale. La quatorzième chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné le conducteur de train à quatre ans de prison dont six mois d'emprisonnement ferme.

Ce jugement a suscité l'indignation des syndicats de la SNCF qui, à l'exception de la CGC, avaient appelé à un mouvement de grève très largement suivi mardi 15 décembre, et a relancé le débat sur la sécurité au sein de l'entreprise. On attend pour le 8 février le jugement dans l'affaire de la gare de l'Est, où un accident avait fait un mort et soixante-six blessés le 6 août 1988. Quinze mois de prison avec sursis ont été requis pour *« erreur humaine »* contre le conducteur de train impliqué dans la catastrophe.

Dans les cas d'accidents ferroviaires, la responsabilité pénale qui peut être établie, personnelle et directe, se limite bien souvent à l'exécutant. Il n'existe pas dans la législation actuelle de responsabilité pénale des entreprises en tant que personnalités morales. Cette dernière peut être reconnue civilement responsable, ce qui permet d'indemniser les victimes.

Ces limites expliquent en partie le sentiment des agents de la SNCF selon lesquels des « lampistes » sont condamnés alors que les dirigeants de l'entreprise ne seraient pas inquiétés. Le nouveau code pénal mettra un terme à ces limites puisqu'il permettra de rechercher la responsabilité pénale des entreprises, notamment en cas d'accidents. Dans le passé, les accidents de train les plus graves n'ont entraîné que des peines de sursis et *remontent rarement la hiérarchie* de la SNCF.

Démissions de présidents

En revanche, deux présidents de conseil d'administration de la SNCF ont démissionné à la suite d'accidents graves.

La catastrophe la plus ancienne, et qui est une des plus meurtrières de l'histoire des chemins de fer français (108 morts et 102 blessés), s'est produite à Vierzy (Aisne) le 16 juin 1972. Deux trains avaient percuté les éboulements provenant de l'effondrement d'un tunnel. Les peines ne dépassaient pas un an de prison avec sursis et ont été depuis lors amnistiées par la loi de juillet 1988.

En 1985, deux catastrophes ferroviaires qui s'étaient produites en août à Flaujac (Lot) (33 morts et 120 blessés) et à Argenton-sur-Creuse (Indre) (43 morts, 37 blessés) avaient été suivies par la démission du président de la SNCF de l'époque, M. André Chadeau. Le jugement de l'accident de Flaujac, amnistié depuis lors, avait entraîné des peines de principe qui s'expliquaient par des attendus sévères pour la SNCF.

Le tribunal de grande instance de Cahors avait estimé que le comportement des cheminots en cause *« relevait plus de la défaillance que de la faute »* et que la SNCF, qui *« avait connaissance des dangers et risques que représente le système de sécurité (...), avait maintenu ces dispositifs en n'y apportant aucun remède »*.

De même, dans l'accident d'Argenton-sur-Creuse, la responsabilité de l'agent condamné puis amnistié avait été relativisée. Avant le départ du train, *« l'exécution de toutes les opérations réglementairement prévues pour la prise de service nécessite presque deux fois plus de temps que le délai de cinq minutes réglementairement imparti »*, notaient les attendus du tribunal.

La complexité de la signalisation aux abords de la gare avait été également invoquée. Par conséquent, les attendus concluaient que *« quelle que soit la gravité des fautes commises par le prévenu, il doit être tenu compte de ce que, contrairement à ce qu'a soutenu à l'audience le ministère public, la responsabilité de l'accident n'incombait pas qu'à lui seul (...) »*.

En 1988, deux autres accidents entraîneront là encore la démission du président de la SNCF, M. Philippe Rouvillois. Il s'agit de la catastrophe de la gare de Lyon et de l'accident de la gare de l'Est. L'ensemble des condamnations antérieures à 1988 ont depuis lors fait l'objet d'une amnistie. En novembre de la même année, un accident à Ay avait causé la mort de neuf personnes et fait treize blessés. Le tribunal correctionnel de Reims a condamné en février 1992 à deux mois d'emprisonnement avec sursis les deux cheminots reconnus coupables d'homicides involontaires.

Au lendemain de la catastrophe, M. Jacques Fournier, président de la SNCF, avait déclaré dans nos colonnes (*le Monde* du 9 novembre 1988) : *« Qu'il y ait erreur humaine ne change rien. Notre entreprise est comptable de cette erreur que ses rouages, ses règlements et son fonctionnement tout entier auraient dû prévenir et parer à temps. »*

La condamnation du conducteur à l'origine de l'accident de la gare de Lyon est une première en France. En Grande-Bretagne, la catastrophe de Purley, survenue en mars 1989 (5 morts et 94 blessés), avait entraîné la condamnation du chauffeur du train à dix-huit mois de prison dont six mois ferme. En Allemagne, des peines de prison ferme ont déjà été prononcées contre des agents de la Bundesbahn de même qu'une peine de prison ferme en Suisse.

MARTINE LARONCHE

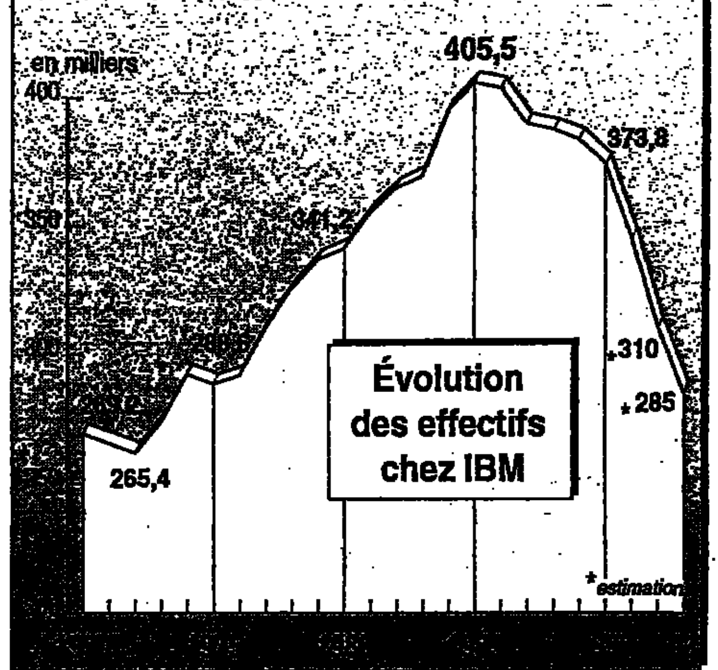
La crise de l'informatique mondiale

IBM annonce 25 000 suppressions d'emplois supplémentaires pour 1993

Engagée, comme l'ensemble du secteur informatique, dans une course aux gains de productivité, IBM va procéder à 25 000 suppressions d'emplois supplémentaires en 1993, après avoir réduit de 40 000 ses effectifs totaux en 1992. Cela fait une moyenne de 32 000 par an, soit l'équivalent des effectifs mondiaux du groupe Bull.

Les mesures spectaculaires de suppressions d'emplois annoncées par IBM ont été prises à l'issue d'un conseil d'administration extraordinaire qui s'est tenu lundi 14 décembre à New-York. Parallèlement, le numéro un mondial de l'informatique va tailler dans ses capacités de production. Certains centres pourraient être fermés *purement et simplement*. Une charge exceptionnelle de 6 milliards de dollars (32,5 milliards de francs) sera passée au quatrième trimestre pour couvrir le coût des réductions d'effectifs et de l'abandon de certains actifs.

En un mot, l'« épuration » continue. Sans qu'il soit possible d'entrevoir une pause prochaine. Pour la première fois dans l'histoire du groupe, le président d'IBM, M. John Akers, évoquait mardi 15 décembre la possibilité de licenciements secs en 1993, si les départs volontaires et le non-remplacement des salariés mis en retraite n'allégeaient pas les effectifs de façon suffisante. Pour la première fois également, IBM pourrait réduire son dividende. Cette nouvelle a violemment ému Wall Street, le titre IBM perdant 6,75 dollars, soit 11 % de sa valeur, en une seule séance mardi au New York Stock Exchange, et atteignant à 56,125 dollars son plus bas niveau en dix ans.



IBM a aussi l'intention de réduire de 1 milliard de dollars ses dépenses de développement et d'un montant équivalent ses frais généraux. Trois unités sont particulièrement concernées : Entreprise System, responsable de l'activité grands ordinateurs, Technology Products, qui chapeaute les composants, et Adstar, qui produit des disques magnétiques. Parallèlement, IBM va accélérer son redéploiement vers les logiciels, les réseaux, le multimédia et les services.

La logique du plan Akers

IBM poursuit donc, en l'intensifiant, la logique du plan Akers. En décembre 1991, le PDG du groupe avait lancé un plan destiné à redonner agilité et souplesse à un groupe trop lourd pour s'adapter aux évolutions de plus en plus rapides de l'industrie informatique. Les divisions autrefois centralisées ont été éclatées en treize centres de profit. Les réductions d'effectifs ont été de plus en plus amples. Sans que « Big Blue » parvienne à inverser, sur les matériels, l'érosion de ses parts de marché. De la micro-informatique aux grands systèmes en passant par les mini-ordinateurs, toutes ses positions dans le hardware sont contestées.

La guerre des prix fait rage. Et IBM semble s'être engagée dans un processus sans fin de rattrapage, qui, s'il permet de protéger les performances financières du groupe, ne lui permet pas pour autant de reprendre l'initiative. Les gains de productivité nécessaires dans l'industrie ne sont plus fixés par un acteur leader, mais par les « coups » réalisés, tour à tour, par les constructeurs qui se battent pour leur survie. *« C'est comme une nuée de criquets qui serait devenue folle, à la suite d'une catastrophe, d'un accident climatique. Rien ne semble devoir l'arrêter, à part, peut-être, un autre choc qui ramène les choses à la normale »*, commentait-on, mardi soir, un peu traumatisé, au siège d'IBM France. Par ailleurs, le redéploiement vers les secteurs en forte croissance ne permet pas encore de compenser l'érosion des positions dans le hardware, le cœur de métier du groupe.

Les dirigeants d'IBM Corp n'ont pas donné de précisions sur la façon dont les économies à réaliser en 1993 seraient réparties entre les différentes filiales du groupe dans le monde. Selon IBM France, la moitié des suppressions d'emplois annoncées devraient concerner les Etats-Unis, l'autre moitié affectant l'Asie et l'Europe.

CAROLINE MONNOT

La phase ultime de l'Uruguay Round

Paris éprouve des difficultés à retarder la confirmation de l'accord agricole CEE - Etats-Unis

Les ministres de l'agriculture des Douze ont examiné, mardi 15 décembre à Bruxelles, le sort à réserver au préaccord agricole conclu le 19 novembre à Washington entre la Commission européenne et les Etats-Unis. Peut-on continuer à négocier sur cette base à Genève avec les autres « parties contractantes » du GATT ou faut-il attendre que les Douze aient terminé leur examen sur la compatibilité de l'accord avec la réforme de la politique agricole commune (PAC) ? Sur ce débat, les Français se heurtent surtout aux Britanniques et, mardi soir, la situation demeurait quelque peu confuse, M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture, s'étant refusé, avec l'appui de quelques délégations, à approuver un texte de conclusions préparé par la présidence anglaise.

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

M. Ray MacSharry, commissaire chargé des affaires agricoles, continue à affirmer que le préaccord de Washington est compatible avec la réforme de la politique agricole commune. M. Soisson le conteste, pose des questions supplémentaires à la Commission et met l'accent sur un aspect de l'accord, à savoir l'accès au marché, c'est-à-dire l'obligation pour les parties contractantes d'importer l'équivalent de 3 % à 5 % de leur consommation de produits agricoles. M. Soisson s'interroge sur la manière dont s'appliquera cette contrainte dans la CEE.

Si les Etats-Unis acceptent la possibilité de s'acquitter de cet engagement par grandes catégories de produits (céréales, viandes...), sa mise en œuvre sera supportable. Mais, ajoute le ministre français, si en revanche l'obligation d'importer est plus spécifique, s'appliquant à chaque produit pris individuellement, l'exercice sera beaucoup plus douloureux pour les producteurs européens. *« A titre indicatif, un raisonnement viande par viande conduirait à un accès minimum de plus de 500 000 tonnes de viande porcine »*, a-t-il fait valoir. Une perspective évidemment peu riante pour les éleveurs hollandais ou bretons !

M. Soisson a soulevé là un lièvre important, car il semble qu'effectivement Américains et Européens donnent une interprétation différente de cet aspect de l'accord. Voulant se prémunir contre d'autres découvertes de ce type, M. Soisson suggère donc de poursuivre ces investigations sur l'impact du préaccord.

Plusieurs autres Etats membres (les Belges, les Italiens, les Espagnols), eux aussi inquiets, croient également nécessaire d'y regarder de plus près. Mais ils n'en estiment pas pour autant, comme les Français, que, tant que l'exercice sur la compatibilité de l'accord avec la réforme n'aura pas été achevé, il n'y a pas lieu de transmettre officiellement le texte de l'accord aux autres parties du GATT. Leur souci est d'éviter que de trop longs atermoiements de la CEE n'irritent Washington et ne fassent resurgir la menace d'une guerre commerciale.

Une autre question n'est pas tranchée. M. David Curry, le secrétaire d'État à l'agriculture britannique, a expliqué en substance, mardi, qu'il ne fallait pas considérer ce problème de la compatibilité de l'accord avec la réforme de façon trop rigide, que celle-ci n'était pas intangible, que pour certains produits, telle la viande bovine, elle était notoirement insuffisante et même, pour d'autres (fruits et légumes, sucre, par exemple) inexistante. De cette réflexion, il ressortait un texte proposé par la présidence britannique expliquant qu'il fallait continuer à négocier sur l'agriculture à Genève – où le texte du compromis de Washington pourrait être déposé dès le 16 décembre – et que, à l'issue des pourparlers, on examinerait les conséquences sur la PAC et, sous-entendu, on aménagerait celle-ci pour l'adapter aux résultats de la négociation. Une démarche exactement inverse à celle préconisée par M. Soisson qui s'y est opposé.

PHILIPPE LEMAITRE

L'Europe et la télévision haute définition

Les Britanniques rejettent l'idée d'une aide à la norme D2 MAC

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

Pour la deuxième fois en moins d'un mois, les Britanniques se sont opposés à l'adoption d'un plan d'action communautaire visant la promotion des services de télévision en format 16/9, soutenu par les onze autres délégations. M. Emile Zuccarelli, ministre français des télécommunications, a dénoncé leur *« totale intransigeance »*, d'autant plus *« surprenante »* que le prétexte qu'ils invoquaient en novembre pour bloquer l'accord, à savoir l'absence de perspectives budgétaires pour les années à venir (*le Monde* du 21 novembre) a disparu après le conseil européen d'Edimbourg. M. François Mitterrand avait insisté, lors du débat budgétaire, sur la poursuite d'une stratégie communautaire de la télévision à haute définition.

Les onze partenaires du Royaume-Uni ont indiqué leur volonté de voir les Douze décider un plan d'action correspondant aux orientations de la directive sur la promotion de la TVHD approuvée par le Conseil à l'unanimité – et donc avec les Britanniques – en décembre 1991, dotée d'un financement communautaire de 850 millions d'écus en cinq ans (5,7 milliards de francs). En guise de compromis, les Onze suggèrent que ce financement, qui serait partagé entre les chaînes et les producteurs de programmes, soit de 500 millions d'écus (2,85 milliards de francs).

Les raisons de l'obstruction anglaise sont technologiques : ils croient de moins en moins à la norme européenne D2 MAC (norme intermédiaire vers la télévision à haute définition développée par Thomson et Philips), alors que les travaux de mise au point d'une norme pleinement numérique s'accélèrent. Un soutien communautaire à la promotion des écrans larges aurait leur accord, mais pas la destination d'une partie des crédits à la promotion commerciale de D2 MAC.

Côté français, la critique n'est pas recevable : il est vrai que dans l'état actuel de la technologie, seule la norme D2 MAC permet d'utiliser ce format 16/9, mais le plan d'action prévoit que d'autres technologies, telle la norme PAL +, pourront bénéficier de l'aide communautaire dès lors qu'elles seraient en mesure d'être transmises en 16/9.

« La bataille n'est pas perdue, loin de là, le débat devient maintenant politique », a estimé M. Zuccarelli. Les Onze ont invité les ministres des affaires étrangères à inscrire le dossier à l'ordre du jour de leur réunion du 21 décembre.

Ph. L.

ÉCONOMIE

Le CNPF s'oppose à une remise en question de la politique monétaire de M. Bérégovoy

Nouvel accès de faiblesse du franc

La journée du 15 décembre s'est une nouvelle fois révélée coûteuse pour la Banque de France, contrainte d'intervenir, de concert avec la Bundesbank, pour défendre la parité de la monnaie française. Tout comme ce fut le cas à plusieurs reprises, notamment vendredi 11 décembre, l'institut d'émission français est intervenu (achetant des francs) lorsque le mark a approché le cours de 3,4180 francs. Le mécanisme de change du SME autorise une progression de ce cours jusqu'à 3,4305 francs, mais compte tenu du climat très spéculatif, les banques centrales interviennent actuellement bien avant ces niveaux.

Mercredi 16 décembre au matin, le marché avait retrouvé un peu de calme, même si le mark se négociait au-dessus de 3,4150 francs. Les taux d'intérêt à court terme demeuraient très tendus : celui de l'argent au jour le jour franchissait la barre de 10 %, tandis que les taux d'intérêt à trois mois avoisinaient 11 %.

Mal remis de la crise monétaire de septembre, un fait perceptible depuis la mise en flottement de la couronne suédoise, le 19 novembre, puis de la couronne norvégienne, le 10 décembre, le franc est régulièrement victime de mouvements de vente de la part des investisseurs internationaux. En cette fin d'année, les fluctuations deviennent d'autant plus fortes que le volume des transactions se réduit.

L'incertitude qui prévaut quant à l'avenir du système monétaire européen (SME) et aux orientations de la politique monétaire du futur gouvernement français, pousse les cambistes à arbitrer en faveur du mark. Car si le franc était dévalué après les élections législatives, ils empocheraient des gains importants. Pourtant, lors de son assemblée générale tenue mardi 15 décembre, le CNPF a réitéré son soutien à la politique du franc fort menée par l'équipe de M. Pierre Bérégovoy. *« Il n'y a aucune raison d'ajuster le change du franc vis-à-vis du mark »*, a déclaré M. Ernest-Antoine Seillière, président de la commission économique, dans son intervention.

Jusqu'à présent, la Banque centrale allemande a honoré l'engagement, pris le 23 septembre, de défendre le cours du franc, considérant, dans le communiqué publié à l'époque, que *« les cours-pivots actuels* [du franc et du mark] *reflètent correctement la situation réelle de leurs économies »*.

F. L.

Selon un rapport de l'inspection des finances sur la « crise » du cinéma

Les producteurs de films ne se soucient pas assez du public

Après une large consultation des professionnels, deux inspecteurs des finances viennent de remettre un rapport sur la « crise » du cinéma. Leur conclusion est sans appel : il n'y a pas une crise financière, mais un divorce culturel. Les producteurs doivent se soucier des attentes du public.

Le cinéma français en crise... L'antienne est aussi vieille que le cinéma lui-même, cette industrie ayant toujours eu le sentiment de vivre chaque jour sa dernière heure. Le cinéma français irait-il bien ? Non plus. Deux inspecteurs des finances, MM. Jean-Paul Cluzel et Guillaume Cerutti, viennent de remettre à M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale, de la culture et de la communication, un rapport assorti de propositions de mesures destinées à sortir le septième art de la position paradoxale qui est aujourd'hui la sienne.

Alors que les pouvoirs publics ont mis en place des circuits de financement qui fonctionnent à plein régime, alors que le nombre de films produits chaque année s'est globalement maintenu (105 films par an au cours des trois dernières années contre 130 entre 1982 et 1985), les spectateurs boudent. Entre 1982 et 1991, *« le cinéma français a perdu les deux tiers de son audience en salle »* ; sur le marché de la cassette vidéo, les films tricolores ne représentent que 20 % des ventes.

Deux types de responsabilités

Quant à l'exportation, les recettes, qui atteignaient 413 millions de francs en 1985, sont tombées à 312 millions en 1991. Pire que tout, l'audience du film français à la télévision tend à s'éroder : en 1992, sur les quinze meilleures audiences, huit sont allées à des films étrangers (américains principalement). Bref, si crise il y a, elle résulte d'abord d'un divorce entre les productions actuelles et *« les attentes du public »*.

Au-delà de ce constat, le rapport relève deux types de responsabilités : celle de l'Etat mais aussi celle des producteurs. Le premier a créé les Sofica, assujetti les chaînes de télévision au compte de soutien à l'industrie cinématographique (422 millions de francs en 1991), fait obligation à ces mêmes chaînes de consacrer une part de leur chiffre d'affaires à la production et au pré-achat de films, créé Canal Plus, principal financier du cinéma français, et a instauré dernièrement (*le Monde* daté 13-14 décembre) une taxe parafiscale sur les ventes vidéo. Agissant ainsi à contre-courant de sa politique générale, l'Etat a créé une véritable oasis financière qui a facilité la déconnexion des producteurs avec ce qui doit rester leur marché de référence, la salle de cinéma.

Côté producteurs, l'abondance des financements a eu *« deux défauts majeurs : les coûts se sont envolés sans rapport avec les perspectives d'amortissement, et surtout une partie des producteurs en ont conclu qu'ils pouvaient se désintéresser des résultats en salle de leurs films, dès lors que le système leur permettait de les préfinancer »*. L'inflation des coûts (le prix de revient moyen d'un film a été multiplié par trois en dix ans) a souvent été le fait de producteurs désargentés, désireux d'augmenter artificiellement leur apport dans un tour de table. Quant aux cachets des interprètes, dont l'évolution a *« souvent été citée comme la première source de dérive du cinéma français »*, ils ont eu un caractère *« spéculatif »* dans la mesure où *« plus aucun comédien français n'est susceptible d'attirer sur son seul nom un public en salle significatif »*.

Couverts au plan financier dès le premier tour de manivelle, les producteurs ont pu se désintéresser de l'amortissement de leurs films. Alors qu'en 1981 les recettes des distributeurs en salle couvraient 85 % du budget d'un film, en 1991 les recettes issues des salles obscures ne couvrent plus que 30 % des financements à amortir. Rien d'étonnant donc si un film ne s'amortit plus aujourd'hui qu'*« à l'occasion de son deuxième passage sur une chaîne hertzienne »*, soit six ans environ après sa sortie en salle. Cet étalement des recettes dans le temps crée un *« déficit qui était presque insignifiant dix ans plus tôt,* [mais qui] *s'est creusé et dépasse 1 milliard de francs pour la production de l'année 1991 »*.

Affinant leur analyse, les deux auteurs du rapport distinguent trois catégories de films : les petits, les grands et les moyens. Les premiers présentent le paradoxe d'offrir tantôt le meilleur taux de rentabilité, tantôt le plus mauvais. Montés hors Sofica, n'intéressant guère les chaînes de télévision, difficiles à distribuer, ils touchent de plus en plus difficilement le public. Or c'est dans cette catégorie que des films comme *la Discrète, Un monde sans pitié, les Nuits fauves*... ont constitué un véritable jackpot financier pour le producteur.

Trois catégories de films

Les grands films, dont le budget avoisine les 100 millions de francs, sont, en revanche, difficiles à rentabiliser. Même en cas de succès, il leur faut au bas mot *« 3 millions de spectateurs »* pour prétendre à un amortissement rapide. En cas d'échec (*le Brasier, Jean Galmot, les Amants du Pont-Neuf*...), ces films *« mettent en péril la survie des indépendants et pénalisent les trois ou quatre grands groupes qui produisent régulièrement ce type de films »*. Enfin, la catégorie des films dits *« intermédiaires »* (50 % de la production annuelle) est au cœur de la crise d'audience du cinéma français. Les producteurs partent *« couverts »* du maximum de soutien financier, mais les résultats en salle sont souvent décevants : *« Entre 1988 et 1991, 138 films ont ainsi reçu 41 % des financements par les Sofica et 33 % des financements de chaînes de télévision et n'ont réalisé que 12 % des recettes en salle des films français durant cette période »*. Ce sont ces films-là que les téléspectateurs tendent à dédaigner aujourd'hui. *« L'avenir du cinéma français est plus que jamais entre les mains des professionnels »*, concluent les auteurs du rapport.

YVES MAMOU

Les principales propositions

Voici les principales propositions faites par les auteurs du rapport remis à M. Lang :

- Le soutien financier automatique engendré par les ventes aux télévisions doit être amoindri au profit du soutien automatique engendré par les recettes en salle.
- Relever le capital minimal des maisons de production.
- Garantir les à-valoir versés par les distributeurs.
- Supprimer l'obligation pour les chaînes hertziennes de consacrer 50 % de leur apport en pré-achat.
- Inclure les frais de promotion et d'édition dans le plan de financement.
- Accroître l'aide au développement et la globaliser par entreprise plutôt que par projet.
- Réserver l'avance sur recettes aux films à petit budget.
- Fixer à neuf mois le délai de sortie d'un film en vidéo.
- Réduire à trente mois le délai de diffusion d'un film par les chaînes hertziennes.
- Mettre le Centre national du cinéma (CNC) en position de contrôler les devis.

ÉTRANGER

Selon la présidente de la Treuhand

L'extrême droite allemande inquiète les investisseurs étrangers

Les investisseurs étrangers s'inquiètent de la montée de l'extrême droite en Allemagne, a indiqué Mme Brigit Breuel, qui préside la Treuhand, l'office chargé de la privatisation des firmes de l'ex-RDA. Les délégués de son organisation dans les capitales étrangères doivent répondre à *« beaucoup de questions »*, a-t-elle déclaré.

Les interrogations se font jour surtout aux Etats-Unis. Ainsi, selon la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du 13 décembre, deux responsables d'un fonds de pension de la ville de New-York, qui a investi 265 millions de dollars dans des valeurs allemandes, dont 110 millions en valeurs d'Etat, ont écrit au chancelier Kohl pour le menacer de retirer les fonds. Il semble aussi que les grandes banques japonaises soient tentées d'accroître les niveaux de garanties qu'elles exigent pour les investissements en Allemagne.

Les étrangers représentent 14 % des investissements en Allemagne à l'Ouest et 10 % à l'Est. Les Etats-Unis sont les premiers investisseurs avec 2,7 milliards de deutschemarks, l'an passé, devant la France. – *(Corresp.)*

AÉRONAUTIQUE

Malgré la récession mondiale

Une compagnie américaine de location-vente commande 107 avions dont 28 Airbus

International Lease Finance Corp (ILFC), une société américaine de location-vente d'avions de ligne, a annoncé, mardi 15 décembre, une commande de 107 appareils pour un montant total de 4,1 milliards de dollars (22,7 milliards de francs), dont 28 Airbus et 53 Boeing.

ILFC a aussi placé 25 options sur 17 Boeing et 8 Airbus, ce qui représente un montant potentiel de commandes supplémentaires de quelque 1,5 milliard de dollars.

Ces commandes viennent à point pour les deux premiers constructeurs mondiaux au moment où les compagnies aériennes, en plein marasme, reportent ou annulent leurs commandes : United Airlines (UAL), premier client de Boeing, a annoncé des réductions importantes de ses commandes ; Northwest Airlines a annoncé l'annulation de 3,5 milliards de dollars de commandes (75 appareils) au consortium européen Airbus.

On précise chez Airbus que ILFC est une *« compagnie très sérieuse qui est cliente du consortium européen depuis 1987, avec l'achat de 75 appareils »*.

□ **La Chine va réduire ses tarifs douaniers à l'importation.** – La Chine va diminuer ses tarifs douaniers à l'importation sur plus de 3 300 produits, abaissant de 7,3 % en moyenne le montant des taxes, soit le mouvement de réduction le plus important jamais décidé par Pékin, a rapporté mardi 15 décembre l'agence de presse officielle Chine nouvelle. Ces mesures, qui devraient entrer en vigueur à partir du 31 décembre, *« ont pour objectif de mettre en conformité les règles du commerce extérieur chinois avec celles des conventions internationales du GATT »*, que la Chine espère prochainement réintégrer. Elle s'est pour cela engagée à baisser de 15 % le niveau général de ses tarifs douaniers.

IMMOBILIER

M. Sapin rejette les propositions des assureurs

On ne peut pas dire que les propositions des compagnies d'assurances pour faire face à la crise de l'immobilier (*le Monde* du 15 décembre) aient reçu un accueil enthousiaste des pouvoirs publics. Répondant, mardi 15 décembre, lors de la clôture des « Entretiens » de l'assurance, aux suggestions faites lundi à l'ouverture de ce même colloque, M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances, leur a opposé une fin de non-recevoir. *« La création d'un plan d'épargne immobilier ferait très largement double emploi avec des dispositions existantes, et la mesure consistant à exonérer d'impôt les plus-values immobilières sous condition de réemploi serait d'une mise en œuvre excessivement complexe »*, a notamment déclaré le ministre.

Les pouvoirs publics devraient annoncer dans les prochains jours un certain nombre de mesures, mais qui devraient essentiellement viser à soutenir le secteur du bâtiment.

— AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS —

LE MONDE DES CARRIÈRES

Cabinet d'expertise Assurance-Incendie Risques divers recherche

COLLABORATEUR

Jeune diplômé en architecture ou technicien supérieur du bâtiment, quelques années d'expérience. Dépl. en région parisienne.

Envoyer CV et prétentions au : Cabinet Yves Travers 42, quai des Martyrs-de-la-Résistance, 78700 CONFLANS-STE-HONORINE

MUTUELLE ASSURANCE recherche pour la région parisienne

ASSISTANT(E) JURIDIQUE

Maîtrise Droit + exercice quelques années Profession avocat, huissier, notaire ou assimilé

Envoyer lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à la MATMUT Secrétariat du Responsable 13, rue des Petits-Hôtels 75480 PARIS Cedex 10

Job secondaire recherchons interprète allemand/français pour nos voyages d'affaires dans toute la France. SCHMIDT LEDERFABRIK AUTRICHE Tél. 1943/3452/315912 Mme Ehmann Fax 1943/3452/315910.

GROUPE FRANCO AMERICAIN LEADER

Dans le cadre de son développement en France et en Europe RECHERCHE

HOMMES ET FEMMES

indépendants, dynamiques

• **COMMERCIAUX** •

(vente détail) (temps partiel ou plein temps)

• **ANIMATEURS DE GROUPES** •

(recrutement et encadrement)

Revenus substantiels

Écrire au Monde Publicité sous n° 8606 15/17 rue du Col.-Pierre-AVIA 75902 Paris Cedex 15

STÉ DE FORMATION recherche DES COMMERCIAUX de haut niveau. Rémunération motivante. Tél. 40-16-03-09

VÉRITABLE OPPORTUNITÉ GROUPEMENT D'INTÉRET ÉCONOMIQUE diffusant des produits performants RECHERCHE

PARTENAIRES (H/F)

Pour développer des réseaux de distributeurs indépend. France et étranger (de préf. avec exp. dans le recrutement, la formation et l'animation).

Gains substantiels

Écrire au Monde Publicité sous n° 8609 15-17, r. du Col.-P.-Avia 75902 Paris Cedex 15

Importante société conseil et formation Me Cadet recherche : FORMATEURS CONSEILS ASSURANCE QUALITÉ 2 certifications réussies permanent ou vacataires. Env. CV, photo et prétentions à CSP 66, rue La Fayette, Paris-9e.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.F. dynamique, BTS compta. 3 ans exp étud. ttes propos. Tél (1) 34-53-02-34.

J homme 21 a., formation CHAUFFEUR DE DIRECTION cherche emploi stable. Tél : (1) 43-05-98-96

J. F. 40 a. Sér. réf. Angl. courant Allem (notions), ch Poste à resp. Immo-Tourisme Tél. : 44-75-06-02 (répd)

Jeune fille 24 ans, diplômée de l'EFAP Communication expériences professionnelles à l'étranger (USA, Allemagne), anglais courant, cherche poste d'assistante en relations publiques, agence ou annonceur. Disponibilité immédiate, contactez : Charlotte PELTIER, 87, rue de Charenton, 75012 Paris. Tél. : 43-41-12-16.

MASTER EN TELECOM Disp. Rech poste ing. RÉSEAUX 42-09-51-43 · 43-82-34-44

JF 40 ans vendeuse qualifiée en maroquinerie, bilingue français-anglais, 20 ans d'expérience en boutique de luxe, recherche emploi à temps partiel. Libre de suite.

Tél. : 39-68-83-80.

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi

vous propose une sélection de collaborateurs :

- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

TECHNICIEN ELECTRONICIEN – 39 ans – Formation CNAM – 10 ans fonction réussie dans production installation, maintenance matériel électromédical bloc opératoire radiologie polyvalence commercial, encadrement – parfaite connaissance hopitaux cliniques haute technicité.
ETUDIE : propositions pour postes de technicien ou commercial dans entreprises de spécialite électromédicale (Section BCO/MS 2340).
DIRECTEUR MARKETING ET VENTES groupes – DG de PME – HEC/CPA – 46 ans – anglais, allemand – 20 ans expérience : banque, édition, produits prof. et grand public France, CEE, Asie du Sud-Est.
OFFRE : maturité prof., expertise marketing, pratique de la direction des hommes, management financier au service d'une Sté ou sa filiale désireuse de structurer et animer son developpement – Temps partagé accepté (Section BCO/JC 2341).
ASSISTANCE DE DIRECTION – 45 ans – Organisation réunions séminaires – interface clients internes/externes, gestion RDV planning (direction générale, commerciale administrative et financiere) (connaissant sténo TTX Word 4 – anglais).
RECHERCHE : emploi sur Paris, proche banlieue Nord-Ouest (Section BCO/JC 2342).
Allemande – 41 ans – trilingue anglais, français – diplômée – cadre assistante DG – 15 ans expérience de Stés. multinationales (dont 4 ans en France) – responsable de gestion de budget et d'animation de délégués commerciaux, traduction. TTX Word.
RECHERCHE : poste à responsabilite dans entreprise à environnement international à Paris ou proche banlieue (Section BCO/JC 2343).
GROUPE INGENIEURS - grande expérience industries cellulose et papiers.
SOUHAITENT : prendre en charge vos travaux d'études, coordination et supervision réalisations telles que : amélioration de production, modification d'installations existantes, étude réaménagement ateliers, préparation pate et machine à papier, étude et installation ateliers de désencrage *de finition et transformation. (Section BCO/JV 2344).*
CADRE SUPERIEUR administrateur civil – disponible à mi-temps.
PROPOSE : à une entreprise de tourisme social (dirigé vers les jeunes) la réalisation d'un projet porteur sur l'Afrique et les DOM-TOM (Section BCO/JC 2345).
H. CADRE 46 ans – Solides connaissances droit immobilier et droit des assurances – 15 ans expérience – sens de la négociation, suivi des affaires instructions dossiers, procédures, tenue des assemblés des copropriétés – Exo charges + prime (Section BCO/JC 2346).
DIRECTEUR DE DIVISION d'une grande Sté. de services internationale – 39 ans – Trilingue – responsable ventes et marketing – grande expérience du management commercial, des créations d'équipes et de gestion des centres de profit avec logistique intégree – Excellentes connaissances marketing diret et VPC – longue pratique de la vente aux entreprises.
RECHERCHE : poste direction générale, ventes, marketing (Section BCO/JC 2347).
INGENIEUR CENTRALE PARIS – MBA Stanford – 44 ans – Bilingue anglais.
OFFRE : competences opérationnelles en développement international et en management de centres de profit : négociations, animation d'équipes, technique et gestion – mobile en France et à l'étranger (Section BCO/JC 2348).
J. F. 28 ans – bilingue anglais - bonne maîtrise de l'informatique – dynamique – expérience en gestion, coordination et en secrétariat, suivi de clientèle.
RECHERCHE : poste d'assistante emploi stable – Paris – R.P. (Section BCO/JC 2349).
PROFESSIONNEL VENTE PRODUITS INDUSTRIELS hauts niveaux *– bilingue anglais 28 ans expérience milieu industriel sidérurgie, métal*lurgie, non ferreux ceram, refract, chimie, prétro, auto, etc. – animateur équipe, formation, motivation, force de vente – rompu négociation grands comptes – gout du challenge, créateur centre de profit.
OFFRE : competences à chef d'entreprise désirant développer nouveaux marchés – déplacements France et étranger (Section BCO/JCB 2350).
ASSISTANTE DE DIRECTION – 52 ans – Polyvalente – très grande expérience secretariat classique (TTX gestion du personnel, secrétariat commercial facturation). Relance clients – notion comptabilité.
RECHERCHE : poste sur Paris et région sud-est de la France (exonération charges possible) (Section BCO/JC 2351).



ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER :

12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09

TÉL. : 42-85-44-40, poste 27.

Le Monde

SÉLECTION IMMOBILIÈRE

appartements ventes

3e arrdt

MARAIS Sur verdure, 60 m², living + 2 chb., rénovation standing, 3e ét. asc. Prix : 1 500 000 F. Tél. : (1) 48-04-94-30

4e arrdt

4e AU CŒUR DU VILLAGE

ST-LOUIS-EN-L'ILE

imm. XVIIe avec les avantages d'une maison indép. superbe duplex 82 m², luxueux, calme, caractère ASM 48-24-63-66, le soir à part de 21 h et week-end 42-40-35-94.

PLACE DES VOSGES Près imm XVIIe STUDIO s/rue. Poutres Charme. Tt confort. PRIX 375 000 F Tél. 44-78-86-81

5e arrdt

SORBONNE Bel ancien p. de t 4e asc 5 P 150 m² à rénover Soleil. Urgent 43-35-18-36

CENSIER 4 P.

93 m², 2e ét. ascenseur, jardin qualité – 43-36-17-36.

LUXEMBOURG BEAU 5 P 115 m², cuis., bains, s. d'eau, dressing, nombreux rangements, standing, 3 680 000 F Tél. : (1) 45-87-21-82 (soir ou WE)

6e arrdt

Me VANEAU 2 PCES tt cft DBLE EXPO CHBRE S/cour arborée étg élevé 940 000 F CASSIL RIVE GAUCHE - 45-66-43-43

VUE S/LUXEMBOURG et PARIS Loft + terrasse. 200 m² env. Style villa s/le toit à aménager. Pptaire. 43-25-55-55.

AU CŒUR DE ST GERMAIN DES PRES, studio parfait état. Idéal investisseur ou pied-à-terre A SAISIR 580 000 F CASSIL R. G. - 45-66-43-43

7e arrdt

CHAMPS DE MARS

Luxueux 105 m² environ 6e ét., vue imprenable, 4 P excellent état soleil. J.A. TIFFEN 44-21-11-11

Latour-Maubourg S/cour fleurie Sé., 2 chb Calme 1 950 000 F SERGE KAYSER 43-29-60-60

8e arrdt

Proche PLACE BEAUVAU Pierre de t 2e asc 190 m², 5 P. Gd stand. Excellent état, 3,20 m haut s/plaf Triple expo. Studio de service Park en location. 6 900 000 F 42-84-02-86

9e arrdt

NOTRE-DAME-DE-LORETTE BEAU 3P. Excellent état 5e étg Asc. immeuble ancien 1 090 000 F CASSIL - 45-66-43-43

11e arrdt

AV RÉPUBLIQUE Exceptionnel 215 m², haut ss plaf 3.50 m. 4e ét. asc + chbre service. LERMS 43-63-39-69

PARMENTIER STUDIOS A RÉNOVER 14 à 21 m². 49-95-07-08

14e arrdt

VAVIN. 5 P. 98 m²

Séj. + 4 ch., 4e, sans asc 2 600 000 F 43-20-32-71

15e arrdt

Me CAMBRONNE 885 000 F Dans imm. p. de tail. BEAU 2 P tt cft cuis. équipée clair calme CASSIL RIVE GAUCHE - 45-66-43-43

Me FALGUIERE 2 PCES étg élevé. Vue dégagée. Très bon état s. de bains cuis. séparée 750 000 F CASSIL R.G. - 45-66-43-43

MONTPARNASSE AFF EXCEPT. 3 P Ds imm. stand. asc. beau séj. 2 chb cuis. équip. Frais notaire réduits 1 950 000 F CASSIL R G. - 45-66-43-43

SAINT-LAMBERT Part. vd appart. gd stand., 2 pces cuis 60 m² balcon 9 m², 8e étage asc Cave + pkg. T. : 45-33-34-79.

16e arrdt

AVENUE IENA

Gd stand. 350 m² + serv. + box. Belles prestations. ROYALE PIERRE 42-66-63-83

JARDIN RANELAGH

Appt de réception, ancien 2 chbres 120 m² env., excellent état service J.A. TIFFEN 44-21-11-11

RUE DE PASSY

Luxueux gd liv., 2 chbres. s/ rue et jard. 2 940 000 F. 43-20-32-71

VICTOR-HUGO. Ds imm. récent stand., superbe et gd 4 P. 150 m² récept. 50 m². 2 belles s. de bns. très belle cuis. total équipée. plac. dressing Jdin d'hiver, terrasse 30 m². 8e et dern. ét., asc privatif Cave blindée. Park. État neuf. A S.M 48-24-63-66, le soir, à partir 21 h et week-end 42-40-35-94

LAFONTAINE. 4 PCES Bel appt. 115 m². Liv dble, 2 chbres. bur. Dans imm. de stand., pierre de t 1er ét. asc. Clair. Très belle rénovat. 3 100 000 F. 42-89-24-63

17e arrdt

17e MERIDIEN Studio 18 m² 340 000 F S/pl. jeudi 17, 13 h à 15 h 9, rue BELIDOR. 42-81-01-50.

18e arrdt

5 PIÈCES 150 m² imm. PDT stand. parfait état, 1er ét. s/square, soleil. Calme Part. 3 100 000 F. Tél : 42-52-28-61.

MONTMARTRE. Beau 3 P. 71 m² sur site classé. vignes St-Vincent, imm. p. de t. 3e ét. très clair, asc. 2 cham. Cave F 2 200 000. T. : 42-23-03-10.

20e arrdt

EXCEPTIONNEL à 300 m place Gambetta, dans résidence très calme donnant sur jardins intérieurs, grands appartements neufs de 4 et 5 p Livraison immédiate. A partir de 17 400 F le m². Frais réduits. BREGUET 47-56-07-17

RUE DE BAGNOLET

2/3 pièces, neufs, jamais habités résidence grand standing visites sur RV

40-75-02-67.

XXe quart. la Campagne à Paris. Proche métro et comm., collab. journal vend 2/3 pces, 50 m² s.-de-b., wc sépar avec fenêtres. Cuis. équipée, triple exp. Très clair, rue calme, sans vis-à-vis Porte blindée, parquet, cave, ascens., interph., digicode, gardien. Prix : 845 000 F. Tél. : (1) 43-60-77-82, répond.

92 Hauts-de-Seine

A VENDRE BOULOGNE Rue calme et résidentielle, appart. 3 PCES, 48 m² env. Cave. Parking fermé. S'adresser Me GAUMONDIE, notaire à Blois (41) Tél 54-78-58-90

ASNIÈRES MAIRIE

Studios neufs déduction fiscale Méhaignerie garantie locative et gestion assurée à partir de 440 000 F

CABINET EDGAR-QUINET SOTRAFIM 43-33-15-04

URGENT CAUSE DÉPART part. vd COURBEVOIE DÉFENSE 2, FACE L'ARCHE 2 APPTS (150 m² et 90 m²). Idéal investisseurs, prix et conditions négociables sur la base de 20 000 F le m² Renseignement uniquement sur rendez-vous Tél 46-22-78-30, h.b.

NEUILLY S/SEINE, 4 P 88 m² env beau balc., box, calme verdure, soleil : 2 500 000 F LOISELET DAIGREMONT 46-67-97-00.

93 Seine-Saint-Denis

Part. vd à Noisy-le-Sec. 10 mn de la gare de l'Est. très beau F2, 55 m², dans résidence privée et calme Refait à neuf. 1er étg. interphone Garage. Cave. Dble vitrage. porte blindée, chauff. indiv Toutes commodités Prix 600 000 F. Tél 48-46-21-93, ap. 20 h

95 Val-d'Oise

95-St OUEN L'AUMONE Limite Pontoise. centre ville, tous commerces, proximité 2 gares, 5/6 p 110 m² + box. 700 000 F. Notaire : 42-60-83-97.

Province

DEAUVILLE Dans immeuble résidentiel, part. vend beau STUDIO, prox. Hôtel Royal, 150 m plage. 27 m² habit., 19 m² jard. privé. Park., cave, tt cft. État impecc. 43-59-69-74, matin.

PORT-FRÉJUS Magnifique appartement type F3 de 85 m² dominant le port 1 500 000 F. avec garage fermé. Poss. poste d'amarrage. LES BARRYS : Tél. : 94-56-07-13.

SAINT-TROPEZ CENTRE Dans résidence de standing avec piscine, appartement type 2 pièces + cave + garage. Prix : 1 270 000 F. LES BARRYS : Tél. : 94-56-07-13.

Particuliers pour réaliser une affaire immobilière *passez votre annonce dans* **LE MONDE** en téléphonant au **46-62-72-02** ou **46-62-73-03**

appartements achats

CABINET KESSLER

78, Champs-Élysées, 8e recherche de toute urgence beaux apparts de standing Petites et grandes surfaces. Évaluation gratuite sur demande. 46-22-03-80 - 43-59-68-04

EMBASSY SERVICE

rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPARTS DE HAUT DE GAMME PARIS, RÉSIDENTIEL

(1) 45-62-16-40

Etrangers - Français rech. PROPR. APPTS CCES, TERR. EXPL. AGR. Entre part.

HOME & HOLIDAY

51-63-03-03.

Recherche 2 à 4 P. Paris. *Préfère RIVE GAUCHE* PAIE COMPTANT chez notaire 48-73-35-43, même le soir.

Rech. URGENT 100 à 120 m² Paris. Préfère 5e, 6e, 7e, 14e 15e, 16e, 4e, 9e. Paie compt. chez notaire. 48-73-48-07

Étrangers - Franç. - rech. PROPR. APPTS, CCES, TERR. EXPLOIT. AGRIC. Entre part. HOME & HOLIDAY. 51-63-03-03

locations meublées offres

Paris

6e. Me VANEAU GD STUDIO. BIEN MEUBLÉ. 2e étage, s/cour. Kitch équipée, gde s. de bns. 4 400 C.C. CASSIL R.G. 45-66-43-43

RANELAGH. Beau studio 33 m² Bien équipé et meublé 3 000 F H.C. 39-55-08-24

locations non meublées offres

Paris

11e. BASTILLE. BEAU 3 P. JARDIN PLEIN SUD Balcons. Ascens. Cave. Parking. C.C.7 950 C.C. CASSIL 45-66-43-43

17e. TERNES. GD STAND. APPTS 3 P. 80 m². 8 500 F. 39-55-08-24

9e. NOTRE-DAME-DE-LORETTE GD 2 P. 50 m. Beau volume. Poutres. Charme. Dans imm. p. de t. 5 600 F. C.C CASSIL 45-66-43-43

APPTS SUR SEINE QUAI KENNEDY. 2/4 P. 110 m² Front Seine. Loft 105 m². Plein ciel PARTENA 39-55-08-24

AV. BOSQUET

Appart grand standing 10 P. + 2 chambres serv. ROYALE PIERRE 42-66-63-83

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE

recherche APPARTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLÉS GESTION POSSIBLE

Tél. : (1) 45-62-30-00

UNIVERSITAIRE Ch 3 p très calme, clair loyer raisonnable, 4, 5, 6, 13e arrondt ou prox. Tél. : 42-78-30-30 (Rpd).

pavillons

VENDS MAFFLIERS (95) 20 km Cergy - 23 km Paris

PAVILLON TRADITIONNEL

6 PIÈCES - 100 m² habit.

Comprenant :

R.-de-ch. : ent., s. de bns, wc, 2 chb. av. placards, cuis. éq chêne, double living avec cheminée, terrasse.
1er étage : 2 chb. + combles aménag. (possib. 1 pièce).
S/sol complet : 2 voitures.

Superficie totale : 700 m²

Panorama exceptionnel.

PRIX 980 000 F.

Tél. : 34-73-99-40

92 *MONTROUGE CENTRE* 5 mn Pte Orléans. Pavillon 6 P. sur 80 m². Refait neuf. Dans cour arrière remise, atelier style loft. Travaux à prévoir. 1 500 000 F. à débattre. 42-53-15-93, part. à part.

CYGNE D'ENGHIEN

Pavillon, construction 1930 6 chbres, living dble, 2 s. de bains. Garage. Jardin. PRIX 1 980 000 F. Immo Marcadet 42-51-51-51

maisons individuelles

Loue maison La Charité-sur-Loire, Nièvre, 2 H Paris, Nat. 7, gare S.N.C.F. Mais. bourgeoise, centre-ville, jardin intérieur. 7 pces principales de 23 m² + 1 pce 90 m² chauf. électr. loyer 8 000 F/mois Tél. : (16) 86-70-36-30

Part. vd maison à FONTAINEBLEAU (77) 125 m² habitables, 7 PCES, cuis. aménagée, 2 s. de bns, wc, chauffage gaz. Parfait état, 270 m² de terrain, clos de mur Prix 1 650 000 F Étudie toutes propositions Tél. (16) 50-64-05-97

Vaucresson limite Garches Belle maison ancienne de charme, 200 m² habitables. 780 m² jard. 5 850 000 F. Tél. 46-02-60-60

GASSIN Maison de village avec petit jardin, type 3 pièces, 65 m². Frais réduits. 800 000 F. LES BARRYS : 94-56-07-13.

immeubles

PARIS Xe

Part. vend imm. lib. de toute occup. 218, rue Lafayette. Tél. : (1) 47-00-81-49.

viagers

AV. V.-HUGO 16e

Etoile, superbe 4 P. + box dans imm. gd stand. occupé femme 83 ans bouquet + 28 000/mois LAPOUS - 46-54-28-66.

immobilier information

INVESTISSEMENTS Loi Malraux. Défiscalisation. (16) 93-18-49-09.

villas

SUPERBE 5 P

Pouvant convenir à cadre supérieur. Refait neuf, cft, 4e asc. 14 000 F. Charges comprises. 40-37-45-18.

Villa neuve, 5 mn RER Chevreuse, 180 m²/1200 m². jard. 2 500 000 F. Part. 39-31-10-06.

Coteau bord N/E Toulouse Belle villa T 9 construc tradition 280 m² hab. 3 000 m², terrain arboré 1 550 000 F Part. à part. T. (16) 61-74-40-24.

A vendre, à Antibes (Alpes-Maritimes) grande villa (env. 300 m² habitables) sur terrain de 4 450 m².

Finitions à faire. Vue exceptionnelle. Prix à discuter : 4 500 000 FF. T. (19-41-22) 794-18-17.

TOULOUSE Près des facultés, vds très belle villa, 150 m², terrain 500 m. 1 500 000 F. Tél (16) 61-52-51-80

ÉTONNANTE FERME FORTIFIÉE à VENDRE

XIIe siècle • Paris à 30 km (sud-est). Surf. hab. 600 m² Dépendances. Parc 5 hectares

Sans intermédiaire

0033-1 64-07-66-66 Tél. 64-07-66-23 Fax

L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

ACHAT - VENTE - LOCATION

Bureaux, locaux commerciaux et industriels, usines, terrains, etc.

A vendre région MADIRAN PROPRIÉTÉ VITICOLE avec maison de caractère – chais – vignoble A.O.C., matériel, outillage, stock Appellation Château-Réseau commercial constitué 6 000 000 F à corriger en fonction stock. Écrire : Me J.-L. BOUICHOU, notaire Rue J.-PEYRE 64350 LEMBEYE

PARIS 16e Boutique à louer 20 m² Bail 3-6-9. 6 000 F par mois, reprise, 170 000 F Tél : 45-27-64-69

BUREAUX ÉQUIPÉS, PARK. TS SERVICES · SIÈGES SOCIAUX Paris-Neuilly-Province **MULTIBURO** Tél : 46-40-37-03

VOTRE SIÈGE SOCIAL **DOMICILIATIONS** et tous services 43-55-17-50.

A VENDRE RESTAURANT SNACK TRAITEUR rez-de-chaussée et 1er étage environ 180 m² Chiffre d'affaires annuel 1 200 000 F Contact : Centre serveur 10 rue du Pavé 97200 Fort-de-France. Tél. (19) 596-63-13-33 ou (19) 596-75-19-03

A 200 m BASTILLE MIXTE 320 m² 5/2 niveaux. Calme. Clair. 40-20-97-36

Bail à céder bureau 14e arrondissement Porte d'Orléans 33 m2, salle de bains, cuis., wc. Refait à neuf. Tél. 45-41-44-24. 69-38-67-97.

CABINET EDGAR QUINET
Fondé en 1933
VENDRE ■ ACHETER ■ LOUER
43.33.15.04

L'AGENDA

Bijoux

BIJOUX ANCIENS GILLET 19, rue d'Arcole 75004 PARIS Tél. : 43-54-00-83.

BIJOUX BRILLANTS

Le plus formidable choix « Que des affaires exceptionnelles » écrit le guide Paris pas cher, ts bijoux or, très pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie

ACHAT-ÉCHANGE BIJOUX

PERRONO OPERA

Angle bd des Italiens 4, Ch.-d'Antin, mag. à l'ETOILE, 37, av. Victor-Hugo, autre grand choix Ouverts : 7-14-21 décembre

Communication

CE MESSAGE VOUS CONCERNE SI :
■ Vs vs trouvez face à un vide.
■ Vous sentez que, en rupture d'harmonie, sans maladie part., vous êtes au bout de quelque chose. Pour partager :
De JOFFROY, 26, rue Firmin-Gémier 75018 Paris

Cours de musique

ACCORDÉON, CLAVIER, INFORMATIQUE MUSICALE, SOLFÈGE. TÉL. 42-79-07-79

Décoration

DÉCORATION

Pour changer l'ambiance de votre intérieur, pensez « peinture décorative » De la plus simple patine au trompe-l'œil élaboré, de nombreuses idées originales. Travail très soigné, conseils et devis gratuits. Prix étudié sans intermédiaire

Jean-François Vaucourt artiste peintre décorateur Tél. : 43-81-76-20

Spécialités régionales (vin)

MONTLOUIS S/LOIRE

A.O.C. Un vin de têtes sur votre table en direct de la propriété sec, 1/2 sec, moelleux, méthode champenoise, plus millésimes dispon. Tarifs sur demande L. CHAPEAU, 15, rue des Aîtres-Husseau, 37270 MONTLOUIS S/LOIRE. Tél. (16) 47-50-80-64

Vacances, tourisme,

Hôtel résidence Anglet. Biarritz-Parme. 70 stud., appt. kitchenette, TV satel., tél. direct, pisc. tennis, pratiq. golf filet, squash, hamman, sauna, s. muscul., rest. bar. Tél 59-52-87-65. Fax : 59-63-59-19. Soirée étape · 250 F.

SKI DE FOND

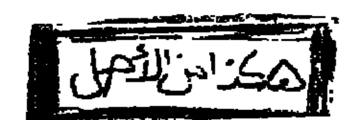
Haut-Jura 3 h Paris TGV Yves et Liliane vous accueillent dans une ancienne ferme franc-comtoise du XVIIe, confortable, rénovée, chbres 2 personnes avec s. de bns, wc. Ambiance conviviale, détente, repos. Accueil 14 pers. maxi., tables d'hôtes. Cuisine mijotée (produits maison et pain cuit au vieux four à bois). Poss. rand. pédestres, patin à glace, tennis, VTT. Pension complète + vin + matériel de ski + accompagnement 2 450 F à 3 050 F pers./semaine. Renseignements et réservations (16) 81-38-12-51 LE CRET-L'AGNEAU La Longeville - 25650 MONTBENOIT

automobiles

de 7 à 12 CV

A VENDRE GOLF GTI Modèle 88. Vert gris métal. Alarme. Pneus avant neufs. 1re main. Parfait état. 3 000 F 42-33-61-49, poste 243

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.



LES LOCATIONS DES INSTITUTIONNELS

PARIS

5e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3 PIÈCES 81 m², 3e ét. park., cave cuis. équipée	4, rue de la Collégiale **GERER – 49-42-25-40** Frais de commission	9 200 + 740 8 830

7e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
STUDIO 30 m², 5e ét.	13, rue du Ch.-de-Mars **AGIFRANCE – 45-56-16-81** Frais de commission	4 650 + 595 3 640
6 PIECES DUPLEX 141 m², 6e ét. 2 parks.	90, bd Latour-Maubourg **AGIFRANCE – 45-51-01-93** Frais de commission	18 694 + 3 270 13 303
4 PIECES 123 m², 5e ét.	12, place Joffre **GCI-40-16-28-70** Frais d'actes	14 708 + 1 720 571

8e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
2 PIÈCES 40 m² 4e étage	65/67, av. Champs-Elysées **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	4 800 + 832 3 415
5 PIÈCES 166 m², 2e ét.	7, square du Roule **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	19 819 + 1 000 14 103
4 PIÈCES 126 m², 2e ét.	13, rue de Téhéran **LOC INTER – 47-45-14-65** Frais de commission	15 500 + 1 575 11 430
5/6 PIÈCES dont 3 chbres 110 m², 1er ét.	44, rue du Colisée **GCI – 40-16-28-69** Frais d'actes	11 575 + 680 477

12e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
2 PIÈCES 63 m², 1er ét.	29, av. Ledru-Rollin **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	5 412 + 1 150 3 851
4 PIÈCES 95 m², 2e ét. balcon	107, avenue Michel-Bizot **CIGIMO – 48-00-89-89** Honoraires de location	7 440 + 826 5 627

13e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
2 PIÈCES 54 m², 5e étage parking	16, rue Frères-d'Astier-de-la-Vig. **AGIFRANCE – 49-03-43-83** Frais de commission	4 930 + 607 3 860
4 PIÈCES 82 m², 3e étage parking	67, rue Tolbiac **SOLVEG – 40-67-06-99** Frais de commission	7 705 + 1 020 5 422

14e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
2 PIÈCES 48 m², 5e étage parking	199/201, av. du Maine **LOC-INTER – 47-45-15-58** Frais de commission	5 635 + 419 4 338
4 PIÈCES 93 m², 4e étage parking	199/201, av. du Maine **LOC-INTER – 47-45-15-58** Frais de commission	10 737 + 788 8 190
3 PIÈCES 68 m², 4e étage parking	8, rue de l'Ouest **AGIFRANCE – 43-20-54-58** Frais de commission	6 837 + 762 4 865

15e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
4 PIÈCES 110 m², 4e étage parking	69, rue Fondary **SOLVEG – 40-67-06-99** Frais de commission	18 825 + 1 665 10 769
3 PIÈCES 64 m², 4e ét.	44, rue Sébastien-Mercier **LOCARE – 40-61-66-00** Frais de commission	5 700 + 808 4 976

16e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3 PIÈCES 76 m², étage balcon.	12, avenue Bourdon **LOCARE – 40-61-66-00** Frais de commission	10 340 + 1 263 8 594
5 PIÈCES DUPLEX 134 m², 5-6e étage parking	4, rue Félicien-David **SOLVEG – 40-67-06-99** Frais de commission	11 500 + 2 467 15 025
5 PIÈCES 140 m², 2e ét. parking	27/29, rue de Montévidéo **AGIFRANCE – 40-72-62-14** Frais de commission	19 677 + 3 497 14 003
STUDIO 44 m², 6e ét. poss. park.	6/10, rue Mirabeau **SAGGEL VENDOME – 47-42-44-44** Frais de commission	4 800 + 929 3 456
3/4 PIÈCES 90 m², 2e ét.	4/6, rue C.-Dickens **SAGGEL VENDOME – 47-42-44-44** Frais de commission	8 210 + 1 680 5 911
4 PIÈCES 81 m², 1er ét.	60, rue Michel-Ange **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	8 990 + 850 6 397
3 PIÈCES 77 m², 4e ét. Parking	10, rue Auguste-Maquet **LOC-INTER – 47-45-16-09** Frais de commission	8 340 + 744 6 318
6/7 PIÈCES 210 m², 4e ét.	75, avenue Paul-Doumer **CIGIMO – 48-00-89-89** Honoraires de location	20 000 + 3 325 14 670

17e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
4 PIÈCES dont 3 chambres 136 m², 5e étage	9, rue des Dardanelles **CGI-G – 40-16-28-71** Frais d'actes	17 000 + 2 208 640
2 PIÈCES 51 m², RC	175, bd Pereire **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	5 100 + 710 3 629
3 PIÈCES 56 m², 3e étage	6, rue Mariotte **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	6 200 + 880 4 625
4 PIÈCES 107 m², 6e étage	175, bd Pereire **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	12 500 + 1 200 8 895

18e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3 PIÈCES 92 m², 1er étage park., terrasse	30, rue Damrémont **SOLVEG – 40-67-06-99** Frais de commission	8 650 + 856 6 880

19e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3 PIÈCES 75 m², 3e étage parking	126/130, rue Compans **GERER – 49-42-25-40** Frais de commission	7 500 + 680 4 275

78 YVELINES

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
PAVILLON 6 PIÈCES 130 m², jardin garage	**GUYANCOURT,** 6, allée des Genêts **SAGGEL VENDOME – 46-08-80-36** Frais de commission	7 200 + 431 5 184
5 PIÈCES récent, gd. stand. 110 m², RC	**VERSAILLES** 6, rue du Gal-Pershig **SAGGEL VENDOME – 46-08-80-36** Frais de commission	8 200 + 1 410 5 904
3 PIÈCES 80 m², 3e étage parking, balcon	**VIROFLAY** 2, rue Joseph-Bertrand **CIGIMO – 48-00-89-89** Honoraires de location	6 545 + 1 260 4 982

91 ESSONNE

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
PAVILLON 6 PIÈCES 154 m², jardin 2 parkings	**DRAVEIL** 22, allée des Erables **SAGGEL VENDOME – 46-08-80-36** Frais de commission	7 700 + 541 5 544
PAVILLON 4 PIÈCES 115 m². R-d-J. garage	**LONGJUMEAU** 2, rue des Genêts **AGIFRANCE – 49-03-43-05** Frais de commission	6 470 + 346 4 605
PAVILLON 6 PIÈCES 137 m². jardin garage	**VERRIÈRES-LE-BUISSON** 1, allée des Lilas **SAGGEL VENDOME – 46-08-80-36** Frais de commission	8 750 + 570 6 300

92 HAUTS-DE-SEINE

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
2 PIÈCES 54 m², 1er étage park.	**BOULOGNE** 24, rue Sifly **AGIFRANCE – 46-03-61-83** Frais de commission	3 940 + 904 3 224
3 PIÈCES 82 m², RC parking	**BOULOGNE** 33/35, rue Anna-Jacquin **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	8 200 + 1 774 5 835
STUDIO 44 m², RC. park.	**COURBEVOIE** 3, av. du Parc **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	3 638 + 338 2 589
5 PIÈCES 125 m², 4e ét. park., terrasse.	**GARCHES** 6, rue du Regard **CIGIMO – 48-00-89-89** Honoraires de location	11 250 + 1 300 8 370
3 PIÈCES 77 m², 4e étage parking	**LEVALLOIS** 30, rue Cavée **GERER – 49-42-25-40** Frais de commission	7 200 + 700 4 100
6 PIÈCES DUPLEX 155 m², 6/7e ét.	**NEUILLY** 5/7, av. Ste-Foy **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	15 437 + 2 200 10 985
2 PIÈCES 59 m², 2e étage parking	**NEUILLY** 22, bd du Gal-Leclerc **GCI – 40-16-28-68** Frais d'actes	6 490 + 785 357
3 PIÈCES 77 m², 5e étage parking	**PUTEAUX** 8, rue de l'Oasis **SOLVEG – 40-67-06-99** Frais de commission	6 400 + 930 5 200
6 PIÈCES DUPLEX Imm. récent 135 m², 6e étage parking	**PUTEAUX** 2, rue Ampère **SAGGEL VENDOME – 47-78-15-85** Frais de commission	10 650 + 1 061 7 668
3/4 PIÈCES Imm. récent 89 m², 2e étage parking	**SURESNES** 27, av. G.-Pompidou **SAGGEL VENDOME – 47-78-15-85** Frais de commission	7 270 + 1 218 5 234
3 PIÈCES 123 m², 5e ét.	**SAINT-CLOUD** 6, rue du Bois-de-Boulogne **AGIFRANCE – 46-02-48-68** Frais de commission	10 412 + 1 642 7 409

94 VAL-DE-MARNE

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3 PIÈCES 66 m², 2e étage parking	**VINCENNES** 8, allée J.-Daguerre **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	5 817 + 686 4 140
3 PIÈCES 77 m², RC park.	**VINCENNES** 31, av. du Petit-Parc **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	6 084 + 766 4 329

VIE DES ENTREPRISES

Alors que les négociations sont interrompues entre les constructeurs et le concessionnaire

M. Jean-Paul Parayre démissionne du consortium TransManche Link

M. Jean-Paul Parayre, coprésident des actionnaires de TransManche Link (TML), est sorti hier de sa réserve. Il a annoncé son *intention* de démissionner de ses fonctions. Jean-Paul Parayre, qui a démissionné en juillet de la présidence de Dumez – un des cinq constructeurs *français du tunnel* sous la Manche – souhaite mettre fin à son rôle de représentant des constructeurs au plus tard à la fin de janvier 1993.

Aujourd'hui les négociations sont interrompues entre les constructeurs du tunnel et le concessionnaire. C'est ce qu'ont annoncé ces derniers jours les entreprises en expliquant que les propositions d'Eurotunnel étaient *« inacceptables »*. Chacune des parties campe sur ses positions quant au *différend financier qui les oppose. « Nous avons toujours cherché un accord à la Talleyrand, c'est-à-dire un accord qui mécontente également les deux parties »*, explique pour sa part M. Parayre. Les constructeurs réclament aujourd'hui au total environ 13,3 milliards de francs (valeur 1985) dont un maximum de l'ordre de 2,5 mil*liards de francs actuels sous* la forme d'instruments financiers.

De son côté Eurotunnel s'en tient à sa proposition de l'été, à savoir 10 milliards de francs (valeur 1985) plus 2 milliards de francs sous la forme d'instruments *financiers (actions et obligations* convertibles). Le différend porte donc au total sur un montant de 1,3 milliard de francs (toujours *valeur 1985), selon M. Parayre.*

Des incertitudes continuent par ailleurs de peser sur la date de *mise en service du tunnel sous la* Manche. Eurotunnel a annoncé en octobre une *« ouverture phasée »* pour le 15 décembre 1993. Cette ouverture progressive prévoirait d'abord une mise en service de *navettes touristes et de trains de* marchandises puis, au premier trimestre 1994, de navettes poids lourds, avec une montée en puissance progressive ; enfin les TGV n'arriveraient qu'à la mi-1994.

Cette *« ouverture phasée »* suppose, selon M. Parayre, un avenant au contrat pour lequel des propositions ont été faites à Eurotunnel. Si *le contrat s'applique et compte* tenu des retards, notamment en ce qui concerne la livraison des matériels roulants, l'ouverture du tunnel se ferait *« quelque part en 1994 »*, a déclaré en substance le coprésident de TML.

M. La.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

EMPLOI

□ **Biscuiterie nantaise : une centaine de suppressions d'emplois.** – Le président de la Biscuiterie nantaise (BN), M. Guy Scherrer, a annoncé, lundi 14 décembre à Nantes, la mise en œuvre d'un plan d'économies prévoyant notamment la suppression d'une centaine d'emplois sur les quelque 800 que compte le célèbre fabricant des Choco BN. Le plan social, qui devrait toucher les quatre sites de l'entreprise sera présenté au cours d'un prochain comité central d'entreprise. M. Scherrer a indiqué qu'il souhaitait réaliser dans les plus brefs délais environ 50 millions de francs d'économies pour un chiffre d'affaires annuel actuellement de 717 millions. Ce dernier est actuellement en baisse de 6 % et les bénéfices en chute de 55 %. Outre les suppressions d'emplois, il envisage une réduction de 10 % à 20 % des 130 plus gros salaires de l'entreprise et la vente du siège social de Nantes.

NOMINATION

□ **Crédit lyonnais : M. François Gille devient directeur général.** – M. François Gille, directeur général adjoint du Crédit lyonnais depuis juillet 1989, succède à M. Bernard Thiolon au poste de directeur général. Il partagera cette fonction avec l'autre directeur général de la banque du boulevard des Italiens, M. Michel Renault. M. Gille se voit ainsi récompensé pour avoir contribué à clore en partie un certain nombre de dossiers délicats, à commencer par l'affaire MGM-Parretti-Sasea. Ancien élève de l'ENA, M. Gille est entré au Lyonnais en 1975, en tant que chargé de mission. Il avait été auparavant conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances (M. Jacques Chirac), puis directeur du cabinet du secrétaire d'Etat chargé du budget (M. Jean Taittinger). Agé de soixante-trois ans, entré au Lyonnais en 1951 et directeur général depuis janvier 1985, M. Thiolon va désormais se consacrer à la présidence de la banque Colbert, filiale d'Altus Finance contrôlé par le Crédit lyonnais. En phase difficile de réorganisation, la banque Colbert pourrait connaître des changements importants à sa tête.

CAPITAL

□ ***Marine Wendel* : augmentation de capital originale.** – Marine Wendel, holding de la famille de Wendel qui contrôle notamment la CGIP, va se procurer entre 210 millions et 320 millions de francs d'argent frais, au moyen d'une augmentation de capital aux modalités originales qui devraient lui permettre de déjouer la morosité actuelle de la Bourse. La société va distribuer gratuitement à ses actionnaires 8 046 749 bons de souscription, à raison d'un bon par action déjà détenue. Dix de ces bons permettront de souscrire une action Marine Wendel au prix de 400 francs jusqu'au 2 janvier 1996 inclus. A partir du 3 janvier 1996 et jusqu'au 30 juin 1996, ce prix sera variable : ne pouvant être supérieur à 400 francs ni inférieur à 260 francs, il sera déterminé chaque mois sur la base de 90 % du cours moyen de l'action. L'action Marine-Wendel se négocie actuellement autour de 275 francs.

ACCORD

□ **Dassault Electronique et Sagem élargissent leur coopération.** – Les sociétés Dassault Electronique et Sagem ont signé *« un accord cadre élargissant leur champ de coopération »* à l'informatique embarquée dans les systèmes d'armement, à la robotique pour applications militaires et aux systèmes anticollisionsol dans l'aéronautique civile, selon un communiqué des deux groupes du lundi 14 décembre. Sagem a pris 8 % du capital de Dassault Electronique en octobre dernier, devenant ainsi *« actionnaire de référence »* de la société contrôlée à 60 % par Dassault Industrie. Les deux groupes coopèrent depuis plusieurs années sur les calculateurs contrôlant les systèmes d'armes des chars Leclerc, et depuis mai dernier sur les systèmes de guidage de missiles à la fois par infrarouge et par onde électromagnétique.

TRANSACTION

□ **Rhône-Poulenc : perspective de cession de Prolabo et acquisition d'un laboratoire en Autriche.** – Rhône-Poulenc est sur le point d'entamer des négociations pour la cession de la société Prolabo à l'allemand Merck, a affirmé mardi 15 l'intersyndicale de la société dans des lettres aux responsables gouvernementaux. Prolabo, spécialisé dans la distribution de produits chimiques et de matériels de laboratoire, a réalisé un chiffre d'affaires de 465 millions de francs l'an dernier et emploie 440 personnes. La direction du groupe chimique confirme que le groupe est en négociations avec *« diverses sociétés »* pour la vente de Prolabo mais que *« rien n'est fait »*. D'autre part, la société Donau Chemie, filiale à 62 % de Rhône-Poulenc, vient d'acquérir un laboratoire autrichien, Gerot Pharmazeutika, qui a réalisé en 1991 un chiffre d'affaires d'environ 240 millions de francs. Cette société fabriquait déjà des produits pharmaceutiques sous licence Rhône-Poulenc depuis plusieurs années.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 16 décembre ↑

Faible

La Bourse de Paris n'avait pas le moral mercredi 16 décembre en raison des sombres perspectives économiques et de la faiblesse du franc français. En recul de 0,66 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure pus tard une perte de 0,22 %. Après une brève incursion dans le vert, les valeurs françaises perdaient de nouveau du terrain au cours de la matinée. Toutefois, en début d'après-midi, la tendance se reprenait un peu, l'indice CAC 40 gagnant 0,12 % à 1 746,88 points.

Le franc français restait dans la ligne de mire des spéculateurs mercredi. Le loyer de l'argent au jour le jour, qui ces dernières séances était resté à 9 7/8-10 %, atteignait en moyenne 10 %.

Les prévisions de l'OCDE pour l'Europe et notamment pour la France ne font qu'assombrir l'humeur des opérateurs. En effet, l'OCDE prévoit pour l'an prochain une croissance de 1,6 % seulement, qui ne fera qu'accentuer le taux du chômage (10,8 %) en France.

En Allemagne, la prise en pension s'est réalisée au taux de 8,75 % comme l'avait indiqué la Bundesbank lors de sa dernière réunion. Les deux prochaines opérations de ce type seront également effectuées à ce taux. *Ayant joué la modération des salaires* en 1993, les syndicats allemands demandent à présent que la politique de crédit soit relâchée en Allemagne pour relancer l'éco*nomie. Pour l'instant*, la Bundesbank semble sourde à ces appels. En France, cette baisse des taux devient urgente en raison de la dégradation de la situation économique, comme l'affirme le patronat français.

NEW-YORK, 15 décembre ↓

IBM pèse sur la séance

IBM a fait baisser Wall Street, mardi 15 décembre, après l'annonce de 25 000 suppressions d'emplois et le constitution d'une provision de six milliards de dollars. Dans une atmosphère très active, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes a reculé *de 7,86 points, soit 0,24 %*, à 3 284,34 points par rapport à la clôture de la veille. Quelque 227 millions de valeurs ont été échangées, *dont 8,8 millions de titres IBM.* Le nombre de titres en baisse a été supérieur à celui des actions en hausse : 947 contre 836 alors que 632 valeurs sont restées inchangées.

Le géant informatique a également dévoilé des prévisions de résultats inférieures aux attentes pour le quatrième trimestre 1992, prévisions qui expliquent la constitution d'une provision de six milliards de dollars. Les craintes d'une réduction des dividendes ont poussé plusieurs détenteurs de capitaux à liquider le titre IBM. « On n'est pas convaincu que ce soit la dernière mauvaise nouvelle annoncée par IBM », a indiqué Michael *Metz, analyste chez Oppenheimer.*

VALEURS	Cours du 14 déc.	Cours du 15 déc.
Alcoa	71	71 1/8
ATT	48 1/4	48
Boeing	34 1/2	34 3/4
Chase Manhattan Bank	26 3/4	27 1/8
Du Pont de Nemours	48 1/2	49 1/4
Eastman Kodak	40 7/8	41 3/8
Exxon	60 1/2	61 1/8
Ford	42 1/4	41 3/8
General Electric	83 1/8	84 1/8
General Motors	32 7/8	32 1/2
Goodyear	69 3/8	69 3/4
IBM	52 7/8	50 1/8
ITT	69 3/4	70
Mobil Oil	61 1/2	61 7/8
Pfizer	79 5/8	79 1/8
Schlumberger	59 1/8	57 1/2
Texaco	59 5/8	60 1/8
UAL Corp. ex-Allegis	116 3/4	117 1/8
Union Carbide	16 5/8	16 3/8
United Tech.	47 1/8	47 1/4
Westinghouse	12 3/4	12 3/4
Xerox Corp.	77 7/8	77 5/8

LONDRES, 15 décembre ↓

Légère baisse

La Bourse de Londres a terminé en légère baisse mardi 15 décembre après une séance sans entrain, affectée par la faiblesse des grands titres pharmaceutiques et l'annonce des provisions massives d'IBM aux Etats-Unis. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a perdu 3,9 points (– 0,1 %) à 2 717,9 points. Les échanges ont porté sur 539,2 millions de titres contre 435,8 millions la veille.

La hausse du coût des matières premières industrielles (+ 2,4 % en novembre) a jeté une ombre sur l'an*nonce d'une hausse inattendue* de 0,3 % de la production industrielle (hors énergie) en octobre. Les prix de gros ont d'autre part augmenté de 0,3 % le mois dernier, maintenant leur hausse annuelle à 3,3 %.

Les pharmaceutiques, les alimentaires et les magasins ont mené le marché à la baisse.

TOKYO, 16 décembre ↓

Prises de bénéfice

Des prises de bénéfice ont pesé sur la Bourse de Tokyo mercredi 16 décembre, ce qui s'est traduit par *une évolution en dents de scie après* une nette progression en début de journée. Au terme des échanges, l'indice Nikkei a perdu 212,03 points soit 1,21 % à 17 268,71 points. Environ 250 millions d'actions ont changé de mains contre 200 millions la veille.

Faute d'éléments nouveaux, les investisseurs étaient peu enclins à pousser le marché à la hausse après la vive progression de mardi, alors même que la faiblesse des contrats à terme pesait aussi sur le marché au comptant.

VALEURS	Cours du 15 déc.	Cours du 16 déc.
Ajinomoto	1 270	1 280
Bridgestone	1 130	1 120
Canon	1 370	1 380
Fuji Bank	1 820	1 790
Honda Motors	1 330	1 350
Matsushita Electric	1 160	1 140
Mitsubishi Heavy	653	647
Sony Corp.	4 110	4 130
Toyota Motors	1 430	1 440

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4291	4289
B.A.C.	23 70	....
Boiron (Ly)	470	469
Boisset (Lyon)	230	230
C.A.L.-de-Fr. (C.C.I.)	800	790
Calberson	233	235
Cardif	766	764
C.E.G.E.P.	180	180
C.F.P.I.	240	245
C.N.I.M.	926	945
Codetour	278	275
Conforama	....	..
Creeks	90 90	91
Dauphin	170	170
Delmas	970	985
Demachy Worms Cie	395	...
Devanlay	955	955
Deville	80	79
Dolisos	159 50	159 50
Editions Belfond	199	....
Europ. Propulsion	162	155
Fiacor	125	125
G.F.F. (group.fon.f.)	48	...
G.L.M.	425	430
Gravograph	132	131
Guntoli	720	....
I.C.C.	175	170
Idianova	39 50	...
Immob. Hôtelière	1000	1000

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Interm. Computer	134 50	...
I.P.B.M.	35	36
Locamic	128 10	...
Metra Comm.	305	...
Molex	133 60	..
N.S.C. Schlumberger	752	715
Publ.Filipacchi	382 30	383 10
Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	317	...
Select Invest (Ly)	89	90
Serbo	136	135
Sopra	315	...
TF1	371	359
Thermador H. (Ly)	316	...
Unilog	227	225
Viel et Cie	115	115
Y. St-Laurent Groupe	476	480

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 15 décembre 1992
Nombre de contrats estimés : 79 757

COURS	ÉCHÉANCES		
	Déc. 92	Mars 93	Juin 93
Dernier	110,06	111,30	111,80
Précédent	110,10	111,26	111,90

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Janv. 93	Mars 93	Janv. 93	Mars 93
111	0,55	1,19	0,26	0,90

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 11 756

COURS	Déc. 92	Janv. 93	Fév. 93
Dernier	1 765,50	1 781	1 777
Précédent	1 749	1 767	1 807

CHANGES

Dollar : 5,3280 F ↓

Le dollar s'inscrivait en baisse mercredi 16 décembre, s'échangeant à Paris à 5,3280 francs contre 5,3665 francs la veille au cours indicatif de la Banque de France. Le franc était toujours sous pression, la monnaie allemande s'échangeant à 3,4150 francs.

FRANCFORT	15 déc.	16 déc.
Dollar (en DM)	1,5719	1,5591
TOKYO	**15 déc.**	**16 déc.**
Dollar (en yens)	123,83	123,87

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (16 déc.)	9 15/16-10 1/16 %
New-York (15 déc.)	3 1/16 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*

	14 déc.	15 déc.
Valeurs françaises	99,80	99,90
Valeurs étrangères	86,40	85,70
(SBF, *base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	465,91	460,58
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 738,26	1 744,79

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	14 déc.	15 déc.
Industrielles	3 294,07	3 284,34

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	14 déc.	15 déc.
100 valeurs	2 721,80	2 717,90
30 valeurs	2 067,20	2 067,30
Mines d'or	65,50	64,70
Fonds d'Etat	93,71	93,50

FRANCFORT

	14 déc.	15 déc.
Dax	1 469,75	1 481,24

TOKYO

	15 déc.	16 déc.
Nikkei Dow Jones	17 480,74	17 268,71
Indice général	1 325,90	1 317,33

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

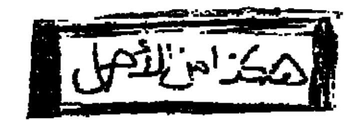
	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,3300	5,3330	5,4320	5,4440
Yen (100)	4,3070	4,3130	4,3871	4,3976
Ecu	6,6944	6,7036	6,6981	6,7152
Deutschemark	3,4160	3,4170	3,4327	3,4374
Franc suisse	3,7979	3,8015	3,8426	3,8509
Lire italienne (1000)	3,7835	3,7884	3,7569	3,7670
Livre sterling	8,3851	8,3953	8,4694	8,4886
Peseta (100)	4,7890	4,7948	4,7443	4,7554

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 7/16	3 9/16	3 7/16	3 9/16	3 9/16	3 11/16
Yen (100)	3 11/16	3 13/16	3 5/8	3 3/4	3 9/16	3 11/16
Ecu	10 7/8	11 1/8	10 13/16	10 15/16	10 1/4	10 3/8
Deutschemark	9 1/4	9 7/16	9 1/16	9 1/4	8 9/16	8 3/4
Franc suisse	6 5/16	6 7/16	6 3/16	6 5/16	5 15/16	6 1/16
Lire italienne (1000)	13 7/8	14 5/8	13 3/4	14 3/8	13 5/8	14
Livre sterling	7 1/4	7 1/2	7	7 1/8	6 7/8	7
Peseta (100)	15	15 1/2	14 7/8	15 1/4	14 5/8	14 7/8
FRANC FRANÇAIS	11 3/16	12	10 13/16	11 7/16	10 3/16	10 11/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

□ **L'Assemblée nationale a adopté mardi 15 décembre le projet de loi sur les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI).** – Ce projet de loi, qui vise à moderniser le régime juridique des SCPI et à renforcer la protection de l'épargnant, avait été adopté par le Sénat le 19 juin. Avant tout appel à l'épargne, les fondateurs d'une SCPI devront souscrire des parts pour un montant égal au capital minimum porté de 1 à 5 millions de francs; 15 % du capital devront être souscrits dans un délai d'un an sous peine de dis*solution anticipée*, une garantie bancaire obligatoire permettant alors le remboursement des fonds investis par les investisseurs. Les sociétés de gérance des SCPI seront homologuées par la COB et devront fournir pour chaque exercice, en annexe à leurs comptes, les valeurs comptables de réalisation et de reconstitution de leur patrimoine. *Enfin, pour rendre plus tangible* le marché secondaire des parts de SCPI, la société de gestion devra afficher un cours conseillé et chercher éventuellement un acquéreur.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 16 DÉCEMBRE

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
6340	C.N.E 3%	5060	5030	5060	
822	B.N.P. T.P	822	822	822	
819	Cr.Lyon. T.P.	815	813	813	- 0 25
1605	Renault T.P.	1615	1615	1605	- 0 62
1650	Rhone Poul. T.P	1600	1600	1610	+ 0 63
1025	Saint Gobain T.P.	1015	1015	1000	- 1 48
785	Thomson T.P.	745	748	759	+ 1 88
550	ACCOR	613	610	623	+ 1 63
730	Air Liquide	740	735	740	
630	Alcatel-Alsthom	869	857	883	+ 0 61
1450	Als Superm.	1447	1451	1447	....
270	A L S P I	256 50	252	258	- 0 19
415	AGF Sté Centrale	460	454	469 80	+ 2 13
85	Avenir H. Média	85	87	87	+ 2 35
895	Axa (ex Cie Midi)	968	968	967	- 0 10
140	Bafip	138	138	138 50	+ 0 36
66	Bail-Equipem.	49	50 30	48	- 2 04
625	Bail Investiss.	670	668	668	- 0 30
320	Bancaire	362 50	360	364 50	+ 0 55
610	Bazar H.-V.	639	635	630	- 1 41
1220	Berger (M)	1240	1250	1240	..
400	Bertrand Faure	395	395	394	- 0 25
910	Bic	890	894	896	+ 0 67
1070	B.I.P.	1040	1050	1050	+ 0 96
144	BIS	117 40	117	118	+ 0 51
385	B N P (CI)	398 90	399	407 50	+ 2 16
490	Bolloré Tech.	450 10	449 10	448	- 0 47
3120	Bongrain	2950	2980	2970	+ 0 68
460	Bon-Marché	410	405	401	- 2 20
510	Bouygues	544	541	553	+ 1 65
88	BP France	84 15	84 10	84	- 0 18
955	B S N	940	938	936	- 0 43
1010	Canal Plus	1071	1070	1090	+ 1 77
164	Cap Gem.S	157 40	157 10	158 80	+ 0 89
175	Carnaudmetalbox	183	182 30	181 80	- 0 66
2390	Carrefour	2250	2235	2240	- 0 44
135	Casino	144	143 20	144 80	+ 0 56
93	Casino ADP	94 50	93 20	94	- 0 53
480	Castorama D.L.	461	460 10	460	- 0 22
200	C C F	205	203 10	209 30	+ 2 10
31	CCMC Ly.	27 50	28	28	+ 1 82
360	C.D.M.E	390	383	380	- 2 56
135	C.E.G.I.D.	122	122	122	....
41	Centrest (Ny)	45 30	45 10	46	+ 1 55
280	C.E.P. Comm.	295	293 10	297	+ 0 68
82	Cerus	72 40	71 70	71 60	- 1 10
875	Cetelem	907	910	910	+ 0 33
189	CF Int.	292	288	289	- 1 03
230	CGI Info.	281	276	276 50	- 1 60
950	C G I P	918	922	922	+ 0 44
610	CGP	620	609	609	- 1 77
1240	Chargeurs S A	1200	1172	1200	....
255	Christian Dior	221	226	219 50	- 0 68
500	C I C A (M)	440	445	440	....
290	Ciments franc.	285	....	....	....
455	Clarins	468 50	462	461	- 1 80
345	Club Méditer.	359	355 50	362	+ 0 84
730	Colas	796	796	792	- 0 50
215	Cpt. Entrep.	215	215	218	+ 1 40
1170	Compt Mod.	1180	1164	1157	- 1 95
225	CPR (Paris Rés.)	234 90	236	235	+ 0 04

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
915	Créd Foncier	897	904	904	+ 0 78
320	Crédit Loc France	338	333	333	- 1 48
375	Cr Lyon.(CI)	412	412 50	412 20	+ 0 05
969 01	Credit Nat.	1075	1062	1072	- 0 28
465	CSEE	504	486	484 90	- 3 79
3010	Damart	3170	3120	3170	...
395	Dassault Aviation	370	368	325	- 12 1
186	Dassault Electr.	184	180	179	- 2 72
1450	De Dietrich	1299	1300	1287	- 0 92
465	Degremont	465	463	467	+ 0 43
40	Dév.P.d.C.(Li)	34 50	34 30	33 20	- 3 77
62	Dév.R.Sud-Est	57	55 20	55	- 3 51
280	D M C	266	257	263	- 1 13
390	Docks France	376	373	373	- 0 80
81	Dynaction	84 70	84	82 20	- 2 95
1990	Eaux (Gle)	2000	1983	1984	- 0 80
750	E.B.F.	740	740	718	- 2 97
340	Ecco	351	351	351	...
325	Elf Aquitaine	325 70	322	325	- 0 21
1070	ElfSanofi(ExSanofi)	1031	1028	1036	+ 0 48
235	Erap-Elf (Certif)	225	225	225	...
580	Eridania-Beghin	591	597	590	- 0 17
370	Essilor	398	400	397	- 0 25
180	Essil.Int.(DP)	180	176	178	- 1 11
750	Esso	753	746	745	- 1 06
1160	Eurafrance	1245	1248	1250	+ 0 40
440	Euro RSCG	405	407	406	+ 0 25
65	Eurodisneyland	61 50	61 40	61 15	- 0 57
840	Europe 1	805	801	773	- 3 98
28	Eurotunnel	28 60	28 55	28	- 1 75
1450	Exor	1450	1450	1450	...
103	Finextel	117 50	118	117 50	
260	Fives Lille	253	253	251	- 0 79
770	Fougerolle	684	690	695	+ 1 61
3280	Fromager. Bel	3370	3360	3360	- 0 30
1900	Gal.Lafayette	1880	1818	1800	- 4 26
280	G.A.N.	294	290	293 10	- 0 31
385	Gascogne (B)	355 50	360	355	- 0 14
1160	Gaz et Eaux	1280	1289	1262	- 1 41
800	Géophysique	650	641	600	- 7 69
620	Groupe André SA	598	594	585	- 2 17
405	Groupe Cité	427 60	427	423	- 1 08
300	GTM-Entrep.	335	328	335	..
1590	Guyenne-Gas.	1385	1420	1400	+ 1 08
95 40	Hachette	78 30	78	78	- 0 38
420	Havas	406	401	402 60	- 0 84
230	Idia	212 10	218 50	215	+ 1 37
290	Imétal	333	330 10	332 60	- 0 12
118	Immob. Phénix	129 30	130	127 20	- 1 62
130	Ingénico	130	128 90	128 90	- 0 85
7140	Inst. Mérieux	6900	6950	6880	- 0 29
415	Interbail	406	405 10	410	+ 0 99
370	Intertechnique	371 50	370	361	- 2 83
720	J. Lefebvre	775	774	782	+ 0 90
480	Klépierre	477	478	476	- 0 21
525	Labinal	619	581	600	- 3 07
300	Lafarge	320 10	316 10	318	- 0 65

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
250	Lebon	265	265	265	
3970	Legrand	3930	3860	3919	- 0 28
2150	Legrand (DP)	2150	2155	2149	- 0 05
121	Legris Industries	130	131	131	+ 0 77
700	Locindus	723	728	728	+ 0 69
3580	L.V.M.H.	3394	3370	3374	- 0 59
485	Lyon.Eaux/Dumez	456 90	450	448 50	- 1 84
37	Majorette Ly.	37	.	..	
270	Mar Wendel	270	275	274 90	+ 1 81
194 70	Matra	182 50	180	180	- 1 37
72	Metaleurop	80 40	79 50	79 70	- 0 87
23 32	Métrologie In.	16 40	16 70	15 90	- 3 05
180	Michelin	177 20	177	178 30	+ 0 62
82	MMB	82 90	82 90	82 90	.
83	Moulinex	87 10	88	88	+ 1 03
770	Navig Mixte	753	745	741	- 1 59
119	Nord-Est	127 50	125 10	125 50	- 1 57
198	Nordon (Ny)	205 50	206	206	+ 0 24
47	Olipar	42 10	42	41	- 2 61
925	Oréal	978	974	976	- 0 20
325	Paribas	333 80	329 50	336 50	+ 0 81
194	Pechiney Int.	206 90	204 20	206 50	- 0 19
230	Pechiney (CIP)	275	274 50	278	+ 1 09
380	Pernod Ricard	345 10	342 80	342 10	- 0 87
515	Peugeot	560	550	552	- 1 43
310	Pinault	281 20	271	266 10	- 5 37
795	Plasc-Omn.	761	764	757	- 0 53
195	Poliet Ex.Lamb.Fr	190	190	190	...
800	Primagaz	810	803	805	- 0 62
700	Printemps	680	675	680	- 2 94
545	Promodès	508	506	507	- 0 20
290	Radiotechn.	231	232	228	- 1 30
5900	Redoute (La)	6350	6320	6280	- 1 10
141	Rémy Cointreau	148	142	142	- 4 05
490	R. Poulenc CIP	513	510	510	- 0 58
41	Rochette(La)	36	36	36	...
400	Roussel Uclaf	390	401	401	+ 2 82
2800	R. Impé Ly *	2770	2750	2765	- 0 54
147	Sade (Ny)	130 30	131	135 70	+ 4 14
2180	Sagem	2424	2400	2420	- 0 17
490	Saint Gobain	500	494	501	+ 0 20
1070	Saint Louis	1110	1101	1105	- 0 45
1410	Salomon Ly.	1560	1560	1560	.
275	Salvepar (Ny)	320	319	313	- 2 19
1490	S A T	1510	1500	1500	- 0 66
260	Saul. Chât.	270 50	270	273	+ 0 92
815	Saupiquet (Ns)	802	800	780	- 2 74
520	Schneider	579	575	573	- 1 04
10 50	SCOA	10 30	10 05	10	- 2 91
315	Scor s.a.	348	347	340	- 2 30
345	S E B	336	339	332	- 1 19
415	Sefimeg	422	424	424	+ 0 47
124	Selectibanque	128	129 60	128	....
135	Sextant A.	133 90	134 30	130	- 2 91
555	S F I M	505	505	505	....
151	S G E	167	166	168	+ 0 60
415	Simco	452	459	455	+ 0 66

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
710	St. Rossignol	782	798	789	+ 0 90
305	Sligos	338 50	338 50	338	- 0 15
535	Société Géné	573	573	582	+ 1 57
33	[illegible]	35		.	
77	[illegible]	72	71	71	- 1 39
1030	Sodexho	1030	1030	1009	- 1 08
75	Sogenal(Ny)	76 50	76 05	76 05	- 0 59
435	Sogerap	385	371	371	- 3 64
1110	Sommer-All.	1050	1050	1065	+ 1 43
370	SOPHIA	390	394	398	+ 2 05
900	Sovac	948	940	932	- 1 69
265	SPEP	255	263 90	257	+ 0 78
290	Spie-Batignol.	292 50	292	297	+ 1 54
580	Strafor Facom	553	584	580	- 0 51
240	Suez	234	232	232 50	- 0 64
1160	Synthélabo	1148	1149	1147	- 0 09
120	Thomson CSF	132 90	131 20	132 50	- 1 05
230	Total	225	222 60	224	- 0 44
141	- (certif.)	145	141 50	142 90	- 1 45
199	Truffaut Fr.	185 40	185 50	185 50	+ 0 05
415	U.A.P.	425 30	423 10	435	+ 2 04
178	U F B Locab.	177 70	173	173	- 2 64
129	U G C DA (Robert)	169	169	165	- 2 37
430	U I C	418 50	410	409	- 2 27
470	U I F	455 10	456 10	452	- 0 90
735	U I S	770	..	.	
395	Unibail	391	390 50	392 50	+ 0 38
670	Valéo	660	665	638	- 3 33
125	Vallourec	133 50	130 10	130	- 2 62
225	Via Banque	251	250	245	- 2 39
220	Worms et Cie	225 80	227	223	- 1 24
1190	Zodiac	1315	1308	1308	- 0 53
860	Elf Gabon	757	750	740	- 2 25
88	Amax	86 20	86 80	86	- 0 23
150	Amer Barrick	159	156 50	158 50	- 0 31
122	Amer Express	130 30	129 50	129 10	- 0 92
260	A T T	262	257 60	255 10	- 2 63
89	Anglo Amer C	97 30	97 50	97	- 0 31
163	Amgold	162 10	160 10	160 10	- 1 23
192	Banco Santander	207	203 10	203 10	- 1 88
685	B.A.S.F.	683	681	681	- 0 29
870	Bayer	859	857	855	- 0 47
38	Beecham Plc	37 70	....	..	.
24	Buffelsfont.	23	22 70	22 55	- 1 96
142	Chase Manh.	143	144	143 40	+ 0 28
1840	Daimler Benz	1731	1707	1710	- 1 21
58	De Beers	66	66 25	66 35	+ 0 53
2260	Deutsche Bank	2135	2121	2120	- 0 70
1180	Dresdner Bank	1156	1148	1149	- 0 61
32	Driefontein	34 85	34 40	34 25	- 1 72
255	Du Pont-Nem.	261 30	261 70	261 70	+ 0 15
230	Eastman Kodak	221 10	222 10	221 30	+ 0 09
8	East Rand	6 20	6 20	6	- 3 23
25	Echo Bay	24 80	24 55	25	+ 0 81
168	Electrolux	176	170 10	170 10	- 2 80
132	Ericsson	136 50	134 20	131	- 4 03
335	Exxon Corp.	325	327 70	324	- 0 31

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
225	Ford Motor	227 50	219 80	219 80	- 3 38
24	Freegold	27 65	27 50	27 50	- 0 54
10	Gencor	10 70	10 60	10 60	- 0 93
435	Gén. Electr.	443	450 60	450	+ 1 58
168	Gén. Motors	177	174 10	173	- 2 26
300	Gén. Belgique	293 60	294 10	297	+ 1 16
34	Gd Métropol.	37	36 55	37	
45	Guinness	40 55	40 70	40 25	- 0 74
18 50	Hanson PLC	19	18 85	18 70	- 1 58
7 50	Harmony Gold	7 20	7 10	7 20	
330	Hewlett Packard	354	348 20	346	- 2 26
31	Hitachi	31 90	31 70	31 70	- 0 63
810	Hoechst	785	786	785	
57	Homestake	58 90	58 50	59	+ 0 17
84	I.C.I.	85	85	85 55	+ 0 65
345	I.B.M.	314	298 20	298 20	- 5 03
385	I T T	375	373 80	375	
161	Ito Yokado	161	158 30	158 50	- 1 55
45	Matsushita	49 60	48 75	49 50	- 0 20
260	Mc Donald's	261	257 80	257 50	- 1 34
250	Merck	253 50	251 20	250 20	- 1 30
545	Minnesota M	552		..	
36	Mitsubishi	36 80	37 50	36 80	
340	Mobil corp	328 50	328 50	328 50	
335	Morgan J.P	340	340	339	- 0 29
3790	Nestlé	4203	4228	4200	- 0 07
113	Norsk Hydro	115 80	114	114	- 1 55
56	Ofsil.	61 95	60 50	60	- 3 15
1350	Pétrofina	1224	1225	1244	+ 1 63
435	Philip Morris	420	416	413	- 1 67
59	Philips	57 15	57	55	- 3 76
60	Placer Dome	58 80	59 90	60 50	+ 2 89
295	Procter Gamble	282	280	280 10	- 0 67
150	Quilmès	173	175	179 80	+ 3 93
13 50	Randfontein	14 20	13 70	13 60	- 4 23
270	Rhone Poul. Rorer	256 70	256 50	254 20	- 0 97
440	Royal Dutch	450 10	449 30	450 60	+ 0 11
49	R T Z	52 05	51 55	52 80	+ 1 44
11 50	Saat.& Saatchi	12 85	12 65	12 55	- 2 33
18 50	St Helena	18 30	18 60	17 80	- 2 73
340	Schlumberger	312	310	309 10	- 0 93
45	Shell transp.	45 30	45 10	45 25	- 0 11
1980	Siemens	1971	1971	1975	+ 0 20
166	Sony	176	176 10	175 70	- 0 17
74	Sumitomo Bank	78 55	79	79 10	+ 0 70
150	T.D.K.	147 40	145 40	144 80	- 1 78
52	Telefonica	52 70	53	52 85	+ 0 28
27	Toshiba	27 20	26 95	26 60	- 2 21
550	Unilever	565	563	564	- 0 18
230	Unit.Techn.	245 10	251 10	252 40	+ 2 98
143	Vaal Reefs	154	153 90	152 10	- 1 23
980	Volkswagen	826	800	800	- 3 15
255	Volvo	269 50	257 10	257 10	- 4 60
50	West. Deep.	53	52 10	52 10	- 1 70
415	Xerox Corp.	419	419	419	.
110	Yamanouchi	110 70	109 50	109 30	- 1 36
3 28	Zambia Cop.	3 93	3 95	4	+ 1 78

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 9,8% 78	100 10	4 21
10,80% 79/94	101 85	3 04
Emp.Etat 13,4% 83	103 65	13 21
Emp.Etat 12,2% 84	100	12 76
10,26% mars 86	....	7 84
OAT 10% 5/2000	110 15	6 56
OAT 9,8% 12/1997	106 76	0 08
OAT 9,8% 1/1996	103 76	8 59
PTT 11,2% 85	105 80	0 58
CFF 10,30% 86	105 45	8 38
CFF 10,25% nov 90	106 61	7 76
CNA 10 % 1979	100 90	7 40
CNB Bques 5000F	99 20	3 92
CNB Paribas 5000F	98 01	3 92
CNB Suez 5000F	97 65	3 92
CNI 1/82 5000F	99 15	3 92
CNT 9 % 86	100 50	5 61
CRH 10,90% déc.85	110 28	9 43
CHARB FCE 3% 100	...	....
CNCA	1056	....
Cons	2315	....
Alcatel 6 % janv. 89	660	....
Ly. Eaux cv 6,5%	785	...
Thoms. cv 9,2% 96	745	...

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr	1610	1605
Arbel	370	380
Bains C.Monaco	850	900
B.Hypoth.Europ.	265	255
B.N.P. Intercont.	295	296
Bénédictine	2400	2450
Bidermann Internat.	450	440
Blanzy Ouest	684	....
B T P	22	22 30
Cambodge	960	960
Carbone Lorraine	253	256
Case Poclain	2 20	....
C.B.C.	239	242
C.E.G.F (Frigor.)	686	686
Centenaire Blanzy	315	314
Caragen	25	..
Champex Ny	14 60	14 50
CIC (CIP)	144	144
C.I.M.	986	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.T.R.A.M. (B)	2510	....
Comiphos	595	605
Cie Industrielle	3345	....
Cpt Lyon Alemand	295	295
Concorde	480	480
Constr.Méc.Prov.	12	....
Crédit Gén.Ind.	94	....
Cr Universel (Cie)	340	....
Darblay	613	..
Delmas Vieljeux	2000	....
Didot Bottin	585	585
Eaux Bassin Vichy	3080	3080
Ecia	250	257 60
Ent.Mag. Paris	3800	3800
Eridania-Béghin CI	456	454
Fidei	378	380
Finalens	298	...
F.I.P.P.	51 50	40
F.N.A.C.	1750	1750
Foncière (Cie)	480	480
Foncina	312	325
France I.A.R.D.	335	....
France SA (La)	1300	1285
From. Paul-Renard	2050	....
Gaumont	315	310 10
Gesafim	296 50	282
Gévelot	380	379
G.F.C.	342 50	345 70
Groupe Victoire	675	....
G.T.I (Transport)	285	285
Immobail	316	316
Immobanque	621	620
Im.Marseillaise	4650	4450
Invest.(Ste Cle.)	3000	3000
Lambert Frères	....	....
Lille Bonnières	890	....
Locafinancière	500	500
Louis Vuitton	506	584
Louvre	2489	2450
Lucia	170	162
Machines Bull	20	20
Mag.Uniprix	162	162
Magnant	640	..
Métal Déployé	336	330
Mors	43 50	43 50
Navigation (Nle)	168	...
Optorg	220	205
Ordal (CI)	540	532
Origny-Desvroise	441	460
Palais Nouveauté	1200	...
Paluel Marmont	465	465
Parfinance	173	174
Paris France	220	225
Paris Orléans	184	180
Partholo Invest	225	....
Pathé Cinéma	...	...
Piper Heidsieck	621	....
Porcher	292	...

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Promodès (CI)	391	...
Publicis	520	514
Rochefortaise	118	118
Rosario	122	125
Rougier	167 50	160
S.A.C.E.R.	785	....
S.A.F.A.A.	201	...
S.A.F.I.C Alcan	180	....
Saga	348	348
Saint Dominique (F.I.)	122 80	120
Salins du Midi	511	515
Savoisienne M.	145	....
S.C.A.C.	690	...
Senelle	514	514
S.Esth.Part. (M)	152	....
Silic	542	559
Sinvim	56 65	56 65
S.I.P.H.	59	....
S.M.C.I.	68	....
Sofal	475	....
Soflo	165	...
Sofical	1019	990
Sofitam (ex Sasam)	62	...
Sofrag	2158	2175
Soudure Autogène	590	590
Sovabail	261 50	260 50
Stemi	552	...
Taittinger	1820	1730
Testut-Aequitas	86	...
Tour Eiffel	215 30	216
Ufiner	1050	1050
Vicat	440	445
Vinprix	1500	....
Virax	110	109
Maroc Sté Brasserie	200	..

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	472	....
Akzo Nv Sico	400	395
Alcan Aluminium	84	..
American Brands	231	....
Arbed	241 10	...
Asturienne Mines	83	....
Banco Popular Espa.	512	495
B.Reglements Int.	18710	18880
Can.Pacifique	60 20	60 20
Chrysler Corp	179	...
C.I.R.	3 15	.
Commerzbank	765	....
Dow Chemical	297	298
Fiat	13 50	13 50
GBL (Brux Lamb.)	410	402
Gevaert	830	831
Glaxo Holdings Ltd	68 50	68
Goodyear Tire	372	371 20
Grace and Co (WR)	178	....
Honeywell Inc Inn.	339	...
Johannesburg	58	...
Koninklijke Pakhoed	85	..
Kubota	22 75	..
Midland Bank	39	32
Noranda Mines	74	.
Olivetti priv.	4	4
Pfizer Inc	425 90	422
Ricoh	22 60	...
Robeco	287 90	287 70
Rodamco NV	133 10	133 30
Rolinco	286 10	285 90
Saipem	3 60	.
Sema Group	22 70	
SKF Aktiebolaget	55	57 50
Tenneco Inc	193	..
Toray Ind.	27 40	27 40
West Rand Cons.	4 20	..

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	310	
Calophos	63	.
C G H Cogenhor	7 25	..
Coparex	585	581
Drouot Assurances	.	..
Electro-Banque		
Europ Accum.	77 50	
Europ Soufres Ind.	13	13
Gachot S.A.	36 50	.
Guy Degrenne	285 50	.
Lecteurs du Monde	205	205
Nicolas	1100	
Particip. Percier	250	..
Quadrant	40	....
Rorento N.V.	240 50	239 10
St-Gobain-Emballage	1631	.
Schlumberger Ind.	530	
S.E.P.R.	1385	.
S.M.T. Goupil	0 65	..
S.P.R. act. B	230	.
Waterman	1100	...

SICAV (sélection) 15/12

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Action	196 13	190 88
Amén-gan	7826 18	7525 17
Amplitude	616 67	598 71
Associc	1159 51	1159 51
Atout Futur	406 96	397 03
Aurecic	1055 22	1024 49
Avenir Alizes	1737 88	1703 80
Axa Capital	178 86	173 65
Axa Court Terme	8375 99	8375 99
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	899 66	873 46
Axa.Ep.Fr.Ex Ageparg.	757 96	735 88
Axa Europe	124 74	121 11
Axa Investments	106 52	103 42
Axa NPI	114 15	110 83
Axa Ob.Fr.Extrans.	147 71	143 41
Axa.Ob.In.Ex Mu U.Sa.	135 34	131 40
Axa Prem.Ex.Agepre	121 31	117 78
Axa Sél.Ex.Dr.Sele.	146 86	142 58
Axa Valeurs PER	118 12	114 68
Cadence 1	1067 62	1046 69
Cadence 2	1055 85	1035 15
Cadence 3	1046 89	1026 36
Capmonetaire	6613 42	6606 81
Capobiig.	6782 28	6649 29
Capitacic	1393 77	1373 17
Coexis	1385 23	1351 44
Comptavalor	3696 34	3690 80
Convertimmo	330 75	324 26
Credintar	435 19	422 51
Credit Mutuel Capital	1344 04	1317 69
Cred.Mut.Ep Cour T.	702 91	702 91
Cred.Mut.Ep Indus.	92 22	89 75
Cred.Mut.Ep.J	73163 80	73163 80
Cred.Mut.Ep.long.T.	192 89	187 73
Créd.Mut.Ep.Monde	1122 87	1092 82
Cred.Mut.Ep Quatre	1093 65	1064 39
Dieze	1327 20	1294 63
Drouot France	808 08	784 54
Drouot Sécurité	228 31	221 66
Ecocic	1056 57	1025 80
Ecupar.	126 12	122 45
Ecur. Capitalisation	2701 53	2674 78
Ecur. Expansion	505091 62	504335 12
Ecur. Géovaleurs	2322 73	2255 08
Ecur. Investissement	147 62	143 32
Ecur. Monepremière	70715 32	70715 32
Ecur. Monétaire	41449 33	41449 33
Ecur. Trésorerie	2555 07	2555 07
Ecur Trimestriel	2036 57	2016 41
Elancel	105 39	102 32
Energia	261 98	250 10
Eparcic	3795 22	3795 22
Eparcourt-Sicav	4532 40	4521 10
Epargne Associat.	26619 04	26315 98
Epargne Capital	11359 63	11247 16
Epargne Croissance	1688 04	1642 86
Epargne Obligat.	205 27	199 78
Epargne Premiere	15086 60	14956 43
Epargne-Une	1273 25	1242 20
Epargne Valeur	433 54	421 94
Eufi Cash cap.	8398 07	8398 07 •
Eufimest cap.	588 77	571 62 •
Euro Solidarité	1080 80	1070 10
Eurocic Leaders	986 78	958 04
Eurodyn	1109 24	1082 19
Euro Gan	5927 02	5699 06
Europe Nouvelle	503 24	480 42
Fonsicav	15201 35	15201 35
France-gan	9340 26	8981 02
France Garantie	275 26	274 71
France Obligations	498 76	491 84
Francic	428 75	416 26
Francic Pierre	97 83	94 98

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Franco-Regions	1040 96	1010 64
Fructi-Associations	37 02	37 02
Fructi-Capi	44 58	43 92
Fructidor	239 45	235 91
Fructifrance action C	880 78	859 30 •
Fructifrance action D	860 97	839 97 •
GAN Rendement	5270 26	5192 37
Gestilion	15611 62	15533 95
Gest.Associations	169 48	165 75
Horizon	1227 96	1192 19
HLM Monétaire	14680 09	14680 09
Indicia	973 68	954 45 •
Indust.Fse.Court.T	1550 67	1550 67
Interepar	108223 50	105071 36
Interoblig.	14637 48	14350 47
Intersélection Fce	504 79	494 89
Japacic	142 03	137 89
Jeunepargne	296 74	292 35
Latitude	2368 22	2364 67
Laumi C.T	13188 18	13188 18
Laumi L.T.	6810 94	6612 56
Lion Association	11837 80	11837 80
Lion Institution	31261 31	31183 35
Lionplus	1037 94	1017 59
Lion Trésor.	2235 31	2213 18
Lion 20 000	27566 25	27566 25
Livret Bourse Inv	544 36	528 50
Livret Portefeuil.	695 46	675 20
Méditerranée	162 65	158 11
Mensuel CIC	10205 73	10104 68
Monedén	71791 84	71791 84
Mone.J	38153 61	38153 61 •
Monévalor	86406 89	86406 89
Mutualité dépôts	14194 38	14166 05
Natio Court Terme	100079	99780
Natio-Epargne	18652 38	18467 70
Natio-Ep Ret	121 83	118 57
Natio Eparg.Trésor	8211 30	8194 91
Natio-Fran.index	947 04	921 69
Natio-Imm.	1090 15	1060 97
Natio-Inter	1492 42	1452 48
Natio-Monétaire	26575 59	26575 59
Natio-Opportunités	959 27	933 60
Natio-Patrimoine	1349 67	1313 55
Natio-Perspectives	998 03	971 32
Natio-Placements	62262 17	62262 17
Natio-Revenu	1042 99	1032 66
Natio Sécurité	11665 26	11665 26
Natio-Valeurs	833 75	811 44
Nippon-Gan	4714 86	4533 52
Nord Sud Dévelop.	1641 52	1638 24
Obli-Associations	160 63	159 04
Oblicic-Mondial	2700	2660 10
Oblicic-Régions	1073 76	1057 89
Obliculteur	2999 19	2926 04
Oblig. tres caté.	183 25	180 54
Oblilion	1428 85	1412 72
Oblisécurité Sicav	13609 90	13609 90
Oracion	1003 13	978 66
Orvalor	7228 58	7086 84
Paribas Capitalisation	1578 93	1555 60
Paribas Opportunités	121 43	116 48
Paribas Patrimoine	565 50	542 45
Patrimoine Retraite	234 61	230 01
Pervalor	608 72	596 78
Placement A	1416 17	1388 40
Placement J	7610 06	7594 87
Placement M	70654 81	70523 76
Placement Nord	898 15	880 54
Plénitude	134 18	130 27
Poste Croissance	22923 68	22900 78
Poste Gestion	69340 54	69340 54
Première Oblig.	11132 75	11121 63

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Prévoy. Ecureuil	118 58	115 43
Prév'Associations	30966 32	30966 32
Proficas	977 88	954 03
Quartz	131 75	128 54
Réalvalor	684 72	671 29
Rentacic	162 16	159 76
Revenus Trimestr.	5343 68	5290 77
Revenu-Vert	1165 65	1137 12
St Honoré Vie & Santé	987 11	923 26
St Honoré Bons du Tr	11806 50	11747 76
St Honoré Global	222 15	212 08
St Honoré Invest.	749 58	715 59
St Honoré Pacifique	570 40	544 53
St Honoré PME	473 74	452 26
St Honoré Réal.	15771 18	15708 35
Sécuricic	1829 29	1829 29
Sécuri-Gan	13525 76	13260 55
Sécuritaux	1463 13	1463 13
Sicaden	720 23	709 59
Sicav Associations	1939 26	1939 26
SFI-CNP Assur.	655 66	636 55
S.G. Fr. oppor. C et D	1076 29	1056 19
Sicav 5.000	423 17	411 84
S.I. Est	1311 21	1273 02
Silvafrance	653 28	635 80
Silvam	389 12	378 71
Silvarente	217 86	213 58
Silvinter	427 29	415 85
S.N.I.	1054 27	1023 56
Sogenfrance C et D	1097 45	1075 93
Sogépargne	307 92	301 88
Sogevar	943 19	924 70
Sogenter	1257 94	1233 27
Soleil Investissements	585 36	562 85
Solsice	2252 59	2246 97
State Street Act. Eur	8849 59	8660 33
State Street Act. Frce	9696 12	9413 71
St Str Act.Japon	10311 76	9963 05
State Street Emer Mkts	11721 10	11157 59 •
St.Street OAT Plus	10843 35	10630 74
Stratégie Actions	815 16	783 81
Stratégie Rendement	1482 21	1435 55
Technocic	990 28	961 44
Techno-Gan	5680 89	5462 39
Thesora	694 69	687 81
Trésor Plus	1361 41	1347 93
Trésor Trimestriel	1042 44	1032 12
Trésoricic	137001 26	137001 26
Trilion	5272 72	5205 05
UAP Investissement	418 54	403 41
UAP Actions France	557 15	537 01
UAP Act. Select	596 02	574 48
UAP Aedificandi	531 46	512 25
UAP Altefi	209 60	202 02
UAP Alto Sicav	165 69	159 70
UAP Moyen Terme	147 78	142 44
UAP Premiere Cat.	11410 10	10997 69
Uni-Associations	128 67	128 67 •
Uni-Foncier	1185 87	1158 95
Unifrance	551 69	538 23
Uni Régions	1181 19	1152 38
Univar	247 24	247 24 •
Univers Actions	1216 83	1187 15
Univers Obligations	1815 89	1771 80
Valorg.	2152 21	2150 06
Valreal	56122 18	56094 13

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 16/12	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 366	....	5 1	5 6
Ecu	6 698	....	....	....
Allemagne (100 dm)	341 640	....	330	350
Belgique (100 F)	16 598	....	16	17
Pays-Bas (100 fl)	303 800	....	292	312
Italie (1000 lires)	3 815	....	3 6	4 1
Danemark (100 krd)	88 800	....	83	91
Gde-Bretagne (1 L)	8 401	....	7 9	8 7
Grèce (100 drachmes)	2 582	....	2 1	2 8
Suisse (100 f)	380 470	....	368	388
Suède (100 krs)	79 130	....	73	85
Norvège (100 k)	79 420	....	74	83
Autriche (100 sch)	48 552	....	47	50
Espagne (100 pes)	4 797	....	4 5	5
Portugal (100 esc)	3 825	....	3 3	4 1
Canada (1 $ can)	4 201	....	4	4 4
Japon (100 yens)	4 329	....	4 2	4 4

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 16/12
Or fin (kilo en barre)	58000	57400
Or fin (en lingot)	58050	57850
Napoléon (20f)	336	336
Pièce Fr (10 f)	385	.....
Pièce Suisse (20 f)	337	339
Pièce Latine (20 f)	331	333
Souverain	426	426
Pièce 20 dollars	2220	2200
Pièce 10 dollars	1080	1180
Pièce 5 dollars	600	.....
Pièce 50 pesos	2160	2170
Pièce 10 florins	346	345

CULTURE

Mort de la comédienne Yolande Laffon

La comédienne Yolande Laffon, qui avait appartenu à la troupe de Louis Jouvet, est décédée mardi 15 décembre à Paris. Elle avait quatre-vingt-dix-sept ans. Elle était la veuve de Pierre Brisson, ancien directeur du *Figaro*.

Née le 24 août 1895, Yolande Laffon n'a cessé d'évoluer entre boulevard et avant-garde, passant de Lugné-Poe à Bernstein, d'Achard à Bourdet, interprétant aussi la Roxane du *Cyrano* de Rostand avec Pierre Fresnay.

Avec Jouvet, elle créa en 1924 *Malbrough s'en va-t-en guerre* de Marcel Achard. Puis ce fut, en 1932, *la Fleur des pois* d'Edouard Bourdet aux côtés de Marguerite Deval et de Victor Boucher. Jouvet la rappela pour être Léda dans la reprise d'*Amphitryon 38* et pour la création de *Tessa* de Giraudoux. Après la guerre, elle devait également créer le rôle de « madame » dans *les Bonnes* de Jean Genet.

Yolande Laffon est apparue dans une vingtaine de films signés, entre autres, Robert Bresson, Jacqueline Audry, Robert Florey, Guy Lefranc.

M. Lang confirme que le budget de la danse augmentera de près de 6 % en 1993

Le ministre de l'éducation nationale et de la culture, lors d'un point presse réuni le 14 décembre, a confirmé que le budget de la danse restera prioritaire en 1993 : il sera de 323 millions de francs, (soit une augmentation de près de 6 %). En 1980, il avait été de 63 millions de francs. M. Jack Lang a ensuite annoncé une série de mesures en cours ou à venir, notamment l'assouplissement de la loi du 10 juillet 1989 concernant le diplôme d'Etat, la création de bourses pour préparer le diplôme et son homologation au niveau d'un bac+2.

Le Centre d'information et d'orientation du danseur est en pleine expansion : en 1992, 700 danseurs sont venus y poser leurs problèmes de formation, de droits sociaux, et aussi de santé. M. Lang a affirmé la volonté de Mme Martine Aubry, ministre du travail, de faire aboutir les discussions en cours afin que soient protégés les droits des professions artistiques et le principe de l'intermittence. Cette affaire devrait trouver son règlement définitif en juin 1993.

Treize millions de francs seront attribués pour des mesures nouvelles, visant notamment l'installation de la Maison de la danse de Lyon, celle de la chorégraphie de Mathilde Monnier au Quartz de Brest, comme créatrice-associée, et celle de la compagnie L'Esquisse au Centre national de danse contemporaine d'Angers. Quant à Angelin Preljocaj, il devient partenaire privilégié au Théâtre de la danse et de l'image de Châteauvallon.

Le ministre s'est félicité que ce développement global de la danse soit placé sous le signe d'un changement de mentalités qui confirme le rapprochement du contemporain et du classique, comme l'ont démontré, en 1992, les présences, à l'Opéra Garnier, de Dominique Bagouet, de Daniel Larrieu et d'Odile Duboc.

D. F.

AUTOMOBILE

La Twingo de Renault tient ses promesses

La Twingo de Renault, présentée triomphalement au dernier Mondial de l'automobile, est actuellement mise entre les mains des journalistes chargés de la juger. Pour un constructeur cette « épreuve » est toujours redoutée car elle peut révéler des défaillances de mécanique ou de comportement qui, à force d'être relevées, finissent par alerter sinon dissuader le futur candidat à l'achat. Les retombées d'une erreur à ce niveau peuvent atteindre l'image de la marque et chacun sait combien il est ensuite difficile de rattraper ce qui ne sont parfois que négligences ou précipitation.

Dans le cas précis de cette petite voiture monocorps, dont la séduction a porté au salon de Paris sur d'autres modèles une ombre quelquefois mal acceptée ou mal interprétée, la marque au losange peut se rassurer : la Twingo tient pour l'essentiel ses promesses. Le seul reproche sérieux qu'on peut lui faire est qu'elle ne sera commercialisée qu'en mars prochain. Mais la stratégie actuelle des firmes automobiles consistant à dévoiler au compte-gouttes, sous des formes diverses, les petits détails qui feront plus tard le grand lancement commercial, Renault en l'occurrence fait ici, avec talent, monter la mayonnaise.

D'autres considérations peuvent justifier néanmoins le souci d'une marque à ne pas précipiter les choses. D'abord, une firme automobile ne peut plus se permettre qu'une voiture soit mise sur le marché avant l'heure de sa finition sans défaut. Renault, qui a misé depuis des années sur la qualité de ses produits et qui en a tiré le bénéfice que l'on sait après bien des années difficiles ne l'ignore plus. Ensuite, la mise en place d'une production exige du temps. Enfin il est des lancements qui peuvent coïncider avec des événements politiques tels que des élections, ce qui est le cas cette année en France. Ces grands rendez-vous ont toujours inspiré aux industriels de la prudence. D'autant plus que le coût de la promotion dans ce type de période ne peut que grimper.

Quoi qu'il en soit, voici donc la petite Twingo en train de tourner sur des routes insulairement discrètes et espagnoles aussi joyeusement que ses couleurs, – qui vont du safran au violet en passant par le tango – pouvaient déjà le laisser imaginer.

Car, après tout, la première réflexion que l'on se fait à son volant est que la voiture est gaie. Trop diront les fâcheux. Avec son tableau de bord tout en rondeurs, ses boutons de commande coloriés – y compris ceux de la radio – ses tissus bariolés, son compteur kilométrique en forme de banane allongée et néanmoins à affichage digital, la morosité n'est pas de mise.

Pour autant, il est remarquable que l'ensemble du véhicule n'est pas un joujou, et des préoccupations constantes de confort et de comportement sur la route ont inspiré des solutions simples mais efficaces. Un exemple, les poignées de maintien aussi bien placées à l'avant qu'à l'arrière et encore les multiples pliages des sièges qui font de ce petit Espace à l'échelle d'une Clio... une petite chambre à coucher. De la place et des astuces qui relèvent de l'œuf de Christophe Colomb mais qu'il fallait mettre en place. Le rail sur lequel glisse le siège arrière, déjà vu dans d'autres circonstances, assure place aux genoux ou volume dans le coffre. Au choix.

Il reste que la motorisation choisie, le 1239 cm^3 fabriqué au Portugal (d'après le vieux 1100 cm^3) et moins coûteux que d'autres, apparaît, avec une transmission longue dans le quatrième et cinquième rapport, manquer de punch malgré ses 55 chevaux (40 kW) et l'injection. Il en découle une utilisation de la boîte, notamment dans la circulation urbaine et en côtes, qui entraîne des ponctions dans le réservoir de carburant (40 litres) inutiles. Il est vrai que le pot catalytique est aussi gourmand.

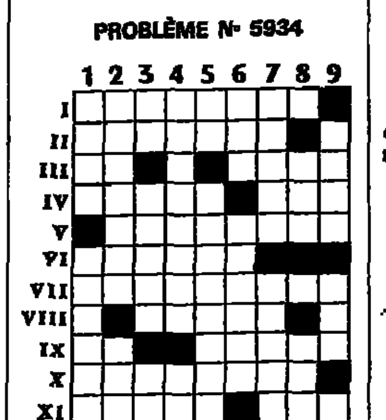
Côté freins, il faut au conducteur, et donc d'autant plus à la conductrice, ne pas manquer de muscles. La direction sans assistance manquera en ville mais sur la route le comportement général de la Twingo apparaît sain avec une légère tendance au roulis dans les courbes accentuées et au-delà des vitesses en usage. L'insonorisation souffre de l'usage obligatoirement fréquent de la boîte en ville, mais en vitesse de croisière se révèle efficace.

Ainsi apparaît après quelques centaines de kilomètres d'usage la Twingo. Il ne fait pas de doute qu'elle plaira. Reste au réseau de la marque à lui faire dans une gamme très complète la petite place (3,43 mètres) qu'elle mérite. Mais ses futurs conducteurs ne seront peut être pas ceux que l'on imagine, car avec elle Renault a incontestablement changé quelque chose dans l'automobile.

CLAUDE LAMOTTE.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5934



HORIZONTALEMENT

I. Inventeur de l'échelle. – II. Qui se comporte en poète ou en prophète. – III. Le premier degré. Cri d'enthousiasme. – IV. Ville et rivière. Dans la Gueldre. – V. Parler bas tout en fumant. – VI. Se fendre pour la peau. – VII. Susceptible d'être intéressé par la police. – VIII. Irrigue des marais. – IX. On y passe ce qui est escamoté. Est plus difficile à réparer qu'un accroc. – X. Un bâtiment ancien. – XI. Quand il est de conduite, peut nous mener loin. Un ensemble de pays.

VERTICALEMENT

1. Un échec dont on peut dire qu'il nous reste sur l'estomac. Endroit où l'on met les « chiottes ». – 2. Difficiles à cacher. Peut être vidé quand on se déboutonne. – 3. Celui qui en est plein n'a pas besoin de compter. Garde, en Angleterre. Est plus loin qu'ici. – 4. Peut permettre de sonner quand il est bien placé. Symbole. – 5. Un mot repoussant. Une fin de carrière pour un magistrat belge. – 6. Circule à l'étranger. Sur un monument égyptien. – 7. Être ailleurs. Peut être « volé » sur un plateau. – 8. Parfois héroïque. Coupés par la couturière. – 9. Etre bien ouvert. D'un auxiliaire.

Solution du problème n° 5933

Horizontalement

I. Alouettes. – II. Soutier. – III. Si. Adroit. – IV. Chère. – V. Spa. Rente. – VI. Obus. – VII. Tuas. Tsar. – VIII. Etrave. Vu. – IX. Irénisme. – X. Nette. Out. – XI. Se. Luxe.

Verticalement

1. Assis. Teint. – 2. Loi. Poutre. – 3. Ou. Cabarets. – 4. Utah. Usante. – 5. Eiders. Vie. – 6. Terre. Tés. – 7. Troènes. Mou. – 8. Aveux. – 9. Sot. Écru. Té.

GUY BROUTY

PARIS EN VISITES

JEUDI 17 DÉCEMBRE

« Exposition Sisley », 10 h 30, Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, au pied de l'éléphant (Paris et son histoire).

« *Les Noces de Cana* de Véronèse restaurées », 10 h 30, Musée du Louvre, au pied du grand escalier, sous la pyramide (M.-G. Leblanc).

« Le Palais de justice en activité. Histoire et fonctionnement », 11 heures, 14 h 30 et 16 h 30, métro Cité, sortie marché aux fleurs (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« L'Opéra, chef-d'œuvre de Garnier », 13 h 15, hall d'entrée (E. Romann).

« L'Opéra Garnier et son nouveau musée », 14 h 30, hall d'entrée (M.-C. Lasnier).

« Du Sentier au quartier de la Bourse », 14 h 30, 85, rue Réaumur (Paris pittoresque et insolite).

« Hôtels et église de l'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'Ecole militaire et ses salons », 14 h 30, 1, place Joffre (S. Rojon-Kern).

« Notre-Dame des Halles : l'église Saint-Eustache », 14 h 30, 2, rue du Jour (Sauvegarde du Paris historique).

« L'œuvre de Rodin et de Camille Claudel au Musée Rodin », 14 h 30, 77, rue de Varenne (D. Fleuriot).

« Evocation de la vie romantique au Musée Renan-Scheffer » (limité à trente personnes), 15 heures, 16, rue Chaptal (Monuments historiques).

« Picasso et les choses », 16 heures, Grand Palais, entrée de l'exposition (P.-Y. Jaslet).

CONFÉRENCES

Cinémathèque, 11, rue Jacques-Bingen, 15 heures : « Piero della Francesca : la dignité des figures dans l'espace », par S. Saint-Girons (Perspective et lumière).

35, rue des Francs-Bourgeois, 18 h 30 : « L'Islam bloqué », par S.E. Fereydoun Hoveyda (Maison de l'Europe).

Galerie nationale du Jeu de paume, place de la Concorde, 18 h 30 : « Rencontre avec Jonas Mekas » (L'Art contemporain en question).

Institut catholique, 21, rue d'Assas, 18 h 30 : « L'après-Maastricht et l'avenir du système monétaire européen », par M. de Mourgues (Les Grandes Conférences de Paris).

102 *bis*-104, rue de Vaugirard, 19 heures : « Accompagner celui qui ne guérira plus : une croissance possible pour chacun ? », avec J.-M. Gomas (Participation : 100 francs, avec repas-Le Forum).

Musée social, 5, rue Las-Cases, 20 h 30 : « L'interprétation des rêves en thérapie : le sens de l'aventure », par B. Lempert (L'Arbre au milieu).

CARNET DU Monde

Naissances

Victor

est né, le 8 décembre 1992, pour le grand bonheur de ses parents

Isabelle JOURDAN
et
Yves SCHMIDT.

78, rue de la Roquette,
75011 Paris.

Mariages

Susan NISBET
et
Claude SCHNEEGANS

ont la joie d'annoncer leur mariage qui aura lieu, le 19 décembre 1992, à la mairie du quinzième arrondissement.

57, rue d'Alleray,
75015 Paris.

Décès

– Claudine Bruneau,
son épouse,
Jean-Louis, Marie-Agnès,
Marie-Laure,
ses enfants,
Sa tante, ses sœurs et toute sa famille,
Ses collaborateurs,
ont la douleur de faire part du décès de

Pierre BRUNEAU,
journaliste,
fondateur de *la Lettre de l'audiovisuel*,

survenu le 9 décembre 1992, dans sa soixante-cinquième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 18 décembre, à 10 heures, en l'église Saint-Antoine-des-Quinze-Vingts, 66, avenue Ledru-Rollin, Paris-12e.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité de la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

(Le Monde *daté 13-14 décembre.*)

– Le conseil d'administration,
La direction,
Et le personnel de la Société européenne de banque SA, à Luxembourg,
Et de Servitia SA à Luxembourg,
ont le regret de faire part du décès de

M. Patrice DAMIANI,
sous-directeur de la banque,

survenu à Luxembourg le 7 décembre 1992.

– Mme Jean-Pierre Guyot,
son épouse,
Mme Isabelle Lagree-Guyot
et ses enfants,
M. Nicolas Guyot,
Le professeur et Mme Olivier Sabouraud
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-François Guyot,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Hervé Rouvillois
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Dominique Guyot
et leur fille,
Stéphane et Amélie Guyot,
Les familles Guyot et Massé,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

M. Jean-Pierre GUYOT,
ambassadeur de France
dans le sultanat d'Oman,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 10 décembre 1992, à Mascate (sultanat d'Oman).

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Germain-des-Prés, le 17 décembre, à 10 h 30, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière du Montparnasse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

(Le Monde *du 12 décembre.*)

– M. Claude Jactel,
son époux,
Ses enfants et petits-enfants,
Mme Janine Birgé,
sa sœur,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Michèle JACTEL,
née Birgé,

survenu en son domicile le lundi 14 décembre 1992, à l'âge de soixante et un ans.

Les obsèques seront célébrées le samedi 19 décembre, à 11 h 30, au cimetière du Père-Lachaise, entrée par le boulevard de Ménilmontant.

– Mme Gertrud Betz,
son épouse,
Linda, Nadia, Azzedine, Sadry, Hele,
ses enfants,
Stéphanie, Olivier, Nicolas, Timothé,
ses petits-enfants,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Boualem OUBRAHAM,
administrateur de sociétés,

survenu à Paris le 8 décembre 1992, à 16 heures.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

58, boulevard Desnouettes,
B-1420 Braine-L'Alleud (Belgique).

– *Héric Jouby*,
Laurent Jouby
font part du décès de

Juliette JOUBY,
née Drujon,

leur mère,
survenu à Paris le 14 décembre 1992.

Les obsèques auront lieu le jeudi 17 décembre, à 14 heures, en l'église de Quenne (Yonne).

Le présent avis tient lieu de faire-part.

– Mercurey.

La marquise de Jouennes d'Herville,
son épouse,
Le comte et la comtesse
Michel de Chalendar,
Jean-Louis et Hélène Rigo
et leurs enfants,
Yvan et Dominique
Lalanne Berdouticq
et leurs enfants,
Olivier et Chantal Lacaille d'Esse
et leurs enfants,
Odile Lacaille d'Esse,
M. et Mme Jacques Bonnot
et Jacques-Emmanuel,
M. et Mme Bertrand Devillard,
Amaury et Aurore,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la très grande peine de faire part du retour à Dieu du

**marquis
de JOUENNES d'HERVILLE,**
officier de la Légion d'honneur,

le mardi 15 décembre 1992, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

La cérémonie aura lieu en l'église de Touches, à Mercurey (Saône-et-Loire), le jeudi 17 décembre, à 14 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

Messes ou dons à la paroisse de Mercurey.

Chamirey,
71640 Mercurey.

– Le Père Jean Dujardin, supérieur général de l'Oratoire de France,
Les Pères de l'Oratoire,
Sa famille,
Ses amis,
font part du décès du

Père Daniel MILON,
prêtre de l'Oratoire,

survenu à Juan-les-Pins, le 13 décembre 1992.

Les obsèques seront célébrées en l'église Saint-Eustache, 1, rue Montmartre, Paris-1er, le vendredi 18 décembre, à 13 h 45.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Montsoult (Val-d'Oise).

Qu'il repose en paix.

Le Père Milon est né le 24 juillet 1936, à Paris. Entré dans la congrégation de l'Oratoire, il est ordonné prêtre le 27 mars 1966. Vicaire à Domont (Val-d'Oise), il en est le curé de 1971 à 1975. Il participe aux activités du Centre national de pastorale liturgique à partir de 1975. Il en devient le directeur de 1976 à 1981. Assistant du supérieur général de l'Oratoire, il le devient lui-même de 1979 à 1984. Il fut curé de Saint-Brice (Val-d'Oise) de 1985 à 1992.

– Mme Marie-Hélène Pipet,
née Guyomarc'h,
Le docteur Marc Pipet et Mme,
Christophe Pipet,
Mme Guyomarc'h,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre PIPET,
chef de cabinet du secrétaire d'Etat
à la famille, aux personnes âgées
et aux rapatriés,
ancien directeur des hôpitaux
Louis-Mourier et Henri-Mondor,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

leur époux, père, grand-père, gendre, frère, beau-frère et oncle,
survenu accidentellement le 13 décembre 1992, à l'âge de soixante-trois ans.

Un hommage officiel lui sera rendu à l'amphithéâtre de l'hôpital Henri-Mondor, le vendredi 18 décembre, à 10 heures.

L'incinération aura lieu au crématorium du cimetière intercommunal de Valenton (Val-de-Marne).

Des dons peuvent être versés aux différentes associations de l'hôpital Henri-Mondor au profit des malades.

20, rue du Général-Sarrail,
94000 Créteil.

– Laurent Cathala, secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés,
maire de Créteil,
Le conseil municipal de Créteil,
Ses collègues du cabinet du secrétariat d'Etat,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre PIPET,
chef de cabinet du secrétaire d'Etat
à la famille, aux personnes âgées
et aux rapatriés,

survenu accidentellement le 13 décembre 1992, à l'âge de soixante-trois ans.

Un hommage officiel lui sera rendu à l'amphithéâtre de l'hôpital Henri-Mondor, le vendredi 18 décembre, à 10 heures.

– *Le président du conseil d'administration*,
Le directeur général de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris,
ont le regret de faire part du décès, survenu le 13 décembre 1992, de

M. Pierre PIPET,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
ancien directeur des hôpitaux
Louis-Mourier et Henri-Mondor.

– Le président
Et les membres du conseil d'administration de la Mutuelle nationale des hospitaliers,
ont la douleur de faire part du décès accidentel, le 13 décembre 1992, à l'âge du soixante-trois ans, de leur collègue,

M. Pierre PIPET,
directeur d'hôpital,
chef de cabinet,
administrateur de la *MNH*.

Un hommage officiel lui sera rendu à l'amphithéâtre de l'hôpital Henri-Mondor, à Créteil, le vendredi 18 décembre, à 10 heures.

– Mme Virgile Scanu,
sa mère,
Mme Nelly Scanu,
sa sœur,
Ses enfants et petit-enfant,
M. Jean-Luc Scanu,
sa femme et ses enfants,
M. Patrice Scanu, son fils,
sa femme et ses enfants,
Mme Armelle Scanu,
ont la douleur de faire part du décès de

Guy SCANU,

survenu le 13 décembre 1992, en son domicile, à l'âge de cinquante-huit ans.

Les obsèques et la cérémonie religieuses auront lieu à Cherveix-Cubas, en Dordogne, jeudi 17 décembre, à 15 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Patrice Scanu,
28, rue Bras,
14000 Caen.

– *Anne-Marie Georges*
Et Anne Beyon
ont la douleur de faire part du décès de

Guy SCANU,

survenu le 13 décembre 1992, en son domicile, à l'âge de cinquante-huit ans.

La cérémonie religieuse a eu lieu mercredi 16 décembre, à 13 h 30, en l'église de Saint-Jean-Baptiste, 1, rue de l'Eglise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anne-Marie Georges,
9, boulevard du Château,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Le président,
Et les membres du conseil de surveillance,
Le président,
Et les membres du directoire de la Banque de Neuflize-Schlumberger-Mallet,
Et de la société de Neuflize-Schlumberger-Mallet SA,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Rémy SCHLUMBERGER,

survenu le 13 décembre 1992.

M. Rémy Schlumberger a assumé la direction générale puis la présidence de la Banque de Neuflize-Schlumberger-Mallet de 1969 au 30 mai 1980. Il est ensuite entré au conseil de surveillance comme président puis comme vice-président. M. Rémy Schlumberger a quitté ses fonctions le 1er mars 1991. Il a, par ailleurs, assuré la présidence du conseil d'administration de la société NSM SA jusqu'en 1988, avant d'entrer au conseil de surveillance comme président jusqu'à la fin de l'année 1989, date à laquelle il a été nommé président d'honneur.

– Noël Talagrand,
président,
Et le conseil d'administration de FONDACT (Fondation pour la promotion de l'épargne et de l'actionnariat des salariés),
ont la tristesse de faire part du décès de leur président et fondateur,

M. Rémy SCHLUMBERGER,

survenu le 13 décembre 1992.

Messes anniversaires

– Tous ceux qui ont connu

Gabriel LUCAS,
professeur de géologie historique
à l'université Pierre-et-Marie-Curie,
Paris-VI,

rappelé à Dieu le 25 décembre 1991, sont invités à s'unir d'intention à la cérémonie religieuse qui aura lieu le samedi 26 décembre 1992, à 11 heures, en l'église Saint-Etienne du Mont, place du Panthéon.

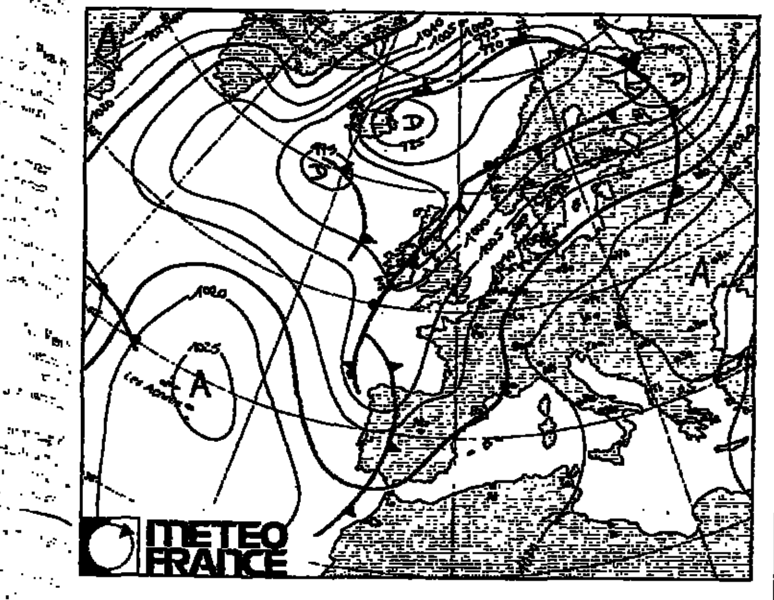
En cette solennité mémoire sera faite de M. Gabriel Lucas à la messe paroissiale.

Communications diverses

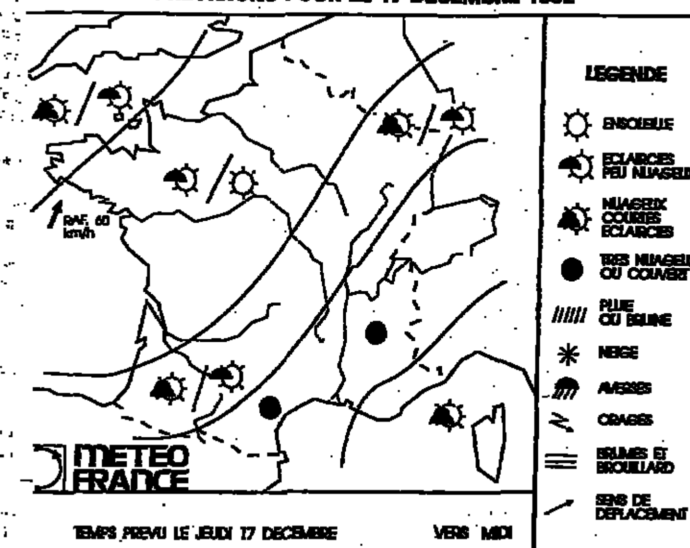
– Le jeudi 17 décembre 1992, à 20 h 30, au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e : « Religion et Etat en Israël », Ed. L'Harmattan. Analyses par Mme le professeur Doris Bensimon. Tél. : 42-71-68-19.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 16 DÉCEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 17 DÉCEMBRE 1992



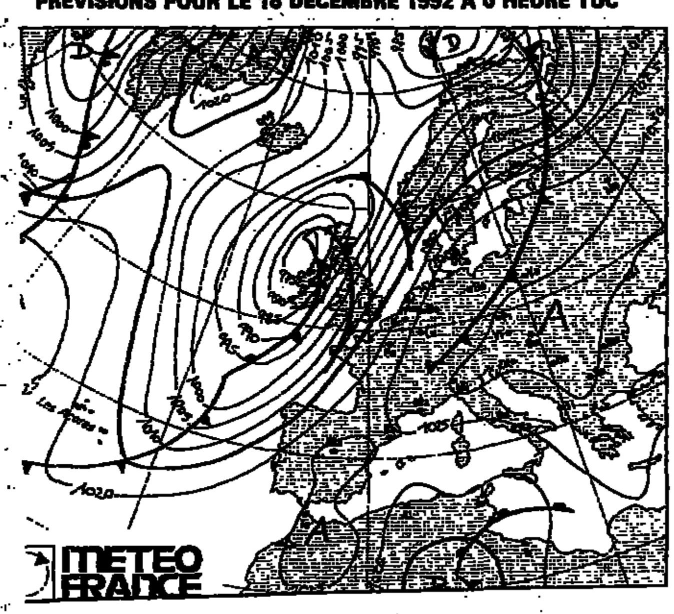
Jeudi : soleil au Nord-Ouest, très ageux au Sud-Est. – Le matin, au rd d'une ligne Biarritz-Nancy, les mes ou brouillards matinaux seront nbreux. Ils se dissiperont en cours matinée et le soleil réapparaîtra en de matinée sur la plupart des ons. Plus au sud, des Pyrénées au d-Est jusqu'aux Alpes, le temps : couvert avec quelques gouttes. En se, le ciel sera très nuageux.

après-midi, le vent se renforcera s la pointe Bretagne soufflant à km/h en rafales. Les nuages devien-nt plus nombreux sur la Bretagne en -de journée. Le soleil sera prédomi-t au nord d'un axe Biarritz-Stras-urg. Des Pyrénées-Atlantiques au Massif Central jusqu'aux Vosges, les nuages et les éclaircies alterneront. Des Pyrénées-Orientales jusqu'au Jura et aux Alpes, les nuages resteront abondants. Sur le Sud-Est et la Corse, le soleil fera quelques apparitions malgré de nombreux nuages.

Les températures matinales iront de – 1 degré à 2 degrés au Nord et de 3 degrés à 5 degrés au Sud, jusqu'à 9 degrés sur les côtes méditerranéennes.

L'après-midi, le thermomètre indiquera 7 degrés à 9 degrés sur la moitié nord et 10 degrés à 12 degrés au sud, jusqu'à 15 degrés sur le Sud-Est et en Corse.

PRÉVISIONS POUR LE 18 DÉCEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC



EMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 16-12-92

Valeurs extrêmes relevées entre 15-12-1992 à 6 heures TUC et le 16-12-1992 à 6 heures TUC

FRANCE			
CCIO	15	5	N
RRITZ	13	12	C
RDEAUX	13	6	N
JRGES	11	5	C
SST	12	10	C
EN	8	4	D
RBOURG	8	7	N
RMONT-FER	13	6	N
N	3	–1	P
NOBLE	7	–1	C
E	8	4	D
JGES	11	6	D
N	13	4	N
SEILLE	16	11	N
CY	10	–1	C
TES	10	6	C
	16	9	C
S-MONTS	9	5	N
	13	1	D
IGNAN	14	2	D
TE-A-PITRE	30	21	C
NES	9	5	N
TIENNE	12	8	N
STRASBOURG	4	–2	B
TOULOUSE	13	8	D
TOURS	8	4	D

ÉTRANGER			
ALGER	20	4	D
AMSTERDAM	7	4	D
ATHÈNES	11	4	D
BANGKOK	35	23	D
BARCELONE	16	6	N
BELGRADE	7	0	D
BERLIN	7	0	D
BRUXELLES	8	5	D
COPENHAGUE	8	4	C
DAKAR	26	21	D
DELHI	–	–	–
GENÈVE	5	1	C
HONGKONG	20	15	–
ISTANBUL	5	1	A
JÉRUSALEM	5	0	O
LE CAIRE	14	7	B
LISBONNE	15	11	A
LONDRES	9	6	P
LOS ANGELES	15	6	D
LUXEMBOURG	5	2	D
MADRID	10	6	C
MARRAKECH	22	10	N
MEXICO	19	10	D
MILAN	3	1	B
MONTRÉAL	1	–8	C
MOSCOU	–2	–2	*
NAIROBI	23	14	–
NEW-DELHI	22	8	N
NEW-YORK	6	–1	C
PALMA-DE-MAJ	17	6	N
PÉKIN	7	–7	D
RIO-DE-JANEIRO	28	22	–
ROME	15	7	N
SÉVILLE	14	10	D
SINGAPOUR	31	24	C
STOCKHOLM	9	6	C
SYDNEY	24	19	P
TOKYO	9	3	D
TUNIS	18	9	D
VARSOVIE	7	–1	B
VENISE	3	1	C
VIENNE	8	1	C

	B	C	D	N	O	P	T	*
ic	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

C = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale s 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

ocument établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

La mort à la loterie

NOUS n'en finirons jamais, dans cette affaire du sang contaminé, de courir après les années perdues. On avait surtout, jusqu'à présent, parlé des hémophiles. Voici qu'apparaissent à leur tour les transfusés, vous, moi, n'importe qui, ayant reçu un lot sanguin contaminé par le virus du sida entre 1980 et 1985. Et depuis lors abandonnés à eux-mêmes, portant parfois la mort à leur mari ou à leur femme, parce que nul, ni les médecins ni l'Etat, ne s'était soucié de les avertir de leur état.

Traqué l'an dernier par TF 1, le directeur général de la santé se laissait arracher devant les caméras la promesse d'organiser un dépistage systématique chez tous les transfusés de cette période. Passer aux actes n'aura pris qu'un an, et TF 1 rediffusait cet étonnant serment le jour même de la publication d'une circulaire de Bernard Kouchner enjoignant aux hôpitaux de tenter de retrouver ces malades (*le Monde* du 16 décembre).

Heureuse coïncidence, cette circulaire est elle-même publiée au lendemain de l'émission de François de Closets, « Savoir plus », sur France 2, au cours de laquelle avaient témoigné plusieurs conjoints de transfusés, aujourd'hui séropositifs. A qui la faute ? Malades, médecins, journalistes, hauts fonctionnaires, s'en renvoyèrent la responsabilité.

Il fallut six ans, avant que chacun s'avise que des centaines de milliers de citoyens ordinaires, ni homosexuels ni toxicomanes, étaient potentiellement contaminants. Le ministère se donna bonne conscience en envoyant aux médecins une brochure que, dans le meilleur des cas, leurs destinataires reçurent entre trois publicités pour de nouvelles pastilles, et expédièrent à la corbeille. Après quoi, s'estimant quitte, l'Etat passa à autre chose. Les médecins ? Certains crièrent. Le professeur Montagnier lança, en 1991, à la « une » de *France-Soir*, un appel au dépistage. Pourquoi pas plus tôt ? Aussi incroyable que cela semble, le danger de la contamination des conjoints ne l'avait pas frappé d'emblée. De toutes façons, l'appel fut de peu d'effet. Les journalistes ? L'idée ne les effleura pas, et François de Closets et Martine Allain-Regnault en convinrent en un étonnant *mea culpa*. Mais eussent-elles hurlé, toutes ces autorités, qui les eût vraiment entendues ? Dans le secret des consultations, quelques généralistes tentèrent de persuader de malheureux malades, venus pour une angine, de se faire dépister. *« Vous n'imaginez pas le silence que ça crée »*, raconta fort bien l'un d'eux. La mort aveugle, la mort à la loterie, qui souhaite la regarder en face ?

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 16 décembre

TF 1

20.50 Variétés : Sacrée soirée. Le rêve, l'illusion. Avec Michel de Grèce, Madly, Didier Derlich, Lino Sardos Albertini, Gérard Majax, Michel Fugain, Chico et Les Gipsies, Didier Barbelivien, Anaïs, Zazie, Jeanne Mas, Georges Zamfir, Jocelyne Béroard.
22.45 Magazine : Le Point sur la table. Somalie, Bosnie, même combat ? Et l'Europe, dans tout ça ? Invités : Elisabeth Guigou et Jean-François Deniau.
0.15 Journal, Météo et Bourse.

FRANCE 2

20.50 Téléfilm : Comme un bateau, la mer en moins. De Dominique Ladoge.
22.25 Première ligne. Justice en France : les Enfants du juge Véron (dernière partie). Documentaire de Philippe Boucher, Daniel Karlin et Tony Lainé.
0.00 Journal, Météo et Visages d'Europe.
0.20 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

20.45 Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. A l'approche des législatives de 1993 et de la présidentielle de 1995. Invité : Jacques Chirac.
22.25 Journal et Météo.
22.55 Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales.

CANAL PLUS

En clair jusqu'à 21.00

20.30 Le Journal du cinéma. Présenté par Isabelle Giordano.
21.00 Cinéma : Cry-Baby. ■ Film américain de John Waters (1990).
22.20 Flash d'informations.
22.25 Cinéma : Crimes de sang. □ Film américain de Donald P. Bellisario (1988).
0.05 Cinéma : Quai des Orfèvres. ■■■ Film français de Henri-Georges Clouzot (1947).

ARTE

20.40 Musica : Paris, les années 20.
20.41 Documentaire : Années folles, années d'ordre. Le regard de Darius Milhaud.
22.00 Documentaire : Musicarchives, Arthur Honegger. De Georges Rouquier.
22.50 Concert : Le Roi David. D'Arthur Honegger, d'après René Morax, par l'Orchestre national de France et les Chœurs de Radio-France, dir. : Georges Prêtre ; sol. : Stefan Dahlberg (ténor), Florian Catillon (mezzo-soprano), Danielle Streiff (soprano), Béatrice Uria-Monzon (mezzo-soprano) ; mise en scène : Jorg Domenik.
23.55 Documentaire : Arte amazonas. De John Arden.

M 6

20.30 Jeu : Le saviez-vous ?
20.35 Magazine : Ecolo 6.
20.45 Téléfilm : Evasion. De Jacek Gasiorowski.
22.25 Téléfilm : Les Secrets d'un homme marié. De William A. Graham.
0.00 Magazine : Vénus.

FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue. L'alsacien ou le complexe linguistique.
21.30 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. La logique de l'univers : qui dit vrai ?
22.40 Les Nuits magnétiques. Monaco (2).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Jacques Rancière (les Mots de l'Histoire).
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert. Concours Long-Thibaud. Extrait de la finale des récitals : Liebesbotschaft D 957, de Schubert, par Susumu Aoyagi (6e prix) ; Première communion de la Vierge, de Messiaen, par Sylviane Deferne (5e prix) ; Etudes, d'Ohana, par Yong-Kyu Lee (4e prix). Concert des lauréats : Concerto pour piano et orchestre no 24 en ut mineur K 491, de Mozart, par Olivier Cazal (3e grand prix) ; Deux mazurkas pour piano, de Chopin, Rhapsodie pour piano no 6, de Liszt, par Wojciech Switala (2e grand prix) : Concerto pour piano et orchestre no 3 en ut majeur op. 26, de Prokofiev, par Midori Nohara (1er grand prix).
23.09 Ainsi la nuit. Sonate pour piano, de Weber ; Quatuor à cordes en mi bémol majeur op. 12, de Mendelssohn.
0.33 L'Heure bleue.

Jeudi 17 décembre

TF 1

15.20 Série : Hawaii, police d'Etat.
16.10 Club Dorothée.
17.25 Jeu : Une famille en or.
17.55 Série : Hélène et les garçons.
18.25 Feuilleton : Santa Barbara.
18.55 Magazine : Coucou, c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 23.35).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Série : Les Aventures d'Alice. Méprise d'otage, de Didier Albert
22.25 Magazine : Ex libris. A chacun sa fête. Invités : l'abbé Pierre (*Quarante ans d'amour*, de Pierre Lunel et *Amour toujours*, d'Hélène Amblard) ; Norman Mailer (*Harlot et son fantôme*) ; André Frossard (*le Parti de Dieu*) ; Pierre Dubois (*la Grande Encyclopédie des lutins*) ; Coup de cœur : *le Gardien des ruines*, de François Nourissier.
23.40 Journal, Météo et Bourse.
23.50 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.

FRANCE 2

15.30 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran.
16.20 Jeu : Des chiffres et des lettres.
16.45 Feuilleton : Beaumanoir (et à 5.25).
17.15 Magazine : Giga.
18.20 Le Téléjack (et à 19.55).
18.25 Le Jeu !
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.45 ▶ Magazine : Envoyé spécial. Les enfants du monde : Roumanie abandonnée, de Jean-Jacques Beineix et Jean-Marie Le Quertier ; Le Massacre des innocents (Ethiopie), de Frédéric Mitterrand et Paul Albertini ; Liban, année zéro, de Régis Wargnier et Philippe Luzzi.
22.50 Cinéma : Vent de sable. ■■ Film franco-algérien de Mohammed Lakhdar-Hamina (1982).
0.30 Journal, Météo et Visages d'Europe.
0.50 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

14.30 Questions au gouvernement, en direct du Sénat.
17.00 Magazine : Zapper n'est pas jouer.
17.55 Magazine : Une pêche d'enfer. Présenté par Pascal Sanchez.
18.25 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.
18.55 Un livre, un jour. *Le Royaume du fruit-étoile*, de Derek Walcott.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).
20.15 Divertissement : La Classe.
20.45 Cinéma : Bras de fer. ■■ Film français de Gérard Vergez (1985).
22.40 Journal et Météo.
23.05 Cinéma : Le Samouraï. ■■ Film français de Jean-Pierre Melville (1967).

CANAL PLUS

15.45 Cinéma : Mo'Better Blues. ■ Film américain de Spike Lee (1990).
17.55 Magazine : Dis Jérôme ?
18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.50 Le Top. Présenté par Yvan Le Bolloc'h.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs. Invités : Alain Bashung et Peter Gabriel.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Les Arcandiers. ■ Film français de Manuel Sanchez (1991).
22.00 Flash d'informations.
22.10 Cinéma : Coups pour coups. ■ Film américain de D. Sarafian (1990) (v.o.).
23.35 Cinéma : Tutti Frutti. ■ Film américain de Michael Dinner (1985).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Cinéma : Splendor. ■■ Film franco-italien d'Ettore Scola (1988) (v.o., rediff.).
19.00 Documentaire : Mémoires de mines. De Sophie Rosenzweig, Stanislav Krzeminski et Uwe Kröger.
19.55 Série : KY TV.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Espagne (s) permanente (s). Soirée conçue par Isy Morgensztern et présentée par Carmen Maura.
20.41 Cinéma : L'Esprit de la ruche. ■■■ Film espagnol de Victor Erice (1973) (v.o.).
22.20 Documentaire : On ne vit qu'une fois. Abécédaire de la Movida 1975-1985, de T. Celal et Diego Mas Trelles.
23.20 Documentaire : Sierra de Ancares. De Jose-Maria Sarmiento.
0.00 Musique celtique de Galice. Concert donné au Théâtre Vigo.

M 6

14.15 Magazine : Destination musique.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Les Aventures de Tintin. L'île noire (1re partie).
18.00 Série : Equalizer.
19.00 Série : Les Routes du paradis.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Cosby Show.
20.30 Jeu : Le saviez-vous ?
20.35 Météo 6.
20.45 Cinéma : La Terreur des gladiateurs. ■■ Film italo-français de Giorgio Ferroni (1963).
22.30 Cinéma : Celles qu'on n'a pas eues. ■■ Film français de Pascal Thomas (1980).
0.25 Informations : Six minutes première heure.
0.30 Magazine : Fréquenstar.

FRANCE-CULTURE

20.30 Dramatique. L'Ombre mendiante, de Sonia Brangidor.
21.30 Profils perdus. Jean Nohain.
22.40 Les Nuits magnétiques. La Bastille, côté faubourg (1).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Chantal Dagron et Mohamed Kacimi (Naissance du désert).
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 30 novembre au Châtelet) : Konzertstuck pour quatre cors et orchestre en fa majeur op. 86, Concerto pour violoncelle et orchestre en la mineur op. 129, Symphonie no 2 en ut majeur op. 61, de Schumann, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. : Marek Janowski ; sol. : Paul Minck, Jean-Paul Gantiez, Jean-Yves Bernard, Isabelle Leroy, cors, Heinrich Schiff, violoncelle.
23.09 Ainsi la nuit. Quintette pour clarinette et cordes en la majeur K 581, de Mozart ; Ariane à Naxos, Sonate pour pianoforte, de Haydn.
0.33 L'Heure bleue.



Le Monde

Souhaitant favoriser un islam à la française

M. Quilès juge « inacceptable que la Mosquée de Paris soit inféodée à une puissance étrangère »

M. Paul Quilès, ministre de l'intérieur et des cultes, a exprimé son souhait, mardi 15 décembre, devant l'Association des journalistes de l'information religieuse (AJIR), d'accélérer l'organisation d'un islam français.

Ce n'est pas la première fois qu'un ministre de l'intérieur exprime son impuissance devant la faiblesse de la représentation de l'islam, qui ne compte en France *« ni structure ni autorité reconnue ». « C'est la seule des quatre grandes religions à ne pas être organisée »*, regrette M. Paul Quilès, qui manque d'*« interlocuteurs représentatifs »* pour discuter de l'enseignement coranique ou de l'implantation des aumôneries musulmanes.

Mais devant cette situation, qui favorise les tentations intégristes ou *« communautaristes »*, le ministre de l'intérieur ne cache plus son impatience, notamment dans le *« douloureux dossier »* de la Mosquée de Paris. Alors que M. Chirac vient de verser un don substantiel de la Ville pour la rénovation de ce lieu de culte parisien contrôlé depuis 1982 par l'Algérie (*le Monde* du 8 décembre), M. Quilès déclare qu'*« il est inacceptable qu'une religion de cette ampleur puisse être inféodée à une puissance étrangère »*.

Le gouvernement entend obtenir, a confirmé M. Quilès, le changement des statuts *« désuets et dangereux »* de la Mosquée de Paris, notamment favoriser la séparation entre le lieu de prières proprement dit et l'Institut (de la Mosquée de Paris) à vocation culturelle, destiné à devenir un *« lieu de rassemblement des principaux penseurs et de rayonnement de l'islam de France »*.

Il se heurte à l'*« absence de réponse »* du nouveau recteur, M. Dalil Boubakeur, qui commet *« un abus de pouvoir*, ajoute M. Quilès, *quand, à l'étranger, il s'érige comme représentant de la communauté musulmane de France »*. M. Boubakeur est tenu soigneusement écarté du Comité de réflexion sur l'islam en France (CORIF), créé à l'initiative de M. Joxe en 1990, que M. Paul Quilès a confirmé dans sa mission d'*« assistance »* pour la gestion du culte musulman en France.

Avant que ne soient résolus ces problèmes d'organisation et de représentation de l'islam, le ministre de l'intérieur estimerait prématuré de toucher à l'édifice des lois laïques (1905), qu'il ne convient pas, a-t-il dit en réponse aux partisans d'une laïcité plus ouverte, de *« réaménager, et même de toiletter et de dépoussiérer »*. La période actuelle de *« montée des intolérances »* oblige, au contraire, tous les responsables religieux, selon M. Quilès, à faire preuve de davantage de fermeté et d'engagement.

H. T.

□ **Guillaume Depardieu écroué pour trafic de stupéfiants.** – L'acteur Guillaume Depardieu, vingt-deux ans, fils de Gérard Depardieu, a été inculpé d'*« acquisition, détention, transport, offre, cession, usage et importation de stupéfiants, et entente ou association en vue de l'importation de stupéfiants »* et écroué, lundi 14 décembre, à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy (Yvelines). Le jeune homme a été interpellé en train de vendre de l'héroïne, samedi 12 décembre devant la gare de Vaucresson (Hauts-de-Seine). En 1991, Guillaume Depardieu avait été révélé au cinéma par le film d'Alain Corneau, *Tous les matins du monde*.

L'affaire du sang contaminé

Le bureau du Sénat refuse de poursuivre M. Alain Mérieux pour faux témoignage

Réuni le 16 décembre sous la présidence de M. René Monory, le bureau du Sénat a rejeté par 12 voix (RPR+UDF) contre 7 (PS+Rass. dém.) la requête de M. Claude Estier, président du groupe socialiste, qui avait demandé que des poursuites soient engagées à l'encontre de M. Alain Mérieux, président-directeur général de l'Institut Mérieux, pour faux témoignage devant la commission d'enquête sénatoriale sur le système transfusionnel français.

Le bureau a entendu mercredi MM. Jacques Sourdille (RPR, Ardennes) et Claude Huriet (UC, Meurthe-et-Moselle), qui étaient respectivement le président et le rapporteur de cette commission d'enquête. Il a également étudié les conclusions qu'il avait demandées lors de sa réunion précédente à deux bâtonniers, MM. Guy Danet et Louis-Edmond Pettiti. A l'issue de ses travaux, le bureau a estimé, selon le communiqué de la présidence du Sénat, que *« l'ensemble de ces éléments et de ces témoignages démontre que le faux témoignage n'est pas établi ». « En conséquence, le bureau du Sénat a décidé de ne pas donner suite à la demande de M. Estier qui ne paraît pas fondée en l'occurrence »*, conclut le communiqué.

Publicité et santé publique

Deux de nos confrères, *le Figaro* et *Libération*, ont publié le mercredi 16 décembre à la « une » en double page centrale et en dernière page, une publicité pour Peter Stuyvesant intitulée *« Fumeur »*. La même publicité avait été proposée au *Monde*, qui l'a refusée.

Les grandes marques de cigarettes se sont engagées depuis quelques semaines dans une vaste campagne de *lobbying* pour obtenir le décalage d'un an de l'application de la loi Evin sur le tabac, applicable au 1er janvier 1993. Le bras de fer à propos de l'annulation du Grand Prix de France de formule 1 et le soutien accordé à l'amendement proposé au Sénat par M. Michel Charasse font partie de cette campagne.

Les mêmes entreprises ont demandé le soutien de la presse quotidienne nationale à leur effort pour obtenir le report de la loi, soulignant qu'elles étaient capables, grâce à un apport substantiel de chiffre d'affaires publicitaire, d'aider les journaux dans la période financière difficile qu'ils traversent. Conformément à sa tradition, *le Monde* continue à dénoncer toute opération qui, s'appuyant sur des pressions financières, vise, de manière indécente, à empêcher l'application d'une loi votée par le Parlement pour protéger la santé publique.

J. L.

Dans un immeuble construit par Charles Garnier

M. Jack Lang a inauguré le nouveau siège de l'Ecole nationale du patrimoine

Après avoir passé quelques mois dans une soupente de l'Opéra-Garnier, deux ans dans 400 m² arrachés à l'Ecole spéciale d'architecture, l'Ecole nationale du patrimoine (ENP) fête l'arrivée de sa troisième promotion et son installation dans un bel immeuble du dix-neuvième siècle, construit par Charles Garnier, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Son directeur, M. Jean-Pierre Bady, devait accueillir, le 16 décembre, M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et de la culture dans ses nouveaux locaux, ancien Cercle de la librairie, et éphémère Centre culturel de la République démocratique allemande.

Les cinquante étudiants sont recrutés sur concours. Une maîtrise est nécessaire pour le présenter mais la plupart d'entre eux ont entamé un DEA ou suivi une filière spécifique, à l'école du Louvre ou dans certaines universités (celles de Paris-I, Paris-IV, Strasbourg, Lyon, Rennes, Bordeaux, ou Reims). Chacun a choisi une « spécialité » : archives, musées, inventaire général, inspection des monuments historiques, archéologie et, demain, bibliothèques du patrimoine.

La durée des études à l'ENP est de dix-huit mois, rémunérés (7 500 francs). La formation théorique alterne avec les stages sur le terrain (à l'étranger, en particulier). En outre, les étudiants poursuivent ou engagent des travaux de recherches. A leur sortie, ils recevront le titre de conservateur du patrimoine, chacun dans sa spécialité.

En réalité, la formation est double. Ainsi l'ENP a formé, en 1992, trente conservateurs qui seront affectés à un établissement national, et seize autres qui sont destinés à gérer un établissement relevant d'une collectivité territoriale.

Mais les affectations relevant de ces dernières sont connues avant le concours et répondent à un poste précis que l'étudiant rejoindra après la sortie de l'Ecole. D'ailleurs le stage qu'il fera au cours de sa scolarité sera effectué au sein de la collectivité qui l'a, par avance, recruté.

Pourquoi cette distinction byzantine ? Parce que les lois de décentralisation ont créé une double fonction publique, l'une nationale, l'autre territoriale et que le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) délègue à l'ENP la formation de certains de ses fonctionnaires mais entend les enfermer dans un cadre régional. Pourtant des passerelles existent – et existeront demain plus encore – entre les deux corps, artificiellement coupés en deux.

Plus inquiétante sans doute, la partie de bras de fer qui se livre actuellement entre le ministère de la culture et les ministères de l'intérieur (*« tuteur »* des collectivités territoriales) et du budget. La liste des musées qui sert d'assiette aux postes à pourvoir s'élève aujourd'hui à six cents noms.

Soucieux de la bonne gestion et de l'équilibre des finances locales, les deux ministères voudraient réduire cette liste. Les établissements écartés seraient gérés par de simples attachés de conservation.

L'Association générale des conservateurs des collectivités publiques, présidée par Geneviève Becquart, conservatrice au Musée de Roanne, a vivement réagi à cette proposition. Il s'agit, pour elle, d'une dévaluation de la profession.

Des discussions se poursuivent activement rue de Valois. Au début d'octobre, Bercy avait proposé à la direction des Musées de France une liste amputée de près des deux tiers (deux cent cinquante postes à pourvoir). Un accord semblait près de se conclure en novembre autour de 573 postes. On parle aujourd'hui de redescendre à 150. Les négociations continuent.

EMMANUEL DE ROUX

Les syndicats (à l'exception de la CGT) se sont prononcés pour la fin de la grève

Reprise difficile du trafic à la SNCF

La reprise du trafic ferroviaire s'avérait difficile dans la matinée du mercredi 16 décembre, notamment en ce qui concerne la banlieue parisienne.

Les syndicats en grève la veille pour protester contre la condamnation à une peine de prison ferme du conducteur responsable de la catastrophe de la gare de Lyon *(lire page 16 les articles de Martine Laronche et Michel Noblecourt)* avaient, à l'exception de la CGT, appelé à la reprise du travail. Pour les TGV, la SNCF annonçait mercredi en fin de matinée un retour du trafic à la normale. Sur les grandes lignes circulaient deux trains sur trois en moyenne sauf sur les lignes Paris-Caen et Paris-Granville avec un train sur trois seulement et l'est de la France qui affichait un service normal.

Sur le réseau banlieue, on dénombrait au départ et à l'arrivée de la gare de l'Est deux trains sur cinq, à la gare Saint-Lazare deux trains sur trois, gare Montparnasse trois trains sur quatre et un train sur deux seulement à la gare de Lyon.

Le trafic banlieue était normal au départ et à l'arrivée de la gare du Nord. En ce qui concerne les trains régionaux, le redémarrage s'avérait particulièrement difficile avec seulement un train sur quatre. Trois trains sur quatre circulaient sur les RER C et D.

□ **PHILIPPINES : trêve de Noël annoncée par les insurgés communistes.** – Les insurgés communistes en lutte contre le gouvernement philippin ont déclaré, mercredi 16 décembre, qu'ils observeraient une trêve des hostilités entre Noël et le Nouvel An. L'annonce de cette trêve a été faite dans un communiqué de M. Frank Fernandez, secrétaire général du Front national démocratique, adressé à des agences de presse. – *(Reuter.)*

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Arts-Spectacles » folioté 25 à 34

Le numéro du « Monde » daté 16 décembre 1992 a été tiré à 477 640 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Le Monde des livres » : Goethe

Pierre Lepape se promène dans le jardin de Goethe, tel que l'écrivain lui-même l'a dessiné dans *Poésie et vérité* ou tel que Pietro Citati le montre dans un récent essai biographique. Roland Jaccard rend compte du dernier ouvrage de Gilles Lipovetsky, sociologue postmoderne.

Lucile Farnoux a lu plusieurs auteurs grecs contemporains et Nicole Zand présente le dernier roman traduit de Norman Mailer. Patrick Kéchichian enfin, analyse un essai de Jean-Marie Gleize sur la poésie.

ARTS

GRIOTS DES VILLES GRIOTS DES CHAMPS

ARTS • SPECTACLES

Le Festival Africolor au TGP de Saint-Denis

GRIOTS DES VILLES GRIOTS DES CHAMPS

Point de passage obligé des musiciens maliens en France, le Festival Africolor de Saint-Denis a, depuis sa création il y a trois ans, toujours fait la place belle aux griots. Cette année, Sidiki Diabaté, Mariam Kouyaté, Tata Bambo chanteront pour les Maliens de France. A Bamako ou à Kita, en pays mandingue, les griots ne sont pas seulement chanteurs ou musiciens mais historiens, hérauts, médiateurs, porte-parole. Ces rôles traditionnels sont menacés par les mutations des sociétés d'Afrique de l'Ouest. Entre le mercantilisme et l'art, le franc CFA et la Kora, les griots survivront-ils?



Sur la route de Biliko, les musiciens traversent le fleuve Bakoye.

BILIKO (MALI)

de notre envoyé spécial

POUR arriver à Kita, il suffit de prendre le train au départ de Bamako. En saison des pluies, la route est impraticable. Le convoi des chemins de fer maliens met cinq heures à franchir les cent cinquante kilomètres du trajet. Il faut encore cinq heures pour faire en Land Rover les cinquante kilomètres qui nous séparent de Biliko. Biliko, au cœur du pays mandingue, est le village natal de Bamba Dembélé, percussionniste, organisateur de concert, fonctionnaire du ministère des travaux publics malien. Depuis que le Festival Africolor existe, Philippe Conrath, son directeur artistique, établit la partie malienne de sa programmation avec Bamba Dembélé. C'est dans son village que nous a emmenés le musicien avec son orchestre, le Bamba Percussions.

La nuit est déjà tombée lorsque le convoi arrive à Biliko. La cérémonie de bienvenue a lieu dans une case commune, à la lueur des lampes à pétrole. Sekou Kanouté, le griot du chef du village, prend la parole en malinké. C'est un vieil homme à barbe blanche, il parle dans un silence absolu, rompu seulement par les répons de son acolyte qui dit *« namou »* (c'est vrai) à intervalles réguliers. Sekou Kanouté accueille Bamba et *« ses étrangers, qui sont ceux du village »*. Il ajoute : *« C'est vrai, des Blancs sont déjà venus, mais c'est la première fois qu'il en vient par amitié pure et simple. »* Le griot chante les louanges de Bamba, dont le père fut chef de Biliko. Lorsqu'il a terminé, Djelimady Diabaté, le joueur de balafon du groupe de Bamba Dembélé, mais aussi griot de ce dernier, se lève pour répondre. Il affirme avoir trouvé à Biliko des maîtres de la parole supérieurs à ceux de Bamako, se félicite de la reconnaissance que le village accorde aux entreprises de Bamba et termine sur un proverbe : *« Si tu appâtes avec un taureau, tu ne peux pêcher moins qu'un hippopotame »*. Manière de dire que les efforts de Bamba ont été tels (le griot se doit de louer son maître) qu'ils ne pouvaient qu'aboutir à un résultat mirifique.

Biliko est un village prospère, que les sécheresses de ces vingt dernières années ont relativement épargné. Les groupes de cases rondes qui réunissent une famille sont séparés par des lopins de maïs. Autour du village, les champs de mil et d'arachide s'étendent à des kilomètres. Leur culture est progressivement « mécanisée » depuis deux décennies, c'est-à-dire que la charrue et les bœufs ont remplacé la houe. Lorsque Bamba Dembélé était enfant, les Pères blancs avaient ouvert une école à Biliko, au grand dam de l'imam de la petite mosquée. C'est là que Bamba a commencé à lire et à apprendre le français. Les Pères sont partis depuis longtemps et l'école la plus proche est maintenant à Kokofatta, le chef lieu d'arrondissement, à une vingtaine de kilomètres. A peine une dizaine de jeunes de Biliko vont à l'école, alors que le village compte huit cents habitants.

Les familles ont besoin de tous les bras pour les travaux des champs et l'exemple trop fréquent des chômeurs diplômés qui vivotent à Bamako les a convaincues que l'alphabétisation était un investissement à fonds perdus. Pendant la saison des pluies, au mois d'août et de septembre, les relations avec l'extérieur sont réduites au minimum. Il y a peut-être deux cyclomoteurs dans le village, quelques postes de radio qui captent tant bien que mal l'émetteur national. Pas d'électricité : les citadins ont tenu à apporter un générateur pour pouvoir amplifier leur musique et impressionner les villageois.

Le lendemain, la pluie avait cessé et le village s'est réuni sous un arbre sacré. A chaque fois que le village change de place (après une épidémie, un incendie, une guerre), on le reconstruit autour d'un arbre sacré, souvent un fromager. Les emplacements successifs de Biliko couvrent plusieurs kilomètres carrés autour du village actuel. Tout le monde a abandonné ses champs pour entendre l'orchestre de Bamba Dembélé (deux djembé, un tama, un flûtiste, un balafoniste et deux chanteuses, griotes toutes deux) et les musiciens du village. Dans ce village malinké, la musique est partout. Dans les cérémonies de chasseurs, dans les travaux des champs. Quand l'arachide commence à pousser, on installe dans chaque parcelle une structure de branches à laquelle sont suspendues trois pièces de bois qui rendent chacune un son différent. Les enfants s'installent à califourchon et jouent toute la journée pour éloigner les singes et les oiseaux. Le soir, quand les jeunes ont fini de travailler dans les champs communs, ils chantent. Les griotes aussi chantent. Lorsque Bamba Dembélé s'est promené dans le village, il a été accueilli au détour d'une concession par des femmes qui se sont mises à chanter ses louanges d'une voix puissante.

Les dieux qui ont bien voulu arrêter la pluie ont glissé quelques impuretés dans l'essence du générateur du Bamba Percussions. Du coup, les musiciens des villes et les musiciens des champs sont à égalité ; le mélange est encore plus facile. La plus jeune des deux griotes a de la peine à concurrencer ses consœurs villageoises, en volume comme en énergie. Comme les jeunes musiciens, elle a du mal à se faire à la bouillie de mil et subsiste grâce aux baguettes de pain industriel qu'elle a amenées de Bamako. En revanche, on voit bien que les plus vieux des musiciens bamakois n'ont jamais vraiment oublié la brousse et retrouvent tout de suite les mots et les gestes d'une fête villageoise, l'abandon total, la brutalité bon enfant (des hommes armés de branches cinglent les jambes des enfants et des femmes qui s'approchent trop des musiciens), la joie qui y président.

Lorsque tout le monde a joué, le griot Sekou Kanouté prend la parole. Il est accompagné par deux guitares, un instrument introduit en pays mandingue par les travailleurs saisonniers qui allaient cueillir l'arachide au Sénégal. Pendant qu'un autre griot, presque aussi vieux que lui, psalmodie une mélodie très simple, Sekou Kanouté raconte l'histoire du village. Il commence par les temps où quelques familles, chassées par la guerre, ont quitté la plaine mandingue pour la montagne, où elles ont fondé le village de Sobelo. Au bout de cent quatre-vingts ans, lorsque les guerres mandingues ont pris fin, les villageois sont redescendus en plaine et ont fondé Biliko, il y a trois cent trente ans.

Le récit de Sekou Kanouté n'est pas linéaire, il est composé pour l'essentiel des généalogies des différents chefs qui se sont succédé à la tête de Biliko. Il parle aussi d'autres villages des alentours, fondés en même temps que le sien. Il évoque une guerre contre un chef peul ; le fils du griot, qui est devenu instituteur et enseigne à Kokofatta, traduit au fur et à mesure. Parce qu'il est parti étudier à la ville, il n'a pas reçu l'enseignement destiné aux griots. En revanche, il assure que plusieurs jeunes du clan Kanouté sont en passe de devenir d'excellents griots. Lorsque le vieil homme a fini, les griotes entonnent la chanson du chef. Le vieil homme se lève alors, brandit sa lance et commence à danser.

Tata Bambo Diabaté vient d'une famille de griots. Elle a aujourd'hui une quarantaine d'années et chante professionnellement depuis plus de trente ans.

THOMAS SOTINEL

Lire la suite page 26

LE FESTIVAL AFRICOLOR
de Saint-Denis

GRIOTS DES VILLES GRIOTS DES CHAMPS

Suite de la page 25

Tata Bambo avait à peine huit ans en 1962 (elle n'est pas tout à fait sûre de la date) lorsque le responsable de son cercle de pionniers la choisit pour interpréter *Bambo*, lors d'un congrès de jeunes, un titre qui est devenu pour elle un sobriquet. L'ironie de l'histoire voulut que, en ces temps de progressisme, où le Mali avançait vers une société sans castes ni classes sous la direction de Modibo Keita, le responsable d'une organisation de jeunesse ait choisi une petite griote pour chanter un texte qui remettait en cause les mariages arrangés.

A l'époque, la chanson connut un succès extraordinaire, passant d'un seul coup du domaine de l'agit-prop à celui de la musique pop. Au Mali, aujourd'hui, les mariages arrangés existent toujours et Tata Bambo a épousé Modibo Kouyaté, un griot. Elle enregistre régulièrement des cassettes qui ne font pas toujours justice à sa voix et à son énergie et essaie de contenir les générations successives de griotes qui se lancent à l'assaut du marché. Car, c'est avant tout d'argent qu'il s'agit. Celui des cassettes bien sûr, mais surtout celui des innombrables cérémonies – mariages, baptêmes, fêtes de quartier – qui requièrent la présence de griots et de griotes. La réussite de ces fêtes, donc le prestige de ses organisateurs, dépend en grande partie du talent des griots invités.

Les femmes chantent, accompagnées d'un petit orchestre, les hommes disent les louanges des organisateurs et des invités. Ces oraisons adressées à des inconnus ne sont plus que le lointain écho des louanges qu'adressait le griot à son *diatigui*, le «noble» auquel il était lié, de famille à famille, depuis des générations. Dans une cour de Bamako, un griot se contente de généralités ampoulées, incapable d'établir la généalogie, de dire les hauts faits de personnes qu'il vient de rencontrer. Les griotes chantent souvent des thèmes traditionnels qu'elles adaptent aux circonstances. A chaque fois qu'un griot, homme ou femme, s'adresse à quelqu'un, celui ici est tenu de le récompenser en argent. La perspective de devoir se séparer d'un billet de 5 000 francs CFA (1) mêlée au plaisir d'entendre ses mérites proclamés sur la place publique, donne au visage d'un «louangé» une expression très particulière, entre gêne, appréhension et fierté rentrée.

Dans les conversations, les griots font l'objet de tous les sarcasmes. Tout le monde leur reproche leur cupidité, les plus extrémistes vont jusqu'à affirmer qu'ils ne mettent plus les pieds dans les mariages pour éviter la ruine financière. Les griots les plus traditionalistes reprochent aux jeunes de ne chanter, de ne jouer que pour l'argent. Mais le désintéressement n'a jamais eu de place chez les griots. Leur travail de chanteur, d'historien, de médiateur, a toujours été rémunéré, aussi loin que l'on fasse remonter la tradition.


MAUD INDIGO/VU

Tata Bambo Kouyaté au Carrefour des jeunes de Bamako.

Sidiki, le « Vieux »

Bamba Dembélé l'appelle le «Vieux». Sidiki Diabaté a soixante-dix ans. C'est un maître de la kora, un historien, un sage. Mariam Kouyaté, son épouse, est plus jeune, très imposante. Ils parlent tous deux en malinké mais elle comprend parfaitement les questions posées en français.

«Le griot a un rôle de catalyseur, de liaison, il doit éveiller la conscience de tout un chacun, dans la société», dit Sidiki. Bamba Dembélé traduit, dans son français typique de celui qui se parle au Mali, où l'on retrouve aussi bien la langue de l'école des pères que celle du marxisme-léninisme. *«Les Noirs n'écrivaient pas à l'époque, donc les griots jouaient le rôle de journalistes, ils étaient les dépositaires de la tradition orale, ils gardaient tout dans la tête. S'il t'arrivait de faire une bêtise, tout de suite, le griot était là pour te rappeler ce qu'a fait ton arrière-grand-père pour te mettre sur le droit chemin. Il disait : «tu n'as pas le droit de faire ça, parce que ton grand-père, ton père, n'ont jamais fait ça. Et toi, en signe de respect à ta lignée, tu ne peux pas le faire.»*

Ce rôle de conseiller, qui aidait les nobles à tenir leur rang, n'a pas disparu. Voilà comment Sidiki Diabaté raconte la résolution de la «petite guerre» frontalière qui opposa le Mali de Moussa Traoré et la Haute-Volta du général Lamizana, en 1974 : *«Lorsque le Mali a connu son premier conflit avec le Burkina, Sekou Touré* [alors président de la Guinée, autre pays de culture mandingue] *a envoyé Sory Candia Kouyaté* [l'un des plus grands chanteurs de la région et griot de Sekou Touré] *chez moi, pour parler pendant une semaine. Sory est reparti en Guinée ensuite et Sekou a emmené Moussa Traoré et Lamizana en Guinée, au Palais du peuple. Les griots ont chanté. Sory Candia a chanté le thème de Moussa jusqu'à ce que celui-ci soit complètement apaisé. Après, il a pris Lamizana dans le chant et a dit : «Vous êtes unis, vous êtes les mêmes». Sekou Touré s'est mis entre les deux, il leur a pris les mains et a dit : «C'est fini, complètement.»*

Mariam Kouyaté intervient : *«Quand Sory Candia est venu voir le vieux* [Sidiki Diabaté], *il lui a dit ce qu'il fallait dire à Moussa, ce qu'il fallait savoir de Moussa. Il ont répété en chantant. Et Sory Candia a dit à Moussa* [en parlant de Lamizana] *«vous êtes de même père, même mère». Et Moussa savait intérieurement que c'était la vérité».*

Mais aux temps des guerres entre empires, le griot était aussi un boute-feu. Il partait à la bataille avec son seigneur, sans protection autre que ses armes d'apparat. En général, il assistait au combat sans y participer, mais faisait partie du butin. Comme le dit Sidiki Diabaté, *«chez nous, les guerres pouvaient avoir trois objectifs : les terres, les femmes, ou les griots»*. Certains griots supportaient de changer de seigneur, d'autres préféraient se donner la mort.

Pendant la conversation, dans le salon de Sidiki, un enfant de neuf ans joue de la kora. Il ne dit jamais rien; de temps en temps, le vieux ou Mariam Kouyaté lui font reprendre le bon rythme en claquant des doigts. L'enfant s'appelle Mamadou, les deux griots l'ont adopté. Il apprend la kora, ainsi que des rudiments des quatre autres instruments des griots (le djembé, tambour qui se tient entre les jambes et se frappe des mains; le tama, tambour qui se tient sous le bras et se frappe avec une baguette; le balafon; et le ngoni, guitare à trois cordes tendues sur une calebasse).

Voici l'histoire de la kora telle que la conte Sidiki Diabaté : *«La kora vient de ce qui est aujourd'hui la Guinée-Bissau. Il y avait une grotte qu'habitait un djinn. Et le diable a donné la kora à Toramora qui était un général de Soundjata Keita* [empereur du Mandingue au XIII[e] siècle]. *Toramora s'est marié avec la fille du djinn et a eu trois fils dont Sané qui est parti au Sénégal. Comme il était noble et qu'il ne pouvait se servir de la kora, il l'a donnée à un griot qui s'appelait Djélimadi Oulé Diabaté. Et Djélimadi Oulé a appris à Teli Makan Diabaté, qui avait pour femme Mamadou, qui a eu un fils, Sara. Et Sara a eu pour fils Bougari, père de Djeliboula. Djeliboula a eu pour fils Noroma Mamadi, qui a eu Amadou. Amadou était le père de Djelifili, qui a donné naissance à Bala. Et c'est Bala qui était mon père.»* Le droit de Sidiki à jouer de la kora est irréfragable.

A Paris, Youssouf Tata Cissé est chercheur au CNRS, enseignant à l'Ecole pratique des hautes études. Depuis 1959, il a consacré sa vie à la collecte et à l'interprétation des traditions griotiques. Lorsqu'on lui rapporte l'histoire de Sidiki Diabaté, il dit : *«D'autres racontent que la kora est descendue du ciel au bout du fil tissé par une gigantesque araignée. D'autres encore que c'est un nain qui en jouait. Mais en fait elle a été inventée au XIII[e] siècle par Barafi Ng, un cousin de Soundjata Keita qui habitait en Gambie, près de l'emplacement actuel de Banjul au bord de la mer.*

» Il avait demandé à son griot de fabriquer un instrument en doublant le nombre de cordes de la harpe traditonnelle des chasseurs qui en comptait sept. Lorsque Soundjata en a entendu parler, il a fait venir le griot à sa cour, mais comme celui-ci avait l'habitude de chanter et de jouer avec le bruits des vagues, l'empereur a fait diminuer la taille de la caisse de résonance. Plus tard, on a encore ajouté sept cordes. Voilà la vraie histoire, tous les griots la connaissent, mais pour qu'ils la disent, il faut payer le bon prix.»

A la fin de l'entretien avec les griots, Mariam Kouyaté, qui a retrouvé tout son français, prend le journaliste à témoin : *«Ce que j'ai dit là, je ne le dis qu'à toi. Je ne veux pas que d'autres journalistes viennent me le demander. Ce sont des choses que normalement nous ne transmettons que de père en fils.»* Quand on lui fait remarquer que la confidentialité est incompatible avec la publication d'informations dans un quotidien, elle répond : *«Je le sais, ce n'est pas un problème. Je veux t'aider. Mais toi, tu gagneras de l'argent en racontant ce que nous t'avons dit. Quand vous voulez connaître l'histoire de votre pays, vous achetez un livre d'histoire. Notre histoire est dans notre tête, et il faut la payer pour nous connaître.»*

THOMAS SOTINEL

(1) 1000 francs CFA équivalent à 20 francs français.

Des bords du Niger à l'océan Indien

Depuis 1989, le festival Africolor a transformé la veillée de Noël en nuit mandingue. Les Maliens de Paris, *en général musulmans, prennnent chaque* 24 décembre le chemin du Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis. Mais la programmation du festival ne se limite pas au Mali. On y a entendu des Zaïrois, des Béninois, des Malgaches et des Français, du wassoulou malien, de la soukous zaïroise, du sega mauricien. En plus, depuis deux ans, Africolor a essaimé. En *région d'abord : cette année, Marseille accueillera* deux soirées. Mais aussi ailleurs, en Afrique, dans l'océan Indien. Le 4 décembre, la première édition réunionnaise d'Africolor, qui présentait les seuls groupes de l'océan Indien, a connu un vrai succès populaire. Les 27 et 28 novembre, à Bamako même, les Maliens ont pu voir leurs compatriotes avant que *ceux-ci ne partent pour Paris. Philippe Conrath voudrait* maintenant impulser un mouvement qui permettrait à des artistes français de se produire en Afrique, à la Réunion...

★ **Un CD, paru chez Mélodie, rassemble les artistes présentés cette année et une sélection de leurs prédécesseurs.**

Africolor à Marseille

– le 18 décembre à 20 h 45 : Ti Fock (Réunion), Ziskakan (Réunion), Racine Tatane (Maurice), Jean Emilien (Madagascar), Patrick Persee (Réunion).

– *le 19 décembre à 20 h 45 : nuit malienne avec* Tata Bambo, Bamba Percussions, Coumba Sidibé (chanteuse de wassoulou, musique du nord du Mali), Sorry Bamba (musicien dogon qui se produira pour la première fois avec un ensemble traditonnel), Sidiki Diabaté et Mariam Kouyaté.

★ **Théâtre du Moulin, 47, bd Perrin. Tél. : 91-06-33-94.**

Africolor à Saint-Denis

– le 18 décembre à 20 h 45 : Nuit des voix avec Department E (rap), Papa Wemba (soukous zaïroise), Bony Bikaye (Zaïrois de Paris, chercheur de sons) et Zap Mama (groupe vocal féminin bruxello-africain).

– le 19 décembre à 20 h 45 : Nuit des kafs (célébrée à la Réunion le 20 décembre, date anniversaire de l'abolition de l'esclavage) avec Ti Fock, Ziskakan, *Racine Tatane* et Gizavo.

– Le 24 décembre à 20 h 45 : Nuit malienne, même programme qu'à Marseille avec en plus Kita, groupe de jeunes musiciens de l'immigration africaine de Paris.

★ **Théâtre Gérard-Philipe, 59 bd Jules-Guesde. Tél. : 42-43-17-17.**

STAATSOPER DE BERLIN
250e anniversaire

L'OPÉRA DES DEUX EUROPES

Le 7 décembre 1742, le roi de Prusse Frédéric II, protecteur des arts et flûtiste, inaugurait le théâtre qu'il avait fait construire à Berlin deux ans après son accession au trône. Au son de «Cléopâtre et César», drame lyrique de Carl Heinrich Graun d'après Corneille, s'ouvrait l'Opéra royal. Totalement détruit en 1945, l'établissement reconstruit resta aristocratique : bonbonnière où les Berlinois de l'Est s'offraient pour pas cher les joies solides d'un théâtre de répertoire. Nommé en août dernier directeur musical et directeur artistique du vieil opéra, Daniel Barenboïm renoue tout naturellement avec les fastes d'antan. Le jubilé du 250e anniversaire a été marqué au début du mois par la résurrection de «Cléopâtre et César». Par la révélation d'une comédie fantastique de Busoni mettant en scène l'intelligentsia juive du début du dix-neuvième siècle. Et par la première réunion d'une association de mécènes quelque peu liés au grand capital. Une page se tourne, décidément.


MONIKA RITTERSHAUS

Pour fêter le 250e anniversaire du Staatsoper de Berlin, Daniel Barenboïm a choisi de ressusciter un opéra de Busoni disparu des théâtres depuis 1912.

BERLIN
de notre envoyée spéciale

EN cette première semaine du mois de décembre, Berlin fête Noël. Podium permanent sous les trente-sept étages du Forum Hôtel flambant neuf; rock et pop en plein air toute la soirée; la grande roue d'Alexanderplatz domine une pépinière de manèges et de cabanes où l'on gagne de monstrueux animaux en peluche, où l'on boit du vin chaud à la cannelle, où l'on achète n'importe quoi, dans un piétinement incessant, dans une euphorie sage qui ne semble amuser personne, pas même les enfants. Des grappes de Japonais découvrent les fresques grandiloquentes, les reconstitutions hautaines du Musée Pergamon. Il y a des embouteillages sous la porte de Brandebourg – elle était prisonnière du mur jusqu'en novembre 1989. Les fast-foods sont bondés dans l'ex-Berlin-Est. Les Galeries Lafayette viennent de s'y installer. On joue à la roulette dans les grands hôtels. On est dans une grande ville moderne.

Et comme dans toutes les grandes villes modernes, l'opéra regarde vers le passé. Fondé par Frédéric II en plein milieu du dix-huitième siècle, valeur adoptée et choyée par le régime communiste, le Deutsche Staatsoper est surnommé «Unter den Linden» en raison de son emplacement (on dit aussi Lindenoper, plus simplement). Incendié en 1843, détruit par les bombes pendant la dernière guerre, le bâtiment au beau portique corinthien fut reconstruit chaque fois plus à l'étroit pour le public, pas de foyer, un vestibule glacial, une fosse un peu haute peut-être, dont l'acoustique écrase un peu celle de la scène, pas de loge, manque d'intimité dans la salle mais un toit sérieusement rehaussé pour loger une technique moderne. Le Lindenoper tel qu'il est – beau petit théâtre à l'italienne cent fois trafiqué – débarque désormais, avec ses ors et ses stucs, dans le jardin des grands Opéras internationaux.

A l'Ouest, on avait eu le théâtre lyrique que l'on méritait : fonctionnel (les bâtiments de l'actuel Deutsche Oper datent de 1961), sans vrais lustres et sans légende – le passage d'un Ferenc Fricsay en 1961, d'un Sawallisch en 1963, d'un Maazel en 1965 n'ont pas suffi à installer une tradition. A l'Est, en revanche, tout avait continué à avancer. Ou à piétiner. Enfin, on n'avait pas reculé. Erich Kleiber et Furtwängler avant la guerre, Karajan, Van Kempen entre 1939 et 1945, la brève réapparition d'Erich Kleiber entre 1954 et 1955, les prestations pépères d'Horst Stein, de Lovro von Matacic dans les années 50 n'avaient pas entamé une solide réputation bâtie aux dix-huitième et dix-neuvième siècles par Graun, Spontini, Felix Mendelssohn, Weingartner, Richard Strauss.

Le théâtre, au sommet, avait vu la création de *Wozzeck*, les invitations de Szell, de Klemperer. Ce fut l'âge d'or des années 20. Le même Klemperer devait, à partir de 1927, calmer son désir d'un vrai théâtre pour la musique en fondant le Krolloper, toujours à Berlin. Le chef y fit représenter Stravinsky, Hindemith, Kurt Weill, Schoenberg, le répertoire aussi, dans de vraies mises en scène. Il signa lui-même la production de *Fidelio*, de *Don Giovanni*. En 1933, Klemperer fuyait l'Allemagne nazie.

Mais l'âge d'or n'est peut-être pas fini. Daniel Barenboïm, patron sans partage du Lindenoper, nommé aux doubles fonctions de directeur musical et directeur artistique par le président fédéral Weizsäcker, semble vouloir renouer avec ce brillant passé. Il fut l'un des premiers artistes internationaux à avoir manifesté sa présence et son engagement quand le mur est tombé. On le vit aux premiers rangs des manifestations antiracistes de novembre dernier. A l'époque où il faillit diriger l'Opéra-Bastille, l'une des erreurs du chef israélien avait été de vouloir échapper à la fiscalité française, grâce à une domiciliation dans un pays ignorant l'impôt. A Berlin, il ne l'a pas renouvelée. Barenboïm réside désormais à Berlin, paie ses impôts à Berlin, s'est engagé à y travailler quatre mois dans l'année.

Berlin n'est pas restée indifférente à sa détermination. Les musiciens de la fosse – réputés les meilleurs d'Allemagne orientale avec ceux de Leipzig et de Dresde – ont reconnu ses qualités de «bosseur» et se sont remis à travailler d'arrache-pied. Quand la troupe fut démantelée, afin que seuls les meilleurs salariés soient réengagés sous contrat, les chanteurs n'ont répondu que par une grève larvée. Les photocopieuses sont antédiluviennes, les standardistes refusent de décrocher les téléphones, mais la routine et le fonctionnarisme peu à peu marquent le pas. La nomination d'un intendant de quarante ans, ancien journaliste, ancien manager de l'Orchestre de la Radio berlinoise (le RIAS), fut une carte gagnante. On dit même que, dans la fosse, les instrumentistes malades sont remplacés, en toute solidarité, par des membres de la Philharmonie de Berlin, fief symphonique capitaliste passé des mains de Karajan à celles d'Abbado. Imaginaire ou avéré, cet autre «passage du mur» en dit long.

«Je fais à Berlin exactement ce que j'aurais fait à la Bastille», disait Daniel Barenboïm, dimanche 6 décembre, devant les caméras de Claire Newman qui filmait là-bas, pour France 3, son prochain magazine «Opéra» (diffusion en janvier). Cela, en partie, bien évidemment, pour faire enrager les téléspectateurs français. Car c'est à Berlin, Unter den Linden, que sera créé en 1996 l'opéra plus qu'attendu de Pierre Boulez sur un livret d'Heiner Müller (1). A Berlin que se concrétisera le cycle Mozart, mis en scène par Patrice Chéreau, dont la Bastille s'enorgueillissait avant l'éviction de Barenboïm. Un nouveau *Ring* complet serait mis en chantier avec Kupfer.

Succédant à Maurice Béjart, qui présente dès cette saison une *Nuit transfigurée* et un *Mandarin merveilleux* testés à Lausanne (*le Monde* daté 6-7 décembre), le danseur français Michael Denard jouera les plaques tournantes de la chorégraphie internationale en tant que nouveau directeur de la danse chargé de décrasser le répertoire maison. Mais il est bon de savoir que la troupe berlinoise ne dansait pas que Petipa, mais aussi Balanchine et Forsythe. Que son immense répertoire d'opéra comprenait, avec pas mal de croûtes, la *Salomé* de Kupfer vue à Amsterdam (*le Monde* du 8 mars 1988), le *Pelléas* d'excellente réputation de Ruth Berghaus.

Daniel Barenboïm souhaitait marquer la célébration des deux cent cinquante ans du Staatsoper par une création mondiale. Il n'eut pas même le temps de passer commande. Il voulait une œuvre du vingtième siècle, et pensait à *Wozzeck*. Mais il avait cosigné un *Wozzeck* avec Chéreau et l'Orchestre de Paris pour le Théâtre du Châtelet. Il se lança donc dans l'aventure à haut risque de *Die Brautwahl* («le Choix de la fiancée») que l'Allemagne n'avait plus vue depuis sa chute, à Hambourg, en 1912. Ferruccio Busoni, auteur de la musique et du livret, y adapte une nouvelle d'E. T. A. Hoffmann (extraite des *Frères Sérapion)* et la transpose, non sans arrière pensées, dans le Berlin de 1820.

L'histoire de la jeune fille de riche famille juive, musicienne à ses heures, et courtisée par trois prétendants dont un peintre idéaliste, devient ainsi pour tout bon Allemand cultivé celle de Fanny Mendelssohn et de son très charmant mari, le peintre Wilhelm Hensel. Entre *Marchand de Venise* et *Songe d'une nuit d'été*, la comédie de Busoni frise de peu l'antisémitisme, plonge dans la féerie surréaliste, atterrit *in extremis* sur l'insoluble équation de l'art et de la vie, de l'amour et de la création. On comprend que Busoni, auteur d'un *Doktor Faustus*, et quelque peu faustien lui-même, ait laissé à la postérité plusieurs dénouements au choix.

Barenboïm a retenu le plus abrupt, et coupé considérablement dans la partition. Le metteur en scène Nicolas Brieger a utilisé au mieux des éléments de décor très simples, des accessoires de cirque fauché, mais aussi des projections de cinéma plutôt sophistiquées. Vieil ami de la maison et routier du chant articulé à l'ancienne, Siegfried Vogler (le père) se glisse dans une toute jeune distribution, corsée par la très jolie voix de Dalia Schaechter (Fanny *alias* Albertine, craquante sur ses patins à roulettes). On dirait que la partition orchestrale a réveillé les mânes de Rossini – *Moïse* est cité d'emblée – Wagner et Mozart, Korngold et Puccini, Verdi et Franz Lehar, dans de folles envolées de valses et de polkas, et d'obscures citations de thèmes hébraïques probablement inventés.

Si Barenboïm voulait montrer que la Staatskappelle de Berlin pouvait jouer toutes les musiques de toutes les époques avec virtuosité, il a eu raison de s'adresser à Busoni, caméléon patenté. Avec cet orchestre en plein progrès, qui double sa saison lyrique d'une vraie grande saison symphonique, il fera maintenant des tournées. Au Châtelet, on verra donc, selon les saisons, Barenboïm avec Chicago ou Barenboïm avec Berlin. Un nouvel axe est tracé.

Nous nous en voudrions d'insister sur *Cléopâtre et César*. C'était la première contribution du Lindenoper à la mode baroque qui dévore l'Europe. Production d'une vulgarité toute adolescente que d'aucuns, aux premiers rangs, regardaient d'un regard brillant. Pensez donc! Le rôle de l'empereur romain chanté par une femme! La Cléopâtre ondulante et impitoyablement gazouillante de Janet Williams semble sortie d'un sex-shop. Lynne Dawson, veuve tragique de Pompée, garde sa dignité d'une voix admirable. Les soldats défilent, bouclier au poing, sous des pyramides en aggloméré. René Jacobs, au pupitre du Concerto Köln, bat comme beurre ces heures de musique caoutchouteuse, ces *da capo* triplés ou quadruplés, ces enfilades de vocalises interchangeables. Frédéric le Grand consommait immodérément, dit-on, les opéras de Graun. Pauvre Frédéric.

Barenboïm, lui, a réussi la démonstration de son jubilé. Renouer non sans humour et second degré avec les pompes du vieux royaume : ce fut le rôle alloué à *Cléopâtre*. Parler, *via* Busoni, d'un Berlin autrement contemporain, où la crise a déclenché haines et xénophobies, où Voltaire ne se sentirait plus chez lui. *«Culturellement*, dit Barenboïm, *nous vivons ici un état de grâce. Notre opéra reçoit une subvention inférieure de 10 millions de marks à celle du Deutsche Oper. Mais le prix des places est à peu près le même* (2), *nos chanteurs ne demandent pas encore des cachets aussi élevés, l'orchestre accepte de dépasser les horaires sans rechigner. Nous sommes entrés dans une concurrence positive avec nos amis de l'Ouest. Mais nous bénéficions encore du statut privilégié que les anciens pays de l'Est ont toujours alloué à la culture. Ce sont, sur bien des points, nos confrères qui devraient nous imiter.»*

» Politiquement, c'est parce que j'ai confiance dans la nouvelle Allemagne que j'ai choisi d'y vivre et d'y travailler, ajoute le chef israélien. *Je crois que nous nous trouvons dans une période de transition. Les relations dans l'Allemagne d'aujourd'hui n'avaient jamais été abordées de front. Les Allemands de l'Est ont voulu montrer pendant quarante ans qu'ils avaient été les victimes du nazisme. Pour ceux de l'Ouest, il a toujours été très difficile d'accepter que Goethe, Beethoven et Hitler soient issus de la même nation. Mon espoir est que, devant des problèmes humainement insupportables, les forces démocratiques prennent le dessus. Si je me trompe, il n'y aura pas de place pour moi dans ce pays.»*

Faut-il préciser que le nouveau patron du Lindenoper s'est employé dès son arrivée à battre en brèche le vieux système de l'alternance, redhibitoire pour la qualité théâtrale (jamais un Patrice Chéreau n'acceptera de se déplacer pour la reprise sur deux jours d'une production vieille de deux ans). Il lui substituera peu à peu celui des séries, qui permet de jouer un opéra entre quatre et huit fois à six mois d'intervalle, ce qui justifie qu'on reprenne les répétitions à chaque fois. Les distributions ne seront modifiées que si la nécessité l'impose, autour du noyau stable des interprètes initiaux. *«Depuis presque un siècle, depuis que Gustav Mahler a dirigé l'Opéra de Vienne, on sait que l'alternance au petit bonheur ne marche pas.»*

Force de conviction, puissance de travail, confiance en sa bonne étoile : Barenboïm a séduit une bonne part de l'intelligentsia en Allemagne. *«Ce n'est peut-être pas le plus grand chef du monde, on sait déjà qu'il devrait travailler davantage ses récitals de piano, mais il a les qualités d'un manager de génie*, nous disait un observateur de la vie culturelle. *Il devrait faire redémarrer ce vieux navire immobile qu'était devenu le Staatsoper.»* C'est vrai qu'il arrive que des Opéras reculent!

ANNE REY

(1) Heiner Müller met en scène cet été au Festival de Bayreuth *Tristan et Isolde* de Wagner.

(2) Le prix des places du Staatsoper Unter den Linden a augmenté de 40 % depuis la réunification et se trouve à égalité avec celles du Deutsche Oper : l'équivalent de 300 francs environ pour un fauteuil de première catégorie. L'intendant du Deutsche Oper est le metteur en scène August Everding. La principale personnalité artistique du Komische Oper, troisième Opéra berlinois, est le metteur en scène Harry Kupfer.

Le cercle des financiers apparus

LA cérémonie semblait incongrue dans un ex-pays socialiste. Mais le temps a passé vite depuis la réunification. Comme les Opéras des grands pays capitalistes, comme la Bastille et Garnier avec l'Association pour le rayonnement de l'Opéra de Paris (AROP), le Staatsoper possède désormais son cercle de sponsors et d'amis, chargés de lui ramener des financements privés.

La première réunion de ces parrains s'est tenue, dimanche 6 décembre, dans la salle Apollon de l'Opéra berlinois. Elle était présidée par Hans Dietrich Genscher, ancien ministre des affaires étrangères. Aujourd'hui simple député, ce libéral rond et affable a rappelé que son cœur battait à l'Est (il est né à Halle, dans la partie orientale du pays), et que, fervent mélomane, il souhaitait que les soucis d'argent ne tuent pas l'enthousiasme au sein de la nouvelle équipe artistique. Sur la liste des premiers bienfaiteurs se mêlent un peu bizarrement le maire de Jérusalem, Louis Leprince-Ringuet de l'Académie française, Mme Springer, héritière du groupe de presse Axel Springer, et l'arrière-arrière-petit-fils du compositeur Carl Maria von Weber.

La présence de M. Mark Palmer semble avoir intrigué. Ancien ambassadeur des Etats-Unis en Hongrie entre 1986 et 1989, ce séduisant quinquagénaire dirige un organisme destiné à rassembler des projets d'investissement en Europe centrale, la Central European Development Corporation. Cette CEDC, dont les bureaux à Prague et à Budapest ont été fermés, concentre désormais ses activités à Berlin. Codirigée par Ronald Lauder (de la famille d'Estée Lauder, créatrice de la célèbre marque de cosmétiques), la CEDC piloterait un énorme projet immobilier évalué à 540 millions de dollars, prévoyant la construction de quatre complexes de bureaux, situés à Check Point Charlie, l'ancien passage entre Berlin-Est et Berlin-Ouest.

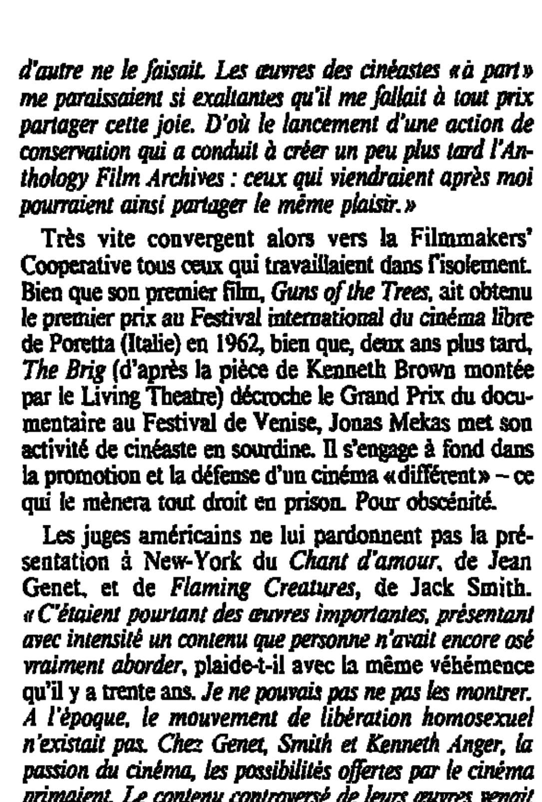
Le président d'honneur du Cercle des bienfaiteurs du Staatsoper est le prince Louis-Ferdinand, dernier descendant de la dynastie des Hohenzollern. Pour le symbole.

A. R.

RÉTROSPECTIVE
au Jeu de paume

MEKAS AMÉRICAIN ET LIBRE

Le Festival d'automne a décidé de rendre hommage cette année à un homme exceptionnel. Exaltant de décrire l'importance de Jonas Mekas, poète, journaliste, cinéaste, ferment, protecteur et promoteur du mouvement culturel indépendant américain. Grâce à Paris Expérimental, la totalité des films de cet homme de soixante-dix ans seront projetés du 15 décembre 1992 au 31 janvier 1993 au Musée du Jeu de paume tandis que paraît « Movie Journal », traduction française de ses chroniques du « Village Voice ».



D.R

« Lost, Lost, Lost » (1975) : un cinéma en forme de journal intime.
Ci-contre : Jonas Mekas, jeune cinéaste, caméra en main, en 1969.

MELLA NAMID

NEW-YORK
correspondance

C'EST un jeune poète lituanien qui débarque à New-York le 20 octobre 1949. Jeune poète malmené par les bouleversements sanglants du Vieux Continent. Chassé de son village natal de Seminiskai par les troupes soviétiques puis les armées nazies, Jonas Mekas passe quatre ans dans des camps de réfugiés en Europe de l'Ouest avec son frère Adolfas. Là, il s'exerce à la poésie, dirige une gazette puis une revue poétique à l'intention des réfugiés de son pays. Avant de s'embarquer pour l'Amérique.

Les frères Mekas s'installent à Williamsburg, quartier de Brooklyn, et travaillent en usine. Leur périple, leur accueil aux Etats-Unis leur inspirent des scénarios de cinéma qu'ils expédient, sans retour, à Hollywood. Jonas Mekas décide donc d'acquérir sa première caméra Bolex et de dire en images la souffrance des « personnes déplacées ». Pourtant, c'est par sa plume qu'il entre dans la carrière new-yorkaise. En janvier 1955, il crée Film Culture, dont l'ambition est de *« réévaluer les canons esthétiques »* et de *« réviser l'attitude dominante face à la fonction du cinéma »*. L'œil fixé sur les productions européennes, *Film Culture* s'intéresse aussi au cinéma marginal américain, comme celui de John Cassavetes, et, très tôt, au cinéma qui allait s'appeler *underground*, deux genres que Mekas défendra dès 1958 dans sa chronique hebdomadaire de l'hebdomadaire culturel *Village Voice*. Avec succès. Quand, dans les années 60, quatre universités américaines enseignaient le cinéma, elles seront, à peine dix ans plus tard, plus de mille deux cents. Aujourd'hui, vingt mille cours lui sont consacrés sur tout le territoire.

« Le circuit universitaire non commercial est devenu le seul distributeur de certains films expérimentaux, explique aujourd'hui Jonas Mekas dans son minuscule bureau dont les fenêtres s'ouvrent sur la 2e Avenue. De part et d'autre de la pièce exiguë, des affiches de cinéma font se côtoyer Joris Ivens et Kenneth Anger. *Mais « cinéma expérimental » ou « cinéma d'avant-garde » ne sont que des étiquettes commodes pour indiquer un peu rapidement de quoi l'on s'occupe. Au bout du compte, le cinéma, c'est le cinéma. Seules diffèrent les personnalités, les sensibilités, les formes. »*

Au début des années 60, Jonas Mekas mêle sa voix à celles qui s'élèvent contre un cinéma « officiel » essoufflé, corrompu, esthétiquement dépassé et aux thèmes ennuyeux et superficiels. Dans la foulée de l'action menée par Amos Vogel avec *Cinema 16* et la cinéaste Maya Deren, qui organise en squatter des projections de films indépendants, Jonas Mekas contribue à fonder le New American Cinema Group (à la recherche d'une nouvelle vague américaine semblable au courant français) puis la Filmmakers' Cooperative, société de distribution *« non discriminatoire »* dirigée par et pour les cinéastes.

« Je l'ai fait... par désespoir !, s'écrie-t-il. *Personne d'autre ne le faisait. Les œuvres des cinéastes « à part » me paraissaient si exaltantes qu'il me fallait à tout prix partager cette joie. D'où le lancement d'une action de conservation qui a conduit à créer un peu plus tard l'Anthology Film Archives : ceux qui viendraient après moi pourraient ainsi partager le même plaisir. »*

Très vite convergent alors vers la Filmmakers' Cooperative tous ceux qui travaillaient dans l'isolement. Bien que son premier film, *Guns of the Trees*, ait obtenu le premier prix au Festival international du cinéma libre de Poretta (Italie) en 1962, bien que, deux ans plus tard, *The Brig* (d'après la pièce de Kenneth Brown montée par le Living Theatre) décroche le Grand Prix du documentaire au Festival de Venise, Jonas Mekas met son activité de cinéaste en sourdine. Il s'engage à fond dans la promotion et la défense d'un cinéma « différent » – ce qui le mènera tout droit en prison. Pour obscénité.

Les juges américains ne lui pardonnent pas la présentation à New-York du *Chant d'amour*, de Jean Genet, et de *Flaming Creatures*, de Jack Smith. *« C'étaient pourtant des œuvres importantes, présentant avec intensité un contenu que personne n'avait encore osé vraiment aborder*, plaide-t-il avec la même véhémence qu'il y a trente ans. *Je ne pouvais pas ne pas les montrer. A l'époque, le mouvement de libération homosexuel n'existait pas. Chez Genet, Smith et Kenneth Anger, la passion du cinéma, les possibilités offertes par le cinéma primaient. Le contenu controversé de leurs œuvres venait après. Leurs films sont aujourd'hui des classiques, difficiles à surpasser. Ils relatent des expériences homosexuelles dans toute leur complexité. Loin d'être de simples outils destinés à servir un mouvement politique, ce sont des œuvres cinématographiques fortes, qui ont eu* aussi *un impact politique. »*

Pourtant, quelques années auparavant, curieusement, Mekas s'en était violemment pris à la *« conspiration homosexuelle »* qu'il percevait dans certains secteurs de l'avant-garde. *« Je passais aussi, à l'époque, pour un représentant de l' « anti-avant-garde »*, reconnaît-il. *A tous points de vue : contenu, technique... Comme je venais de l'étranger, ma curiosité me portait surtout vers le cinéma commercial. Jusqu'à mon arrivée aux Etats-Unis, je n'avais même pas entendu parler du cinéma d'avant-garde. Je m'y suis mis. Lentement. N'oubliez pas que je suis issu d'un milieu rural très conservateur. Aujourd'hui encore, la Lituanie affiche une des mentalités les plus rétrogrades et les plus répressives des Républiques de l'ancienne URSS... J'ai mis des années à m'ouvrir, à comprendre qu'il y avait quelque chose de très fort, et de très vrai, dans cette expérience tant cinématographique qu'humaine. Je l'ai dit, je l'ai écrit, j'étais alors comme saint Augustin avant sa conversion... »*

Rapidement, le mouvement indépendant se fissure. *« Maya Deren était très influencée par le cinéma français d'avant-garde des années 20 et 30, en particulier par les surréalistes. Proche de Duchamp, elle prônait un cinéma totalement contrôlé, totalement scénarisé. La beat generation, qui apparaissait alors, lui semblait inacceptable... Jack Kerouac, Allen Ginsberg, le Living Theatre, Merce Cunningham, John Cage et nous fréquentions les mêmes endroits, les mêmes bars, nous habitions presque tous le même quartier : l'East Village. Même sensibilité, même désir d'explosion. Une voie nouvelle. Montrer qu'un film ne se limite pas forcément à l'illustration d'un scénario mais doit pouvoir englober tout ce qui peut vous arriver, si trivial et dénué d'importance que cela paraisse... »*

Jonas Mekas en est d'autant plus convaincu que, si pris qu'il soit par son activité de « promoteur » et de polémiste, il ne cesse de filmer sa propre vie. *« Quand mes activités diurnes sont couchées et bordées, je peux m'isoler avec mes fantômes. »* De *Walden* (1968-1969) à *He Stands in a Desert Counting the Seconds of His Life* (1969-1985) en passant par *Reminiscences d'un voyage en Lituanie* (1971-1972) et *Lost, Lost, Lost* (1975), il crée un cinéma en forme de journal intime à peine masqué par la fiction. Démarche que Dominique Noguez, écrivain et historien qui a eu la bonne idée de traduire en français le *Movie Journal* de Mekas – recueil de ses chroniques pour le *Village Voice*, – qualifie de *« proustienne »*.

« Sans aller jusque-là, dit le cinéaste en riant, *il est certain que le temps est un de mes sujets de prédilection. Le temps et la mémoire. C'est là qu'une écriture cinématographique proche du journal intime se complique. Je crois parfois filmer ce que je vois, mais,* a posteriori, *je me rends compte que c'est un autre souvenir que je cherchais à retrouver ou à fixer, pouvant fort bien remonter à l'enfance. Quand je filme New-York – surtout sous la neige, – mon New-York ressemble à la Lituanie... »*

Jonas Mekas croit déceler aujourd'hui dans son pays une ébullition sociale similaire à celle qu'il connut dans l'Amérique d'Eisenhower : mouvements de libération, émergence de nouvelles minorités ethniques – asiatique, afro-américaine, amérindienne, – renaissance d'un cinéma juif. *« Pour l'instant*, ajoute-t-il, *toutes les énergies sont canalisées vers l'affirmation de ces particularismes. On se revendique « cinéaste black », « cinéaste gay ». (...) Les poètes d'un nouveau cinéma n'ont pas encore percé. La génération actuelle donne essentiellement dans l'activisme politique.*

» Mais, après tout, n'est-ce pas ce qui m'a amené au cinéma ? N'ai-je pas entrepris Guns of the Trees *parce que tous les films consacrés aux « personnes déplacées » – comme* The Search, *de Fred Zinnemann – me semblaient n'y rien connaître ? On n'y sentait guère de colère, et, moi, je voulais me mettre en colère. Ne pouvant pas le faire en anglais – et personne ne comprenant le lituanien, – j'ai opté pour le cinéma, et j'ai fait un film-cri.*

» Ce dont je ne m'étais pas rendu compte, c'est que la langue-cinéma foisonne de dialectes. Et le dialecte que j'ai choisi, celui du film d'avant-garde, est parfois aussi peu compris que... le lituanien ! C'est un obstacle que ce genre partage avec tous les cinémas nationaux, qui ont du mal à se faire connaître du grand public, et qui constituaient la grande obsession de quelqu'un comme Louis Marcorelles. Marcorelles et le Monde *ont été parmi nos soutiens les plus efficaces. Louis Marcorelles nous disputait bien sur certains aspects... Il opposait les cinémas brésilien, canadien, hongrois au cinéma underground, qu'il qualifiait de trop individualiste, pas assez socialement et politiquement engagé. Or, nous aussi, nous nous considérions comme des cinéastes politiques ; simplement, il s'agissait de se mettre d'accord sur le mot « politique ». Pour moi, Stan Brakhage et John Cage sont des artistes politiques. L'art a une fonction dans la société : aider à développer et à maintenir vivante une part importante de notre expérience en tant qu'êtres humains. »*

L'écriture nouvelle que ne manquent pas de susciter les technologies du futur ne cesse d'intriguer Jonas Mekas. *« La vidéo, qui a donné naissance à des cinéastes très singuliers, est simplement un outil de plus pour créer des images animées. Comme le film, l'ordinateur, la peinture sur pellicule et bientôt la « réalité virtuelle »... Certains outils conviennent à un type de film et pas à un autre. 8 mm, super-8, 16 mm, 35 mm, 70 mm, chaque module produira des images d'une qualité différente comme, en peinture, l'aquarelle, l'huile, l'encre, le crayon ou le fusain.*

» Beaucoup d'enfants manipulent en experts toutes sortes de jeux vidéo. Univers complètement différent. Une génération d' « auteurs-par-ordinateurs » est en gestation, elle pratiquera une forme d'écriture radicalement inédite. D'une certaine manière, ma fonction à l'Anthology Film Archives consiste plus ou moins à préserver et à montrer le cinéma de ma *génération. On ne comprend vraiment que l'art de sa propre génération, c'est le seul qu'on puisse soutenir par la parole et par l'écrit avec passion. »*

HENRI BÉHAR

★ 24 films de Jonas Mekas sont à l'affiche de cette rétrospective, salle audiovisuelle du Musée du Jeu de paume. Rencontre avec le cinéaste le 17 décembre, à 18 h 30. Publication d'un livre, *Jonas Mekas*, entretiens, fiches et synopsis des films, 112 pages, 120 F. Renseignements et horaires, tél. : 47-03-12-50.

LA SÉLECTION DE LA SEMAINE

CINEMA

U.G.C. Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; U.G.C. Montparnasse, dolby, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; U. G. C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (43-59-92-82) ; U.G.C. Biarritz, dolby, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; U.G.C. Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; U.G.C. Lyon Bastille, dolby, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; U.G.C. Gobelins, dolby, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, dolby, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

Siméon

de Euzhan Palcy,
avec Jean-Claude Duverger, Jacob Desvarieux, Jocelyne Beroard, Lucinda Messager, Albert Lirvat, Jean-Michel Martial.
Français (1 h 55).

Conte fantastique, comédie musicale, Euzhan Palcy a trouvé son inspiration dans les traditions magiques des Antilles, dans leur musique, le zouk. Le groupe Kassav' est d'ailleurs largement représenté dans la distribution.

Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; U.G.C. Opéra, dolby, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, handicapés, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

Un bout de Challenger

d'Alexandre Sourine,
avec Redjep Mitrovitsa, Laure Marsac, Natalia Goundareva, Vladimir Zaïtsev.
Français (1 h 29).

Tourné en Russie par un réalisateur russe, avec des comédiens albanais (Redjep Mitrovitsa), français (Laure Marsac) et russes, *Un bout de Challenger* suit le périple d'un idiot moderne, libéré d'un asile psychiatrique dans un pays en pleine mutation.

Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

Tous les films nouveaux

Des hommes d'honneur

de Rob Reiner,
avec Tom Cruise, Jack Nicholson, Demi Moore, Kevin Bacon, Kevin Pollak, James Marshall.
Américain (2 h 18).

Un des hauts lieux de la dramaturgie américaine, le tribunal militaire (*Ouragan sur le Caine, Soldier's Story*), peuplé des étoiles du moment : Tom Cruise, Jack Nicholson, Demi Moore, animé par un réalisateur versatile, Rob Reiner.

VO : Gaumont Les Halles, handicapés, 1er (40-26-12-12) ; Impérial, handicapés, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Hautefeuille, handicapés, dolby, 6e (46-33-79-38) ; U.G.C. Odéon, dolby, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, handicapés, dolby, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; U.G.C. Biarritz, dolby, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Gaumont Parnasse, handicapés, dolby, 14e (43-35-30-40).
VF : U.G.C. Montparnasse, dolby, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; U. G. C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), dolby, 13e (47-07-55-88) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

La Femme du déserteur

de Michal Bat Adam,
avec Fanny Ardant, Sharon Alexander, Didi Gov, Schemuel Vilozny.
Franco-israélien (1 h 25), à l'heure de l'Intifada.

Un regard inattendu sur Israël à l'heure de l'Intifada, et la présence de Fanny Ardant.

Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Grock

de Carl Boese,
avec Grock, Max Van Embden, Gina Manès.
Suisse, noir et blanc (1 h 31).

Restauré sous la direction de Freddy Buache, directeur de la Cinémathèque de Lausanne, ce film rare donne à voir le plus grand clown du siècle, dans un vrai rôle.

Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Ranelagh, handicapés, 16e (42-88-64-44).

Maman j'ai encore raté l'avion

de Chris Columbus,
avec Macaulay Culkin, Joe Pesci, Daniel Stern, John Heard, Tim Curry, Brenda Fricker.
Américain (1 h 59).

Etourderie coupable qui amène l'inévitable suite du succès planétaire de 1989. Cette fois, Kevin est perdu dans la Grosse Pomme et s'installe au Ritz, mais il retrouve comme d'habitude les voleurs imbéciles incarnés par Daniel Stern et Joe Pesci.

VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; U.G.C. Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (43-59-92-82), U.G.C. Biarritz, dolby, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex-Kinopanorama), handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50).
VF : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Rex, dolby, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ;

Sélection

La Chasse aux papillons

d'Otar Iosseliani,
avec Narda Blanchet, Pierrette Pompom Bailhache, Alexandre Tcherkassoff, Thamar Tarassachvili.
Français (1 h 55).

A cloche-pied mais en dansant, Iosseliani parcourt la marelle de ses tendresses, de ses colères, de ses éclats de rire et de ses souvenirs, depuis l'enfer du conformisme traditionnel et de la modernité glacée jusqu'au paradis de personnages chaleureux ou loufoques. Gagné!

Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

Djembefola

de Laurent Chevallier,
avec Mamady Keïta.
Franco-guinéen (1 h 07).

Chevallier accompagne pas à pas, et dans le rythme, le voyage retour vers ses origines du musicien de djembe Mamady Keïta, et ça sonne clair et juste.

Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; L'Entrepôt, handicapés, 14e (45-43-41-63) ; Trianon, 18e (46-06-63-66).

Et la vie continue

d'Abbas Kiarostami.
Iranien (1 h 31).

Le voyage d'un homme et de son fils à la recherche de deux enfants après le tremblement de terre qui endeuilla l'Iran en 1990 devient la découverte, tragique et drôle, de la vie même. C'est tout simple, c'est une splendeur.

VO : Utopia, 5e (43-26-84-65).



« La Chasse aux papillons », d'Otar Iosseliani.

D.R.

Fatale

de Louis Malle,
avec Jeremy Irons, Juliette Binoche, Miranda Richardson, Rupert Graves, Leslie Caron, Ian Bannen.
Franco-britannique (1 h 50).

Loin de toute indécence, de toute provocation, la chronique précise d'une passion, magnifiquement interprétée par Jeremy Irons et Juliette Binoche.

VO : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, dolby, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, dolby, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; U.G.C. Maillot, dolby, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61).
VF : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Français, dolby, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; U.G.C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), dolby, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, handicapés, dolby, 18e (45-22-47-94) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (45-22-47-94).

Le Jour de l'éclipse

d'Alexandre Sokurov.
Soviétique (2 h 15).

Plus attentif au temps et aux matières qu'au récit, le regard singulier d'un *cinéaste exprime la grande désespérance* soviétique dans cette parabole de fin du monde.

VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

Maris et Femmes

de Woody Allen,
avec Woody Allen, Mia Farrow, Judy Davis, Sydney Pollack, Juliette Lewis, Liam Neeson.
Américain (1 h 47).

Avec la précision d'un scientifique, l'ironie d'un moraliste et la sensibilité d'un véritable humain, Woody Allen organise les chassés croisés sentimentaux entre quelques personnages, et réussit l'un des ses plus beaux films.

VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (42-71-52-36) ; Grand Action, dolby, 5e (43-29-44-40, 36-65-70-63) ; U.G.C. Danton, dolby, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; U.G.C. Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; U.G.C. Champs-Elysées, handicapés, dolby, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-88) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88) ; U.G.C. Opéra, dolby, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; La Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04) ; U.G.C. Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, handicapés, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; U.G.C Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61).
VF : Impérial, dolby, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (43-35-30-40) ; U.G.C. Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

Les Nuits fauves

de Cyril Collard,
avec Cyril Collard, Romane Bohringer, Carlos Lopez, Corine Blue, Claude Winter.
Français (2 h 10).
Interdit – 12 ans.

Jusqu'au bout des sentiments, jusqu'au bout du continent, Collard fonce à travers les images, les souffrances et les bonheurs conquis, vivant, d'autant plus vivant qu'il est en danger de mort.

Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 36-65-71-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

Le petit prince a dit

de Christine Pascal,
avec Richard Berry, Anémone, Marie Kleiber, Lucie Phan, Mista Préchac.
Français (1 h 45).

Au plus juste de la pudeur et de la cruauté, moins l'histoire d'une petite fille atteinte d'un mal incurable que celle de son père qui, à ses côtés, redécouvre le monde.

Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

La Petite Amie d'Antonio

de Manuel Poirier,
avec Hélène Foubert, Sergi Lopez, Florence Giorgetti, Corine Darmon.
Français (1 h 45).

Sans romanesque ni romantisme, quelques jours dans la vie d'une jeune fille d'aujourd'hui, regardée avec tendresse et acuité par un jeune cinéaste dont le regard nous est déjà précieux.

14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

Qiu Ju, une femme chinoise

de Zhang Yimou,
avec Gong Li, Lei Lao Sheng, Ge Zhi Jun.
Chinois (1 h 40).

Le voyage d'une femme en quête de justice (Gong Li, magnifique actrice), une fable contemporaine qui trace un portrait vibrant et chaleureux de la Chine d'aujourd'hui.

VO : Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38).

Simple Men

de Hal Hartley,
avec Robert Burke, William Sage, Karen Sillas, Elina Löwensohn, Martin Donovan.
Américain (1 h 44).

Troisième film de Hartley (après *The Unbelievable Truth* et *Trust Me*, toujours à l'affiche et qu'il convient également de découvrir d'urgence), cette balade vers leur passé de deux frères dissemblables est la meilleure comédie politique américaine depuis l'inégalé *Route One USA* de Robert Kramer.

VO : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

Les entrées à Paris

La bonne série se poursuit, avec à nouveau un progrès du nombre total d'entrées, à la fois par rapport à la semaine précédente et à celle correspondante de l'an dernier. Parmi les huit nouveaux titres de la semaine, deux français et un américain faisaient figures de favoris. Dans la plus grosse combinaison (44 salles), le très hollywoodien *Bodyguard* (ça veut dire «garde du corps», merci pour ceux qui ont fait allemand première langue) prend aisément la tête du tiercé avec plus de 150 000 entrées. Doté de dix écrans de moins, *Fatale* s'en tire honorablement à 80 000, tandis que, dans 39 salles, *le Grand Pardon II* déçoit à moins de 65 000.

Dans le haut du box-office viennent s'intercaler quelques succès des semaines précédentes : pas de crise pour *la Crise*, avec encore plus de 80 000 supporters en deuxième semaine, soit un total à 190 000. Et en trois semaines, *Sister Act* atteint un score swingant à plus de 330 000, tandis que *Maris et femmes* se maintient bien, à 135 000 en quinze jours dans seulement 24 salles. A relever aussi la santé de deux phénomènes de cette fin d'année : *la Belle et la Bête* poursuit son imperturbable triomphe et passe la barre des 700 000 en huitième semaine, tandis que *C'est arrivé près de chez vous* fait lui aussi, à sa mesure, un «carton» avec 150 000 spectateurs en six semaines.

Parmi les nouveautés, il faut aussi souligner le score exceptionnel de la nouvelle version de *Blade Runner*, avec 18 000 entrés dans une seule salle (le Gaumont Italie, à qui il a suffi d'un été et un automne pour s'imposer comme une salle-phare de la capitale). Et le bon début de *Qiu Ju, une femme chinoise*, avec 17 000 sino-cinéphiles dans cinq cinémas.

Mais on ne peut passer sous silence quelques graves échecs, affectant notamment les films français : atterrissage catastrophe pour *la Fille de l'air*, sèchement privé de salles après avoir attiré moins de 20 000 spectateurs en quinze jours ; résultats décevants de *Beau fixe* et du *Voyage à Rome* ; enterrement de première classe pour la Palme d'or de l'année, *les Meilleures Intentions*, à moins de 25 000 en quatre semaines. Et les résultats de *Max et Jeremie* (235 000 en neuf semaines), de *l'Accompagnatrice* (210 000 en cinq semaines), voire de *1492*, qui s'essouffle avant les 600 000 en neuvième semaine, sans parler de *l'Inconnu dans la maison* (moins de 150 000 en sept semaines), sont nettement en dessous des espoirs de leurs promoteurs.

Reprises

Casino Royale

de John Huston,
Ken Hughes,
Val Guest,
Robert Parrish,
Joe McGrath,
avec Peter Sellers, Ursula Andress, David Niven, Orson Welles, Woody Allen.
Britannique, 1967 (2 h 10).

Le prétexte d'adaptation d'un James Bond est vite oublié au profit d'un coq-à-l'âne farfelu, émaillé de sketches réjouissants.

VO : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

Fra Diavolo

de Hal Roach,
Charles Rogers,
avec Stan Laure, Oliver Hardy, Dennis King, Thelma Todd, James Finlayson.
Américain, 1933, noir et blanc (1 h 18).

Laurel et Hardy plongés dans une Italie d'opérette. Cette seule idée suffit à faire rire, Hal Roach n'a pas démérité.

VO : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07, 36-65-70-64).
VF : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07, 36-65-70-64).

Hiroshima mon amour

d'Alain Resnais,
avec Emmanuelle Riva, Eiji Okada, Bernard Bresson.
Français, 1958, noir et blanc (1 h 30).

Entre Nevers et Hiroshima, horreur et horreur, mémoire et indicible, un voyage passionnément physique dans la conscience, un des plus beaux Resnais, un des plus beaux Duras.

Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

Now Voyager

d'Irving Rapper,
avec Bette Davis, Paul Henreid, Claude Rains, Gladys Cooper, Ilka Chase, John Loder.
Américain, 1942, noir et blanc (1 h 57).

L'archétype du mélo hollywoodien, la splendeur de Bette Davis et quelques-uns des plus grands seconds rôles de l'histoire du cinéma : Claude Rains, Paul Henreid...

VO : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

Festivals

Hollywood-Paris

La Vidéothèque de Paris rassemble dans son nouveau cycle, intitulé «Paris vu par les Américains», de nombreux documentaires, des images d'archives et plus de cinquante films, simples curiosités ou monuments comme *Scaramouche*, de George Sidney, avec Stewart Granger et Janet Leigh, *la Huitième Femme de Barbe Bleue*, d'Ernst Lubitsch, avec Gary Cooper et Claudette Colbert, *Moulin Rouge*, de John Huston, et *Quasimodo*, de William Dieterle, avec Charles Laughton.

Jusqu'au 26 janvier. Tél. : 44-76-62-00.

Le western en action

La rétrospective consacrée au western se poursuit au cinéma Action Christine avec quelques classiques du genre : *Jeremiah Johnson*, de Sidney Pollack, avec Robert Redford (le 16), *Trois Heures dix pour Yuma*, de Delmer Daves (le 17), *Major Dundee*, de Sam Peckinpah (le 18), *l'Homme des hautes plaines*, de et avec Clint Eastwood (le 19), *les Deux Cavaliers*, de John Ford (le 22). De plus, le 18 décembre, les inconditionnels ont rendez-vous au Grand Action pour une nuit du western avec *L'homme qui tua Liberty Valance*, de John Ford, *Soldat bleu*, de Ralph Nelson, et un troisième film surprise.

Jusqu'au 12 janvier à l'Action Christine (6e). Tél. : 43-29-11-30. Le 18, à partir de 0 h 15, nuit du western au Grand Action (5e). 70 F (petit déjeuner compris). Tél. : 43-29-44-40.

La sélection « Cinéma » a été établie par Thomas Sotinel.

LA SÉLECTION

THEATRE

Spectacles nouveaux

Cinderella (en anglais)

mise en scène
de David Stanley
et Steven Martin.

La plus célèbre « pantomime » de la tradition anglaise, jouée chaque année au moment des fêtes de Noël. Ici, présentée dans le cadre de l'English Language Festival.

Théâtre de la Main-d'or Belle-de-mai, 15, passage de la Main-d'or, 11e. A partir du 21 décembre. Le mercredi à 20 h 30. Tél. : 48-05-67-89. De 80 F à 120 F.

Le roi s'amuse

de Victor Hugo,
mise en scène
de Jean-Luc Boutté,
avec Alain Pralon, Rolan Bertin, Muriel Mayette, Véronique Vella, Catherine Sauval, Louis Arbessier, Jean-Philippe Puymartin, Thierry Hancisse, Anne Kessler, Jean-Pierre Michaël, Eric Frey, Isabelle Gardien, Igor Tyczka et Vincent Dissez.

Reprise de ce mélo furieux dans une mise en scène dynamique et fraîche.

Comédie-Française, place Colette, 1er. A partir du 18 décembre. Les lundi, mercredi et samedi à 20 h 30. Tél. : 40-15-00-15. Durée : 2 h 30. De 45 F à 160 F.

Paris

Appartement témoin ; De plein fouet

de Gilberte Tsaï
et Mohammed Rouabhi,
mise en scène
de Gilberte Tsaï,
avec Aka N'Dah, Shi Kelong et Mohammed Rouabhi.

Rencontres d'immigrés, rencontres de cultures différentes, de rêves communs.

Cité internationale, 21, bd Jourdan, 14e. Les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi à 21 heures, les samedi et dimanche à 17 heures. Tél. : 45-88-81-54. De 55 F à 95 F.
Dernière représentation le 22 décembre.

Avatar

de Théophile Gautier,
mise en scène
de Thierry Atlan,
avec Véronique Bellegarde, Yumi Fujimori, Emmanuelle Nataf, Lionel Parlier, Pierre Poirot, Jean-Claude Mathon et Michel Trillot.

Potion magique, transmission d'âme, exotisme échevelé : une fantaisie gothique.

Dix-Huit Théâtre, 16, rue Georgette-Agutte, 18e. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 42-26-47-47. Durée : 1 h 40. 70 F et 100 F.
Dernière représentation le 20 décembre.

Le Cabaret de la grand'peur

d'après Bertolt Brecht, Kurt Weill et Hans Eisler,
mise en scène
d'Isabelle Straider,
avec Denis Benoliel, Bertrand Jarrigeon et Sarah Sandre.

Le tragique du dérisoire, autant dire le Cabaret. Avec des textes de Brecht et des musiques de Kurt Weill.

Bateau-théâtre Ouragan, face 3 quai Malaquais, 6e. Les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 16 h 30. Tél. : 40-51-84-53. 80 F et 100 F.

La Cantatrice chauve

d'Eugène Ionesco,
mise en scène
de Jean-Luc Lagarce,
avec Mireille Herbstmeyer, Jean-Louis Grinfeld, Elisabeth Mazev, Emmanuelle Brunschwig, Olivier Achard et François Berreur.

L'œuvre de base du théâtre de l'absurde, revue par un rêveur sulfureux d'aujourd'hui.

Théâtre 71, 3, place du 11-Novembre, 92000 Malakoff. Les mardi, mercredi, vendredi et samedi à 20 h 30, le jeudi à 19 h 30, le dimanche à 17 heures. Tél. : 46-55-43-45. 90 F et 100 F.

La Cerisaie

d'Anton Tchekhov,
mise en scène
de Stéphane Braunschweig,
avec Pierre- Alain Chapuis, Olivier Cruveiller, Claude Duparfait, Jean-Marc Eder, Yedwart Ingey, Chantal Lavallée, Flore Lefebvre des Noëttes, Léon Napias, Louis-Guy Paquette, Anastasia Politi, Alexandra Scicluna, Agnès Sourdillon et Pascal Robault.

Tchekhov est devenu un classique, il est inépuisable. Stéphane Braunschweig a vu dans *la Cerisaie* les désarrois de ceux *qui ne veulent pas sortir de l'adolescence*, et il en a fait l'un des spectacles les plus importants de cet automne.

Arc-en-Ciel théâtre, 1, place du Général-de-Gaulle, 94000 Rungis. A partir du 17 décembre. Les jeudi et vendredi à 21 heures. Tél. : 45-60-79-00. 90 F et 110 F.

La Dame au petit chien ;. Un mouton à l'entresol

d'Eugène Labiche,
mise en scène
d'Ivan Morane,
avec Jean-Paul Audrain, Jacques Bondoux, Brigitte Faure, Brigitte Mazères, Christian Neupont et Vincent Minazzoli (pianiste).

Bovarysme aigu, amours ancillaires et vaudeville en chansons.

Théâtre le Vanves, 12, rue Sadi-Carnot, 92000 Vanves. Du jeudi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 46-45-46-47. 60 F et 100 F.

Edwidge Feuillère en scène

de Jean-Luc Tardieu,
mise en scène
de l'auteur,
avec Edwidge Feuillère et Jean-Camille Sormain.

Les souvenirs d'une grande, poussière d'étoiles, de mélancolie et de rires.

Madeleine, 19, rue de Surène, 8e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 42-65-07-09. De 80 F à 310 F.

Les Euménides

d'Eschyle,
mise en scène
d'Ariane Mnouchkine,
avec Simon Abkarian, Duccio Bellugi, Juliana Carneiro da Cunha, Brontis Jodorowsky, Nirupama Nityanandan, Catherine Schaub, Myriam Azencot, Marc Barnaud, Myriam Boullay, Stéphane Brodt, Sergio Canto, Laurent Clawaert, Odile Delonca, Nadja Djerrah, Eve Doe Bruce, Daniel Domingo, Evelyn Fagnen et Isabelle Gazonnois.

Le dimanche 20 décembre, sont données les quatre parties de la saga des Atrides. Le sacrifice d'Iphigénie, le meurtre d'Agamemnon par Clytemnestre puis celui de Cyltemnestre par Oreste et enfin, vient le pardon. Les autres soirs, ces grands spectacles épiques et musicaux sont joués en alternance.

Cartoucherie-Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvre, 12e. Tél. : 43-74-24-08. De 135 F à 180 F.

L'Inquiétude

de Valère Novarina,
mise en scène
de Mark Blezinger,
avec André Marcon.

Seconde partie du *Discours aux animaux*. Un auteur a trouvé celui qui porte et transmet sa poésie.

Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 9e. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 47-42-67-27. De 90 F à 140 F.
Dernière représentation le 20 décembre.

Macbett

d'Eugène Ionesco,
mise en scène
de Jorge Lavelli,
avec Claude Aufaure, Michel Aumont, Christian Bouillette, Gilles Gaston-Dreyfus, Jean-Claude Jay, Isabel Karajan, Gérard Lartigau, Xavier Percy, Sylvain Thirolle et Maria Verdi.

Une satire des imbéciles au pouvoir, un grand spectacle féroce.

Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée, samedi et dimanche à 15 h 30. Tél. : 43-66-43-60. De 90 F à 140 F.

Mortadela

d'Alfedo Arias,
mise en scène
de l'auteur,
avec Haydee Alba, Didier Guedj, Marilu Marini, Adriana Pegueroles, Pilar Rebollar, Alma Rosa, Martine Lepage, Oscar Sisto, Frédérico et Andréa.

Quand Alfredo Arias était enfant, il vivait à Buenos-Aires, il écoutait la radio avec sa grand-mère, allait au music-hall avec sa mère, assistait à des enterrements pittoresques, partait en pique-nique, écoutait, regardait, il nous raconte...

Montparnasse, 31, rue de la Gaîté, 14e. Du mardi au vendredi à 21 heures, le samedi à 18 heures et 21 h 15. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 43-22-77-74. De 31 F à 98 F.

La Nuit juste avant les forêts

de Bernard-Marie Koltès,
mise en scène
de Moni Grego,
avec Yves Ferry.

Un homme seul dans la jungle des villes.

Espace Hérault, 8, rue de la Harpe, 5e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée samedi à 16 heures. Tél. : 43-29-86-51. 60 F et 80 F.


MARC ENGUERAND

« Les Euménides », mise en scène d'Ariane Mnouchkine, au Théâtre du Soleil.

Opéra équestre

de Bartabas,
mise en scène
de l'auteur.

Face-à-face de musiciens géorgiens et de chanteuses berbères. Les chevaux galopent, les cavaliers rugissent, Bartabas joue, c'est la religion du Centaure.

Théâtre équestre Zingaro, 176, av. Jean-Jaurès, 93000 Aubervilliers. Les mardi, jeudi, vendredi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 17 h 30. Tél. : 44-59-79-99. Durée : 2 heures. De 120 F à 230 F.

La Peau trop fine

de Jean-Pierre Bisson,
mise en scène
de l'auteur,
avec Jeanne Marine, Stéphane Bierry et Marco Bisson.

Quarante ans, l'âge de tous les désarrois. Une seconde adolescence.

Poche-Montparnasse, 75, bd du Montparnasse, 6e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 45-48-92-97. De 100 F à 160 F.

Les Pieds dans l'eau

de Jérôme Deschamps
et Macha Makeïeff,
avec Jean-Marc Bihour, Lorella Cravotta, Philippe Duquesne, Yolande Moreau, *François Morel et Olivier Saladin.*

Le petit monde ahuri et fébrile de la Famille Deschamps de nouveau installée à La Villette. Un enchantement.

Grande Halle de La Villette, 211, av. Jean-Jaurès, 19e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée, samedi et dimanche à 17 heures. Tél. : 40-03-39-03. 130 F et 170 F.

Le Pleure-Misère

d'après Flann O'Brien,
mise en scène
de Marie Vayssière,
avec Dominique Collignon-Maurin, Laurent Martial, Michel Mathieu et Emmanuèle Stochl.

Vie et aventures picaresques de villageois pauvres et irlandais.

Cité internationale, 21, bd Jourdan, 14e. Les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi à 20 h 45, le dimanche à 16 h 45. Tél. : 45-88-81-54. De 55 F à 95 F.

Les Rustres

de Carlo Goldoni,
mise en scène
de Jérôme Savary,
avec Catherine Arditi, Michel Berto, *Jacques Boudet, Nelly Clastrier, Roger* Jendly, Daniel Laloux, Dominique Lavanant, Alain Libolt, Héloïse Mignot, Eric Ruf, Isabelle Brisset, Isis Peyrade et Olivier Roustan.

Les hommes sont des mufles, les femmes se défendent comme elles peuvent. Plutôt bien d'ailleurs. Et le couple Lavanant-Berto est irrésistible.

Théâtre national de Chaillot, 1, place du *Trocadéro*, 16e. *Du mardi au samedi* à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 47-27-81-15. Durée : 3 heures. 100 F et 140 F.

Saute, Marquis !

d'après Georges Feydeau,
mise en scène
de Gilles David
et Alain Françon,
avec Gilles David.

Chez Feydeau, le domestique est un personnage important, à la fois voyeur et actif, rusé et naïf. En tout cas, toujours drôle.

Théâtre du Rond-Point Renaud-Barrault, av. Franklin-Roosevelt, 8e. Du mardi au samedi à 19 heures. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 42-56-60-70. Durée : 1 heures. De 100 F à 140 F.

La Serva amorosa

de Carlo Goldoni,
mise en scène
de Jacques Lassalle,
avec Alain Pralon, Claire Vernet, Catherine Hiegel, Nicolas Silberg, Jacques Sereys, Jean-Yves Dubois, Jean-Philippe Puymartin, Pierre Vial, *Anne Kessler, Philippe Torreton et* Vincent Dissez.

Les chassés-croisés de l'amour, du désir, de l'argent, de la détresse.

Comédie-Française, place Colette, 1er. Les mercredi et dimanche à 20 h 30. Tél. : 40-15-00-15. De 45 F à 160 F.

Sourire des mondes souterrains

de Lars Noren,
mise en scène
de Robert Cantarella,
avec Hélène Duc, Florence Luchetti, Jacques Mathou et Claude Perron.

Règlement de comptes en famille, avec une virulence toute suédoise.

Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 43-66-43-60. De 90 F à 140 F.

Les Ubs

d'après Alfred Jarry,
mise en scène
de Denis Marleau,
avec Pierre Lebeau, Carl Béchard, Danièle Panneton, Jean-François Casabonne, Gary Boudreault, Chantal Baril, Carol Bergeron, Stéphane Jalbert, Ivanhoe Jolicœur, Allan Laforest, Jean-Denis Levasseur et Jean Sabourin.

Une farce macabre composée de textes de Jarry, jouée avec un esprit corrosif dans des décors symbolistes.

Cité internationale, 21, bd Jourdan, 14e. Du jeudi au samedi à 21 heures. Matinée, samedi et dimanche à 17 heures. Tél. : 45-88-81-54. Durée : 1 h 30. De 55 F à 95 F.
Dernière représentation le 20 décembre.

Une certaine mulâtresse

de Miguel Angel Asturias,
mise en scène
de la Compagnie Tour de Babel,
avec Romain Pompidou, Anne-Sylvie Meyza, Esther-André Gonzales, Luc Laporte, Mathieu Pikroch, François-Noël Bing, Anne-Claire Dolivet, Alain Servant, Gilles Debroise, Gael L'Hostis, Betti Castro (chant), Santiago Murillo Garzon, Mohand Saci et Arah Kalathbari (musiciens).

Dans le cadre des manifestations autour de l'Amérique latine, une légende guatémaltèque. Dans la petite salle, à 18 h 30, deux lectures : *Rabinal Achi* le vendredi 18, et le samedi 19, *Médée dans le miroir* de José Triana.

Centre Georges-Pompidou, rue Rambuteau, 2e. Du mercredi au samedi à 20 heures. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 42-74-42-19. Durée : 1 h 45. 70 F et 90 F.
Dernière représentation le 20 décembre.

Le Voyage à Rome

de Jean-Claude Penchenat,
mise en scène
de l'auteur,
avec Jean Allibert, Aziz Arbia, Gilbert Beugniot, Laurent Boulassier, Liliane Delval, Anne Demeyer, Raymonde Heudeline, Arnault Lecarpentier, Anne Lévy, Hélène Philippe, Geneviève Rey-Penchenat, Louis-Basile Samier, Marc Schapira et Benoît Urbain (accordéoniste).

Prenant possession de son nouveau domaine, Jean-Claude Penchenat et ses comédiens voyagent dans le temps.

Théâtre du Campagnol, 20-22, rue Marcel-Cachin, 91000 Corbeil-Essonnes. Du mercredi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 64-96-72-31.
Dernière représentation le 20 décembre.

Régions

Le Baladin du monde occidental

de John Millington Synge,
mise en scène
de Philippe Adrien,
avec Jacques Gamblin, Claude Brosset, François Chodat, Nathalie Dontcheva, Françoise Bette, Claude Baque, Guy Delamarche, Basile Bernard, Marie Marfaing, Magali Magne, Véronique Arbez, Maryline Even et Pierrick Lemou, Alain Pennec et Yannick Alory (musiciens).

Un langage rude, des vies qui ne le sont pas moins : l'Irlande.

Théâtre de la Ville, place de l'Hôtel-de-Ville, 35000 Rennes. Le mercredi à 19 heures, du jeudi au samedi à 20 h 30. Tél. : 99-31-12-31. De 50 F à 100 F.
Dernière représentation le 19 décembre.

Les Bonnes

de Jean Genet,
mise en scène
d'Alain Ollivier,
avec Hélène Lavasseur, Geneviève Robin et Violaine Zchwartz.

Meurtre rituel de celle qui provoque la haine et la fascination. L'une des plus belles mises en scène d'Alain Ollivier.

Centre dramatique national., 34000 Montpellier. Du mercredi au samedi à 21 heures. Tél. : 67-52-72-91. De 50 F à 100 F.
Dernière représentation le 19 décembre.

Home

de David Storey,
mise en scène
de Philippe Froger,
avec Alain Kowalczyk, Serge Le Lay, Yvette Poirier, Gilles Ronsin et Erika Vandelet.

Cinq personnages tentent de se protéger du monde extérieur et se jettent en pâture au public.

Théâtre de la Parcheminerie, rue de la Parcheminerie, 35000 Rennes. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Tél. : 99-79-47-63. 70 F et 100 F.
Dernière représentation le 19 décembre.

Léonce et Léna

de Georg Büchner,
mise en scène
de Philippe Van Kessel,
avec Jean- Pierre Baudson, Delphine Bibet, Alfredo Canavate, Anne Carpriau, Paul Clairy, Patrick Donnay, Isabelle Dumont, Eric Firenz, Pierre Laroche et Thierry Paret.

Une fable amère sur les amours de deux jeunes gens gâtés et leurs vains efforts de liberté.

Théâtre municipal, place du Théâtre, 25000 Besancon. Les jeudi et vendredi à 20 h 45, le samedi à 17 heures. Tél. : 81-82-14-56. 100 F.

Master Class

de David Pownall,
mise en scène
de Michel Vuillermoz,
avec Paul Le Person, Jean-Pol Dubois, Philippe Faure et Patrick Ligardes.

Dans les sous-sols du Kremlin, Staline et Jdanov tentent de séduire Prokofiev et Chostakovitch.

Le Quartz Centre national dramatique et chorégraphique, 2-4, av. Clemenceau, 29000 Brest. Du lundi au samedi à 20 h 30. Tél. : 98-44-10-10. De 55 F à 110 F.
Dernière représentation le 22 décembre.

Les Prodiges

de Jean Vauthier,
mise en scène
de Marcel Maréchal,
avec Sophie Barjac, Marcel Maréchal et Marie Mergey.

L'univers enfantin, étouffant et cruel de Vauthier.

La Criée, 30, quai de Rive-Neuve, 13000 Marseille. Le mercredi à 19 heures, du jeudi au samedi à 20 h 30. Tél. : 91-54-70-54. 80 F et 125 F.

DANSE

Ballet de l'Opéra de Paris Robbins et Chopin

Dances at a Gathering, In the Night, The Concert

Jerome Robbins est le prince du non-dit, le poète des sentiments les plus impalpables, et il sait exprimer tout cela par des chorégraphies d'un raffinement sans égal dans *In the Night* et *Dances at a Gathering*. Dans *The Concert*, c'est son humour pince-sans-rire qui épingle les auditeurs d'un récital de piano, bien peu concentrés sur la musique...

Opéra de Paris-Garnier, les 17, 19, 20, 23, 26, 27 et 29 décembre, 19 h 30. Tél. : 47-42-53-71. De 30 F à 360 F.

Claudio Bernardo

Dilatatio

Un jeune chorégraphe brésilien à découvrir – la rumeur en dit déjà grand bien. Cette pièce, dit-il, *« est une tentative d'approche de l'ambiguïté de l'amour dit « adressé à l'Absent », vécu et décrit par sainte Thérèse d'Avila et saint Jean de la Croix ».*

Théâtre de la Bastille, du 16 au 19 décembre, 21 heures. Tél. : 43-57-42-14. 90 F.

Francesca Lattuada

Stultifera Navis

Créée au dernier Festival d'Avignon, une pièce inspirée à Lattuada par les poèmes de la *« nonne fantasque »* Emily Dickinson. Une avalanche d'images folles et de gags surréalistes, où explosent les talents multiples de Denis Lavant, l'acteur fétiche de Léos Carax.

Théâtre de la Bastille, les 22 et 23 décembre, 21 heures. Tél. : 43-57-42-14. 90 F.

Ballet du Kremlin

Cendrillon

Un « ballet-féerie » en trois actes, chorégraphié par Vladimir Vassiliev, ex-gloire du Bolchoï, qui s'est réservé le rôle de la Marâtre. Cendrillon est son épouse, Ekaterina Maximova, inaltérable, le Prince est dansé en alternance par Ricardo Bustamante et Stanislas Issaiev. Musique de Prokofiev, costumes de Nina Ricci.

Palais des Congrès, du 17 décembre au 3 janvier, 20 h 30 (les samedis et dimanches à 15 heures). Tél. : 40-02-61-99. De 130 F à 190 F.

Nîmes

Régine Chopinot

Saint Georges

Une pièce originale et réussie où Chopinot, guidée par les ouvrages de Baltrusaïtis, anime le délirant bestiaire (*animaux humains compris*) de la sculpture romane. Avec de très beaux chants interprétés en scène par l'Ensemble Mora Vocis.

Théâtre de Nîmes, les 18 et 19 décembre, 20 h 30. Tél. : 66-36-02-04. 100 F et 130 F.

Metz

Daniel Larrieu

Gravures

Sur *l'Ascension du mont Ventoux*, de Pétrarque, dit en scène, Daniel Larrieu a écrit une de ces pièces douces et méditatives dont il a le secret.

Arsenal, le 16 décembre, 20 h 30. Tél. : 87-74-16-16. 130 F.

La sélection « Théâtre » a été établie par Colette Godard. « Danse » : Sylvie de Nussac.

MUSIQUE

Classique

Mercredi 16 décembre

Beethoven

Symphonies nos 8 et 9
Dona Brown (soprano),
Hanna Schaer (mezzo-soprano),
David Rendall (ténor),
William Shimell (baryton),
Chœur et Orchestre de Paris,
Günther Herbig (direction).

Retour de Günther Herbig, à l'Orchestre de Paris dans deux symphonies de Beethoven. Lors de sa première venue, le chef d'origine allemande, basé aujourd'hui, à Toronto, avait fait sensation en dirigeant l'*Héroïque*.

Salle Pleyel (les 16 et 17, 20 h 30 ; le 19, 16 h 30). Tél. : 45-63-88-73. De 85 F à 270 F.

Visvikis

Orama, création

Beethoven

Rondo pour piano et orchestre

Weber

Konzertstück pour piano et orchestre

Mozart

Symphonie no 40
Franck Braley (piano),
Orchestre symphonique français,
Anton Nanut (direction).

Vainqueur du Concours Reine-Elisabeth, Frank Braley est un jeune pianiste qui a toutes les qualités que l'on est en droit d'attendre d'un artiste appelé à faire une grande carrière internationale.

Salle Gaveau, 20 h 30. Tél. : 49-53-05-07. De 60 F à 150 F.

Jeudi 17

Brahms

Sonates pour violon et piano op. 78, 100 et 108
Raphaël Oleg (violon),
Roger Muraro (piano).

Raphaël Oleg vient de signer un contrat chez Denon. Première interprétation publiée : un splendide *Concerto pour violon* de Brahms. Le voici devant le

➡



LA SÉLEC DE LA SEMAINE

➡

public de Gaveau dans les trois sonates de Brahms, en compagnie de Roger Muraro, jeune et remarquable pianiste.

Salle Gaveau, 20 h 30. Tél. : 49-53-05-07. De 100 F à 200 F.

Beethoven

Sonate pour piano op. 27 « Quasi una fantasia »

Brahms

Variations sur un thème original
Intermezzi pour piano op. 117

Chopin

Barcarolle op. 60
Scherzos op. 31, 39 et 54
François Kerdoncuff (piano).

Le dernier disque de cet *ancien élève* de Vlado Perlemuter a été une sacrée surprise : quasiment inconnu, ce jeune pianiste réussissait le tour de force de s'imposer dans les deux premières sonates de Brahms pourtant « marquées » par les interprétations de Katchen, Richter et *Zimerman*. Il joue dans une salle à l'acoustique parfaite, située dans l'Institut des jeunes aveugles, métro Duroc. Une salle en bois, chargée d'atmosphère.

Salle André-Marchal. 20 h 30. 80 F.

Rossini

L'Italienne à Alger, ouverture

Dussek

Concerto pour piano-forte et orchestre

Schubert

Symphonie n° 6
Andreas Staier (piano-forte),
Orchestre des Champs-Elysées,
Philippe Herreweghe (direction).

Le programme le plus intéressant de la semaine, à n'en pas douter. Qui a entendu un concerto de Dussek, en concert ? Et par des interprètes aussi captivants ! Et puis, Rossini et Schubert joués par un tel orchestre devraient apporter leur lot de surprises.

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30. Tél. : 49-52-50-50. De 40 F à 290 F.

Rihm

Hölderlin Fragmente

Henze

Kammermusik 1958
André Wilms (récitant),
Johannes Kosters (baryton),
Gilles Ragon (ténor),
Bernard Wambach (piano),
Jean-Marie Angster (guitare),
Ensemble Accroche-note,
Armand Angster (direction),
Claude Malric (mise en scène).

La mise en espace de deux des œuvres majeures de ce siècle: Une production orléanaise reprise chez Jean-Pierre Vincent.

Nanterre. Théâtre des Amandiers. 20 h 30 (+ le 18). Tél. : 46-14-70-00. Location Fnac. 130 F.

Samedi 19

Messiaen

Saint François d'Assise
Dawn Upshaw (l'ange),
José Van Dam (François),
Ronald Hamilton (le lépreux),
Orchestre et chœur de l'Opéra de Paris,
Sylvain Cambreling (direction),
Peter Sellars (mise en scène).

Reprise du grand opéra d'Olivier Messiaen, dans une nouvelle mise en scène de Peter Sellars, déjà présentée, cet été, à Salzbourg, avec José Van Dam dans le rôle du saint ornithologue. Attention, la représentation débute à 18 heures, le spectacle dure six heures, avec deux entractes.

Opéra-Bastille, 18 heures. Tél. : 44-73-13-00. De 50 F à 495 F.

Lundi 21

Haendel

Le Messie
Margaret Marshall (soprano),
Carolyn Watkinson (contralto),
Andreas Scholl (contre-ténor),
Jeffrey Francis (ténor),
Peter Lika (basse),
Vokaal Ensemble Currende,
Concerto Köln,
René Jacobs (direction).

Noël approche, les *Messie* aussi.

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30. Tél. : 49-52-50-50. De 90 F à 390 F.

Weber

Der Freischütz, ouverture

Wagner

Wesendonck Lieder

Schumann

Symphonie n° 1 « le Printemps »
Rosemarie Lang (soprano),
Orchestre national de France,
Claus Peter Flor (direction).

Beau programme dirigé par un chef dont on ne sait trop que penser. Claus Peter *Floor avait fait sensation lors de sa première* venue, à l'Orchestre de Paris, déçu ensuite. Et ses disques publiés par RCA sont loin d'avoir fait l'unanimité. Sa *Symphonie* de Franck, notamment, si caricaturale d'un style d'interprétation « allemand » (lire doctoral et pesant).

Châtelet. Théâtre musical de Paris, 20 h 30. Tél. : 40-28-28-40. De 70 F à 200 F.

Régions

Montpellier

Offenbach

Orphée aux enfers
Tibère Raffalli (Aristée, Pluton),
Patrick Rocca (Jupiter),
Elizabeth Vidal (Eurydice),
Jean-Paul Fouchécourt (Orphée),
Chœur régional d'enfants,
Chœurs de l'Opéra de Montpellier,
Orchestre philharmonique de Montpellier,
Jacques Blanc (direction),
Robert Fortune (mise en scène),
Thierry Malandain (chorégraphie).

Reprise du mythe d'Orphée vu par Offenbach, dans la mise en scène de Robert Fortune qui avait fait sensation lors de sa création.

Le 22. Opéra, 20 heures. Tél. : 67-66-00-92. De 70 F à 165 F.

Strasbourg

J. Strauss

La Chauve-Souris
Petra Maria Schnitzer (Rosalinde),
Beverly Hoch (Adèle),
Marie-Ange Todorovitch (le prince Orlofsky),
René Schirrer (Franck),
John Hurst (Eisenstein),
Stuart Kale (Alfred),
Georg Tichy (docteur Falke),
Frank Egerton (docteur Blind),
Chœurs de l'Opéra du Rhin,
Orchestre philharmonique de Strasbourg,
Theodor Guschlbauer (direction),
Pierre Strosser (mise en scène),
Yolande Marzolff (chorégraphie).

La Chauve-Souris mise en scène par Strosser: une fantaisie attendue.

Les 19 et 22, 20 heures ; le 20, 15 heures. Théâtre municipal, Opéra du Rhin. Tél. : 88-75-48-23. De 30 F à 230 F.

Jazz

Rido Bayonne

Un personnage extravagant. Un patronyme *délicieux (Rido Bayonne). Un* groupe solide et tonique. Des partenaires de poids (Nicolas Guéret aux saxophones). Une façon inédite d'aller doucement vers les derniers jours de l'année. Le club s'appelle *Baiser salé*. Baiser salé Rido Bayonne... Ce n'est plus une suggestion, c'est un désir.

Du 17 au 20. Baiser salé, 22 h 30. Tél. : 42-33-37-71.

Marc Perrone Daniel Colin

On peut se faire toutes les idées de l'accordéon : sommaires, vulgaires, méprisantes, exagérées. Ce sont autant de façons d'ignorer l'instrument. L'une des traditions en France, c'est l'italienne, l'art des ritals, tarentèles et complaintes. L'une des formes les plus populaires, c'est le diatonique, le plus simple, celui qui exige le plus de vivacité. Le maître absolu du genre, c'est un jeune homme d'une extrême inventivité, pas loin du poétique, à des années-lumière du cliché. Il s'appelle Marc Perrone, il joue avec Daniel Colin. On vous l'aura dit.

Le 19. Ivry-sur-Seine. Théâtre, 22 h 30. Tél. : 46-70-21-55. 110 F.

Rock

Yellowman and the Sagittarius Band

Grande figure du reggae, Yellowman, chaman albinos de la Jamaïque, accorde une de ses visites périodiques à Paris, pour la grande joie des initiés et l'édification des jeunes générations.

Le 16. Elysée-Montmartre, 19 h 30. 120 F.

Gangstarr

L'un des meilleurs groupes de rap du moment, que l'on tienne compte ou pas de leur agressivité, de leurs vues politiques souvent insupportables. Le vieux débat sur la forme et le fond poussé à son paroxysme, au son des meilleurs échantillons, des rythmes les plus coupants.

Le 18. Espace Ornano, 19 h 30. Tél. : 42-55-57-57. 110 F.

Rory Gallagher

Bluesman irlandais qui accéda au panthéon des *guitar heroes* dans les années 70, Rory Gallagher a survécu avec intégrité aux années de semi-obscurité qu'il a traversées en même temps que tant de ses collègues (Alvin Lee, Leslie West et consorts).

Le 18. Bataclan, 20 heures. Tél. : 47-00-30-12.

Morrissey

A l'approche de Noël, Morrissey va-t-il abjurer ses errances récentes (flirt indécent avec les skinheads et leurs vues de bas du front sur l'immigration pakistanaise) ? Peut-être, mais il est aussi capable de s'enfoncer un peu plus dans cet esthétisme trouble, comme pour mieux abjurer, à coups de provocation et de grosses guitares rock'n'roll, l'hypersensibilité qui fit sa renommée.

Le 22. Zénith, 20 h 30. Tél. : 42-08-60-00. 130 F.

Tournées

Inspiral Carpets

Groupe rescapé de l'effondrement de la vague néo-psychédélique, les Carpets ont entrepris, avec une rigueur assez impressionnante, de refaire le terrain perdu ces dix-huit derniers mois.

Le 17 décembre, Bordeaux, le Jimmy. Le 18, Rennes, l'Ubu. Le 19, Paris, Espace Ornano.

Kat Onoma

Groupe intelligent (ce qui ne veut pas dire intellectuel), Kat Onoma pratique un rock un peu inquiétant, mais qui ne manque pas d'élégance.

Le 18 décembre, Lyon, le Transbordeur.

Festival Tous des Européens

Chaque jour, un artiste ou un groupe français associé à un artiste européen. Avant le référendum on aurait pu taxer l'entreprise d'opportunisme, maintenant elle apparaît courageuse. Voici donc *Kent* (chanson néo-réaliste) et les Nits (musique néerlandaise aussi belle qu'indéfinissable), le 19 décembre. Bratsch (parisiens, tziganes d'honneur), Terem Quartet (russes) le 21. Les Innocents (rock jouxtant la chanson) et Bobo In White Wooden House (rock allemand), le 22 . Les Naufragés (rockers nautiques) et Cropdusters (à tendance celtique, anglais), le 23. Jad Wio (décadents) et Rosario (flamenco rock, Espagne), le 29.

A l'Auditorium Châtelet, Forum des Halles, Paris. *Tous les soirs à 20 heures.* Tél. : 42-36-13-90.

Chanson

Gina et l'Orchestre

Gina et l'orchestre ont de la gouaille, de l'esprit et du cœur. Rock-balloche, chanson binaire, tropiques au coin du bois. Accordéon de soirée exigé.

Le 17. Passage du Nord-Ouest, 22 heures. Tél. : 47-70-81-47.

Claude Nougaro

Il tourne, il tourne, on ne s'en lasse pas. Nougaro et Wander reviennent à la case départ presque deux ans plus tard : le Petit Journal-Montparnasse.

Les 21 et 22. Petit Journal-Montparnasse, 21 heures. Tél. : 43-21-56-70.

Musiques du monde

Mano a Mano

Tango drôle, avec chanteur authentique (voix haute et yeux en arrière) et guitariste tango comme aux premiers temps. Quelques gags, quelques maladresses, du bonheur (dans le malheur) à l'argentine.

Le 16. *New Morning*. 20 h 30. Tél. : 45-23-51-41. *100 F.*

Doudou Ndiaye Rose

Merveilleux maître tambour sénégalais, qui relie le rythme au temps, au vent et à l'esprit avec ses trente tambourinaires, dont quelques-unes de ses belles-*filles* ou nièces, dans un festival de couleurs et de rythmiques extrêmement complexes.

Les 20 et 21. Théâtre de la Ville, 20 h 30. Tél. : 42-74-22-77. 75 F.

Tournées

Michel Jonasz

Michel Jonasz tel qu'en lui-même : excellent chanteur, il passe en revue les tubes de naguère *(Lucille, Joueur de blues...)*, les chansons du nouvel album *(Où est la source,* WEA). Il bénéficie de l'appui de musiciens heureux (dont quatre « pointures » américaines) et d'une mise en lumière (d'Alain Longchamp) exceptionnelle. La descente sur scène d'une immense lune sur le petit Jonasz est un morceau d'anthologie.

Les 17, 18 et 19 décembre, Toulouse, Palais des sports.

Salif Keita

Salif Keita, Malien, chanteur lunaire, ex-patron des Ambassadeurs, à qui l'on doit quelques beautés évidentes de la musique africaine moderne. Aujourd'hui passé à un style plus international, il a gardé la voix, perdu un peu de cœur, mais le miracle se produit encore.

Le 19 décembre, Lyon, Maison de la *danse (Théâtre du 8e)*.

La sélection « Classique » a été établie par Alain Lompech.
« Jazz » : Francis Marmande.
« Rock » : Thomas Sotinel.
« Chanson » et « Musiques du monde » : Véronique Mortaigne.

Salzbourg 1993 : de Monteverdi à Kurtag

Placé sous la direction artistique, pour la deuxième année consécutive, de Gérard Mortier, le Festival de Salzbourg 1993 aura lieu du 23 juillet au 31 août.

Le programme lyrique comprend cinq nouvelles productions. Deux opéras de Mozart : *Cosi fan tutte, dirigé* par Christoph von Dohnanyi (le metteur en scène n'est pas encore connu), avec Jennifer Larmor, Cecilia Bartoli et Ferrucio Furlanetto ; et *Lucio Silla*, conduit par Sylvain Cambreling, mis en scène par Peter Mussbach, avec Anthony Rolfe Johnson, Ann Muray et Elzbieta Szmytka ; deux opéras de Monteverdi : *le Couronnement de Poppée*, par Nikolaus Harnoncourt et le Concentus Musicus, avec Silvia McNair, Philip Langridge, Marjana Lipovsek, Jochen Kowalski et Kurt Moll, et *l'Orfeo*, par le Concerto Vocale, dirigé par René Jacobs, avec Laurence Dale (Orfeo) et Heidi Grant Murphy (Eurydice). Enfin, *Falstaff* de Verdi, mis en scène par Luca Ronconi, sous la baguette de Sir Georg Solti, avec Jose Van Dam dans le rôle titre. Deux productions sont des reprises : *la Flûte enchantée*, de Mozart, mise en scène par Johannes Schaaf et dirigée par Bernard Haitink, et *Salomé* de Richard Strauss, par Christoph von Dohnanyi et Luc Bondy, l'un des événements de l'été dernier. Sont également prévus en version de concert : *Ulysse*, de Luigi Dallapiccola et *Prométhée*, de Luigi Nono. Ainsi qu'un cycle contemporain Ligeti/Kurtag.

Placé sous la houlette de Peter Stein, le volet théâtral du festival comporte deux nouvelles productions : *Coriolan*, de Shakespeare, dirigé par Deborah Warner, avec Bruno Ganz et Maria Wimmer, et, en première mondiale, *Equilibrium*, de Botho Strauss, mis en scène par Luc Bondy ; et trois reprises : *Jules César*, de Shakespeare, par Peter Stein, *Wesele*, de Wyspianski, mis en *scène par Andrzej Wajda, et le traditionnel Jedermann*, d'Hugo von Hofmannsthal, par Gernot Friedel.

★ **Renseignements : Kartenbüro der Salzburger Festpiele, A-5010 Salzburg, Postfach 140. Tél. : (19) 43-662-84-45-01.**

Aix-en-Provence : portion congrue

Le Festival *d'Aix-en-Provence* se tiendra, en 1993, du 11 au 27 juillet.

Côté opéra, deux nouvelles productions seront présentées : *Orlando* de Haendel, par les Arts florissants et William Christie, dans une mise en scène de Robert Carsen – qui avait déjà signé à Aix celle du *Songe d'une nuit d'été* de Britten, – et *Euryanthe* de Weber, mis en scène par Daniel Schmid, avec l'English Chamber Orchestra dirigé *par Jeffrey* Tate, et interprété par Thomas Moser et Andreas Schmidt. Ce dernier a laissé le rôle titre à William Shimell dans la reprise du *Don Giovanni* mis en scène par Giorgio Marini, avec l'English Chamber Orchestra sous la baguette d'Armin Jordan.

Deux grands concerts sont également prévus au Théâtre de l'Archevêché : *la Valse* et *Daphnis et Chloé*, de Maurice Ravel, par l'Orchestre national *de France et Charles Dutoit ; et l'Europe galante*, d'André Campra, avec les Musiciens du Louvre de Marc Minkowski. D'autres concerts alterneront avec les récitals de James Bowman, Gundula Janowitz, Thomas Hampson et Andreas *Schmidt*.

★ **Bureau du festival, tél. : 42-17-34-00 ; location. : 42-17-34-34.**

ARTS

Paris

Amériques latines : art contemporain

Seize artistes latino-américains contemporains qui complètent l'exposition du Centre Georges-Pompidou dans une optique plus fraîche. Une tendance à l'excès, à l'accumulation et au baroque qui témoigne d'une belle santé, devenue rare.

Hôtel des arts. Fondation nationale des arts, 11, rue Berryer, Paris 8e. Tél. : 42-56-71-71. Tous les jours sauf mardi de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 11 janvier 1993. 18 F.

Byzance

En 330 de notre ère, l'empereur Constantin transporta ses pénates de Rome à Byzance, qui devint Constantinople. Puissant et riche, l'empire d'Orient fut l'objet de toutes les convoitises, jusqu'à sa chute finale en 1453. D'aucuns virent sa griffe dans l'art de la rénovation carolingienne, ce que d'autres contestaient vigoureusement. Quatre cents œuvres, souvent somptuaires, tirées des collections françaises, pour se retremper dans une civilisation prête à s'entretuer au nom des images.

Musée du Louvre, hall Napoléon, entrée par la pyramide, Paris 1er. Tél. : 40-20-51-51. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 21 h 45. Jusqu'au 1er février 1993. 35 F (billet couplé avec « le Bruit des nuages »).

Eugène Delacroix

En concertation avec le musée Condé de Chantilly, le musée Delacroix montre des dessins et les quatre carnets conservés sur les sept ramenés par l'artiste de son séjour au Maroc en 1832. Un *fac simile* a été édité à cette occasion, accompagné de son journal de voyage, d'extraits de correspondance et de textes de synthèse.

Musée Delacroix, 6, rue de Furstenberg. Paris 6e. Tél. : 43-54-04-87. Tous les jours sauf mardi de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 4 janvier 1993. 12 F.

Figures du moderne

Quatre-cent-cinquante œuvres d'une des plus importantes tendances de l'art du vingtième siècle, souvent évoquée, mais mal connue sous nos climats. De *Die Brücke*, à Dresde puis à Berlin, au *Blaue Reiter* de Munich, c'est tout un pan de l'art moderne qui surgit, avec les figures de Kandinsky, Marc, Schmitt-Rottluff et bien d'autres. La plus belle et la plus intéressante exposition de cette fin d'année.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 40-70-11-10. Tous les jours sauf lundi et jours fériés de 10 heures à 17 h 30, mercredi jusqu'à 20 h 30. Jusqu'au 14 mars 1993. 30 F.

Peter Fischli et David Weiss

La Suisse n'est plus ce qu'elle était : on y trouve l'excentricité, l'humour et le clin d'œil, le plaisir jamais gratuit de la dérision. Zurichois, Fischli et Weiss posent leurs valises, leurs drôles de sculptures, leurs photos montées et leurs vidéos à Paris.

Centre Georges-Pompidou, galeries contemporaines, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Tous les jours sauf mardi et dimanche de 14 heures à 18 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 24 janvier 1993.

Fragonard et le dessin français au dix-huitième siècle

A travers Fragonard, c'est sur l'ensemble de ses collections de dessins du dix-huitième siècle que le Petit Palais tire un verrou trop longtemps fermé. On appréciera particulièrement la restauration des cinquante-sept illustrations qu'il fit des *Contes* de La Fontaine. Jamais montrés, ces dessins voués aux enfers des bibliothèques devraient susciter bien des vocations.

Musée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill, Paris 8e. Tél. : 42-65-12-73. Tous les jours sauf lundi et jours fériés de 10 heures à 17 h 40. Jusqu'au 14 février 1993. 30 F.

L'art d'Amérique latine

Un demi-siècle de peinture et de sculpture de douze pays d'un continent, complexe, bigarré. Des muralistes mexicains aux constructivistes argentins en passant par l'étrange Frida Kahlo, mi-naïve, mi-surréaliste, la découverte d'un demi-monde que l'on complétera avec celle des jeunes générations montrées à l'Hôtel des Arts.

Centre Georges-Pompidou, grande galerie, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 11 janvier 1993.

Ricardo Migliorisi

Venu du Paraguay, Migliorisi mêle le précolombien, le cirque et une forme encore corrosive de surréalisme, dans un univers acide d'une réjouissante et tonifiante vulgarité. La Maison des cultures du monde et le Théâtre du Rond-Point poursuivent avec lui une prospection des artistes du monde entier. Un lieu à nouveau dynamique, dont il faut retrouver le chemin.

Galerie du Rond-Point, Théâtre Renaud-Barrault, 2 bis, av. Franklin-Roosevelt, Paris 8e. Tél. : 42-56-60-70. Tous les jours de 12 heures à 20 h 30, les soirs de spectacle jusqu'à 22 heures, dimanche et lundi de 12 heures à 18 heures, dimanche et lundi de 12 heures à 18 heures. Jusqu'au 27 décembre.

Martial Raysse

Depuis dix ans, le travail de Martial Raysse est, pour beaucoup, une énigme : il fut une des comètes du nouveau réalisme, mais, contrairement à ses amis, qui menaient grand tapage, il a disparu depuis dix ans du devant de la scène artistique. Retour en beauté.

Galerie nationale du Jeu de Paume, place de la Concorde, Paris 8e. Tél. : 42-60-69-69. Tous les jours sauf lundi de 12 heures à 19 heures, samedi, dimanche de 10 heures à 19 heures, mardi jusqu'à 21 h 30. Projection de films et vidéos de Raysse tlj à 14 heures. Jusqu'au 31 janvier 1993. 35 F.

Alfred Manessier

Il fut, comme tant d'autres, oblitéré par la vague de l'avant-garde américaine. Loin de l'actualité, il a poursuivi son œuvre dont une rétrospective nous est proposée aujourd'hui. Des toiles cubistes ou surréalistes de sa jeunesse à la violence colorée d'après-guerre en passant par les peintures réalisées sur le motif en baie de Somme, les travaux d'un peintre religieux, et engagé.

Grand Palais, galeries nationales, av. Winston-Churchill, pl. Clemenceau, av. Eisenhower, Paris 8e. Tél. : 44-13-17-17. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 20 heures, mercredi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 4 janvier 1993. 32 F.

Egon Schiele

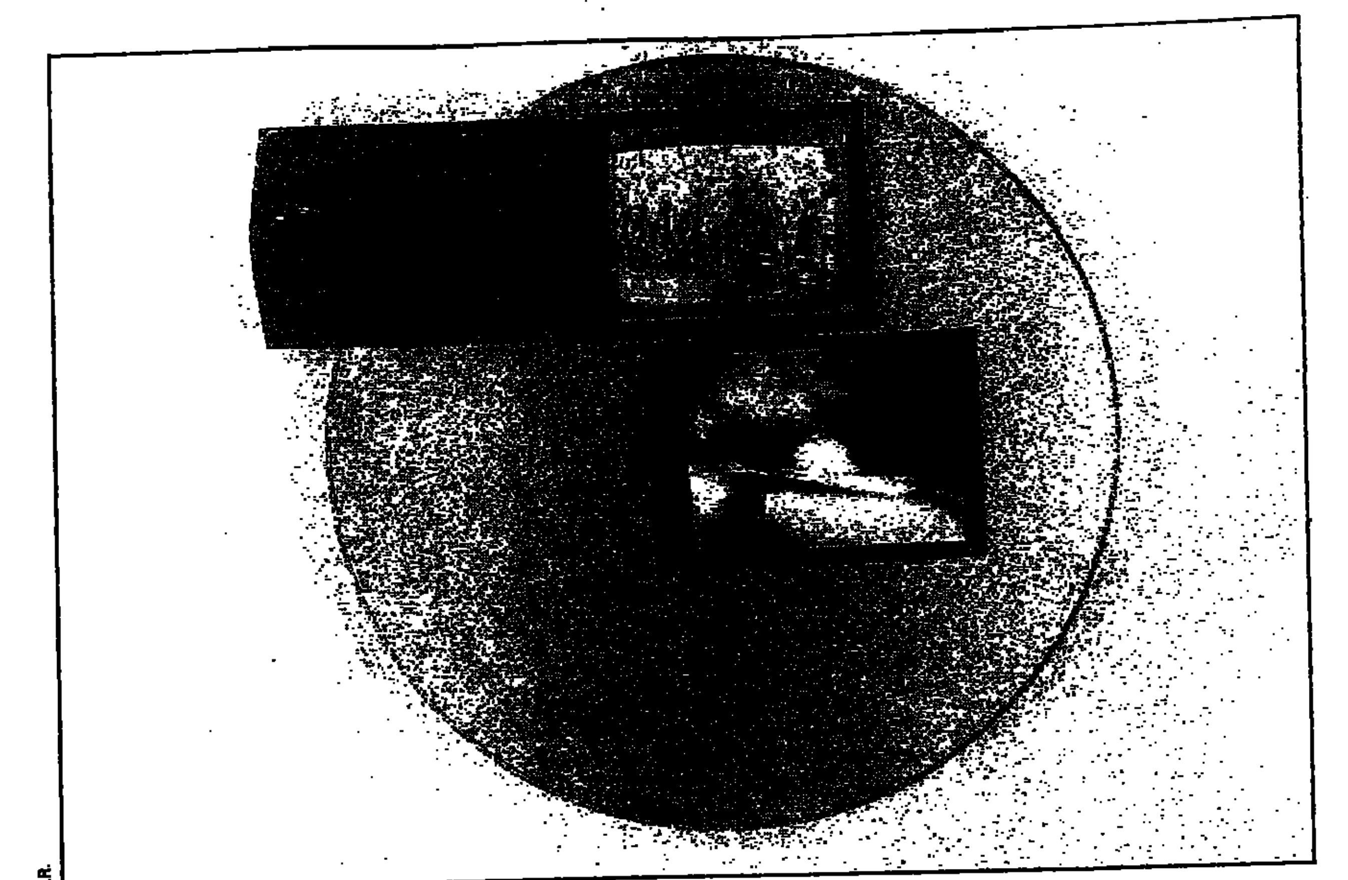
Il fut condamné pour obscénité, mourut à un âge où d'autres apprennent encore leur métier, et passe aujourd'hui pour un des plus grands dessinateurs du siècle. Cent aquarelles et dessins, empruntés à des collections américaines, résument le parcours fulgurant et sulfureux d'Egon Schiele.

Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf, Paris 7e. Tél. : 45-56-60-17. Tous les jours sauf dimanche et jours fériés de 11 heures à 20 heures. Jusqu'au 27 février 1993. 25 F.

Vision d'Océanie

Parmis les arts dits « primitifs », les surréalistes ont privilégié ceux qui venaient de la zone Pacifique. Vincent Bounoure, qui fut un familier d'André Breton, a préparé cette exposition pour le musée Dapper, traditionnellement tourné vers l'Afrique. Soixante-dix pièces renvoyant plutôt à un imaginaire occidental qu'à une réalité ethnologique (mais pourquoi pas ?) représentent les trois bassins de civilisation de ce continent émietté sur un océan : Mélanésie, Micronésie, Polynésie.

Musée Dapper, 50, av. Victor-Hugo, Paris 16e. Tél. : 45-00-01-50. Tous les jours de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 15 mars 1993. 15 F.



D.R.

« Plan film », de Christian Gattinoni exposé à la galerie Claude Samuel.

Galeries

Bitran

La seconde génération des abstraits d'après-guerre, celle qui commençait à percer lorsque la peinture française fut balayée par la vague et la vogue de l'école américaine. Depuis quelque temps, une réévaluation de cette période est en cours, et la parution d'un catalogue rétrospectif est l'occasion d'une exposition d'une trentaine de dessins de Bitran.

Galerie Louis Carré, 10, av. de Messine, Paris 8e. Tél. : 45-62-57-07. Tous les jours sauf dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 h 30. Jusqu'au 23 janvier 1993.

Louise Bourgeois

Née à Paris, mais installée à New-York depuis 1938, elle est devenue un des plus grands sculpteurs américains. Nul n'étant prophète en son pays, voici, après une première rétrospective chez Lelong, une nouvelle exposition de Louise Bourgeois à Paris, avec une dizaine d'œuvres récentes.

Galerie Karsten Grève, 5, rue Debelleyme, Paris 3e. Tél. : 42-77-19-37. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 30 janvier 1993.

Christian Gattinoni

Cinquante boîtes métalliques, de celles qui enferment les bobines de film cinématographique, servent de support à des images très différentes, l'une fréquemment brouillée, à caractère pornographique, l'autre parfois à demi-cachée, témoignant d'une de ces horreurs que les hommes aiment infliger à leurs semblables. Un travail sensible où l'on découvre que l'obscénité n'est pas toujours ce que l'on croit.

Galerie Claude Samuel, 18, pl. des Vosges, Paris 4e. Tél. : 42-77-16-77. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 16 janvier 1993.

Jean-Pierre Grenier

Dans une petite galerie, des œuvres sur papier dont l'étrange puissance fait oublier la complexité technique. Une mention particulière pour la série jouant sur les harmonies et les opalescences du blanc, où toutes les possibilités de la matière sont convoquées sans effort apparent. Les peintres apprécieront et, on l'espère, les autres aussi.

Galerie Queyras, 29, rue Guénégaud. Paris 6e. Tél. : 46-33-79-74. Tous les jours sauf dimanche de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 23 décembre.

Jean Le Gac

Jean Le Gac aimait puiser son inspiration dans les romans populaires, dont il utilisait également les illustrations de couverture. Il fit ainsi entrer Harry Dickson au musée, grâces lui soient rendues. Il lit aujourd'hui Rimbaud, Maurice Renard ou Henry James, et tourne la page en montrant le dos des livres sous forme de photographies cibachromes, auxquelles sont joints ses commentaires picturaux.

Galerie Templon, 4, avenue Marceau, Paris 8e. Tél. : 47-20-15-02. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 31 décembre.

Aurélie Nemours

Travaux récents d'une grande dame de l'abstraction géométrique. Alors qu'une nouvelle génération perpétue la vivacité de ce genre, souvent en puisant au répertoire d'Aurélie Nemours, il fait bon constater l'austère fraîcheur d'une des dernières formes d'expression où la peinture allie la rigueur à l'honnêteté.

Galerie Denise René, 22, rue Charlot, Paris 3e. Tél. : 48-87-73-94. Tous les jours sauf dimanche de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 15 janvier 1993.

Giulio Paolini

Parmi les pères fondateurs de l'arte povera, la figure de Paolini tranche, sans doute parce qu'il est un des rares artistes de cette génération à poursuivre une réflexion prenant en compte des problèmes plastiques universels, et en particulier ceux mettant en jeu l'espace et la perspective, analysés comme autant de conventions.

Galerie Di Meo, 9, rue des Beaux-Arts, Paris 6e. Tél. : 43-54-10-98. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures. Jusqu'au 30 janvier 1993.

Henri Presset

Les constructions de Presset partent de la figure humaine, qu'elles synthétisent magistralement. La Suisse est un des bastions de l'art concret, trop peu connu en France, dont il faut souligner l'extrême richesse, la grande subtilité, et parfois une sensualité inattendue. Mais Presset n'a rien d'un ingénieur et ne rejoint la géométrie que parce qu'elle est présente dans la nature.

Galerie Pascal Gabert, 80, rue Quincampoix, Paris 3e. Tél. : 48-04-94-84. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 11 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 15 janvier 1993.

Régions

Bordeaux

Wolfgang Laib

Laib butine à à Bordeaux et construit deux murs de cire d'abeille : une œuvre exceptionnelle par ses dimensions, spatiales et métaphysiques, qui va obturer l'arche centrale de la grande nef du CAPC. Contraste absolu avec les peintures des figuratifs des années 80, de Barcelo à Schnabel en passant par Combas, tirées des collections du musée, qui sont exposées au même moment.

CAPC Musée d'art contemporain - Entrepôt, 7, rue Ferrère, 33000. Tél. : 56-44-16-35. Tous les jours sauf lundi de 11 heures à 19 heures, mercredi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 28 février 1993.

Limoges

Douglas Huebler

Un 31 décembre, en 1973, Douglas Huebler photographia une jeune fille, souriante et dénudée. Il pressa le bouton très précisément 1/8e de seconde avant minuit. L'ouverture de l'appareil étant réglée au quart de seconde, la prise de vue fut achevée l'année suivante. Le temps et l'espace analysés par un artiste précuseur, tellement pillé aujourd'hui que tout le monde voudrait l'oublier. Ce serait dommage : dans sa catégorie, il reste un des seuls à faire preuve d'humour et de talent.

FRAC Limousin, impasse des Charentes, 87100. Tél. : 55-77-08-98. Tous les jours sauf, dimanche, jours fériés et mardi, de 14 heures à 19 heures. Nocturnes les 13 janvier, 15 février et 10 mars jusqu'à 21 heures. Jusqu'au 15 mars 1993.

Marseille

Walker Evans, Dan Graham

Walker Evans (1903-1975) est un des grands photographes modernistes américains, peut-être le premier à avoir transformé, par des séries rigoureuses, des images documentaires en œuvres réfléchies. Dan Graham est un photographe conceptuel qui a également travaillé sur l'architecture et la vie urbaine. Le rapprochement est séduisant.

Musée Cantini, 19, rue Grignan, 13006. Tél. : 91-54-77-75. Tous les jours de 10 heures à 17 heures. Jusqu'au 10 janvier 1993.

Martigues

Jean-Paul Marcheschi

Après Miro, Klein, Burri, Jaccard, le feu a gagné un autre adepte. Marcheschi a connu un début de carrière fulgurant avec ses *« 11 000 nuits »*, autant de pages noircies à la bougie en hommage aux vierges de la *Légende dorée* de Jacques de Voragigne, revues bien sûr par Apollinaire. Rétrospective et création d'une œuvre *in situ*, commandée par le musée.

Musée Ziem, boulevard du 14-Juillet, 13500. Tél. : 42-80-66-06. Tous les jours sauf lundi et mardi de 14 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 3 janvier 1993.

Metz

John-Franklin Kœnig

Rétrospective itinérante d'un peintre américain de Paris devenu globe-trotter. Cofondateur avec Jean-Robert Arnaud de la revue *Cimaise*, John Kœnig est intimement lié à toutes les aventures de l'art depuis les années 50, et son œuvre témoigne de la richesse et de la diversité d'une période aujourd'hui méconnue, d'une époque où l'art pratiquait l'élégance de la nuance.

La Cour d'or, Musée de Metz, 2, rue du Haut-Poirier, 57000. Tél. : 87-75-10-18. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Fermé les 25 décembre et 1er janvier. Jusqu'au 8 février 1993. 10 F, entrée gratuite le mercredi.

Mouans-Sartoux

Face à face

Le *Carré noir* de Malevitch fut considéré comme une icône. Il fallait bien qu'un jour soient confrontées ces vénérables images avec leurs descendantes modernes de cette abstraction géométrique que l'on dit concrète. C'est chose faite, avec une vingtaine d' œuvres, d'Albers, Honneger, Federle et bien d'autres, qui entament un dialogue avec Antoine, Nicolas, Basile et tous les saints de la vieille Russie.

Espace de l'art concret, château de Mouans-Sartoux, 06370. Tél. : 93-75-71-50. Tous les jours sauf mardi de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 7 mars 1993.

La sélection « Arts » a été établie par Harry Bellet.
« Photo » : Michel Guerrin.





DISQUES

Classique

Edouard Lalo

Namouna, musique de ballet
Orchestre philharmonique de Monte-Carlo, David Robertson (direction).

Nouveau directeur musical de l'Inter Contemporain, David Robertson est un fameux rythmicien. *Namouna*, qui sort de l'oubli grâce à lui et à la Biennale de musique française de Lyon, est l'occasion de s'en féliciter comme jamais. Car si *la Valse de la cigarette* n'était pas aussi langoureuse et relevée, *la Parade de foire* aussi pointue et pointée, si chacun des tableaux de ce ballet n'était pas exécuté avec autant d'entrain et de vélocité, on s'ennuierait chez ce Lalo trop gracieux, le très beau *Prélude* excepté. Dans le genre « petite musique et orchestration raffinée », on préfère Pierné.

1 CD Valois Auvidis V 4677.

A. R.

L'organiste de Notre-Dame

Œuvres de Bach, Franck, Messiaen, Dupré, Rouget de Lisle et improvisations
Pierre Cochereau (orgue).

Huit ans après la mort de Pierre Cochereau et au moment où l'orgue de Notre-Dame, restauré de fond en comble, vient d'être réceptionné par ses trois cotitulaires (*le Monde* du 9 décembre), Solstice publie ce coffret en hommage à l'organiste français le plus adulé et le plus critiqué de sa génération.

Cochereau était adulé par ses confrères car il avait ouvert la tribune de son orgue à des organistes venus de tous horizons géographiques et culturels.

Cochereau fut critiqué car il lui était reproché de ne pas être un puriste lorsqu'il jouait Bach ou cette glorieuse lignée de compositeurs qui, de Raquet à Balbastre, en passant par Grigny et Couperin, ont donné ses lettres d'or au grand livre de l'orgue classique français. Ses détracteurs avaient oublié que Cochereau avait enregistré, dès 1948, un disque doublement historique. C'était le premier microsillon à être publié. C'était la première fois que les messes de Couperin étaient enregistrées avec le plain-chant et en usant des notes inégales.

Les trois disques composant cet hommage ont été enregistrés en public par François Carbou, qui, de 1968 à la mort de Cochereau, a enregistré presque chaque note jouée par l'organiste. Ce grand éditeur a demandé à Pierre Pincemaille (titulaire de l'orgue de la cathédrale de Saint-Denis) d'en constituer le programme en triant les centaines de bandes magnétiques qu'il a soigneusement conservées. Devant la tâche à accomplir, Pincemaille (fidèle entre les fidèles avec Houbart, l'organiste de la Madeleine) a préféré se fier à sa mémoire.

Du récital du 13 octobre 1968 à l'improvisation du 4 mars 1984 (l'organiste est mort dans la nuit du 4 au 5), en passant par ce choral de Bach enregistré pendant les obsèques du président Pompidou et cette *Marseillaise* captée lors du service funèbre du général de Gaulle, célébré le 12 novembre 1970, voilà seize ans de l'histoire de la musique et de l'histoire de France.

A. Lo.

Un coffret de 3 CD Solstice SOCD 94/96. Avec un livret français-anglais, composé de textes de François et Yvette Carbou, et des organistes et musiciens George C. Baker, Michel Chapuis, Stéphane Grappelli, François-Henri Houbart, Pierre Pincemaille, etc., illustré de nombreuses photographies. 3 heures 46 minutes.

Jazz

Hervé Bourde Franco D'Andrea

Paris-Milano

La carrière d'Hervé Bourde est à la fois obstinée et intrigante. Hors des sentiers battus, poétique, austère parfois. Ici il s'agit d'une rencontre, un duo de piano (Franco D'Andrea) et de souffle (saxophone et flûte). Disque vagabond, territoires inconnus comme on marche en forêt juste pour percevoir la senteur de l'air à travers les feuilles. Il y faut une entente sans détour (elle n'a pas besoin de mots), une technique qui rend libre, un certain sens du dégagement.

C'est justement cela.

1 CD *In situ* 590 105 (ADDA).

Willie « The Lion » Smith

The Lion's in Town

On dit qu'il devait son surnom de Lion à son comportement à Verdun. Pianiste noir, *stride*, dans le type (melon, bretelles rouges, cigare, entrain), Willie The Lion Smith est un des musiciens les plus légers, les plus gais, les plus fins qu'on ait jamais entendus. L'air de dire ce n'est que du « boogie-woogie », alors qu'il s'exprimait comme un demi-dieu.

Ses enregistrements à Paris (1949, 1950, 1959) appartiennent à la collection « American Jazz in Paris ». On y reviendra.

1 CD Vogue 7432 111 5062.

Rock

Green on Red

Too Much Fun

N'exagérons rien : *Too Much Fun* ne fait pas risquer la surdose de plaisir. Dan Stuart et Chuck Prophet, les deux moitiés de Green on Red (vieux groupe américain dont l'histoire cahotante couvre aujourd'hui une décennie), sont sans doute trop cultivés, trop conscients de l'histoire de la musique pour se laisser aller aux risques que supposerait une telle extase.

En fait, ce disque est celui des plaisirs mesurés. Ceux du postmodernisme, de l'énumération des ingrédients. Du démarquage d'*It's All Over Now* (Bobby Womack déjà revisité par les Stones il y a presque trente ans) qui ouvre l'album sous le titre *She's All Mine*, à la double citation du *Rebel Rebel* (paroles : *« Your face is a mess »*; musique : la cloche qui scande le tempo, elle-même empruntée par Bowie aux Stones) de *Thing or Two*, on est en terrain miné, rongé par les souvenirs. C'est ce qui fait le charme délétère de ce disque, apparemment très simple. On croirait avoir affaire à un album de rock américain traditionnel, superbement joué (Prophet maintient glorieusement la tradition électrique de la *slide guitar*, celle de Lowell George), mais on entend aussi des échos du Velvet Underground, de Bowie, donc. Des gens qui ont toujours détesté la campagne, Nashville (à qui le duo emprunte la mélodie de *Sweetest Thing)*, mais que Green On Red embarque dans cette visite nostalgique de l'Amérique, polluant allégrement l'air pur du Grand Ouest. Il faudrait vraiment détester le rock'n'roll pour refuser cette invitation.

China Records/Vogue 74321116172 distribution BMG.

T. S.

Chanson

Jacques Higelin

Le Rex

Higelin, lyrique, avait voulu faire de son spectacle au Grand Rex des soirées à rêves. Voûte étoilée, décors urbains, balcons romantiques étaient réquisitionnés pour une esquisse de comédie musicale aux envies de midinette à peine voilées. Sur scène, huit musiciens fabuleux, dont l'harmoniciste japonais Chikara Tsuzuki et le percussioniste brésilien Edmundo Carneiro, entouraient Higelin, qui, à l'époque (février 1992), était encore tout jeune papa et ne tarissait pas d'éloges sur « sa petite gonzesse » (*Ce qui est dit doit être fait*).

Mais il y avait aussi la présence radieuse, drôle, talentueuse des cinq chanteuses belgo-zaïroises de Zap Mama (album chez Remark). Le concert-spectacle en devenait un délice, panaché de voix, cocktail de couleurs. Une ambiance, un mariage de talents, que le disque enregistré en direct au Rex ne restitue pas, faute d'avoir pu intégrer les voix complices des Zap Mama, réduites ici au rôle de choristes. Les aficionados d'Higelin n'y verront bien sûr aucun mal, puisque leur chanteur favori est, à part cela, égal à lui-même, la voix éraillée, le propos vif.

De *Jack in the Box* à *Est-ce que ma guitare est un fusil* en passant par *Illicite*, Higelin vérifie l'hypothèse selon laquelle il est un grand faiseur de chansons françaises.

1 CD EMI 781014.



D. R.

Atahualpa Yupanqui.

Michel Jonasz

Collection, volumes 1 et 2

La carrière d'un chanteur fidèle à sa maison de disques (WEA), résumée en six disques compacts, en deux tomes séparés. Le premier contient le tout premier album de Jonasz (*Michel Jonasz*, enregistré en 1974), mais aussi *la Nouvelle Vie* et l'incomparable *Guigui* (1978). Le second le très beau *Tristesse* (1984), *Troisième*, et *Changez tout*. L'ordre adopté n'est pas chronologique, mais vise à satisfaire les envies de fans pas assez fous ou argentés pour se « fendre » d'une intégrale qui ferait dix disques, voire plus.

Chaque volume propose les albums tels quels, sans inédits, rajouts, livrets, réordonnancements particuliers. Ce regroupement par trois des albums d'un artiste maison est le principe de la collection (où l'on trouve également Véronique Sanson). Ils ont le mérite d'être clairs, nets, déjà connus, et agréables à offrir.

2 coffrets de 3 CD WEA 450 990922 et 450 990923.

Gérard Manset

Entrez dans le rêve

En 1990, Gérard Manset faisait le point dans un coffret de deux CD, doublé d'un jeu de cartes, d'un livret épais et exclusivement honorifique (des articles de presse). *Toutes choses* résumait l'œuvre en vingt titres jugés dignes par l'artiste de passer à la postérité. Manset a toujours affectionné la rareté, la présence distillée. Mais, aujourd'hui – peut-on rester dans l'ombre sans frustration ? – la palette s'est élargie. Voici, pochettes redessinées, cinq albums de Gérard Manset livrés en pâture au public, sans autres commentaires que les paroles des chansons consignées dans un livret sombre, où figure une planète Terre cubique.

On peut tout prendre dans le désordre. Commencer par *Y'a une route*, s'arrêter à *Lumières*, revenir à *Comme un guerrier*, se contenter de *Royaume de Siam* ou de *Matrice*. Le temps est suspendu, les dates oubliées, comme dans un rêve. Les collectionneurs et inconditionnels de Gérard Manset compareront les versions, regretteront le temps béni des 33 tours confidentiels, mais pour réentendre *Finir pêcheur* ne donnerait-on pas un peu de ses économies ?

1 coffret de 5 CD EMI 78 0526-2.

Serge Reggiani

En chanson (1)
Dans le texte (2)

Cigarette au bec, l'œil insolent, Reggiani passe. En huit CD, l'homme à la voix vibrante, tendue, sur des textes signés Jean-Loup Dabadie, Georges Moustaki, mais aussi Gainsbourg, Vidalie, Dimey, Vian, fait le tour de sa carrière de chanteur, entamée au milieu des années 60, la quarantaine passée, avec une énergie peu commune.

L'histoire de Reggiani chanteur commence en 1968 avec *la Java des bombes atomiques* (Vian). *Votre fille a vingt ans* (Moustaki), elle se termine en 1981 par *le Zouave du pont de l'Alma* (Lemesle/Goraguer). Il y a eu entre-temps *l'Italien, les Loups, la Chanson de Paul*. Pour bâtir cette intégrale presque parfaite, Didier Varrod a mis un soin particulier à retrouver et à nettoyer en douceur des bandes originales parfois éparpillées. Il y a rajouté deux albums enregistrés en public (Bobino 1974 et l'Olympia 1983), nécessaires à la compréhension, du charme et de la force de cet homme de scène, qui décortique les mots, théâtralise ses malaises et ses gloires. Le livret est joliment conçu, avec des photos drôles, touchantes (même en format timbre-poste).

Serge Reggiani est bien sûr aussi acteur. Dans un coffret de 5 CD, il dit *l'Etranger* d'Albert Camus, Prévert, Beaudelaire (un volume chacun), mais aussi Victor Hugo, Rimbaud, Villon et même Gainsbourg. Qui d'autre, de sa voix grave et aérienne, le ferait mieux que lui ?

(1) 1 coffret de 8 CD Polydor 517542.
(2) 1 coffret de 5 CD Polydor 517551.

V. Mo.

Musiques du monde

Amoya

Cineta

En 1990, le Grupo RM (de Radio-Mozambique) avait remporté le concours RFI-Découvertes que la « radio mondiale » organise chaque année. Radio-France Internationale, de par sa vocation de défricheuse des musiques d'outre-mer, en particulier du continent africain, avait dans l'esprit d'utiliser ses talents pour permettre à de jeunes groupes ou chanteurs du tiers-monde d'émerger. Ce premier album du Grupo RM, qui entre-temps, et sur la demande de la radio, a changé son nom en Amoya pour d'évidentes raisons commerciales, est la parfaite concrétisation de l'intention.

Les sept membres du groupe Amoya, qui, depuis 1979, mettent de l'ambiance, par radio nationale interposée, dans un pays déchiré par la famine et la guerre, n'avaient aucune chance de s'en sortir sans coup de pouce. *Cineta* est un disque en zigzag, avec ses titres entraînants à souhait *(Abram Alas)*, dansants, énergiques, et ses faiblesses langoureuses, noyées au synthétiseur. Amoya mélange les rythmes africains, du Zaïre à l'Afrique du Sud, avec cette petite touche de percussions *sui generis*. L'usage de la langue portugaise et le charme particulier des musiques lusophones ajoutent au bonheur d'une production bien faite.

La collection ainsi lancée par RFI s'appellera « Autour du monde ». Mais le deuxième tome, guinéen, devrait s'écarter des chemins des Découvertes RFI. Espérons qu'aucune dérive ne viendra troubler cette bonne initiative.

1 CD RFI. UCD 19074. Distribué par Forlane.

Atahualpa Yupanqui

Intégrale

Poète, chanteur, compositeur, guitariste inimitable, Atahualpa Yupanqui nous a quittés cette année. Mis à part un CD chez Le Chant du monde, un *best of* lumineux, mais très limitatif, on ne trouvait plus de disques de l'Argentin aux longues mains et à la voix déchirée sur le marché français. Les 33 tours acquis à l'époque de la mode sud-américaine (années 70) avaient fini au placard, et la dimension de Yupanqui, de sa poésie vagabonde, toute à la gloire des paysans, des Indiens, des chemins pierreux de l'Argentine qu'il avait parcourue à cheval dans les années 20 avant de l'observer à la loupe, avait été occultée.

Cette réédition en 5 CD regroupe par ordre chronologique les titres de Yupanqui disponibles en France, chez Le Chant du monde, de 1968 à 1980. On y trouve également le superbe poème *El Payador Perseguido* (le troubadour persécuté), dit, chanté, vécu de l'intérieur par le chantre de l'art populaire argentin : *« Je vole, je ne rampe pas/ Car ramper, c'est la perdition/ Je niche dans un arbre d'épines. »*

Pour parachever cette anthologie qui rend justice au grand poète, de *Duerme Negrito* à *Camino del Indio*, il eût peut-être fallu concevoir un livret cohérent. Ici, malgré des traductions en français plus qu'honorables, la biographie d'Atahualpa Yupanqui se résume à quelques feuillets répétés dans chaque volume. Les chansons sont créditées, ou non, les indications d'origine (traditionnel, composition, folklore, etc.) sont portées du bout des lèvres. Mais quelle musique !

1 coffret de 5 CD Le Chant du Monde LDX 27 4948/92. Distribué par Harmonia Mundi.

V. Mo.

L'Anthologie (1930-1940) de la chanson française

La passion du succès

POINT de recettes sophistiquées pour les trois chevaliers servants de cette anthologie sans égale, qui se sont lancés il y a quatre ans dans une vaste opération de restauration de la mémoire : balayer un siècle de chanson française en la prenant par ses tubes. Jean Queinnec (qui fut directeur général chez CBS), François Dacla (ex-PDG de RCA-France, fondateur en 1987 d'EPM, label où est venu se réfugier Léo Ferré) et Marc Robine (musicien traditionnel) partagent la même passion du succès. Préférant la démarche ouverte de l'amateur – solide – à celle – plus fermée – du collectionneur traquant la rareté, l'équipe d'EPM a voulu dresser un catalogue de ces chefs-d'œuvre de simplicité ficelés avec art et consacrés par la *vox populi*, chansons à succès qui ont marqué leur époque et vécu au-delà.

Il y a quatre ans, EPM décide de publier un premier volume, aujourd'hui retiré de la vente, recoupant trois décennies (1920-1950). Vingt mille exemplaires sont vendus : un record, lorsque l'on sait que l'*Anthologie* n'est disponible que par correspondance. Fort de son succès, EPM choisit alors un fractionnement en périodes de dix ans. Chaque volume contient dix CD (un par année), un livret complet et une moyenne de deux cent trente titres par coffret. Le volume 1950-1960 est superbe, avec ses chanteurs de charme et ses yéyés débutants ; le 1960-1970 du même cru, mais incomplet (il y manque Nougaro, Dutronc..., pour cause de droits d'auteur, pas toujours faciles à négocier avec les intéressés). Ils sont aujourd'hui complétés par un volume savoureux allant de 1930 à 1940.

Musette, Comme un oiseau : la grande Fréhel. *Les Goélands* (Damia), *J'ai deux amours* (Joséphine Baker), *Parlez-moi d'amour* (Jacqueline Boyer). En 1930, les femmes vibrent, d'amour, de misère, et métissent la chanson française. Les hommes font de l'humour joyeux : *Mimi* (Maurice Chevalier), *C'est pour mon papa* (Georges Milton) sont sur toutes les lèvres. La France vit une période triomphante, aveugle aux signes de la guerre à venir, friande de bals populaires, de nouveaux bonheurs sociaux. Les duos, Pills et Tabet *(Couché dans le foin)*, Charles (Trenet) et Johnny, font du music-hall sans complexe. Le swing américain aborde nos rivages. En 1934, Alibert entonne *Adieu, Venise provençale*, Yvette Guilbert *le Fiacre*, et Tino Rossi *O Corse, île d'amour*.

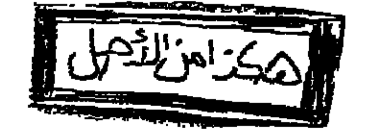
Mireille, Arletty, Michel Simon, Marianne Oswald, Jean Sablon, Berthe Sylva, Jean Gabin, Georgius : quelle tribu ! En 1936, voici la môme Piaf (*Mon amant de la coloniale*), et Trenet en 1938 (*Je chante*). On ferme avec Ray Ventura, Paul Misraki et les Collégiens : *On ira pendre notre linge sur la ligne Siegfried*. Mauvais présage.

Comment s'y reconnaître au milieu d'une telle profusion ? *« Les titres proposés par l'équipe se recoupent presque toujours*, explique Jean Queinnec. *Après, il s'agit de se mettre d'accord sur l'interprète, car, à cette époque, les versions étaient multiples. C'est assez compliqué, et nous avons plutôt opté pour la plus connue. Il faut ensuite fouiller dans les archives des maisons de disques, à la Phonothèque nationale, etc. Demander les droits de reproduction, trouver les bandes, les disques, et opérer un nettoyage technique qui coûte très cher, surtout lorsque l'on a affaire à la fausse stéréo des débuts du 33 tours. »* Mais le résultat est convaincant.

L'équipe d'EPM a d'autres projets. D'abord compléter son anthologie (manquent les volumes 1920-1930, 1940-1950). Puis se lancer dans le passé récent (1970-1980), difficile à cerner sans recul suffisant. 1993 devrait voir également l'achèvement de *la Tradition*, une entreprise de reconstitution du patrimoine antérieur à 1920, en 12 CD, menée par Marc Robine avec la complicité d'une centaine de musiciens et chanteurs. Et après ? La boucle sera-t-elle bouclée ? Quand la passion demeure, on ne peut présager de rien.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

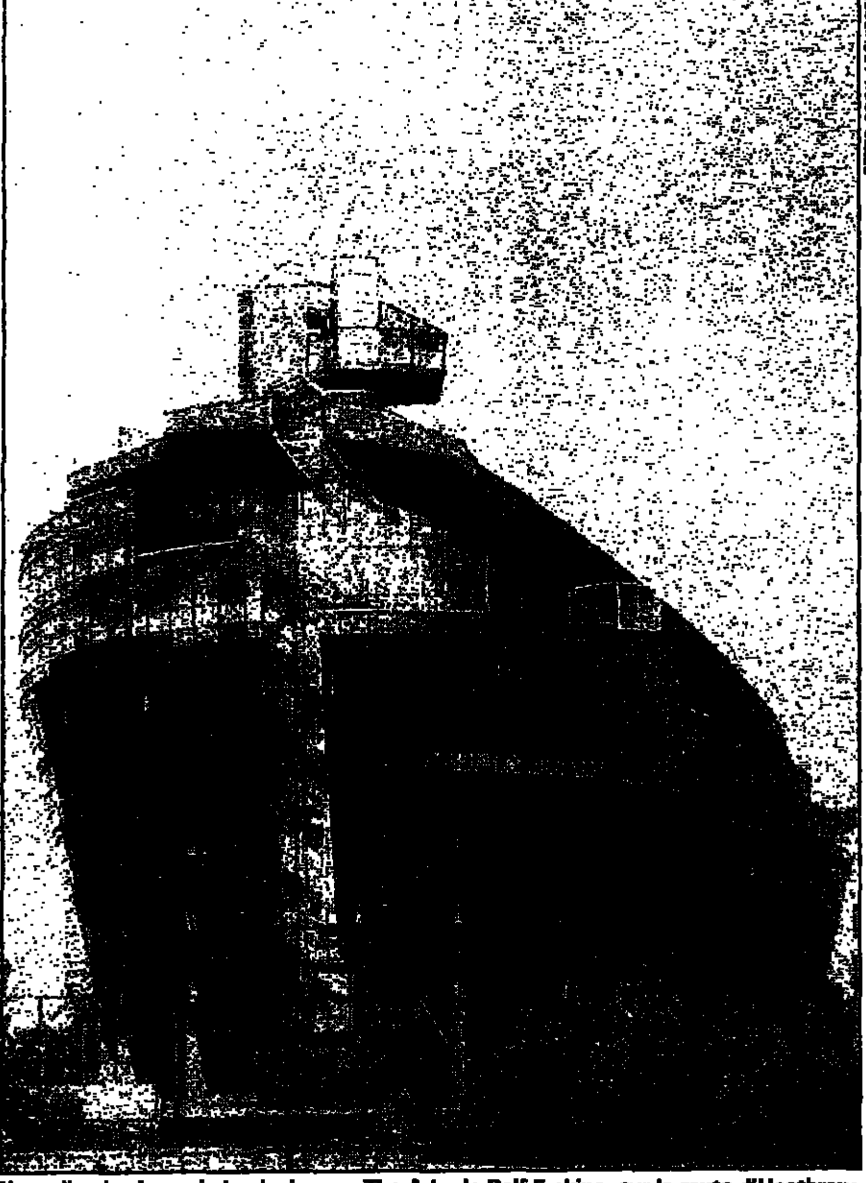
★ *Anthologie de la chanson française enregistrée, 1930-1940*. Un coffret de dix CD EPM, en vente par correspondance : 188, bd Voltaire, 75011 Paris. 970 F.



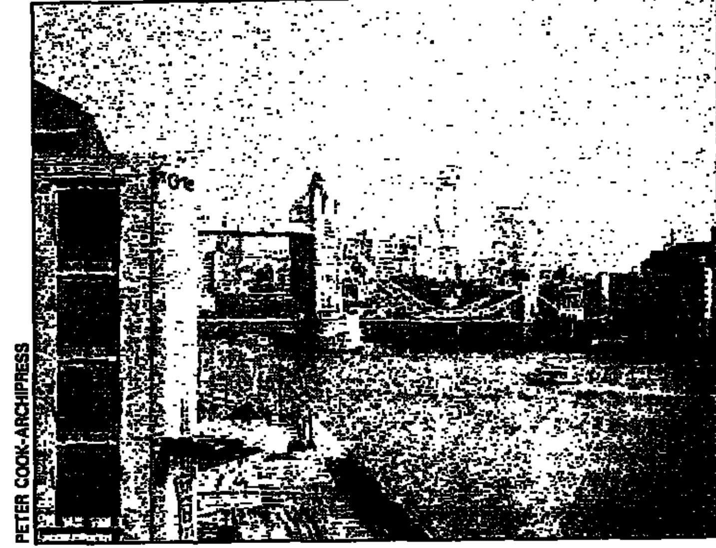
GRANDE-BRETAGNE
Architecture et patrimoine

POLÉMIQUE

LE DEUXIÈME BOMBARDEMENT DE LONDRES



Nouvelle physionomie londonienne : The Ark, de Ralf Erskine, sur la route d'Heathrow.



Les Docklands, le plus grand des grands travaux britanniques.

L'incendie du château de Windsor a entraîné en Grande-Bretagne une nouvelle bataille des anciens et des modernes, les premiers prêchant pour une reconstruction à l'identique, les seconds pour qu'on en appelle à la créativité des architectes contemporains. Ce n'est que le dernier épisode d'une véritable « bataille de Londres », qui s'est engagée depuis bientôt dix ans autour de la rénovation de nombreux quartiers du centre de la capitale, des Docklands au Mail, livrés, à l'enseigne du libéralisme thatchérien, aux troupes américaines d'architectes, le plus souvent asservis à des promoteurs, aujourd'hui en difficulté, et de longtemps peu scrupuleux quant au patrimoine.

LONDRES
de notre envoyé spécial

L'INCENDIE qui a ravagé une partie du château de Windsor est l'occasion d'un débat inattendu. Non plus sur la responsabilité de tel ou tel artisan, non plus sur la solvabilité fiscale de la famille royale, mais carrément sur le choix architectural et décoratif qui présidera à la restauration future de la résidence préférée de la reine. C'est ainsi que le Royal Institute of British Architects (RIBA) devait, peu après ce drame patrimonial, publier la déclaration qui suit, qualifiée de «pavlovienne» par notre éminent confrère Colin Emery, du *Financial Times* (1). Il faut organiser, demandait l'institut, *«un concours d'architecture pour la reconstruction du château».*

Un tel concours, expliquait le RIBA, serait une affirmation de la tradition beaucoup plus forte que la recréation servile d'un pastiche victorien : *« Une reconstruction contemporaine serait en outre une opportunité unique de combiner les fonctions de nouvelles salles officielles avec celle de lieux d'exposition modernes dans lesquels les collections d'art de la reine pourrait être présentées au public de façon permanente et en toute sécurité. Il n'y a vraiment que cela qui soit digne de chaque penny de l'argent public dépensé pour la reconstruction.»* Et Colin Emery de s'insurger contre une attitude qui fait fi, selon lui, de l'histoire même de Windsor. Un château dont la silhouette actuelle est déjà le résultat, pittoresque mais efficace, d'*un concours lancé en 1824 par* George *IV* et ses conseillers, et pour la restauration à l'identique duquel rien ne manque, qu'il s'agisse de documents ou d'objets.

Emery, pour plaider la cause de la restitution à l'identique, appelle à sa rescousse le chancelier autrichien. Après l'incendie du 27 novembre qui a gravement endommagé le palais impérial de la Hofburg, à Vienne, M. Franz Vranitzky s'est prononcé dans le même sens. Le critique du *Financial Time* n'évoque en revanche pas Versailles. Mais il est vrai qu'en France les cœurs continuent à balancer entre la restitution, comme ce fut le cas après l'attentat des autonomistes bretons contre notre royal fleuron, et le pastiche interprétatif, vaillamment tenté dans la chambre de la reine. Sans compter les débats qui entourent l'œuvre de Viollet-le-Duc, entre Saint-Sernin de Toulouse, Vézelay ou le Haut-Koenigsbourg.

C'est qu'en Grande-Bretagne, et singulièrement à Londres, les discussions, il faudrait dire les batailles, sur l'architecture et sur le patrimoine ont pris une ampleur formidable qui exclut les entre-deux et parfois même la raison. Il y a trois ans encore, les luttes fratricides entre professionnels, largement orchestrées par la presse, *dominées en solo par un prince Charles devenu* ténor candide de la tradition, formaient un opéra des plus plaisants, si ce n'est, pour faire plus court, une véritable opérette *(lire notamment l'article de Michèle Champenois dans* le Monde Sans visa *du 23 septembre 1989).* Aujourd'hui, Margaret Thatcher s'en est allée et la crise est venue, atteignant brutalement, avant même la France, tous les secteurs de l'immobilier.

En *témoigne la mésaventure des Docklands,* le *plus* grand des «grands travaux» britanniques, et peut-être du monde, qui a concerné 21 kilomètres carrés étirés sur 40 kilomètres le long de la Tamise. A l'exception du secteur le plus proche de la Tour de Londres, au sud du fleuve, et de quelques docks anciens usuellement reconvertis en centres commerciaux, c'est la politique de la table rase qui a ici prévalu, en même temps que celle d'un libéralisme sauvage, exclusif de toute intervention de l'Etat. Un résultat curieux de cette politique «urbaine» aura d'abord été l'absence de toute infrastructure de transport, notamment de métro, dans l'essentiel de cette ville nouvelle qui jouxte pourtant le vieux Londres, et cela alors qu'y étaient attendus, d'ici à l'an 2000, quelque 200 000 travailleurs (actuellement un peu plus de 50 000) et 120 000 habitants (à peu près la moitié aujourd'hui).

Si l'on en croit les intentions présentes du gouvernement et des principaux promoteurs privés des Docklands, une issue devrait être trouvée à ce drame, qui rendrait presque sympathiques nos ingénieurs français des Ponts et chaussées. La ligne de métro du Jubilé devrait donc être prolongée d'une douzaine de stations, et l'on connaît déjà les heureux élus de la consultation engagée pour dessiner les futures stations : pour s'en tenir à quelques noms familiers de ce côté-ci de la Manche, on y trouve de Foster (la médiathèque de Nîmes), Alsop (l'Hôtel du département à Marseille), Arup Ass., Ritchie, Hopkins.

A lire ces noms, qui se sont tous illustrés dans les voies les plus actuelles – ou futuristes? – de la construction, maniant l'acier, le verre, les câbles, les voiles tendus, et qui bénéficient d'une réputation internationale flatteuse, chacun aura compris que cette *manche-là du Londres futur aura été gagnée par les* tenants de la nouvelle architecture britannique. Celle-là même qui constitue – l'incendie de Windsor et les frasques publiques de la princesse de Galles mis à part – le pire cauchemar du prince Charles. Cette déduction faite, on se satisfait, au premier chef, que le métropolitain ait ainsi été l'objet d'une recherche d'unité, d'un langage stylistiquement cohérent et, comme disent les magazines de décoration, *«résolument contemporain».*

Et l'on se prend à repenser avec une sorte de jubilation à ces objets éclos aux quatre coins de l'Angleterre et du monde, un véritable festin d'ingénierie auquel aura si souvent présidé le bureau d'études Ove Arup – et en particulier le plus célèbre de ses collaborateurs, Peter Rice, disparu en novembre dernier après avoir obtenu la médaille d'or du RIBA.

Ces objets, pour certains, sont proches de nous, comme le Centre Pompidou (Piano et Rogers), où travailla justement Peter Rice, d'autres sont lointains, comme la tour de Foster à Hongkong. L'un d'entre eux, le pavillon anglais de Séville, par Grimshaw, a attiré un nombre considérable de visiteurs en un temps record. Un autre, la tour de télécommunications de Foster (encore lui), domine Barcelone depuis les Jeux olympiques. Certains sont encore à découvrir, comme l'aéroport de Stansted (toujours Foster), ou, sur la route d'Heathrow, et donc de Windsor, The Ark, bâtiment flambant neuf de Ralph Erskine, vétéran anglo-suédois du modernisme qui signe là, à soixante-dix-huit ans, un manifeste pur et dur de l'architecture antarcique, voire autiste. Il est vrai que cet édifice en forme d'œuf ou, si l'on préfère, de pudding, car il ne se réduit pas à une forme simple, a dû se lover dans une boucle cernée entre l'autoroute et plusieurs voies ferrées.

Ce n'est certes pas à Erskine, émigré depuis 1939 en Suède, qu'il faut demander aujourd'hui des comptes sur l'urbanisme londonien. Ses propositions urbaines et architecturales – qui l'ont conduit à s'expatrier – sont en effet plutôt à l'opposé des «solutions» – terrible expression d'urbaniste – qui ont été mises en œuvre dans la capitale britannique, et qui, aux yeux de tout gentleman lucide, passent pour être le digne prolongement des bombardements de la guerre. On pressent bien cependant ce qu'un tel bâtiment peut entretenir de ressentiment dans ce pays qui a généralisé le principe du feu de cheminée en polystyrène électrifié. Et l'on perçoit encore que ce n'est pas lui qui apaisera les débats entre modernistes et défenseurs de la tradition, et, enfin, que les prises de décision urbaines et architecturales sont prises ici selon des logiques qui échappent non seulement au citoyen, mais également à toute compréhension.

Clans, chapelles, comités et jurys collaborent activement en Grande-Bretagne et plus particulièrement à Londres à cette opération de brouillage des signes et des sens. On en mesure l'intensité à la haine suscitée par le bâtiment de Rogers pour le siège de la Lloyds. Cet édifice pourtant remarquable est devenu, parce qu'il prend place dans une suite sans fin de décisions brutales, le point d'ancrage de la résistance incarnée par le prince Charles. Dans ce contexte, on ne s'étonne pas qu'après quatre ans de polémiques intenses les tenants d'un néo-classicisme aussi pur et dur que l'acier du courant opposé l'aient emporté pour le square Paternoster.

A côté de la cathédrale Saint-Paul, cette opération de grande envergure, dans laquelle sont associés plusieurs grands promoteurs privés, implique la démolition de plusieurs ensembles désastreux des années de «reconstruction» et affiche l'intention formelle de *«réconcilier la ville avec son histoire».* Pour ce projet, qui jongle avec le dorique sans base, les arcatures Renaissance, les loggias romaines, les pilastres corinthiens et quelques modèles dix-neuviémistes de l'architecture anglo-américaine, ont été réunis une brochette de Britanniques plus ou moins dévoués, les uns aux mânes de Palladio, les autres aux goûts de leurs promoteurs. On leur a associé deux Américains désormais célèbres, Tom Beeby, auteur de la nouvelle Bibliothèque de Chicago, résurgence du style beaux-arts sans la *moindre trace d'ironie, et Allan Greenberg, autre forcené* du classicisme, juste un peu moins connu de ce côté de l'Atlantique. Les spécialistes du drame architectural anglais auront noté que ne figure pas dans la *liste John Outram, qui est au néo-classicisme ce que la* gelée à la pistache et aux framboises est à la crème anglaise. Dans l'esprit des maîtres d'ouvrage, le résultat devrait être aussi guilleret, parce que commercial, que l'est Covent Garden rénové.

Entre la brutalité des uns et cette fidélité simpliste à la tradition ou ce que l'on pense être l'histoire (mais après tout c'est l'histoire elle-même qui tranche sur sa propre postérité), n'existe-t-il vraiment rien d'autre? En plein cœur du plus royal des quartiers, près du Mail, deux propositions posthumes de James Stirling, autre récent défunt qui n'appartenait pas à la branche high-tech de la scène anglaise et qui savait composer aussi bien avec la tradition urbaine qu'avec une relative truculence des formes et des couleurs (voir l'extension de la Tate Gallery), montrent, par les réactions qu'elles suscitent, à quel point les tenants de l'un et l'autre camp sont désormais braqués.

A qui le crime profite-t-il? On ne risque guère de se tromper en dénonçant les troupes américaines, tandems de promoteurs et d'architectes dont les œuvres sans intérêt, mais portées par la grâce du libéralisme thatchérien, ont fait l'essentiel des Docklands. La nouvelle aile de la National Gallery avait au moins été le laboratoire européen de Robert Venturi, théoricien de la rupture avec le mouvement moderne. Mais la tour de Pelli, 240 mètres au cœur de l'île aux Chiens, et une bouillie d'immeubles marqués par le style accumulatif, rigolo mais indigeste, de Kohn Pederson and Fox paraissent être la norme londonnienne, y compris dans le cœur de la ville. Les gares de Londres, encore en service ou abandonnées, sont les terrains privilégiés d'opérations immobilières qui célèbrent davantage la médiocrité actuellement dominante de l'architecture américaine que la fierté d'une Albion peu vertueuse en matière d'urbanisme.

FRÉDÉRIC EDELMANN

(1) *Financial Times*, lundi 30 novembre.

